



Université de Constantine 3
Faculté d'Architecture et d'Urbanisme
Département d'Architecture

Quel instrument d'urbanisme pour le Développement Urbain Durable :
Cadre juridique et référentiel de compétences de l'urbaniste.

Présentée pour l'Obtention
Du Diplôme de Doctorat en Sciences

Spécialité : Urbanisme

Par
Assia KADRI

Année Universitaire
2023-2024



Université de Constantine 3
Faculté d'Architecture et d'Urbanisme
Département d'Architecture

N° de Série :

N° d'Ordre :

Quel instrument d'urbanisme pour le Développement Urbain Durable :
Cadre juridique et référentiel de compétences de l'urbaniste.

THESE

Présentée pour l'Obtention
Du Diplôme de Doctorat en Sciences

Spécialité : Urbanisme

Par
Assia KADRI

Devant le Jury Composé de :

Dekoumi Djamel	Président	Professeur	Université Constantine 3
Sassi Boudemagh Souad	Directrice	Professeure	Université Constantine 3
Mazri Mouna	Examinatrice	MCA	Université Constantine 3
Hamouda Abida	Examinatrice	Professeure	Université Batna
Hocine Mohamed	Examineur	MCA	EPAU, Alger
Gherzouli Lazhar	Examineur	MCA	Université Tebessa

Année Universitaire
2023-2024

Nom et Prénom : Kadri Assia

Titre : Quel instrument d'urbanisme pour le Développement Urbain Durable : Cadre juridique et référentiel de compétences de l'urbaniste.

Thèse en vue de l'Obtention du Diplôme de Doctorat en Science en Urbanisme

RESUME

L'urbanisation rapide et l'étalement urbain, la mondialisation et les nouvelles technologies posent d'importants défis urbains en termes de gestion des ressources naturelles, de qualité de vie et de préservation de l'environnement. Le développement urbain durable propose en conséquence, un modèle alternatif visant à répondre aux besoins des populations de manière équilibrée sur le plan économique, social et environnemental. Face à ces défis, de nouvelles politiques, stratégies et exigences ont vu le jour afin d'intégrer les principes de durabilité dans production urbaines. Des réformes juridiques ont été mises en place pour encadrer cette transition. En Algérie, des réformes importantes ont aussi été entreprises depuis le début des années 2000 afin d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire et la planification urbaine. Toutefois, la mise en application concrète de ces nouvelles orientations sur le terrain reste un défi.

L'objectif de cette recherche est de s'interroger sur l'alignement du cadre législatif et réglementaire algérien avec les exigences de la durabilité urbaine universelles. Il s'agira notamment d'analyser dans quelle mesure les principaux textes de loi encadrant les instruments d'urbanisme intègrent les dimensions économiques, sociales et environnementales. Un autre enjeu sera d'évaluer le référentiel des compétences professionnelles pour le métier de l'urbaniste. Ainsi, la problématique centrale porte sur l'adéquation entre les réformes urbaines engagées en Algérie et leur mise en œuvre effective dans la production urbaine.

Afin de répondre à ces objectifs, l'approche méthodologique déployée est mixte, combinant la revue de la littérature et conceptuelle ainsi qu'une analyse qualitative des textes de lois du cadre juridique du développement urbain durable en Algérie, à l'aide du logiciel Atlas.ti 23, des matrices de croisement, la taxonomie de Bloom, tandis que les entretiens avec des professionnels ont permis d'évaluer la mise en œuvre concrète des exigences de durabilité. L'analyse quantitative inclut une étude bibliométrique avec VOSviewer et une enquête par questionnaire analysée avec SPSS 21.

Ainsi, les résultats montrent des avancées significatives dans l'intégration des exigences de durabilité urbaine en Algérie, avec un important corpus législatif et réglementaire. Néanmoins, si le cadre juridique s'aligne avec les principes de durabilité, sa mise en œuvre effective fait défaut en raison des délais administratifs et du manque de formation des professionnels impliqués dans la production des instruments d'urbanisme, révélant des lacunes dans l'opérationnalisation des objectifs tracés. Par ailleurs, le référentiel de compétences algérien pour les urbanistes présente des insuffisances au regard des référentiels français.

En conclusion, si des avancées notables sont à souligner, la pleine intégration de la durabilité dans la planification urbaine algérienne reste à parfaire. Il est recommandé de simplifier les procédures administratives d'élaboration des instruments d'urbanisme, et de renforcer la formation continue des professionnels chargés de la mise en œuvre des orientations législatives. De plus, il conviendrait d'adapter le référentiel des compétences de l'urbaniste et d'associer davantage les citoyens. Une évaluation régulière des plans serait aussi nécessaire pour garantir leur pertinence.

A l'issue de notre travail, plusieurs pistes de recherches se dégagent. Il serait en effet utile d'explorer dans les mécanismes de mise en œuvre de la durabilité dans l'aménagement urbain algérien, notamment au niveau de la rédaction du cahier des charges et du règlement, dans l'identification des nouvelles compétences ainsi que les mécanismes de suivi mis en place.

Mots clés : Développement urbain durable, cadre juridique, Algérie, instruments d'urbanisme, exigences de durabilité, référentiel de compétences, urbanisme.

Directrice de thèse : Sassi Boudemagh Souad -Université Constantine 3

Année Universitaire : 2023-2024

ABSTRACT

Rapid urbanization and urban sprawl, globalization and new technologies pose major urban challenges in terms of natural resource management, quality of life and environmental protection. Sustainable urban development consequently proposes an alternative model aimed at meeting populations' needs in a balanced way economically, socially and environmentally. Faced with these challenges, new policies, strategies and requirements have emerged to integrate sustainability principles into urban production. Legal reforms have been put in place to frame this transition. In Algeria, major reforms have also been undertaken since the early 2000s to integrate sustainable development principles into territorial planning and urban planning. However, the concrete implementation of these new guidelines in the field remains a challenge.

The objective of this research is to examine the alignment of the Algerian legislative and regulatory framework with the universal requirements of urban sustainability. It will analyse to what extent the main laws framing urban planning tools integrate the economic, social and environmental dimensions. Another issue will be to evaluate the professional competency framework for the profession of urban planner. Thus, the central issue relates to the adequacy between the urban reforms undertaken in Algeria and their effective implementation in urban production. To achieve these objectives, the methodology deployed is mixed, combining literature and conceptual reviews as well as qualitative analysis of laws from the legal framework of sustainable urban development in Algeria, using Atlas.ti 23 software, crossing matrices, Bloom's taxonomy, while interviews with professionals assessed the concrete implementation of sustainability requirements. Quantitative analysis includes bibliometric study with VOSviewer and a questionnaire survey analyzed with SPSS 21.

Thus, the results show significant advances in integrating urban sustainability requirements in Algeria, with a substantial body of legislation and regulations. However, while the legal framework aligns with sustainability principles, effective implementation is lacking due to administrative delays and lack of training for professionals involved in producing planning tools, revealing gaps in operationalizing objectives. Furthermore, the competency framework for Algerian urban planner's shows shortcomings compared to French frameworks.

In conclusion, while notable progress must be acknowledged, fully integrating sustainability into Algerian urban planning remains to be perfected. It is recommended to streamline administrative procedures for developing planning tools, and strengthen ongoing training for professionals implementing legislative guidelines. Adaptation of the competency framework for urban planners and greater citizen involvement are also needed. Regular evaluation of plans would also be necessary to ensure their relevance. Several avenues for future research emerge from our work. It would be useful to further explore mechanisms for implementing sustainability in Algerian urban development, particularly in drafting terms of reference and regulations, identifying new skills and monitoring mechanisms established.

Keywords: Sustainable urban development, legal framework, Algeria, urban planning tools, sustainability requirements, competencies framework, urban planning.

ملخص

يفرض التوسع الحضري السريع والامتداد العمراني والعولمة والتكنولوجيات الجديدة تحديات حضرية كبيرة من حيث إدارة الموارد الطبيعية ونوعية الحياة والحفاظ على البيئة. لذلك تقترح التنمية الحضرية المستدامة نموذجاً بديلاً يهدف إلى تلبية احتياجات الناس بطريقة متوازنة اقتصادياً واجتماعياً وبيئياً. وفي مواجهة هذه التحديات، ظهرت سياسات واستراتيجيات ومتطلبات جديدة لدمج مبادئ الاستدامة في الإنتاج الحضري. وقد تم إدخال إصلاحات قانونية لتوفير إطار لهذا التحول. في الجزائر، تم إجراء إصلاحات كبيرة منذ أوائل العقد الأول من القرن الحادي والعشرين لدمج مبادئ التنمية المستدامة في التخطيط الإقليمي والحضري. ومع ذلك، لا يزال التطبيق العملي لهذه المبادئ التوجيهية الجديدة على أرض الواقع يمثل تحدياً.

يهدف هذا البحث إلى دراسة مدى مواءمة الإطار التشريعي والتنظيمي الجزائري مع المتطلبات العالمية للاستدامة الحضرية. وعلى وجه الخصوص، سيتم تحليل مدى تضمين النصوص القانونية الرئيسية التي تحكم أدوات التخطيط الحضري للأبعاد الاقتصادية والاجتماعية والبيئية. وسيتمثل التحدي الآخر في تقييم مستودع المهارات المهنية لمهنة التخطيط الحضري. وبالتالي، فإن القضية المحورية هي المطابقة بين الإصلاحات الحضرية التي تم إجراؤها في الجزائر وتطبيقها الفعلي في الإنتاج الحضري .

ولتحقيق هذه الأهداف، تم استخدام مقارنة منهجية مختلطة تجمع بين المراجعة الأدبية والمفاهيمية والتحليل الكيفي للإطار القانوني للتنمية الحضرية المستدامة في الجزائر، باستخدام برنامج Atlas.ti 23 ، ومصفوفات الإحالة المرجعية وتصنيف بلوم، في حين تم استخدام المقابلات مع المهنيين لتقييم التنفيذ العملي لمتطلبات الاستدامة ويتضمن التحليل الكمي دراسة بيبليومترية باستخدام برنامج VOSViewer واستبيان تم تحليله باستخدام برنامج SPSS 21 تظهر النتائج أنه تم إحراز تقدم كبير في دمج متطلبات الاستدامة الحضرية في الجزائر، مع وجود مجموعة كبيرة من التشريعات واللوائح. ومع ذلك، على الرغم من أن الإطار القانوني يتماشى مع مبادئ الاستدامة، إلا أن تنفيذه الفعال غير كافٍ بسبب التأخيرات الإدارية ونقص تدريب المهنيين المشاركين في إنتاج أدوات التخطيط الحضري، مما يكشف عن أوجه قصور في تفعيل الأهداف المحددة. بالإضافة إلى ذلك، فإن الإطار المرجعي للمهارات الجزائرية للمخططين الحضريين غير كافٍ مقارنة بالإطار الفرنسي .

في الختام، على الرغم من التقدم الكبير الذي تم إحرازه، إلا أن الإدماج الكامل للاستدامة في التعمير في الجزائر لا يزال بحاجة إلى الكمال. ويوصى بتبسيط الإجراءات الإدارية الخاصة بوضع أدوات التعمير، وتكثيف التدريب المستمر للمهنيين المسؤولين عن تنفيذ المبادئ التوجيهية التشريعية. وبالإضافة إلى ذلك، سيكون من المستحسن تكييف الإطار المرجعي لمهارات العمراني وإشراك المواطنين إلى حد أكبر. سيكون من الضروري أيضاً إجراء تقييم منظم للخطط لضمان ملاءمتها.

في نهاية عملنا، برز عدد من السبل للبحث. سيكون من المفيد استكشاف آليات تنفيذ الاستدامة في التخطيط الحضري الجزائري، لا سيما في صياغة المواصفات واللوائح، وفي تحديد المهارات الجديدة وفي آليات المراقبة الموضوعية.

الكلمات المفتاحية: التنمية الحضرية المستدامة، الإطار القانوني، الجزائر، أدوات التخطيط الحضري، متطلبات الاستدامة، سجل الكفاءات، التعمير.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de thèse Professeure Sassi Boudemagh Souad d'avoir accepté de diriger ce travail, pour l'ouverture d'esprit dont elle a fait preuve dès le début, envers mon sujet de recherche.

Je tiens également à remercier les membres de mon jury de soutenance, à qui je veux témoigner ma gratitude d'avoir accepté d'évaluer mon travail de recherche et de m'avoir honoré par leur présence.

Pr. Sassi Boudemagh Souad, de Université Constantine 3 ;
Pr. Dekoumi Djamel, de Université Constantine 3 ;
Pr. Hamouda Abida, de Université de Batna ;
Dr. Mazri Mouna, de Université Constantine 3 ;
Dr. Hocine Mohamed, de l'EPAU, Alger.

Je remercie l'ensemble des responsables et experts en urbanisme que j'ai sollicités, lors des différentes phases de collectes de l'information et des entretiens, au niveau de la direction de l'urbanisme, des APC et des bureaux d'études, pour leur disponibilité et pour l'intérêt qu'ils ont montré envers notre travail.

Je remercie surtout Souad, Ouafa et Salima de m'avoir fait relativiser à bien des égards, les petits soucis de la thèse et de m'avoir soutenu dans les moments difficiles tout le long de ces années de travail. Votre amour, votre confiance et votre réconfort m'ont permis de marquer le point final de cette thèse.

Un très grand merci à mes chers collègues et amis Boussalia Omar, Amiraoui Akram, Larkem Riad, Messali Salah Eddine, Boussouf Mouatz, Lalmi Abdellah, Elafri Nedjwa et Kdairia Khalil qui m'ont à la fois écouté, encouragé et aidé.

Merci à tous.

DÉDICACES

Je dédie ce travail

A la mémoire de mon père fervent défenseur de l'éducation et de la science qui a tant souhaité assister à ce jour.

A la mémoire de mes frères Wahab, Mouloud et Samir.

A ma mère, pour son amour infini, qui s'est trop inquiété pour cette recherche. Que Dieu lui procure une bonne santé et une longue vie.

A mon épous, qui m'a trop supporté dans les moments les difficiles.

Et à toute ma famille,

qu'ils trouvent tous dans l'accomplissement de cette thèse, l'expression de ma profonde gratitude et de mes vifs Remerciements.

TABLE DES MATIÈRES

RESUME

ABSTRACT

ملخص

LISTE DES FIGURES	xii
LISTE DES TABLEAUX	xiv
LISTE DES ABREVIATIONS	xvi
CHAPITRE I : INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
1.1 Introduction.....	2
1.2 Problématique de la recherche.....	7
1.3 Positionnement et questionnements de la recherche.....	10
1.4 Hypothèses de la recherche.....	12
1.5 Objectifs de la recherche	13
1.6 Méthodologie du travail.....	13
1.7 Structure de la thèse.....	14
1.8 Motif du choix du sujet.....	15
PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL.....	17
CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE, UN RENOUVEAU MULTIDIMENSIONNEL	19
2.1 Introduction.....	19
2.2 Le Développement Durable : Du concept aux nouveaux outils de mise en œuvre .	20
2.3 Le Développement Urbain Durable : Un référentiel universel à adopter	23
2.4 Le DUD : Un renouvellement des modèles de sociétés.....	28
2.5 Le DUD et la planification urbaine et spatiale : Des instruments et des pionniers .	29
2.6 Le DUD : Fondement des instruments d'urbanisme	32
2.6.1 Le métissage culturel allant de la pluridisciplinarité à la transdisciplinarité	32
2.6.2 La pédagogie de formations sur le long terme.....	34
2.6.3 La Transition écologique et solidaire.....	35
2.6.4 Des démarches et des outils au service de la production qualitative des instruments d'urbanisme	36
2.7 Conclusion	43
CHAPITRE III : OPERATIONALISATION DES EXIGENCES DE L'URBANISME DURABLE : UNE APPROCHE PAR COMPETENCES	46
3.1 Introduction.....	46
3.2 Approche par compétences : des exigences pédagogiques.....	46
3.3 Approche par Compétences : Contextualisation, Typologie, Taxonomie et validation	50
3.3.1 Contextes des compétences.....	51
3.3.2 Catégorisation des compétences	52
3.3.3 Règles de formulation des compétences	52

3.3.4	Niveaux de complexité des compétences « la taxonomie de Bloom »	53
3.3.5	Balises quantitatives des compétences.....	56
3.4	Le référentiel des compétences génériques	57
3.5	Les référentiels de compétences spécifiques de l'urbaniste en France.....	58
3.5.1	Le référentiel de compétences spécifiques de l'urbaniste en France « Office Professionnelle de Qualification des Urbanistes ».....	58
3.5.2	Le référentiel de compétences de l'urbaniste « Le Répertoire de Qualification Opérationnelle de l'Urbaniste » en France	64
3.5.3	Organisation des métiers de l'urbaniste	67
3.6	Conclusion	68
CHAPITRE IV : INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE DANS LA PRODUCTION DES INSTRUMENTS D'URBANISME : ANALYSE BIBLIOMETRIQUE ET AVANCEES SCIENTIFIQUES.....		
70		
4.1	Introduction.....	70
4.2	Analyse bibliométrique de l'intégration du développement urbain durable dans la production des instruments d'urbanisme.....	70
4.2.1	Analyse de l'évolution des publications recensées	70
4.2.2	Analyse de la répartition des publications recensées par domaine de recherche	71
4.2.3	Analyse de la répartition géographique des publications recensées	72
4.3	Analyse des Auteurs les plus prolifiques.....	74
4.3.1	Analyse des cooccurrences des mots-clés.....	75
4.4	Avancés scientifiques de l'intégration du DUD dans les instruments d'urbanisme	78
4.4.1	Les avancés internationales de l'intégration du DUD dans les instruments d'urbanisme.....	78
4.4.2	Les avancées de l'intégration du DUD dans les instruments d'urbanisme en Algérie.....	85
4.5	Conclusion	88
PARTIE 2 : INVESTIGATION		
90		
CHAPITRE V : CADRE JURIDIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN EN ALGERIE		
92		
5.1	Introduction.....	92
5.2	Présentation du cadre juridique du développement urbain durable.....	92
5.3	Apports législatif et règlementaire du renouveau urbain durable.....	94
5.3.1	Déclinaisons stratégiques et transversales	94
5.3.2	Déclinaisons institutionnelles	96
5.4	Apports exigenciels de mise en œuvre du renouveau urbain durable.....	103
5.4.1	Exigences du référentiel législatif et règlementaire : la loi n°04-05 relatif à l'aménagement et à l'urbanisme et ses décrets d'application.....	103
5.4.2	Exigences du référentiel législatif : la loi n° 06-06 portant Loi d'Orientation de la Ville	112
5.4.3	Référentiel législatif : Le PAT n°18 « Renouveau urbain et politique de la ville ».....	114
5.5	Apports opérationnels du renouveau urbain durable au niveau local.....	117
5.5.1	Le code communal, levier d'opérationnalisation du DUD.....	117
5.5.2	Le référentiel des compétences professionnelles de l'urbaniste au regard de l'opérationnalisation locale du développement durable	120
5.6	Conclusion	126

CHAPITRES VI : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	129
6.1 Introduction.....	129
6.2 Cadrage théorique de la recherche.....	129
6.3 Contextualisation et cadre analytique de la recherche.....	131
6.4 Présentation des méthodes et outils du travail de recherche.....	133
6.4.1 Analyse bibliométrique :.....	133
6.4.2 Analyse diachronique.....	135
6.4.3 Analyse de contenu.....	135
6.4.4 Enquête.....	142
6.5 Présentation du profil des répondants.....	144
6.6 Conclusion.....	145
CHAPITRE VII : REVUE REGLEMENTAIRE DU CADRE JURIDIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE EN ALGERIE	147
7.1 Introduction.....	147
7.2 Première évaluation : Analyse diachronique des textes juridiques	147
7.3 Analyse lexicale des référentiels du renouveau urbain national.....	152
7.3.1 Analyse lexicale du référentiel législatif : la loi n° 04-05	152
7.3.2 Analyse lexicale des décrets d'application de la loi n° 04-05 (D.E. n° 05-317 et n° 05-318)	154
7.3.3 Analyse lexicale du référentiel législatif : La loi n° 06-06	157
7.3.4 Analyse lexicale du référentiel législatif : PAT n° 18 de la loi 10-20.....	161
7.4 Analyse croisée des référentiels du renouveau urbain national.....	164
7.4.1 Croisement du référentiel législatif : La loi 06-06 avec l'ODD n°11.....	165
7.4.2 Croisement du référentiel législatif : PAT n° 18 de la 10-20 avec l'ODD n°11	168
7.5 Examen de l'effectivité des exigences du renouveau législatif urbain au niveau local	170
7.5.1 Couverture partielle du territoire national par des instruments d'urbanisme approuvés	170
7.6 Conclusion.....	171
CHAPITRE VIII : VERS LA PERTINENCE DU REFERENTIEL DE COMPETENCES DE L'URBANISTE EN ALGERIE	174
8.1 Introduction.....	174
8.2 Présentation du référentiel des métiers de l'urbaniste en Algérie	174
8.2.1 Inventaire des métiers de l'urbaniste sur la plateforme NAME	174
8.2.2 Arborescence des métiers de l'urbaniste repérés sur la NAME :	175
8.3 Analyse des exigences d'accès aux métiers/emplois repérés sur la NAME « Qualification »	176
8.4 Analyse du contenu de la fiche métier de l'urbaniste.....	177
8.4.1 Les appellations	177
8.5 Croisement de la fiche métier de l'urbaniste avec le ROME et l'OPQU	181
8.6 Conclusion.....	185
CHAPITRE IX : CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES	187
9.1 Conclusion générale.....	187
9.2 Synthèse des résultats	192
9.3 Recommandations.....	194
9.4 Perspectives et recherches futures	197

9.5 Retour sur les objectifs	197
9.6 Limites de la recherche	198
CHAPITRE X : BIBLIOGRAPHIE	200
CHAPITRE XI : LISTE DES ANNEXES	211
11.1Annexe A : Cadre législatif et règlementaire du Développement Durable en Algérie (2001-2023).....	212
11.2Annexe B : Listing des indicateurs du modèle INDI-RU-2005 et Benchmarks....	213
11.3Annexe C : Liste des verbes d'action de la taxonomie de bloom.....	220
11.4Annexe D : Matrices de croisement.....	222
11.5Annexe E : Questionnaire de l'enquête	232
11.6Annexe F : Article publié.....	237
RESUME	

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 : Charte des Objectif du Développement Durable 2030.....	22
Figure 2.2: Synthèse Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.....	23
Figure 2.3: Interactions de l'ODD n°11.....	24
Figure 2.4: Répartition géographique des 25 premières universités intégrant l'ODD n°1	27
Figure 2.5: Curitiba « La vie sans voiture(s) »	30
Figure 2.6: Fribourg, la ville du futur.....	30
Figure 2.7: Matrice du référentiel de la démarche HQE2R.....	37
Figure 3.1: Le triangle pédagogique et didactique.....	49
Figure 3.2: : Les acquis de l'apprentissage et compétences dans les programmes de formation universitaires	52
Figure 3.3: Les niveaux de la compétence selon la pyramide de Miller (1956).....	
Figure 3.4: Les niveaux de la compétenceselon la pyramide de Miller révisés (2001)....	54
Figure 3.5: Roue de la pédagogie.....	54
Figure 3.6 : Caractéristaisues des niveaux de complexité du domaine cognitif de la taxonomie de Bloom révisée.....	56
Figure 3.7: Fiches métiers du domaine N°1, activité 1 « l'observation, l'étude, l'analyse et l'évaluation ».....	63
Figure 4.1: Evolution du nombre de publications au sujet de l'intégration du développement durable dans la production des instruments d'urbanisme....	71
Figure 4.2: Répartition des publications recensées par domaine de recherche.....	72
Figure 4.3: Répartition géographique des publications recensées.....	73
Figure 4.4: Répartition des 14 quartiers du projet HQE2R.....	74
Figure 4.6: Le Top 10 des auteurs.....	75
Figure 4.7 : Les auteurs les plus prolifiques et co-production scientifique.....	75
Figure 4.8: Co-occurrence des mots clés.....	77
Figure 5.1: Déclinaisons règlementaires du cadre juridique du Développement Durable en Algérie (2001-2022).....	94
Figure 5.2: Directives stratégiques 2030.....	95
Figure 5.2: Supports de la planification Algérienne des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt général.....	99
Figure 5.3: Délimitation des Espaces de Programmation Territoriale du SNAT 2030....	100
Figure 5.5: Synoptique des Programmes d'Action Territoriale (PAT) du SNAT 2030 "Vers l'équilibre durable et la compétitivité des territoires".....	101
Figure 5.6: Instruments de mise en œuvre de la LOV.....	103
Figure 5.7: Interface de la plateforme NAME. Dz.....	121
Figure 5.8: Post de sensibilisation sur les réseaux sociaux (Facebook).....	121
Figure 5.9: Rubriques de la fiche métier NAME.....	123
Figure 6.1: Schéma de structuration de la thèse.....	132
Figure 6.2: Scopus en chiffres.....	134
Figure 6.3: Méthode de l'analyse bibliométrique.....	135
Figure 6.4: Inteface d'accès au projet sur Atlas ti 23.....	138
Figure 6.5: Data Base projet "Le développement durable, Urbanisme"Atlas ti 23.....	138
Figure 6.6: Méthodologie de l'évaluation du référentiel des compétences "NAME".....	140
Figure 7.1: Synoptique du cadre législatif et règlementaire de l'Aménagement et de l'urbanisme.....	147
Figure 7.2: Législation référentielle utilisée par les répondants.....	149
Figure 7.3: Thématiques du corpus du texte de la loi n° 04-05.....	151

Figure 7.4: Nuages de mots des résultats de l'analyse lexicale de la loi 04-05.....	152
Figure 7.5: Nuages de mots des résultats d'analyse d'Atlas ti 23 des Décrets d'application de la loi 04-05.....	154
Figure 7.6: Thématiques du corpus règlementaire (D.E n°05-317 & n°05-318).....	155
Figure 7.7: Nuages de mots des résultats d'analyse d'Atlas ti 23 de la loi 06-06.....	156
Figure 7.8: Thématiques du corpus lexical lié au renouvellement urbain et à l'urbanisme durable.....	161
Figure 7.9 : Nuages de mots des résultats d'analyse d'Atlas ti 23 du PAT 18.....	161
Figure 8.1: Nombre d'appellations métiers fichesP1401et K1802.....	176
Figure 8.2: Compétences acquises dans la formation en urbanisme.....	183
Figure 8.3: Compétences acquises dans la formation en urbanisme	183

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Référentiel du Développement urbain durable « ODD n°11 » horizon 2030.....	25
Tableau 2.2: Le Top 10 THE (Times Higher Education Impact Rankings) 2022.....	27
Tableau 2.3: Champs d'analyse de la méthode HQDIL.....	38
Tableau 2.4: Grille d'analyse systémique du diagnostic HQDIL.....	40
Tableau 2.5 : Les types d'actions de l'analyse du modèle ENVI.....	42
Tableau 2.6: Les types d'indicateurs de l'analyse du modèle ENVI.....	42
Tableau 2.7: Les variables de mesure du modèle ENVI.....	43
Tableau 3.1: Récapitulatif du palier Licence.....	47
Tableau 3.2: Récapitulatif du palier Master.....	47
Tableau 3.3 : Classement et finalités des unités d'enseignements du système LMD	48
Tableau 3.4: Référentiel de compétences génériques du projet Tuning.....	57
Tableau 3.5 : Domaines d'activités et de compétences spécifiques de l'OPQU.....	59
Tableau 3.6: Domaines d'activités et de compétences partagées de l'OPQU.....	61
Tableau 3.7 : Arborescence par thématique de la fiche K1802 du ROME.....	65
Tableau 3.8 : Appellations de la fiche K 1802.....	66
Tableau 3.9: Compétences exigées par la fiche K1802 (ROME).....	67
Tableau 4.1 : Le Top 10 THE 2022 ODD n°11 “Villes et Communautés Durables”	75
Tableau 5.1: Cadre législatif de la politique du développement durable	93
Tableau 5.2: Les principes de la LOV.....	112
Tableau 5.3: Exigences de la LOV...../...	113
Tableau 5.4: Actions et instruments du renouvellement urbain en Algérie.....	116
Tableau 5.5: Compétences et responsabilités des communes algériennes.....	117
Tableau 5.6: Secteurs d'activités de la NAME.....	122
Tableau 5.7: Exigences d'accès aux métiers de l'urbaniste.....	124
Tableau 5.8 : Activités et compétences de la fiche métier P1401.....	125
Tableau 6.1: Méthodologie d'analyse de contenu des textes juridiques urbains à l'aide du logiciel ATLAS.ti 23.....	137
Tableau 6.2: Profil des répondants.....	144
Tableau 7.1: Fréquence des mots liés aux thèmes "Urbanisme durable" de la loi n° 04-05.....	153
Tableau 7.2: Fréquence des mots liés aux thèmes "Urbanisme durable" des décrets d'application de la loi n° 04-05.....	155
Tableau 7.3: Résultats de l'analyse de la loi 06-06 avec le logiciel Atlas ti 23.....	158
Tableau 7.4: Correspondance des résultats thématiques de l'analyse lexicale avec les principes de la LOV.....	159
Tableau 7.5: Thématiques découlant du corpus du PAT 18.....	162
Tableau 7.6: Résultats du croisement des exigences de la loi 04-05 avec les cibles de l'ODD n°11.....	165
Tableau 7.7: Résultats du croisement des exigences du référentiel : la loi 06-06 avec les exigences de l'ODD n°11.....	166
Tableau 7.8: Résultats du croisement des exigences du PAT 18 avec les exigences de l'ODD n°11.....	168
Tableau 7.9: Prévisions foncières des extensions urbaines du PDAU du groupement intercommunale de Constantine.....	170
Tableau 8.1: Résultats de l'inventaire des métiers de l'urbaniste sur NAME.....	174
Tableau 8.2: Chemin des métiers de l'urbaniste repérés sur la NAME.....	175

Tableau 8.3: Exigences en qualification d'accès aux métiers inventoriés.....	175
Tableau 8.4: Spécialisations existantes dans les fiches P1401 et K1802.....	178
Tableau 8.5: comparaison des indicateurs par appellations de la P1401 et la K1802..	179
Tableau 8.6: Consistance des compétences et activités de l'urbaniste (P1401).....	180
Tableau 8.7: Résultats du croisement des Activités spécifiques P1401 avec les compétences spécifiques K1802.....	182
Tableau 8.8: Résultats du croisement activités spécifiques de la P1401 avec cinq domaines d'activités de l'OPQU.....	182

LISTE DES ABREVIATIONS

ANAAT : Agence Nationale d'Aménagement et d'Attractivité du Territoire
ANEM : Agence Nationale des Métiers/emplois
ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi
APC : Approche Par Compétences
COP: *Conferences Of the Partie*
CSU : Carte Sociale Urbaine
D.E : Décret exécutif
DD : Développement Durable
DUD : Développement Urbain Durable
ENVI : *ENVironnemental* (Impact environnemental)
HQDIL : Héritage, Qualité, Diversité, Intégration, Lien social
HQE : Haute Qualité Environnementale
HQE²R : Haute Qualité Environnementale et Renouvellement Urbain
INDI : *INDicators Impact*
ISDIS : Système d'indicateurs
L.D : Lignes Directrices
LOV : Loi d'Orientation de la ville
MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement
NAME : Nomenclature Algérienne des Métiers / Emplois
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OPQU : Office Professionnelle de Qualification des Urbanistes
PAT : Programmes d'Actions Territoriales
PATW : Plans d'Aménagement ddu Territoire de la Wilaya
PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNST : Portail National de Signalement des Thèses
POS : Plan d'Occupation des Sols
RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat
ROME : Répertoire Opérationnelle de Qualification de l'Urbaniste
S.R.U : Loi de la Solidarité et le Renouvellement Urbain
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
SCU : Schéma de Cohérence Urbaine
SDAAM : Schémas Directeurs d'Aménagement du
SDAL : Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral
SEPT : Schémas d'Aménagement des Espaces de Programmation Territoriale
SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDL : Système National de Documentation en Ligne
SPSS: *Statistical Package for the Social Sciences*
THE: *Times Higher Education Impact Rankings*
U.E. : Unités d'Enseignement

CHAPITRE I : INTRODUCTION GÉNÉRALE
*Le développement urbain durable : impératif pour l'élaboration
des instruments d'urbanisme.*

CHAPITRE I : INTRODUCTION GÉNÉRALE

1.1 Introduction

Pendant des siècles, les villes ont toujours été des centres d'activité et de vie, caractérisés par leur structure, leur organisation et leurs fonctions relativement stables, mais ces dernières décennies, elles ont connu de véritables révolutions urbaines modernes. L'urbanisation rapide, la mondialisation, l'évolution des besoins, des liens sociaux, l'injonction du développement durable et du renouvellement urbain, le développement et la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont entraîné une transformation profonde des structures et paysages urbains, des modes de conception et de gestion des villes avec des effets importants sur les modes de vie, l'environnement et l'économie. Tous ces facteurs sont à l'origine de la troisième révolution urbaine moderne (Ascher, 2008).

Les défis de l'urbanisation croissante

Le taux d'urbanisation planétaire est sans cesse croissant, *il est passé de 6,4% en 1850, à 13,6% en 1900* (Paix, 1971), mais à partir de la fin du 19^e siècle, il a explosé à 45¹ % en 1999, à plus de la moitié (55%²), entre 2020 et 2022 à plus de 4 milliards et atteindra 60%³ en 2030 et 70%⁴ vers l'an 2050 ou pratiquement 7 personnes sur 10 dans le monde vivront en milieu urbain. Cette explosion démographique trouve sa transcription dans l'urbain est à l'origine des innombrables dysfonctionnements tels que l'augmentation de l'artificialisation des sols, la dépendance accrue à l'automobile, la congestion, la pollution, la dégradation de l'environnement, le mitage des espaces naturels, la pauvreté urbaine, l'étalement urbain, la taudification du cadre bâti, les bidonvilles⁵ et surtout la rareté du foncier urbanisable. En outre, cet état de croissance génère aussi une mobilité et un volume de transport et de circulation mécanique individuelle très importants, un volume de déchets non maîtrisable et une consommation énergétique de 60 à 80 %, des émissions de carbone de 75 % (ODD n°11,

¹<https://www.kidsvacances.fr/fiches-de-cours/college/geographie/urbanisation-dans-monde.html>, consulté le 31 10 2022 à 12h30

²<https://www.kidsvacances.fr/fiches-de-cours/college/geographie/urbanisation-dans-monde.html>, consulté le 31 10 2022 à 12h30

³ Nations Unies : Objectifs de développement durable <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>, consulté le 2 11 2022

⁴<https://www.kidsvacances.fr/fiches-de-cours/college/geographie/urbanisation-dans-monde.html>, consulté le 31 10 2022 à 12h30

⁵ Environ 1,1 milliard de personnes vivent actuellement dans des bidonvilles ou dans des conditions similaires dans les villes et 2 milliards de personnes supplémentaires sont attendues dans les 30 prochaines années. Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities>

2015) et une pollution atmosphérique causant plus de 90%⁶ des décès avec une prédominance dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (OMS, 2018).

Les villes Algériennes n'ont pas échappé aux conséquences néfastes de l'explosion démographique et urbaine constatées partout dans le monde. Les résultats des cinq Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat ont été réalisés par l'Office National des Statistiques RGPH⁷ (1966, 1977, 1987, 1998 et 2008), dénotent une augmentation de la population totale d'environ 3,69 fois, passant de 12,10 millions d'habitants à 40,4 millions d'individus entre 1966-2016 et continuent d'augmenter pour atteindre 44,6 millions au 1^{er} janvier 2021. Cette forte croissance démographique associée à la politique d'industrialisation, la concentration des activités productives en ville et le phénomène de l'exode rural, ont contribué à une urbanisation très rapide et souvent anarchique. Le taux d'urbanisation⁸ a dépassé les 70%, en 2018 et devrait atteindre environ les 85% à l'horizon 2050 (ONU, 2019) dépassant de loin les prévisions planétaires. Cette croissance accélérée des villes algériennes s'accompagne aussi d'une série de défis majeurs, tant sur les plans social, économique qu'environnemental et urbain. Ces défis sont majeurs en termes d'accès aux services essentiels tels que le logement, l'éducation, la santé et les infrastructures, mais concernent également les disparités économiques entre les zones urbaines. Les centres urbains attirent souvent les investissements et concentrent les emplois, ce qui peut accentuer les inégalités socio-économiques et contribuer à la marginalisation de certaines zones périphériques ou moins développées.

Cette tendance alarmante est fortement préoccupante pour le développement des villes, en l'absence d'une planification à long terme et de politiques urbaines efficaces, il est possible que cette situation continue d'entraîner une urbanisation informelle, une marginalisation sociale et économique, et des risques accrus de pauvreté et d'exclusion sociale.

⁶ Selon les statistiques l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les niveaux de pollution de l'air restent dangereusement élevés dans de nombreuses parties du monde. De nouvelles données montrent que 9 personnes sur 10 respirent un air contenant des niveaux élevés de polluants. Les dernières estimations révèlent que 7 millions de personnes meurent chaque année à cause de la pollution de l'air ambiant (extérieur) et à cause de la pollution de l'air à l'intérieur des habitations ; c'est un chiffre préoccupant.

⁷ Selon les différents RGPH, le nombre de population totale est passé de 12,10 millions d'habitant en 1966 au lendemain de l'indépendance, à 17,63 millions d'habitants en 1977, à 24,49 millions en 1987, à plus de 29 millions en 1998, 40,4 millions d'habitants en 2016, à 43 millions en janvier 2019, 44,6 millions au 1er juillet 2020 et à 44,3 millions au 1er janvier 2021.

⁸Le taux d'urbanisation est passé de 31,4 % en 1966 à 58,3 % en 1998 et en 2008, à environ 66 %

La ville durable au cœur de la réinvention urbaine

La notion de développement durable (DD) est apparue, à la suite de la prise de conscience des limites des modèles de développement urbains traditionnels en réponse à l'absence de l'esprit des économies de consommation des sols, des ressources naturelles et des énergies. Elle a pour objectifs l'économie et la rationalisation de l'utilisation des sols, des infrastructures et des services urbains de manière à répondre aux besoins des populations jusqu'au long terme tout en minimisant les effets négatifs sur l'environnement.

Outre le Sommet de la Terre de Rio en 1992, qui a popularisé le concept de développement durable, plusieurs autres conférences onusiennes ont abordé ce sujet. En 1997, la Conférence de Kyoto sur le climat a abouti au premier accord juridiquement contraignant visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, le Sommet de Johannesburg en 2002 a réaffirmé l'engagement mondial en faveur du développement durable, 10 ans après Rio.

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Paris en 2015, appelée COP21 (Conférence des Parties), a marqué un tournant avec l'adoption de l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement climatique bien en-deçà de 2°C. Cet accord historique a fixé l'objectif de neutralité carbone d'ici le milieu du siècle et a inclus pour la première fois les pays en développement, témoignant d'une prise de conscience accrue de l'urgence climatique et d'une volonté renforcée de coopération internationale pour la transition écologique. Plus récemment, la COP27, tenue en 2022 à Charm el-Cheikh en Égypte, a franchi une nouvelle étape en créant un fonds dédié aux "pertes et dommages" irréversibles causés par le réchauffement dans les pays les plus vulnérables, reconnaissant ainsi la nécessité d'un soutien financier pour ces États particulièrement touchés par les changements climatiques.

L'Algérie à l'épreuve du développement durable

Dans le contexte algérien, l'engagement envers le développement durable a pris de l'ampleur à partir des années 2000, bien que l'Algérie ait participé au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, qui a marqué un tournant dans la réflexion sur le développement durable. La transition vers un modèle de développement urbain durable s'est concrétisée par l'adoption d'une politique globale en 2001, se traduisant par la promulgation d'une série de lois importantes. Parmi celles-ci, on peut citer : la loi n°01-20 du 12 décembre 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire qui définit les orientations d'aménagement du territoire de manière à garantir un développement équilibré et durable de

l'ensemble du pays ; la loi n°02-08 portant sur la création des villes nouvelles ; la loi n°03-01 favorisant le tourisme durable et la loi n°03-10 pour la protection de l'environnement.

Par ailleurs, sur le plan urbain, l'Algérie a continué à renforcer son cadre législatif. La loi n°04-05 relative à l'aménagement et à l'urbanisme a marqué une avancée importante en intégrant les risques naturels et technologiques dans la planification urbaine. Dans sa continuité, la loi n°06-06 du 20 février 2006, portant loi d'Orientation de la Ville (LOV), a eu pour enjeu essentiel de rétablir la ville comme champ d'intervention privilégié de l'urbanisme, en mettant l'accent sur sa dimension fonctionnelle et en créant les conditions favorables à son évolution vers un modèle de ville durable. Enfin, la loi n°10-02 portant approbation du Schéma National de l'Aménagement du Territoire est venue couronner cette série de lois, en proposant des stratégies globales et 21 Plans d'Action Territoriale (PAT).

Toutes ces lois ont été déclinées ensuite en textes d'application et de mise en œuvre, appuyés par la l'allocation des fonds spécifiques ainsi que la création d'institutions dédiées à la prise en charge des préoccupations contemporaines.

Dans ce cadre, l'Agence Nationale d'Aménagement et d'Attractivité du Territoire (ANAAT) a joué un rôle moteur dans la promotion d'une culture de planification intégrée et durable. Son action s'est concrétisée à travers plusieurs leviers, dont l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Cet instrument est devenu le cadre de référence pour l'ensemble du territoire en matière d'intégration des principes du développement durable. Il favorise des pratiques de planification urbaine qui garantissent un urbanisme durable, équilibré et résilient, plus respectueux de l'environnement, socialement inclusif et visant à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Du droit à l'action : poser les jalons d'un urbanisme durable par le renouveau des processus

La diffusion et l'incorporation des principes du développement urbain durable, nécessite une solide alliance entre la planification urbaine et la durabilité (Ghédira, 2015). Cette nécessité a été à l'origine de la modernisation du cadre juridique dans de nombreux pays à des époques différentes. Ces efforts ont consolidé l'implémentation des exigences du développement urbain durable dans l'aménagement des villes, tout en permettant une meilleure prise en compte des dimensions environnementales, sociales et économiques dans la planification urbaine et spatiale.

Pour implémenter les exigences du renouvellement urbain et apporter des réponses efficaces et durables, aux attentes du secteur socio-économique, l'urbanisme se trouve au cœur des enjeux de durabilité. Cette nouvelle approche urbanistique, à la fois exigeante et

performancielle, dépasse la logique substantielle pour adopter une logique procédurale (Ascher, 2008). Elle se concentre davantage sur la manière de poser les problèmes et d'élaborer des plans d'action résultant de la participation, de la concertation, du consensus et du compromis, plutôt que sur des choix particuliers et isolés.

En outre, d'un point de vue opérationnel, agir sur la ville nécessite « *de nouvelles méthodes, approches et instruments visant à rompre avec la planification traditionnelle, considérée comme usée et trop rigide, centralisatrice et technocratique* » (Benidir, 2007), Cette évolution requiert une connaissance, une compréhension, voire même une maîtrise de la législation en vigueur, ainsi que des compétences techniques et professionnelles beaucoup plus complexes et élaborées.

Conséquemment, cette évolution juridique a entraîné l'adoption de nouvelles approches pour intégrer les exigences de durabilité dans les plans d'urbanisme et projets urbains. On peut citer la démarche de la Haute Qualité Environnementale (HQE)⁹ avec son système d'indicateurs ISDIS¹⁰, les outils d'évaluation, d'impact ou de suivi de la durabilité, tels que les modèle « INDicators Impact (INDI) »¹¹, ENVironnemental (Impact environnemental (ENVI)¹², *le monitoring*¹³ (Blais & Caron, 2007), etc, pour le suivi des projets du développement urbain durable. La finalité de ces réformes méthodologique vise à diagnostiquer une situation initiale en identifiant les défaillances afin de proposer un plan d'action pour l'amélioration.

Mise en œuvre des exigences de l'urbanisme durable, qualification et compétences

D'autre part, pour mettre en œuvre les nouveaux instruments, les urbanistes doivent développer un panel élargi de compétences, au-delà de la seule conception technique des plans. L'Ingénierie Territoriale définie comme « *l'ensemble des savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités publiques et les acteurs locaux pour conduire le développement territorial ou l'aménagement durable des territoires* » (Trognon, et al., 2012), a ainsi ouvert l'urbanisme à de nouveaux métiers combinant savoir-faire

⁹ Voir chapitre 1.

¹⁰ Idem

¹¹ Idem

¹² Idem

¹³Le monitoring : *est un processus d'évaluation au service des décideurs. Il a été introduit au Royaume-Uni en 1995, à Montréal et Québec en 2000, comme outils visant à assurer le suivi et la mise en œuvre des schémas, à évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs qui y sont exprimés et des actions qui y sont proposées, et à publier un rapport sur la question chaque année ou deux ans. La réalisation d'un suivi devrait idéalement être obligatoire à tous les niveaux de notre système de planification.*

urbanistiques, managériaux et de concertation. Des référentiels de compétences se mettent en place pour définir ces nouveaux profils.

De ce fait, face aux nouveaux enjeux du développement urbain durable, le métier d'urbaniste a dû s'adapter en développant un large éventail de nouvelles compétences. Au-delà de leur expertise technique traditionnelle en conception de plans, les urbanistes doivent désormais maîtriser des savoir-faire en ingénierie de la concertation, animation de démarches participatives et management de projets complexes impliquant de multiples parties prenantes.

Dans cette optique, le développement de compétences spécialisées en urbanisme est devenu essentiel, à travers soit les formations universitaires soit les exigences des référentiels d'employabilité. Ainsi, *l'ingénierie des compétences* (Le Boterf, 2011) des métiers est devenue courante, le point de repère de tout métier est le référentiel de compétences par sa précision des exigences de mise en œuvre des savoirs et savoir-faire.

Par ailleurs, si les concepts et principes du développement urbain durable font désormais consensus au niveau international, leur mise en œuvre concrète reste un défi de taille, en particulier dans les pays en voie de développement. Ces nations font face à des défis urbains massifs, avec une croissance démographique et une expansion spatiale des villes souvent mal maîtrisées.

Dans ce contexte, il est pertinent d'analyser comment l'Algérie tente de relever ces défis à travers ses nouvelles politiques d'aménagement et ses instruments d'urbanisme, en intégrant les impératifs du millénaire promus au niveau mondial. Cela permettra d'identifier les avancées, les difficultés rencontrées et les axes d'amélioration possibles, pour une "*fabrique de la ville*" algérienne plus résiliente et viable.

L'examen du cadre juridique et réglementaire Algérien, des réformes en cours, ainsi que des compétences et méthodes opérationnelles déployées sur le terrain par les urbanistes algériens, apparaît comme une clé de lecture essentielle pour comprendre cette dynamique et les efforts fournis pour concrétiser un aménagement urbain plus durable dans le pays.

1.2 Problématique de la recherche

La loi relative à l'aménagement et à l'urbanisme¹⁴, a constitué une avancée majeure en matière de planification urbaine. Elle a introduit le plan Directeur d'Aménagement et

¹⁴ La loi n°90-29 du 1er décembre 1990

d'Urbanisme¹⁵ (PDAU) et le Plan d'Occupation des Sols¹⁶ (POS) comme documents réglementaires de référence au niveau national et communal (Saidouni, 2000), posant ainsi les bases d'une planification territoriale stratégique et opérationnelle.

Néanmoins, après plus de 30 ans, des défaillances majeures de ces instruments marquent la production urbaine en Algérie. On enregistre le non-respect des plans approuvés et, par conséquent, leur discordance par rapport à la réalité (Kadri, 2010). Ils accentuent la fragmentation des tissus urbains (Benidir, 2007; Bendjelid, & Hafiane, 2010; Semmoud, 2003).

Les enjeux territoriaux se sont aggravés, engendrant de nombreux problèmes urbains : le désordre et le dysfonctionnement des tissus urbains (Semmoud, 2005; Sidi Boumediene, 2002; Benyahia, 2015) ; la marginalisation des tissus urbains (Souiah, 2005) ; la crise du logement (Belguidoum, 2018), l'étalement urbain (Signoles, 2010) ; l'atteinte à l'environnement et la dégradation des paysages (Drici, 2009) ; les tissus informels (Mouaziz & Belguidoum, 2010) ; les problèmes de circulation, de stationnement et de mobilité ; la mauvaise qualité du cadre de vie, etc., sont autant de problèmes rencontrés dans nos villes et sont devenus très complexes à appréhender tant au plan politique que technique.

De même, la lenteur et lourdeur administrative des processus¹⁷ d'élaboration et d'approbation des documents d'urbanisme, font que les études deviennent caduques dès leur approbation. Kadri A. souligne : « *A Constantine, pour concrétiser le 1/4 du programme des POS de la ville, il a fallu 10 ans (2001-2010) ! Est-ce que la ville cesse d'évoluer pendant l'élaboration des études ?* (Kadri, 2010). A ce propos « *L'approbation du plan d'occupation des sols par le wali intervient, au plus tard, dans un délai de deux (2) ans à compter de la date de la délibération de l'Assemblée populaire communale portant adoption du plan après enquête publique.*” Or, en réalité, la durée dépasse de loin les délais contractuels. Par exemple le POS 32 d'El Eulma était lancé en l'an 2000 et approuvé en 2017, tandis que la révision du PDAU du groupement de Constantine a été lancée en 2008, n'est toujours pas approuvé à ce jour en raison d'un problème administratif.

Plusieurs articles de presse algérienne rappellent la complexité des démarches. Citons le témoignage de Bendjedidi A., expert en urbanisme au quotidien TSA en 2021

¹⁵ Décret exécutif n°91-177, relatif aux procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU.

¹⁶ Décret exécutif n°91-178, relatif aux procédures d'élaboration et d'approbation du POS.

¹⁷ Le processus d'élaboration des instruments d'urbanisme compte quatre étapes « Etablir l'instrument puis l'adopter par la maîtrise d'ouvrage ensuite l'élaborer par la maîtrise d'œuvre et en dernière étape l'approuver.

"*L'urbanisme en Algérie : des procédures kafkaïennes* »¹⁸ (le quotidien la Liberté, en 2019). De même, l'Ordre des Architectes, a également appelé dans un communiqué en 2022 à simplifier les procédures d'urbanisme, etc.

Un cadre juridique national en évolution mais encore insuffisamment aligné

Depuis les années 2000, l'Algérie a entrepris une série de réformes législatives visant à répondre aux divers défis économiques, sociaux et politiques du pays. Ces réformes témoignent d'une volonté d'adapter les cadres législatifs aux exigences contemporaines et de moderniser les institutions.

Plusieurs lois importantes ont été promulguées : La loi n°01-10, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, la création du vice ministre chargé de la ville en 2003, puis la loi n°03-01 relative au développement durable du tourisme, la loi n°03-10 portant protection de l'environnement, la loi n° 04-05 de l'aménagement et l'urbanisme, la loi n°06-06 de la politique de la ville avec sa batterie d'instruments.

De plus, l'introduction Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)¹⁹ vient compléter cette panoplie de lois. Le SNAT s'accompagne de plans d'actions et de nombreux décrets d'application relatifs aux procédures d'élaboration des instruments d'urbanisme ou aux modalités d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme. Tous ces textes mettent l'accent sur une planification intégrée prenant en compte toutes les problématiques urbaines, environnementales.

En tant que réseau chronologiques et hiérarchisé, les instruments d'aménagement et d'urbanisme du territoire, sont des outils opérationnels pour assurer un aménagement qualitatif des villes à long terme. Ils représentent en principe la démultiplication jusqu'au communes et aux citoyens, du cadre réglementaire qu'établit le SNAT :

L'échelle nationale est sous les directives du SNAT et les schémas directeurs d'aménagement des secteurs,

L'échelle régionale, est guidée par le SDAAM, les SEPT et PATW,

L'échelle locale est orientée par le PDAU et POS :

- D'une part, la physionomie de ce qu'on veut obtenir est exprimée dans le PDAU, qui détermine les objectifs et orientation d'aménagement et d'urbanisme des sites, prévoit les équipements nécessaires et spécifie les mesures d'aménagement.

¹⁸L'expression "des procédures kafkaïennes" fait référence à l'écrivain Franz Kafka, et plus particulièrement à l'univ Un cadre juridique national en évolution mais encore insuffisamment aligné ers absurde et complexe de ses romans.

¹⁹ Le SNAT : est la loi n° 10-02, du 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

- D'autre part, la traduction des objectifs et orientation d'aménagement du PDAU en règles s'exprime dans le POS, qui établit des règles concernant le droit d'utilisation des sols.

Ces deux derniers maillons jouent un rôle essentiel dans la gestion du développement urbain, fournissant des orientations et des directives aux décideurs et aux acteurs impliqués dans la planification et l'aménagement des villes conformément à la législation et réglementation en vigueur.

Cependant, bien que l'Algérie ait adopté une législation multidimensionnelle couvrant divers aspects (aménagement du territoire, tourisme, environnement, urbanisme et politique de la ville), ~~Toutefois,~~ la question clé reste celle de l'application effective de ces lois et instruments. Comme dans de nombreux pays, le défi réside dans la mise en oeuvre d'un développement durable nécessitant une approche intégrée, tenant compte simultanément des enjeux urbains, environnementaux et socio-économiques.

Les organismes de planification nationaux font face aujourd'hui à une série de défis complexes et interdépendants, qui vont bien au-delà des préoccupations traditionnelles de l'urbanisme. Cette évolution reflète une compréhension plus systémique et transversale des enjeux de durabilité urbaine.

1.3 Positionnement et questionnements de la recherche

Après tant d'années de l'entrée en vigueur des réformes urbaines, l'effectivité des diverses dispositions législatives et réglementaires sur le terrain tarde à se matérialiser, révélant le décalage persistant entre le cadre juridique et la réalité des pratiques d'aménagement et d'urbanisme.

La production concrète des instruments d'urbanisme peine encore à suivre le rythme imposé par les réalités du terrain, et les défis posés par la croissance urbaine restent entiers. La persistance de pratiques d'urbanisme informelles illustre parfaitement la difficulté à renverser les tendances héritées du passé et à se conformer aux nouvelles exigences.

A titre indicatif, malgré les efforts de régularisation, l'habitat illicite reste très répandu : à Oran, plus de 40% des logements sont construits illégalement (Bendjedid., 2021; Saïd Belguidoum, 2010/3), il s'agit de construction sans permis de construire, sur des terrains non constructibles ou non viabilisés ; le taux élevé d'habitat précaire et informel persiste (Sidi Boumedine, 2016; Spiga Boulahbel, 2005) ; des Parcelisations anarchiques sont courantes dans la Mitidja et dans les zones périurbaines de Constantine, avec le morcellement et l'urbanisation des terrains à vocation agricole ou forestière sans viabilisation ni respect des

règles d'urbanisme (Nemouchi, 2011; Debbabi, 2022) ; l'occupation des zones non aedificandi tels que les périmètres des servitudes de protection des oueds, des voies et réseaux divers, est fréquente (Meradi, 2020; Hadeif, 2017) ; le développement d'activités polluantes ou dangereuses sans respect des normes d'implantation est observé (Djemaci, 2012).

Par ailleurs, l'efficacité des instruments d'urbanisme reste tributaire du potentiel humain qui s'en chargera, de par ses spécialités, ses compétences et du niveau de coordination entre les différents acteurs. Ainsi, de nombreuses collaborations visant non seulement à combler les défaillances à court terme, mais aussi à renforcer les compétences locales à long terme, sont à signaler.

En effet, au démarrage de la politique de l'intégration des enjeux de durabilité et afin d'assurer la transition vers des villes plus résilientes, inclusives et sobres en carbone, l'Algérie s'est appuyée, sur le partenariat et l'expertise d'organismes nationaux et internationaux spécialisés dans le développement urbain durable. L'objectif était de couvrir les compétences en matière de méthodes, d'outils et des retours d'expérience dont les professionnels locaux ne disposaient pas. En effet, plusieurs collaborations notables ont été établies :

- L'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) à la charge de l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire a fait l'objet de conventions avec l'Agence Française de Développement et le bureau d'études français « Sociétés d'Economie et de Technique pour l'Équipement de la Construction (SETEC) » International spécialisé dans l'ingénierie de projets complexes, pour l'assistance technique et méthodologique ;
- Des experts français ont notamment participé au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour l'assistance du volet méthodologique et participatif ;
- L'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ), a apporté son expertise pour les thématiques comme les corridors économiques ou le développement rural.
- L'Union Européenne (UE) a participé au financement du SNAT via des fonds structurels et de coopération.
- À Alger, l'Agence Nationale de Développement Urbain (ANDU) a piloté le Plan Climat et l'Agence de Service Public (ASP) coordonnait la reconversion des friches urbaines. Tandis que le grand bureau d'études français Engineering Group for International Strategy (EGIS), spécialisé dans l'ingénierie de projets complexes à l'international a réalisé des études sur la rénovation énergétique pour Alger.

Face à ce contexte multidimensionnel des défis de l'urbanisation en Algérie, la transition vers un renouveau urbain durable nécessite une refonte profonde des instruments d'urbanisme. Ceux-ci doivent intégrer les exigences de durabilité pour réguler l'aménagement des villes de manière cohérent, intégré et inclusif, contribuant ainsi à améliorer concrètement la qualité de vie des habitants.

De plus, il est crucial de disposer de professionnels capables de combiner les approches traditionnelles de l'urbanisme avec les nouvelles obligations de durabilité. Cette question de la refonte des outils d'urbanisme nous pousse à examiner le contexte juridique actuel et à évaluer les compétences humaines disponibles. Nous sommes donc amenés à poser la question suivante : « *Le cadre juridique national qui régit la création des outils d'urbanisme est-il en adéquation avec les principes du développement urbain durable ?* ». Il est donc primordial de se demander si notre cadre juridique national est adapté et en phase avec les exigences d'un aménagement urbain qui respecte les défis environnementaux, sociaux et économiques.

Dans cette optique de recherche, d'autres questions secondaires se dégagent :

- *Quelles sont les exigences du renouveau juridique urbain pour la production des instruments d'urbanisme ?*
- *Existe-t-il un référentiel de compétences professionnelles pour l'employabilité de l'urbaniste producteur/concepteur des instruments d'urbanisme ?*

1.4 Hypothèses de la recherche

Pour répondre à notre questionnement nous avons postulons les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1**, stipule que « *Le cadre juridique national s'aligne en grande partie avec les objectifs universels de durabilité urbaine* ».
- **Hypothèse 2**, stipule que « *L'intégration des exigences du Développement Urbain Durable (DUD) au niveau local est loin d'atteindre les standards universels et contemporains en matière de durabilité urbaine* ».
- **Hypothèse 3**, stipule que « *En Algérie, le référentiel de compétences des urbanistes actuel définis par les offres d'emploi, ne répond pas de manière adéquate aux nouvelles exigences du cadre juridique urbain renouvelé et aux référentiels internationaux définissant les compétences requises pour la pratique de l'urbanisme durable* ».

1.5 Objectifs de la recherche

Ce travail vise à répondre aux questionnements posés et à analyser l'impact du renouveau juridique urbain sur la production des instruments d'urbanisme. Les objectifs principaux sont d'analyser dans quelle mesure en Algérie :

1. Le cadre juridique urbain favorise l'intégration des exigences du développement urbain durable dans les instruments d'urbanisme.
2. Le référentiel de compétences actuel des urbanistes chargés de l'élaboration des instruments d'urbanisme est adapté aux nouvelles exigences du cadre juridique urbain renouvelé et aux référentiels internationaux.

1.6 Méthodologie du travail

L'appréhension de la problématique du cadre juridique de l'intégration du DUD dans les instruments d'urbanisme s'est développée selon une approche méthodologique mixte combinant :

- **Une approche théorique** basée sur une recherche documentaire et bibliographique, afin d'ancrer la problématique et d'explorer les fondements conceptuels liés au développement urbain durable. Elle repose sur l'exploitation d'ouvrages, publications scientifiques, rapports institutionnels, etc.
- **Une approche empirique et analytique**, examine le cadre juridique des instruments d'urbanisme depuis l'injonction du développement urbain durable en Algérie, c'est-à-dire période 2001 à 2022. Elle a été mise en œuvre comme suit :
 - Une analyse qualitative consiste en une analyse de contenu pour évaluer l'alignement du contexte juridique urbain Algérien avec le contexte de référence universel. Des outils tels que le logiciel d'analyse qualitatif Atlas ti 23²⁰, les matrices de croisement, la taxonomie de Bloom et des entretiens semi-directifs auprès d'experts en urbanisme et durabilité ont été utilisés.
 - Une analyse quantitative a comporté une analyse bibliométrique réalisée à partir des bases de données SCOPUS, SNDL et PNST, avec l'utilisation d'outil tel que VOSviewer pour la production d'indicateurs statistiques et relationnels. De plus, une enquête par questionnaire en ligne a été menée dont les données ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS 21.

²⁰ Version d'essai.

1.7 Structure de la thèse

Le présent manuscrit, comme tout travail de recherche commence avec une introduction générale qui précise la problématique de la recherche, le questionnement, les objectifs, les hypothèses de travail ainsi que la démarche méthodologique choisie. Il est structuré en deux grandes parties réparties en trois chapitres pour la première et quatre pour la deuxième.

La première partie, théorique et conceptuelle, est organisée en trois chapitres :

- **Le premier chapitre**, explore le concept du développement urbain durable de manière théorique, en abordant ses dimensions conceptuelles, ses exigences en termes de cibles et sous-cibles, ses aspects méthodologiques ainsi que ses démarches et outils opérationnels. L'élaboration de ce chapitre a nécessité l'exploitation d'une documentation variée, incluant des ouvrages, des périodiques, des publications scientifiques, des thèses, des mémoires et des ressources en ligne.
- **Le deuxième chapitre** : le développement urbain durable est abordé selon une approche basée sur les compétences. Les référentiels de compétences pour la mise en œuvre des exigences du développement urbain durable en France ont été choisis, notamment le référentiel Tuning, le ROME et l'OPQU. Ce choix est justifié par l'implication de la France dans l'élaboration du référentiel Algérien étudié dans ce travail. La rédaction de ce chapitre a requis l'exploitation de diverses ressources documentaires, telles que des guides, des plateformes en ligne et des sites Internet.
- **Le troisième chapitre** : porte la revue de la littérature de l'intégration du développement urbain durable dans les outils d'urbanisme. Le développement de cette revue de la littérature de combine combine la recherche documentaire et la veille technologique avec une analyse bibliométrique. Ce chapitre implique aussi l'étude d'une documentation diversifiée comme des ouvrages, publications scientifiques, thèses, sites internet et bases de données numériques.

La deuxième partie « Investigation », est empirique et analytique, s'articule également en quatre chapitres :

- **Le quatrième chapitre**, présente l'encadrement juridique du développement urbain durable en Algérie, comme cas d'étude. Il parcourt les orientations politiques amorcées et identifie le renouveau en matière d'objectifs stratégiques, d'institutions, d'actions et d'outils et instruments mis en place pour l'implémentation du DUD en Algérie.

- **Le cinquième chapitre**, présente la méthodologie du travail de recherche
- **Le sixième chapitre**, procède à une analyse des textes de lois en matière de revalorisation urbaine durable en Algérie. Cette analyse permettra d'évaluer comment la législation nationale en place favorise ou non l'intégration des principes du développement urbain durable dans les instruments d'urbanisme.
- **Le septième chapitre**, s'intéresse à la pertinence du référentiel de savoir-faire des urbanistes et concepteurs d'outils d'aménagement pour concrétiser le développement urbain respectueux des principes de durabilité.

Ces deux parties sont synthétisées dans la conclusion générale, qui présente les principaux résultats de la recherche, les recommandations dégagés et quelques pistes pour les recherches futures.

1.8 Motif du choix du sujet

Le choix de mon sujet de recherche sur l'intégration du développement urbain durable dans les instruments d'urbanisme est le fruit d'un parcours professionnel riche et varié. Avec près de deux décennies d'expérience en tant que praticienne dans la production d'études d'aménagement et d'urbanisme, j'ai eu l'opportunité de travailler sur différents projets à différentes échelles et dans divers contextes géographiques. Cette immersion de longue haleine sur le terrain m'a permis de comprendre concrètement les enjeux et les défis de la planification territoriale. En parallèle, ma carrière s'est également développée dans le milieu académique en tant qu'enseignante-chercheuse à l'Université Constantine 3.

Cette double casquette m'a permis de combiner les aspects pratiques et théoriques de l'urbanisme durable. J'ai eu l'occasion de participer à des projets de recherche sur le développement des compétences professionnelles, en étroite collaboration avec l'équipe de recherche "Modes et moyens de transmission des savoir-faire professionnels" du laboratoire Architecture, Ville, Métiers et Formation. Cette expérience m'a permis d'approfondir mes connaissances sur les compétences nécessaires pour la production et la conception des instruments d'urbanisme dans le contexte du développement urbain durable.

De plus, j'ai suivi des formations complémentaires tout au long de ma carrière, notamment sur la pédagogie et les approches par compétences. J'ai également eu l'opportunité de participer à une formation intitulée "Appui institutionnel de la mise en œuvre du SNAT 2030". Ces formations m'ont permis d'élargir mes connaissances et de me tenir informée des dernières avancées en matière de développement urbain durable.

En outre, ce sujet est d'une grande pertinence académique car il aborde un domaine en constante évolution et qui suscite un intérêt croissant dans le domaine de l'urbanisme. L'intégration du développement urbain durable dans les instruments d'urbanisme est une préoccupation majeure pour les chercheurs et les praticiens, et il est important d'approfondir les connaissances dans ce domaine. De même, que pour les décideurs politiques, les urbanistes et les professionnels de l'aménagement urbain. Comprendre comment les lois et les textes d'application régissent cette intégration est essentiel pour garantir une planification urbaine durable et répondre aux défis actuels de l'urbanisation.

L'ensemble de mon parcours professionnel, conjugué à la pertinence académique et pratique du sujet justifie mon choix et intérêt pour ce sujet. Notre objectif est de contribuer à une meilleure compréhension de cette intégration, en identifiant les exigences de mise en œuvre et les compétences nécessaires pour une planification urbaine durable.

PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

CHAPITRE II

**LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE, UN
RENOUVEAU MULTIDIMENSIONNEL**

CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE, UN RENOUVEAU MULTIDIMENSIONNEL

2.1 Introduction

À mesure que le monde devient de plus en plus urbanisé, le développement urbain durable a acquis une importance cruciale. Il vise à mettre en place des stratégies de planification urbaine et spatiale qui incorporent les principes de durabilité pour garantir des villes fonctionnelles, résilientes et respectueuses de l'environnement (Atkinson, Chabou, & Karsch, 2008). Cela nécessite une approche intégrée de la planification urbaine et spatiale, qui prend en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux de l'urbanisation et met en évidence des approches novatrices en matière de planification urbaine durable, tout en confirmant l'importance d'une collaboration étroite entre les décideurs, les urbanistes, les communautés locales et les acteurs du développement pour atteindre des objectifs communs de villes viables et prospères.

Dans ce sens, les instruments de planification urbaine et spatiale jouent un rôle central dans la création de villes durables. Ils permettent de définir les politiques et les orientations pour l'utilisation des terres, la gestion des infrastructures, la fourniture de services et la création d'espaces publics. Ces instruments peuvent inclure des plans directeurs, des codes de construction, des réglementations d'utilisation des sols, des politiques de transport et d'autres outils qui orientent le développement urbain.

Dans ce premier chapitre, nous plongeons au cœur de la problématique du développement urbain durable. Tout d'abord, nous procédons par la mise évidence de son avancée conceptuelle et son importance politique, tant d'un point de vue général que dans le contexte spécifique de l'Engagement de l'Algérie dans cette politique de durabilité. Ensuite, nous explorons les différentes réformes induites pour sa mise en œuvre et son intégration dans les instruments de planification urbaine et spatiale, qui se manifestent à travers des changements législatifs, institutionnels, opérationnels et Nous examinons également les stratégies et les référentiels qui existent depuis son adoption par les États membres des Nations Unies.

Enfin, nous abordons les conséquences opérationnelles et méthodologiques de l'intégration de la durabilité dans les instruments de planification urbaine et spatiale, qui sont au cœur de notre travail. Nous accordons une attention particulière à la démarche Haute Qualité Environnementale et Renouvellement Urbain (HQE²R), que nous explorons en

détail. Nous découvrons comment cette approche utilise des méthodes d'analyse, de questionnement et d'évaluation pour intégrer la durabilité dans la planification urbaine et spatiale, assurant ainsi l'efficacité des projets de développement urbain durable".

2.2 Le Développement Durable : Du concept aux nouveaux outils de mise en œuvre

Le Développement Durable a amplement marqué les territoires dans le monde entier. Depuis près d'un demi-siècle, le concept de "durabilité" est né dans le domaine des sciences de l'environnement et est ensuite "introduit" de manière ad hoc et apparaît comme une nouvelle pratique de l'urbanisme « le Néo-Urbanisme » (Ascher, 2008)²¹ et de l'aménagement avec un double objectif, agir sur les secteurs existants délabrés et défavorisés de la ville, tout en répondant aux exigences de gestion économe de l'espace. Ses prescriptions étaient d'abord écologique et environnementale suite à l'appel de Stockholm (1972) avec la publication de l'ouvrage *Halte à la croissance* (Meadows, et al., 1972) résultant des travaux du club de Rome, ensuite elles se sont étendues aux dimensions économiques et sociale à travers la publication « *Notre avenir à tous* » du rapport Brundtland²² (1987) et le sommet de la Terre de Rio de Janeiro²³ (1992) qui est pris comme point de départ pour les Sommets suivants. Ce dernier a mis l'accent sur l'interdépendance des trois dimensions (sociale, économique et environnementale). Il recommande de nouvelles méthodes allant de l'éducation, aux nouvelles manières de préserver les ressources naturelles et aux nouveaux moyens de participer à une économie durable et devient une référence par ses ambitions.

Pour se faire, l'Agenda 21 du sommet de Rio se fixant les objectifs du millénaire des pays en voie de développement stipule l'urgence de mise en place d'un programme d'actions

²¹Néo-Urbanisme : est axé sur trois aspects : l'esthétique, le design urbain et les modes d'urbanisation « *L'esthétique proposée est de type architecture contextuelle, souvent pastiche, la désigne urbain privilégie un urbanisme de rues d'espaces publics, de densités élevées, le mode d'urbanisation est fondé sur des principes de mixité fonctionnelle et sociale, sur l'usage des transports publics et la lutte contre l'étalement urbain* » (Ascher, 2008), pp 57-58.

²² Le rapport de Gro Harlem Brundtland est un programme mondial pour le changement, et propose des stratégies environnementales à long terme pour parvenir à un développement durable à l'an 2000 et au-delà ;

²³Le premier Sommet de la terre de Rio de Janeiro, coïncide avec le 20e anniversaire de la première Conférence sur l'environnement humain, à Stockholm, en Suède, en 1972. Il a réuni les représentants de 173 Etats (des dirigeants politiques, diplomates, scientifiques, représentants des médias et des organisations non gouvernementales) en vue de réconcilier l'impact des activités socio-économiques humaines et l'environnement. Ce sommet a abouti sur la production de l'Agenda 21 avec plan d'action internationale sur les questions d'environnement et de développement qui aideraient à guider la coopération internationale et la politique de développement durant le XXIe siècle, ainsi que de trois conventions : la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il a aussi été à l'origine de la signature du Protocole de Kyoto pour la lutte contre le changement climatique (1997).

actualisé tous les dix ans : à savoir le Sommet de la Terre de Johannesburg de 2002²⁴ (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006)(Rio+10)²⁵, le Rio+2026. En France, la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire LOADDT, (1999) incite les pays et les agglomérations à élaborer des projets de développement faisant référence au chapitre 28 (Initiatives des Collectivités Locales à l'appui de l'Agenda 21) ; l'élaboration d'agendas est également encouragée par des contrats entre l'état, les régions et les collectivités gestionnaires des agglomérations, des pays et des parcs naturels régionaux.

Ces projets de développement doivent faire appel à la participation et au partenariat avec les acteurs privés et publics. En parallèle, en Afrique du Sud, depuis 1994, l'évolution des cadres d'instruments politiques, législatifs et de planification ont impacté intensivement l'aménagement du territoire et le développement dans toutes les sphères des systèmes spatiaux nationaux et provinciaux, ces réformes politiques et législatives sur le plan développement urbain n'ont pris effet qu'après l'an 2000 et de (Schoeman, 2014).

30 ans après, le colloque intitulé Rio+30+30, tenu les 17, 18 et 19 octobre 2022 à Rio de Janeiro, arrive à effectuer une évaluation rétrospective de la durabilité pendant les trois dernières décennies et une prospective des 30 années à venir. Le Rio+30, est beaucoup plus à visée urbaine, il souligne le rôle des villes dans la lutte contre le changement climatique et le développement socio-économique durable, exige une ville durable²⁷ et inclusive²⁸ et propose de concevoir un agenda urbain ambitieux considéré comme un cadeau vert pour tous et bas carbone tout en favorisant la justice sociale. A titre d'exemple Copenhague, Danemark considérée comme l'une des villes les plus durables au monde, s'est engagée à devenir neutre en carbone en 2025 et a mis en œuvre des initiatives telles que la promotion du vélo, l'utilisation d'énergies renouvelables et la création d'espaces verts. Le Rio+30+30

²⁴ La stratégie française de développement durable présentée à Johannesburg en 2002, s'est concentrée sur ce qui peut être fait au niveau international : aide au développement, solidarité internationale, Droits de l'homme et aussi mise en place de régulations environnementale et sociale qui doivent accompagner le processus de mondialisation.

²⁵Le Sommet de la Terre de Johannesburg (Rio+10) avait pour objectif dominant la lutte contre le terrorisme

²⁶ Le sommet de Rio de Janeiro de 2012 (Rio+20) était consacré à l'économie verte.

²⁷La ville durable est une « ville capable de se maintenir dans le temps » grâce à une distance critique par rapport au présent, elle offre une qualité de vie en tous lieux et des différentiels moins forts entre les cadres de vie. L'un de ses principes de constitution est la mixité fonctionnelle (contre la séparation des fonctions prônée par l'urbanisme des années 1960), l'émergence de nouvelles proximités et la diminution de la mobilité contrainte. <https://www.geographie.ens.fr/qu-est-ce-qu-une-ville-durable.html> consulté le 30 10 2022 à 13h15

²⁸La ville inclusive est une ville dans laquelle aucune catégorie d'habitants n'est exclue du développement urbain. Elle favorise l'accès aux services essentiels pour le plus grand nombre et en particulier pour les populations les plus vulnérables. Elle encourage également l'implication des citoyens et de toutes ses parties prenantes dans son fonctionnement. <https://www.veolia.com/fr/marches/municipal/croissance-ville-inclusive>, le 30 10 2022 à 13h00.

quant à lui, projette l'Agenda 2030²⁹ comme outil complet et concret et réaffirme le rôle essentiel des villes dans la réalisation de ces objectifs. Ce référentiel est composé de 17 Objectifs de Développement Durable universels (Figure 2.1), 169 cibles et 232 indicateurs de suivi.



Figure 2.1 : Charte des Objectif du Développement Durable 2030.

Source : Webinaire « La recherche liée aux objectifs de DD et comment les identifier » sur Scopus, Elsevier Africa, 06 08 2022.

En France par exemple, selon une *approche systémique*³⁰, la feuille de route pour la mise en œuvre des ODD de l'Agenda 2030, se décline en six enjeux et priorités suivants (Figure 2.2) :

- Enjeu 1 : Agir pour une transition juste ;
- Enjeu 2 : Transformer les modèles de sociétés ;
- Enjeu 3 : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- Enjeu 4 : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous ;
- Enjeu 5 : Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD ;

²⁹Le 25 septembre 2015, les 193 États membres des Nations Unies se sont engagés à mettre en œuvre les 17 objectifs universels de l'Agenda 2030, un plan d'action « pour l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats ». <https://www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030/editorial/article/editorial-du-commissaire-general-au-developpement-durable>, le 02 11 2022 à 9h30

³⁰Le développement durable est systémique, c'est-à-dire que tous ses enjeux sont liés, chaque décision relative à un enjeu a des répercussions sur les autres : le sujet doit donc être traité dans son entièreté. <http://www.vedura.fr/contact>, le 03 11 2022.

- Enjeu 6 : Construire une transformation durable européenne et internationale.

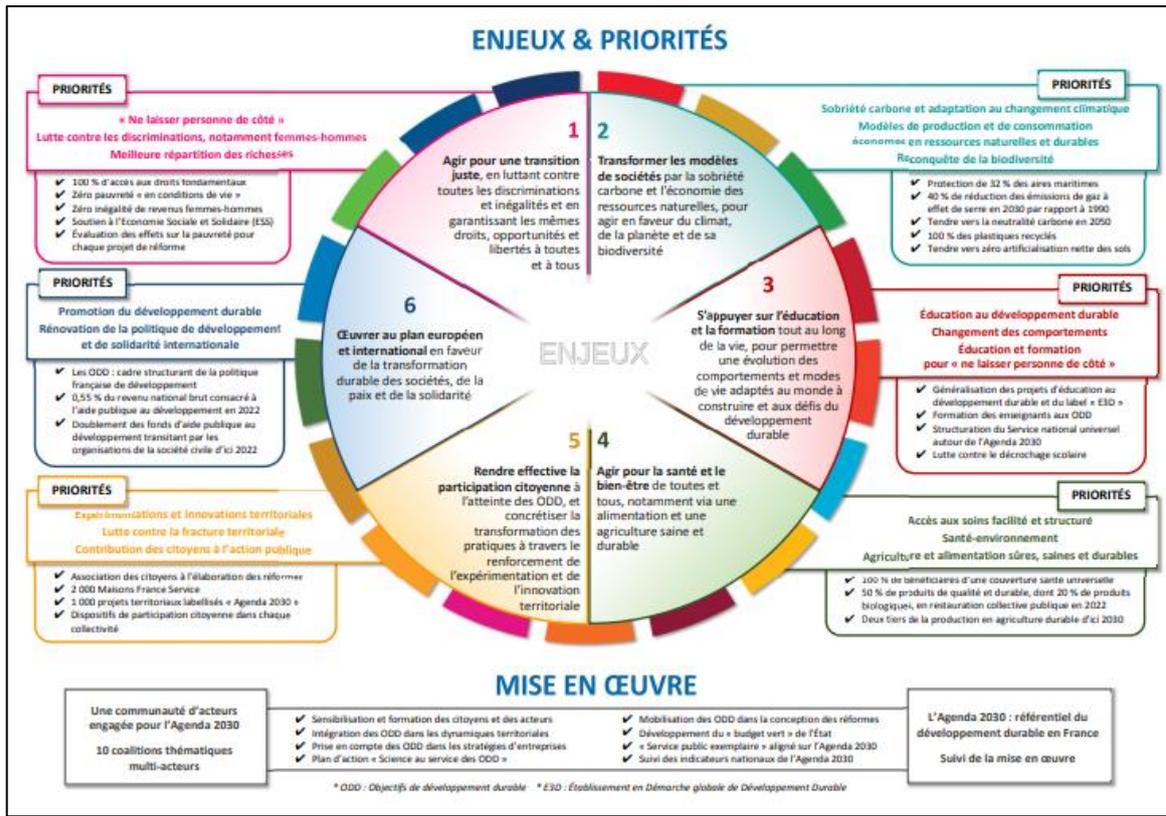


Figure 2.2 : Synthèse Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.

Source : <https://www.agenda-2030.fr/>, le 03 11 2022 à 10h00.

2.3 Le Développement Urbain Durable : Un référentiel universel à adopter

Depuis l'injonction du DD, agir sur la ville, ne repose plus sur les principes classiques du mouvement moderne et de la charte d'Athènes, que sont le zoning, la normalisation, la standardisation, la taylorisation, la simplification et la spécialisation (Lévy, 1999; Ascher, 2008; Corbusier, 1943), mais plutôt doit s'inscrire depuis 1994 dans *les dix engagements*³¹

³¹ La charte d'Aalborg est un agenda 21 local pour le développement durable en Europe c'est un document de référence en matière de déclarations d'intention des collectivités vis-à-vis du développement durable. Les dix engagements de sont : Gouvernance ; Gestion locale vers la durabilité ; Biens naturels communs ; Consommation responsable et choix de style de vie ; Planification et conception ; Mobilité améliorée, trafic limité ; Actions locales pour la santé ; Économie locale vivante et durable ; Équité sociale et justice ; Du local au global. Une première évaluation européenne était programmée pour l'année 2010, et sera suivie de bilans tous les cinq ans. Les signataires de l'engagement doivent – fournir un état des lieux de la situation locale, dans les 12 mois suivant la signature, – Engager un processus de définition des objectifs, avec une participation locale, – Définir les priorités des tâches, conformément à l'ensemble des dix Engagements, – Fixer les objectifs locaux spécifiques dans les 24 mois suivant la date de signature, – Publier périodiquement un bilan des Engagements d'Aalborg – Et fournir des informations concernant les objectifs et leur progression pour l'évaluation continue.

de la charte d'Aalborg pour l'intégration de la durabilité dans les villes européennes (Collectivités européennes unies, 2004), ensuite en 2015, dans les 17 ODD (Figure 2.3).

Le onzième objectif dépendant des 16 autres ODD, vise la réhabilitation et la planification des villes et des établissements humains (data.gouv.fr, 2022). Sur le plan pratique, à travers ses cibles et indicateurs de mesure, il constitue le référentiel du développement urbain durable. Il totalise 15 Indicateurs de mesure pour 10 cibles (Tableau 2.1): les sept premières sont des cibles de résultats³², classées avec des chiffres de 11.1 à 11.7, les trois dernières sont les cibles de mise en œuvre et sont classées avec des lettres 11.a à 11.c. Sur le plan économique, il s'agit d'offrir à tous des opportunités d'emploi ; Sur le plan social, il s'agit d'assurer à tous un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, aux espaces publics, aux espaces verts et autres ; et sur le plan environnemental il s'agit d'améliorer l'utilisation des ressources en réduisant leurs impacts environnementaux.



Figure 2.3 : Interactions de l'ODD n°11.

Source : <https://www.agenda-2030.fr/plugins/beta/index.html>, le 21 11 2022 à 13h00.

³²Cibles de résultats = circonstances à atteindre

Titre de la cible	Description des Cibles (Version à partir de mars 2020 jusqu'à 2030)	Indicateurs de mesure
Accès au logement décent	CR*11.1 : assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	I.M***11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, des établissements informels ou des logements inadéquats
Transports sûrs, accessibles et viables	CR11.2 : assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	I.R 11.2.1 Proportion de la population ayant un accès pratique aux transports publics, par sexe, âge et personnes handicapées
Urbanisation durable	CR11.3 : renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	I.R 11.3.1 Rapport entre le taux de consommation des terres et le taux de croissance démographique I.R 11.3.2 Proportion de villes avec une structure de participation directe de la société civile à la planification et à la gestion urbaine qui fonctionnent régulièrement et démocratiquement
Préservation du patrimoine	CR11.4 : Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	I.R 11.4.1 Dépenses totales par habitant pour la préservation, la protection et la conservation de tout le patrimoine culturel et naturel, par source de financement (public, privé), type de patrimoine (culturel, naturel) et niveau de gouvernement (national, régional et local) /municipal)
Prévention et limitation de l'impact des catastrophes	CR11.5 : réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	I.R 11.5.1 Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes directement affectées attribuables aux catastrophes pour 100 000 habitants I.R 11.5.2 Pertes économiques directes par rapport au PIB mondial, dommages aux infrastructures critiques et nombre de perturbations des services de base, attribuables aux catastrophes
Impact environnemental	CR11.6 : réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	I.R 11.6.1 Proportion de déchets solides municipaux collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés, par les villes I.R 11.6.2 Niveaux moyens annuels de particules fines (par exemple PM2,5 et

		PM10) dans les villes (pondéré en fonction de la population)
Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs	CR11.7 : assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	I.R 11.7.1 Part moyenne de la zone bâtie des villes qui est un espace ouvert à l'usage public pour tous, par sexe, âge et personnes handicapées
		I.R 11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation de handicap et lieu de survenance, au cours des 12 mois précédents
Développement territorial	CMo**11.a : Soutenir l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.	I.Mo****11.a. :1 Nombre de pays qui ont des politiques urbaines nationales ou des plans de développement régional qui (a) répondent à la dynamique démographique ; (b) assurer un développement territorial équilibré ; et (c) augmenter l'espace budgétaire local
Politiques intégrées pour des territoires résilients	CMo11.b : accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.	I.Mo***11. b.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030
		I.Mo 11. b.2 Proportion de gouvernements locaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformément aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe
Bâtiments durables et résilients	CMo11.c : Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.	I.MoAucun indicateur de remplacement approprié n'a été proposé. La communauté statistique mondiale est encouragée à travailler à l'élaboration d'un indicateur qui pourrait être proposé pour l'examen complet de 2025. Voir E / CN.3 / 2020/2, paragraphe 23

* CR = cible de résultat, ** CMo= cible de mise en œuvre, *** IM=Indicateur de résultat, **** IMo= indicateur de mise en œuvre.

Tableau 2.1 : Référentiel du Développement urbain durable « ODD n°11 » horizon 2030

Source : <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd11-faire-en-sortre-que-les-villes-et-les-etablissements-humains-soient>, le 01 11 2022.

Une autre manière de contribution à l'intégration des 17 ODD des Nations Unies dans les sociétés, consiste en la classification des universités du monde entier à travers l'indicateur de performance « *The Times Higher Education Impact Rankings (THE)* » (Duncan, 2022). Ce

dernier est construit sur la base des 17 ODD, il permet de mesurer l'intégration de la durabilité par les universités et leur classification à travers le site Science Value SiVal dont l'Algérie n'a pas encore accès, c'est un moyen d'incitation à l'édification de la durabilité et l'équité. A titre d'exemple, le THE Impact Rankings 2022 de l'ODD n°11 "Villes et communautés durables" compte 783 universités réparties à travers 89 pays (Figure 2.4).

Le Top 10, selon le tableau 2.2, affiche que l'université de l'État de l'Arizona aux États-Unis en tête de liste, suivie successivement des l'Universités de Glasgow au Royaume-Uni et de l'Université Queen's au Canada, le top 10 comprend également des universités de la Corée du Sud et de la Nouvelle-Zélande. Le Royaume-Uni est le pays le plus représenté dans le top 100 avec 19 établissements, suivi de l'Australie avec 16³³.

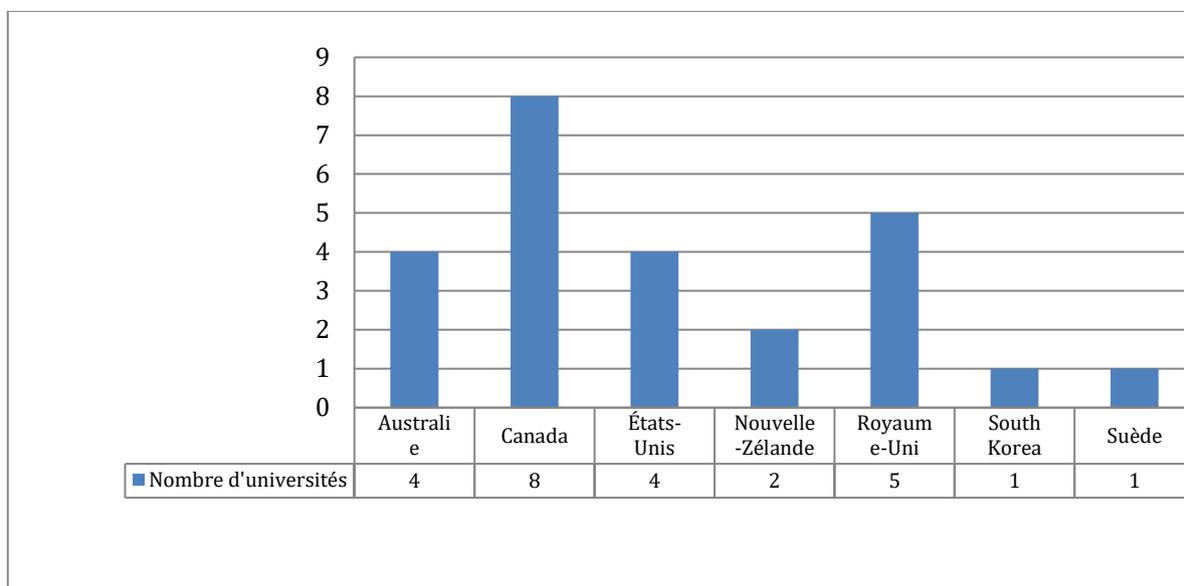


Figure 2.4: Répartition géographique des 25 premières universités intégrant l'ODD n°11.

Source: Auteure, 2022.

³³<https://www.timeshighereducation.com/rankings/impact/2022/sustainable-cities-and-communities>, 22/11/2022 à 10h00

Rang	Université	Pays
01	Université d'État de l'Arizona Tempe)	États-Unis
02	Université de Glasgow	Royaume-Uni
03	Université Queen's	Canada
04	Université de Manchester	Royaume-Uni
05	Université Concordia	Canada
06	Kyungpook National University	South Korea
07	Université Massey	Nouvelle-Zélande
08	Université de Newcastle	Royaume-Uni
09	Université Simon Fraser	Canada
10	Université York	Canada

Tableau 2.2: Le Top 10 THE (Times Higher Education Impact Rankings) 2022

Source: <https://www.timeshighereducation.com/rankings/impact/2022/sustainable-cities-and-communities>, 22/11/2022 à 10h00

2.4 Le DUD : Un renouvellement des modèles de sociétés

Concrètement, l'implémentation de la stratégie urbaine durable en charge de la maîtrise d'ouvrage urbaine (des collectivités locale et territoriale) et la nécessité d'amélioration de la qualité de vie dans les territoires, traduit les objectifs du DD et retient les principes de *solidarité dans l'espace et le temps*³⁴, de *participation et de transversalité*³⁵ (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006). Celle-ci va de pair avec le renouvellement urbain qui constitue depuis les années quatre-vingt-dix en Europe une doctrine officielle dans le champ de l'urbanisme (Pinson, 2015). C'est une politique du changement et des réformes dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme qui a fait l'objet de la promulgation de la loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain en France (S.R.U) (JORF n°289 du 14 décembre 2000, 2000) recouvrant des programmes et des enjeux concrets. Il s'agit de repenser les villes en fonction du principe général du droit de l'urbanisme durable « *l'usage économe des sols* » (Code de l'urbanisme, 2022). Et, c'est une réponse aux conséquences néfastes engendrées par l'étalement urbain qui a beaucoup contribué à l'explosion des périmètres des villes, au mitage périurbain et la consommation et l'empiètement des terrains naturels et ruraux, à l'augmentation de la population et de la mobilité, au réchauffement climatique et génère autant de conséquences sur

³⁴ La solidarité dans l'espace et le temps se décline en : un objectif d'économie de ressources, notamment naturelles (énergie, eau, espace, matériaux) ; un objectif d'équité sociale qui se traduit par une volonté de lutte contre l'exclusion, la pauvreté, le chômage et aussi d'amélioration de la sécurité, de l'éducation... ; un objectif de précaution afin d'éviter les choix irréversibles et les risques locaux ou pour la planète, ce qui est du ressort des élus. Il définit la stratégie d'amélioration de la situation.

³⁵ Transversalité : c'est la synergie entre acteurs, les projets et les territoires.

la voirie et les réseaux divers, accroissement des déplacements, ainsi que les dégâts écologiques afférents.

D'un point de vue opérationnel, face au bilan négatif de l'urbanisme d'extension et la complexité des problématiques urbaines et territoriales, la maîtrise d'ouvrage urbaine à travers les outils de contractualisation de ses projets de renouvellement urbain à long terme, s'est fixé le renouvellement des modèles de sociétés (Agenda-2030.fr, 2022) comme enjeu principale. Ici il s'agit d'adopter la vision d'une planification durable par le biais des instruments d'aménagement et d'urbanisme développés et adaptés (renouvelés ou déjà existants).

La loi SRU, adoptée en 2000, à travers la mise en place des schémas de cohérence territoriaux (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU ex POS) et les cartes communales assure la cohérence entre les niveaux hiérarchique du territoire, la cohésion sociale, l'écologie urbaine et le devenir du territoire à long terme. En parallèle, le Grenelle de l'environnement confirme l'importance de ces documents pour la performance écologique des villes, et le code de l'urbanisme de son côté continue d'évoluer en intégrant les objectifs du développement durable.

Chaque élu peut choisir de modeler sa ville à « portée de main » pour limiter les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions diverses, les nuisances sonores, le gaspillage d'espace et l'imperméabilisation des sols, en réduisant les dépenses énergétiques, en limitant le recours aux énergies fossiles et en favorisant les énergies renouvelables, le maire de son côté veille à la création d'une ville énergétiquement performante et diversifiée conformément au second objectif du Grenelle.

2.5 Le DUD et la planification urbaine et spatiale : Des instruments et des pionniers

Parmi les exemples de ville qui ont intégré le développement urbain durable dans leurs instruments d'urbanisme, nous citons :

La ville de **Vancouver au Canada**, a inclus les ODD en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de protection de la biodiversité et de développement économique durable. Les émissions de gaz à effet de serre du Canada ont atteint en 2022 leur plus bas niveau des 25 dernières années, à l'exception des deux années de la pandémie de COVID-19 (Guilbeault, 2022).

La ville de **Malmö en Suède**, a développé "Le Malmö Model" qui vise à créer une ville durable et attrayante pour tous les habitants et a même mis en place des projets pilotes pour tester les nouvelles technologies et pratiques en matière de durabilité.

La ville de **Portland aux États-Unis**, a mis en place le programme "Portland Plan" qui vise à atteindre la durabilité, tels que la réduction de la consommation d'énergie et la préservation des espaces verts, elle a encouragé à travers ses instruments, la densité urbaine, la mobilité douce, l'utilisation de l'énergie renouvelable et la gestion durable des déchets.

La ville de **Fribourg, Allemagne** (Figure 2.5) : avec sa verdure, ses panneaux solaires, la piétonisation, elle représente la capitale écologique de l'Allemagne. Elle a mis l'accent sur la participation citoyenne et la collaboration entre les acteurs locaux pour élaborer des stratégies et des politiques renouvelées. 6% de l'électricité de la ville est produite via des énergies renouvelables. Et 65% de l'énergie est produite sur place. Elle s'efforce de se positionner comme figure de proue de la transition écologique, et énergétique.

La ville de **Curitiba au Brésil** (Figure 2.6): la ville durable en Amérique latine, a mis en place un système de transport en commun efficace et peu requis qui utilise des bus à haut niveau de service avec le slogan de « Curitiba : une ville pour les gens, pas pour les voitures. La ville a également créé des parcs et espaces verts pour améliorer la qualité de vie des habitants et encourager la biodiversité urbaine.



Figure 2.5 : La vie sans voiture(s).

Source : carfree.fr.



Figure 2.6 : Fribourg, la ville du futur.

Source : [detours en france.fr](http://detours-en-france.fr).

La répertoriassions des instruments de la planification urbaine et spatiale durables les plus réponsus, dégage la liste suivante :

Les Plans directeurs : les plans directeurs sont des documents stratégiques qui énoncent les objectifs à long terme et les politiques générales pour le développement urbain et spatial durable d'une ville ou d'une région.

Les Plans d'd'urbanisme sont des outils de planification qui respectent les règles et les réglementations pour le développement physique et spatial d'un territoire donné. Ils précisent notamment les zones destinées à l'habitat, aux activités économiques, aux espaces verts, etc.

Les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) : les SCOT sont des documents de planification qui visent à assurer la cohérence des politiques d'aménagement du territoire à l'échelle d'un bassin de vie ou d'une aire urbaine.

Les Plans d'urbanisme intercommunaux (PLUI) : les PLUI sont des plans d'urbanisme élaborés à l'échelle d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) regroupant plusieurs communes. Ils ont pour mais de suffisamment et de planifier l'aménagement et le développement du territoire de manière cohérente entre les différentes communes.

L'Agenda 21 local : l'Agenda 21 local est un outil de planification participative qui vise à promouvoir un développement local durable en associant les habitants, les acteurs locaux et les élus.

Le zonage environnemental, est un outil de planification qui consiste à délimiter des zones en fonction des enjeux environnementaux et des règles à appliquer pour les préserver. Il est utilisé pour intégrer la protection de l'environnement dans la planification urbaine et spatiale et pour éviter les conflits d'usage entre les activités humaines et la préservation des écosystèmes. Les réglementations spécifiques qui s'appliquent aux zones délimitées par le zonage environnemental peuvent concerner par exemple les activités économiques, l'aménagement du territoire. Il permet de prendre en compte les enjeux environnementaux dès la phase de planification et d'identifier les zones les plus fragiles ou à préserver. Il s'applique à différentes échelles allant du niveau local au niveau national, en fonction des besoins et des enjeux spécifiques à chaque territoire. Le zonage environnemental peut être réalisé à partir de différents critères, tels que la qualité des sols, la présence d'espèces protégées, la vulnérabilité aux inondations, etc.

Le Plan de déplacements urbains (PDU) : le PDU est un document de planification qui a pour objectif de planifier et de planifier les différents modes de transport dans une agglomération ou une ville. Il définit notamment les infrastructures de transport à réaliser, les mesures pour favoriser les déplacements doux (vélo, marche à pied), les mesures de régulation du trafic, etc.

Les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires : documents de planification qui visent à coordonner les politiques d'aménagement du territoire à l'échelle d'une région. Ils ont pour objectif de définir une vision stratégique pour l'aménagement et le développement du territoire régional en prenant en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Les Plans de prévention des risques : outils de planification qui permettent de prévenir les risques naturels ou technologiques sur un territoire donné en définissant des règles d'urbanisme et de construction adaptées.

Le Plan clim air-énergie territorial : outil de planification qui vise à lutter contre le changement climatique à l'échelle d'un territoire. Il définit les actions à mettre en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, favoriser les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air et l'efficacité énergétique, tout en prenant en compte les spécificités du territoire et les enjeux socio-économiques.

Il existe également d'autres outils de planification urbaine et spatiale durables, tels que les plans paysagers, les plans de gestion des déchets, les plans de valorisation des espaces naturels, etc. L'ensemble de ces outils vise à favoriser un développement urbain et spatial durable, respectueux de l'environnement, équitable et adapté aux besoins des populations locales.

2.6 Le DUD : Fondement des instruments d'urbanisme

A travers le renouveau des modèles, l'intégration de la durabilité est au cœur de la production urbaine et par conséquent des instruments de la planification urbaine et spatiale durable et obéit aux directives suivantes :

2.6.1 Le métissage culturel allant de la pluridisciplinarité à la transdisciplinarité

« *Croiser les disciplines* » (Delater, 2015) : ces approches constituent le soubassement de l'ingénierie des projets du renouvellement au service de la décision et de l'action territoriale, et favorisent l'optimisation et l'échange des compétences, l'adaptation linguistique, le dialogue et l'interaction entre les disciplines :

- **La pluridisciplinarité** : « *La pluridisciplinarité concerne l'étude d'un objet d'une seule et même discipline par plusieurs disciplines à la fois. La recherche pluridisciplinaire apporte un plus à la discipline en question, mais ce « plus » est au service exclusif de cette même discipline* » (Basarab Nicolescu, 2011), c'est un regard croisé d'une équipe de travail de différentes disciplines où les compétences se juxtaposent et se complète en vue de l'approfondie d'un même objet d'étude (Goupy.E, 2007). En d'autres termes, Après un temps d'adaptation, la confrontation des points de vue permet la reformulation, la réflexion sur des définitions et des méthodes de travail et d'échange communes. (Delater, 2015).
- **Interdisciplinarité** : « *concerne le transfert des méthodes d'une discipline à l'autre* » (Basarab Nicolescu, 2011). C'est un échange et une imbrication entre les disciplines et par l'initiation à de nouvelles méthodes de travail, à de nouveaux concepts issus de plusieurs disciplines. L'exemple du Master Ingénierie du Développement Territorial (IDT)³⁶ associant le droit et la géographie est très illustrant « *Les étudiants géographes ont pu acquérir des connaissances juridiques tandis que les juristes ont été initiés à la méthodologie des entretiens et à l'analyse de données de terrains. C'est autant un apport en termes de savoir-faire (techniques d'enquêtes, de cartographie, animation de réunion, analyse de textes et documents juridiques, analyse de questionnaires, réalisation d'entretiens, outils informatiques, gestion de base de données) que de savoir-être qui a vu le jour* ». (Delater, 2015)
- **Transdisciplinarité** : elle concerne, « *comme le préfixe "trans" l'indique, ce qui est à la fois entre les disciplines, à travers les différentes disciplines et au-delà de toute discipline... Sa finalité est la compréhension du monde présent, dont un des impératifs est l'unité de la connaissance...est génératrice de nouvelles aspirations, de nouveaux métiers et talents professionnels, au profit des acteurs* » (Nicolescu, 1996). C'est un travail de prospective par la proposition de scénarios (Schoeman, 2017).

Et nécessite plusieurs supports et outils, à titre d'exemple :

- Un tableau de compétence afin d'optimiser l'organisation et la répartition du travail,

³⁶Master Ingénierie du Développement Territorial (IDT): est un Inter-Masters qui associe le droit et l'aménagement du territoire, il regroupe 19 étudiants de différents masters et universités : 9 étudiants dont 4 de master 2 et 5 de master 1 « Ingénierie du Développement Territorial », 3 étudiants de Master 2« Droit de la Montagne » de Université de Grenoble), 4 étudiants de master 2 « Droit des Collectivités Territoriales » de l'Université de Chambéry) et 3étudiants de master 2 « Administration et Droit de l'Action publique » de l'Université de Grenoble

- Des Grilles de lecture ;
- Un carnet de bord à remplir tout au long du travail d'équipe. il relate les objectifs de la journée, le travail accompli, ainsi que les points positifs et négatifs de chaque réunion, permettant à tous de s'y référer et de suivre le fil du travail.
- Des réunions de travail hebdomadaires, réunissant l'équipe de travail.
- Un focus groupe, permet de s'échanger tous ensemble sur les objectifs de la journée et de la semaine, ainsi que sur les ressentis et les volontés de chacun pour la suite du travail.
- Séminaire sur la question abordée ;
- Règles du travail en équipe hétérogène, de la récolte des données de terrain, de la communication ainsi que de la rédaction des travaux...

2.6.2 La pédagogie de formations sur le long terme

La formation et l'apprentissage constituent le véritable appui pour le renforcement et le développement des compétences et des métiers déjà existants ou nouveaux en faveur de la mise en œuvre des ODD à savoir la transition écologique, la solidaire et la lutte contre les inégalités. La cible n°7 de l'ODD4 intitulée « Education au développement durable » signale que tous les apprenants doivent acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour l'essor du DD. En France, cet objectif a fait l'objet de plusieurs réformes à savoir la loi de programmation et de la réforme pour la recherche et l'enseignement supérieur et la réforme de Parcours Sup qui permettent à tous d'agir sur tout le territoire. L'enjeu n°3 du référentiel relatif à la formation et l'apprentissage pour l'horizon 2030 vise :

- Le renouveau pédagogique et la prise en compte des avancées de la « *Science au Service des ODD* » dans les programmes de formation de licences/master en vue de favoriser les transitions numériques, énergétiques et écologiques et de préparer les métiers de demain nécessaires aux ODD ;
- La sensibilisation et la formation des acteurs locaux pour développer les approches systémiques et faciliter l'appropriation des ODD ;
- L'intégration dans tous les cycles de formation initiales des professionnels que ce soit des pôles de « Direction de projet », maîtrise d'ouvrage » ou « conception urbaine » ;
- La généralisation progressive du label « E3D », acronyme pour "Ecole ou Etablissement en Démarche de Développement Durable". C'est d'une labellisation développée par le ministère de l'Éducation pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable ;

- La formation des formateurs aux ODD.

2.6.3 La Transition écologique et solidaire

Cette transition, vise à mettre en place des mesures pour lutter contre le changement climatique, préserver les ressources naturelles et favoriser le développement économique durable, les mesures suivantes :

- **Lasobriété carbone**³⁷, l'économie de consommations énergétiques de la mobilité et transports, des constructions, des nouvelles technologies, et de la gestion des déchets d'une part et **le passage vers l'économie circulaire**³⁸ d'autre part (Agenda-2030.fr, 2022).
- **Le frein aux émissions de gaz à effet de serre** dont 70% des émissions de CO2 sont produites par les villes ;
- **La préservation des ressources naturelles fossiles** (Charbon, gaz, pétrole, nucléaire), **l'encouragement de l'utilisation des ressources naturelles renouvelables** (Solaire, éolienne, hydraulique, biomasse et géothermie), ainsi que la **préservation de la biodiversité et les aires marines**.
- **La reconstruction de la ville sur la ville**, à travers un ensemble d'actions spécifiques et coordonnées sur les tissus urbains existants et leurs fonctionnements (Anon., 2022; Vignaud, 1999). Les actions vont des opérations de démolition-reconstruction des quartiers d'habitat social, la résorption de l'habitat précaire et insalubre, à la revalorisation des quartiers en difficulté et des grands ensembles ainsi que la modernisation du cadre bâti, à la densification urbaine suite à la récupération des friches industrielles, portuaires et militaires en vue de la mise en place de nouvelles infrastructures, à la réaffectation des constructions non fonctionnelles et obsolètes, au développement des transports en commun et la création d'espaces verts ou d'infrastructures culturelles et surtout à l'encouragement de la mixité sociale, etc.
- **Le développement économique** : ciblant la compétitivité territoriale et l'attractivité économique par l'injection des activités créatrices de richesses et d'emploi nouveau ainsi

³⁷ Selon Thomas Pellerin-Carlin, directeur du Centre Energie de l'Institut Jacques Delors, *la sobriété carbone* est la réduction de consommation de l'énergie, de matière première et de l'eau, il s'agit d'un enjeu de mode de vie à niveau individuel et collectif. 3 sept. 2022.

³⁸ L'économie circulaire fait partie de l'économie verte. C'est un des engagements du développement durable, un objectif de la transition énergétique et écologique. Elle vise à répondre à la préservation des ressources, de l'environnement, de la santé, et permet le développement économique et industriel des territoires, elle réduit les déchets et le gaspillage. Il s'agit de rompre avec la société du tout jetable à un modèle économique de recyclage et de récupération. <https://www.ecologie.gouv.fr/>, le 03 11 2022 à 10h30.

que de nouveaux investisseurs par la libération d'assiettes foncières non ou mal exploitées ;

- **L'attractivité urbaine par l'instauration d'une diversité morphologique** à travers les opérations de restructuration et requalification des espaces publics ;
- **La mixité fonctionnelle et l'équité sociale** par la diversification des fonctions urbaines et l'injection des activités manquantes dans les zones monofonctionnelles.
- **La cohésion sociale** : actions concernant l'habitat, l'insertion sociale, culturelle et économique.

2.6.4 Des démarches et des outils au service de la production qualitative des instruments d'urbanisme

Sur le plan opérationnel et méthodologique, la refonte urbanistique et l'intégration de la durabilité au sein des instruments du renouvellement urbain devrait être **interprofessionnelle** et **partagée** entre plusieurs pôles « pilotage », « maîtrise d'ouvrage », « direction de projet » et « concepteurs urbains » (Pinheiro-Croisel, 2013), qui vont devoir adopter les méthodes suivantes :

Les démarches de la production urbaine : une haute qualité environnementale

Une démarche globale, intégrée et systémique. La mise en plan des directives du renouvellement urbain (conception urbaine) se trouve devant des procédures complexes, partenariat multiple, mixité des champs (technique, politique, financier, social, etc.) d'où l'introduction de la démarche de la haute qualité environnementale et Rénovation « HQE²R » à partir de 1999.

Cette démarche, est un référentiel incontournable au service des acteurs du projet de renouvellement urbain (les collectivités locales et leurs partenaires : aménageurs, bailleurs sociaux, services de l'Etat, urbanistes, architectes, banques, ...) qui à travers ses objectifs, cibles et sous-cibles, permet l'intégration des ODD à l'échelle des agglomérations, des villes et des quartiers (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2004). A travers ses outils (méthodes et modèles), elle accompagne parfaitement tous les projets de la politique de la ville et du DUD. Effectivement, elle s'applique dans les opérations de renouvellement, d'aménagement et de gestion urbaine. La démarche HQE²R, repose sur six principes : Efficacité économique, Equité sociale, Qualité environnementale, Principe de long terme, Principe de globalité et Principe de gouvernance et est structurée autour de cinq objectifs déclinés en 21 cibles (Figure 2.7) et 51 sous-cibles associées à 61 indicateurs, formant le *Système Intégrésustainable Développement Indicators* (ISDIS). Ce système d'indicateurs est

incontournable et surtout mesurable et opérationnel, il peut être complété selon le contexte local (voir Annexe B).

LES 6 PRINCIPES, 5 OBJECTIFS ET 21 CIBLES DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE RENOUELEMENT URBAIN							
Objectifs Du Développement Durable	Cibles	Principes du Développement Durable					
		Efficacité économique	Equité sociale	Qualité environnementale	Long terme	Global	Gouvernance
PRESERVER ET VALORISER L'HERITAGE ET CONSERVER LES RESSOURCES	1- Réduire la consommation d'énergie et améliorer la gestion de l'énergie	X	X	X	X	X	
	2- Améliorer la gestion de la ressource eau et sa qualité	X		X	X		X
	3- Eviter l'étalement urbain et améliorer la gestion de l'espace			X			X
	4- Optimiser la consommation de matériaux (matières premières) et leur gestion			X	X		
	5- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel			X	X	X	X
AMELIORER LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL	6- Préserver et valoriser le paysage et la qualité visuelle		X	X			
	7- Améliorer la qualité des logements et des bâtiments	(X)	X				
	8- Améliorer la propreté, l'hygiène et la santé		X	X			
	9- Améliorer la sécurité et la gestion des risques (dans les logements et le quartier)		X	X	X		
	10- Améliorer la qualité de l'air (intérieur et du quartier)			X		X	
	11- Réduire les nuisances sonores		X	X			
AMELIORER LA DIVERSITE	12- Minimiser les déchets et améliorer leur gestion	X		X	X		
	13- S'assurer de la diversité de la population	X	X				
	14- S'assurer de la diversité des fonctions (économiques et sociales)	X	X				
AMELIORER L'INTEGRATION	15- S'assurer de la diversité de l'offre de logements		X		(X)		
	16- Augmenter les niveaux d'éducation et la qualification professionnelle	X	X		X		X
	17- Favoriser l'accès de la population à l'emploi, aux services et aux équipements de la ville	X	X	X		X	X
	18- Améliorer l'attractivité du quartier en créant des espaces de vie et de rencontre pour tous les habitants de la ville	X			(X)	X	
RENFORCER LE LIEN SOCIAL	19- Eviter les déplacements contraints et améliorer les infrastructures pour les modes de déplacement à faible impact environnemental (transport en commun, deux roues et marche à pied)	X	X	X	X	X	X
	20- Renforcer la cohésion sociale et la participation		X		X		X
	21- Améliorer les réseaux de solidarité et le capital social	X	X		X	X	X

Figure 2.7 : Matrice du référentiel de la démarche HQE2R

Source : (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006)

Elle compte quatre phases³⁹, dont chacune a ses propres outils opérationnels et de différentes natures, qui aident à la prise de décision et facilitent le choix des solutions et des projets du DUD, à savoir :

- **Le diagnostic partagé**, tels que la méthode HQDIL⁴⁰, s'applique à n'importe quel territoire ainsi qu'à différents types de projets (Agenda 21 Local, Projet d'aménagement ou de renouvellement urbain, documents d'urbanisme, PLU). Cet outil de qualité doit analyser la situation actuelle dans laquelle se trouve le territoire étudié ainsi que ses perspectives d'évolution pour l'ensemble des cibles de l'ISDIS. Elle repose sur des

³⁹Phase décision ou vision : perception des problèmes, émergence des projets qui conduisent à la décision d'agir. Phase analyse : analyse, à partir d'un état des lieux, des points forts et des points faibles, élaboration d'un diagnostic partagé de développement durable et définition des enjeux et des priorités de Développement ; Phase conception : recherche des solutions, définition d'une stratégie, d'un plan ou programme d'actions ; Phase action et évaluation : mise en place du projet suivie de la mise en œuvre et de son évaluation

⁴⁰HQDIL, est l'acronyme de « Héritage et ressources, Qualité de l'environnement local, Diversité, Intégration, Lien social ».

grilles de lecture et d'analyse croisées⁴¹, qui regroupent l'ensemble des indicateurs nécessaires pour les étapes du diagnostic ainsi que sur des méthodes managériales, qui se voient efficaces et incontournables pour l'identification et la résolution des problèmes, à titre d'exemple, la méthode de questionnements QQQQCCP⁴² (Quoi, Qui, Où, Quand, Comment, Combien, Pourquoi). La HQDIL passe par les trois étapes suivantes :

- **L'état des lieux préalable, exhaustive, transversal, (où est-on ?)** qui en plus de la présentation des caractéristiques générales du territoire à étudier, aborde tous les volets : Economique, environnemental, social et de gouvernance. Il consiste en :
 - o La collecte des informations concernant toutes les composantes des champs d'analyse de la HQDIL indiqués dans le Tableau 2.3 (le bâti résidentiel, le bâti non résidentiel, les espaces non bâtis ainsi que les infrastructures et les réseaux) sont à deux niveaux structure et usage et se croisent avec les objectifs du DUD tels qu'illustré dans le Tableau 2.4.

Champs d'analyse	Structure: Composantes	Usage
Bâti résidentiel	Parc logement, volume et qualité des bâtiments, ...	Résidents et usagers : distribution de la population selon l'âge, le statut, la profession, la consommation d'énergie,...
Bâti non résidentiel	Parc de bâtiments, volume et qualité des bâtiments, ...	Types d'usagers venant, ...
Espaces non bâtis	Espaces verts, superficies et qualité, ...	Utilisation des espaces verts, propreté et sécurité, ...
Infrastructures	Longueur et qualité des routes, réseaux viaires, qualité et offre de transport public, ...	Mobilité des habitants, distribution inter-modale, flux de consommation d'énergie, d'eau, ...

Tableau 2.3 : Champs d'analyse de la méthode HQDIL

Source : (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006)

- **L'analyse systémique partagée**, à ce stade, l'identification et la décomposition d'un territoire donnée à travers le Tableau 2.4 et le Tableau 2.5 : Le renseignement de ces tableaux conformément au système ISDIS, permettent de structurer l'élaboration du diagnostic **partagé** proprement dit de manière **exhaustive** avec l'association de l'ensemble des acteurs et partenaires du DUD ainsi que la participation des habitants et usagers. Cette étape permet d'une part, de mesurer, d'interpréter les informations

⁴¹Exemple de la grille RST 01 (voir annexe 01) conçue par le ministère de l'équipement et la grille du CERTU.

⁴²La méthodeQQQCCP ? permet de définir: Les objectifs à atteindre« Quoi ? » ; Le contexte « où ? » ; Le processus « Avec qui et combien ? » : mise en place des moyens financiers et humains et déploiement des compétences nécessaires atteindre les objectifs; La procédure « Qui fait quoi et quand?», permet d'identifier les parties prenantes du projet, décrit l'organisation ainsi que la méthode de travail à suivre, précise les outils nécessaires pour que les données d'entrée deviennent des données de sortie ; Le mode opératoire c'est le « Comment ?» de la procédure.

recueillies ainsi que d'évaluer les résultats de l'état des lieux au regard des objectifs du DD d'autre part. En effet elle permet :

- En premier lieu, l'identification des potentialités et des dysfonctionnements du territoire diagnostiqué (dégager les points forts et les points faibles) ;
- En second lieu, de mettre en évidence la synergie et cohérence inter-zones du territoire diagnostiqué ;
- En dernier, l'identification des éléments stratégiques qui fondent le plan d'actions à mener.
- **La définition des enjeux du DUD et des objectifs du territoire (où veut-on aller?) :**
dans cette phase il s'agira de résoudre les problèmes et prendre en compte les éléments stratégiques identifiés, hiérarchisés ou priorisés, avec la considération des préoccupations globales liées aux exigences du DD à savoir: l'efficacité économique, l'équité sociale, l'efficacité environnementale, le principe du long terme, le principe de globalité et le principe de gouvernance, indispensable pour la stratégie d'actions et la recherche des solutions durables. Cette phase permet l'élaboration du cahier des charges ou termes de référence des projets du DUD.

Objectifs		Champs d'analyse	Bâti Residentiel	Bâti non residentiel	Espaces non bâti	Infrastructures et réseaux
H: Préserver et valoriser l' Héritage et conserver les ressources	C1 Réduire la consommation d'énergie et améliorer la gestion de l'énergie C2. Améliorer la gestion de la ressource eau et sa qualité C3. Eviter l'étalement urbain et améliorer la gestion de l'espace C4. Optimiser la consommation de matériaux (matières premières) et leur gestion C5. Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel					
Q: Améliorer la Qualité de l'environnement	C6. Préserver et valoriser le paysage et la qualité visuelle C7. Améliorer la qualité des logements et des bâtiments C8. Améliorer la propreté, l'hygiène et la santé C9. Améliorer la sécurité et la gestion des risques (dans les logements et le quartier) C10. Améliorer la qualité de l'air (intérieur et du quartier) C11. Réduire les nuisances sonores C12. Minimiser les déchets et améliorer leur gestion					
D: Améliorer la Diversité	C13. S'assurer de la diversité de la population C14. S'assurer de la diversité des fonctions (économiques et sociales) C15. S'assurer de la diversité de l'offre de logements					
I: Améliorer l' Intégration	C16. Augmenter les niveaux d'éducation et la qualification professionnelle C17. Favoriser l'accès de la population à l'emploi, aux services et aux équipements de la ville C18. Améliorer l'attractivité du quartier en créant des espaces de vie et de rencontre pour tous les habitants de la ville C19. Eviter les déplacements contraints et améliorer les infrastructures pour les modes de déplacement à faible impact environnemental (transport en commun, deux roues et marche à pied)					
L: Renforcer le Lien social	C20. Renforcer la cohésion sociale et la participation C21. Améliorer les réseaux de solidarité et le capital social					

Tableau 2.4 : Grille d'analyse systémique du diagnostic HQDIL

Source : Catherine Charlot-Valdieu, CSTB et Philippe Outrequin, La Calade avec la contribution des partenaires européens du projet HQE²R

(<http://hqe2r.cstb.fr> en anglais et www.suden.org en français).

Les outils de la démarche de la haute qualité environnementale

Des modèles de monitoring⁴³ et d'évaluation (ex-ante et ex-post) de la durabilité :

Quelques soit leurs natures et échelles, *le monitoring* (Blais & Caron, 2007), le suivi et l'évaluation des projets du DUD sont des étapes fondamentales, obligatoires et constituent un gage d'efficacité durable. Les finalités de l'évaluation de la durabilité portent sur l'amélioration d'une situation initiale en identifiant les points forts et les points faibles afin de pouvoir les corriger et les améliorer ; comparaison de scénarios afin de savoir lequel est le meilleur en matière de durabilité.

Dans la démarche européenne HQE2R, la réalisation de l'évaluation de l'intégration de la durabilité, nécessite inéluctablement l'utilisation d'outils appropriés tels le système d'indicateurs ISDIS de la démarche HQE2R propose deux modèles d'évaluation et de suivi très pertinents, à savoir :

- **Le modèle INDI (INDicators Impact)**, les 73 indicateurs de ce modèle, expriment des fonctions de durabilité et des benchmarks comme valeurs objectives et des valeurs seuils (voir Annexe B) pour l'évaluation d'un territoire ou un projet de renouvellement urbain. Ce modèle permet simultanément, une analyse intrinsèque et extrinsèque d'un territoire étudié. Pour ce faire, les indicateurs de performance mesurent l'évolution des différents domaines d'un territoire vis à vis des aspects globaux du DD ainsi que toutes les relations extérieures et les indicateurs de suivi, mesurent la réalisation des actions au quotidien.
- **Le modèle ENVI (ENVironnemental Impact) :** outil d'aide à la décision, ce modèle de l'évaluation de la qualité environnementale, apporte au maître d'ouvrage, aménageurs et collectivités locales un éclairage sur l'impact environnementale des différentes actions déjà entreprises ou à entreprendre au niveau des territoires ou partie de territoire. Il analyse les impacts environnementaux des actions ponctuelles ou structurelles, (Tableau 2.5) et identifie l'ensemble des incidences entraînées sur le plan qualitatif, quantitatif et fonctionnel. L'évaluation de l'impact environnementale, est mesurée à l'aide des indicateurs de flux et des indicateurs d'impact potentiels (Tableau 2.6).

⁴³ Le monitoring : *est* un processus d'évaluation au service des décideurs. Il a été introduit au Royaume-Uni en 1995, à Montréal et Québec en 2000, comme outils visant à assurer le suivi et la mise en œuvre des schémas, à évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs qui y sont exprimés et des actions qui y sont proposées, et à publier un rapport sur la question chaque année ou deux ans. La réalisation d'un suivi devrait idéalement être obligatoire à tous les niveaux de notre système de planification.

Actions structurelles	Actions ponctuelles
<ul style="list-style-type: none"> - Construction neuves, Réhabilitations lourdes - Démolition, changement d’usage de bâtiment - Installation de transport en commun - Installation de réseaux (gaz, chauffage urbain, ...) - Travaux d’isolation, production locale d’énergie - Gestion des eaux pluviales à la parcelle - Réalisation de piste cyclables - Mise en place de collecte sélective - Création d’une déchetterie - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Changement d’énergie de chauffage et d’eau chaude sanitaire - Equipement économisant l’eau - Installation de systèmes utilisant des énergies renouvelables - Equipements économisant l’électricité -

Tableau 2.5 : Les types d’actions de l’analyse du modèle ENVI

Source : (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006)

Ressources environnementales	Indicateurs d’impact potentiels	Indicateurs de flux
L’Air	Contribution à l’effet de serre	/
	Acidification de l’air	/
	Formation d’ozone troposphérique	/
	Appauvrissement de la couche d’ozone	/
	Particules et effets respiratoires des substances inorganiques	/
L’Eau	Eutrophisation des eaux douces	/
	Ecotoxicité aquatique	/
	Eutrophisation des eaux marines	/
	/	Consommation d’eau
Les ressources des sols et la santé humaine	/	Consommation d’énergie primaire
	Epuisement des ressources non renouvelables	/
	Toxicité humaine	/
	Occupation des sols	/

Tableau 2.6: Les types d’indicateurs de l’analyse du modèle ENVI

Source: <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/consommer-autrement/elements-contexte/impacts-environnementaux>, le 22/02/2023 à 15h20.

Le processus de ce modèle regroupe deux étapes :

- **La description environnementale** (l'état des lieux) du territoire étudié à partir des données d'entrée d'une approche systémique croisant les 7 pôles interactifs composant le territoire (logements – déplacements-utilisation du territoire-équipements et activités – énergie – eau-déchets) aux cinq composantes environnementales (Energie, eau, déchets, CO₂, et sols) et leurs variables de mesure (Tableau 2.7).

Composition / Pôles	Variables environnementales (unité)	
<ul style="list-style-type: none"> - LOGEMENTS - DÉPLACEMENTS - UTILISATION DU TERRITOIRE - ÉQUIPEMENTS - ACTIVITÉS - ÉNERGIE - DÉCHETS 	ENERGIE	Évolution de la consommation d'énergie
		Production locale d'énergie (MWh ou tonne équivalent pétrole)
		Taux de couverture
	EAU	Évolution de la consommation d'eau potable
		Eau pluviale valorisée (m ³)
		Évolution des rejets au réseau d'assainissement
	CO ₂	Évolution du bilan net émission et absorption (tonnes CO ₂)
DÉCHETS	Évolution de la quantité de déchets générés et de la part de déchets valorisés (tonnes)	
SOLS	Évolution de la consommation des espaces urbanisés et naturels (hectares)	

Tableau 2.7: Les variables de mesure du modèle ENVI

Source : (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006)

-l'analyse des impacts environnementaux des actions à entreprendre (Démolition, construction, changement d'usage des bâtiments, économie d'énergie ou d'eau, mise en place de transports en commun, de collecte sélective, ...).

2.7 Conclusion

Ce premier chapitre, nous a permis d'abord, d'explorer d'une manière approfondie la vision du développement urbain durable et de clarifier qu'il ne s'agit pas seulement d'une avancée conceptuelle mais d'un fondement législatif, opérationnel et méthodologique incontournable pour la planification urbaine et spatiale. Des stratégies et référentiels existent depuis son adoption par les Etats membres des Nations Unies. Le DUD est devenu, une pratique répandue et a été mis en œuvre significativement dans nombre de villes et agglomérations.

Les conséquences opérationnelles de l'intégration de la durabilité dans les instruments de planification urbaine et spatiale objet de ce travail, implique l'adoption de démarches et d'outils d'évaluation renouvelés. A savoir, la démarche HQE²R, avec l'utilisation des méthodes de diagnostic, de questionnement et d'évaluation pour assurer l'efficacité des projets de développement urbain durable.

La mise en œuvre efficace des orientations et exigences du cadre de durabilité du DUD, nécessite également la disposition des compétences adéquates. Le prochain chapitre abordera ces compétences, soulignant leurs caractéristiques et spécifications.

**CHAPITRE III : OPERATIONNALISATION DES
EXIGENCES DE L'URBANISME DURABLE : UNE
APPROCHE PAR COMPETENCES**

CHAPITRE III : OPERATIONNALISATION DES EXIGENCES DE L'URBANISME DURABLE : UNE APPROCHE PAR COMPETENCES

3.1 Introduction

L'opérationnalisation de la transition vers un urbanisme plus durable est confrontée également à un renouveau pédagogique d'où l'introduction d'un vocabulaire nouveau, à savoir, l'approche par compétences, professionnalisation des formations, pluridisciplinarité de l'encadrement, la transversalité des formations, la spécialisation, la mobilité étudiante, la réforme des contenus, la transversalité des profils l'insertion professionnelle, l'employabilité, etc, tant de concepts de ce système L.M.D⁴⁴.

Avec cette approche les universités sont en mesure de former et produire des ressources humaines dont le profil est demandé par le marché de l'emploi et nécessite impérativement de déterminer les compétences requises pour les situations de travail. A ce propos, ce chapitre se concentre sur :

L'identification des référentiels des compétences inhérents à l'urbanisme durable qui contribuent à faire des professionnels de cette discipline à devenir les acteurs du changement ;

La clarification des caractéristiques générales des compétences tant génériques que spécifiques.

3.2 Approche par compétences : des exigences pédagogiques

Le LMD, est un acronyme qui correspond à trois grades universitaires et par conséquent à trois cycles de formation et trois diplômes agréés reconnus à l'échelle internationale Licence – Master – Doctorat. C'est aussi un système de formation universitaire mieux adaptés aux besoins réels du marché de l'emploi. Grâce à son architecture pyramidale à trois paliers, il permet la progression dans la formation universitaire comme suit :

Le premier cycle : Bac+3, organisé en 6 semestres totalisant 180 crédits à raison de 30 crédits par semestre, conduisant au diplôme de Licence (Tableau 3.1) ;

Le deuxième cycle : Bac+5, organisé en 4 semestres totalisant 120 crédits à raison de 30 crédits par semestre, conduisant au diplôme de Master (Tableau 3.2) ;

⁴⁴ Le système LMD, est également appelé système 3, 5,8 par référence à la durée de préparation des diplômes correspondants : L= bac+3, M= bac+5, D= bac+8.

Le troisième cycle : Bac+8, organisée en 6 semestres (étude et recherche) totalisant 180 crédits à raison de 30 crédits par semestre, conduisant au diplôme de Doctorat.

Niveau	L1		L2		L3		Total
Nombre d'année	1		1		1		3
Semestres (S)	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	6
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
Nombre de crédits	30	30	30	30	30	30	180

Tableau 3.1 : Récapitulatif du palier Licence

Source : Auteure, 2021

Niveau	M1		M2		Total
Année d'étude	1		1		2
Semestres (S)	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	4
	S1	S2	S3	S4	
Nombre de crédits	30	30	30	30	120

Tableau 3.2 : Récapitulatif du palier Master

Source : Auteure, 2021

Chaque cycle constitue une entité en soi. Les deux premiers cycles donnent accès non seulement au troisième cycle, mais surtout au monde professionnel. Les enseignements semestriels⁴⁵ d'une spécialité de formation du système LMD, s'organisent en trois à quatre unités d'enseignement (U.E.), dont chacune comporte deux à quatre matières. Elles sont classées en quatre niveaux à finalités différentes, allant de la spécialisation de la formation à l'ouverture sur d'autres profils et sont pondérées par un *coefficient* et mesurées en *crédits Capitalisables*⁴⁶, *Transférables*⁴⁷ et de *Compte*⁴⁸ qui permettent de valider les enseignements suivis et la charge de travail totale (CTT) requise pour l'atteinte des objectifs tracés. Le mode d'enseignement, regroupe cours magistral, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux en atelier, travaux sur terrain, recherche, etc.

Par ailleurs, les UE, selon leurs objectifs et/ou leurs contenus nécessitent des prérequis⁴⁹ et peuvent être qualifiées de : fondamentales, méthodologique, découverte, transversales (Tableau 3.3). Ainsi, les unités d'enseignement, sont une opportunité de spécialisation et d'ouverture sur d'autres disciplines.

⁴⁵ Le semestre correspond à un volume horaire établi et mesuré en crédits, Pour être validé, chaque semestre doit compter 15 semaines entre enseignements et évaluation.

⁴⁶ *Capitalisables* : la validation d'une UE et des crédits associés est acquise définitivement quelle que soit la durée du parcours.

⁴⁷ *Transférables* : dans les pays qui adoptent le système LMD

⁴⁸ *De Compte* : 1 crédit = 20 heures de CTT pour l'étudiant : cours, TD, TP, Atelier, recherche, stage et travail personnel.

⁴⁹ Un prérequis est un ensemble de connaissances et d'aptitudes requis pour la poursuite des enseignements d'une UE.

Intitulé	Finalité	Niveau	Contenus
Unité d'Enseignement Fondamentale (UEF)	Fondements de la Spécialité	1	Connaissances de base indispensables pour le parcours, que tous les apprenants doivent suivre et valider. Cette UEF détermine la filière et la spécialité de la formation
Unité D'Enseignement Méthodologique (UEM)	Complémentaire à la spécialité	2	Connaissances essentielles pour le parcours et sont complémentaires à l'UEF, à travers lesquelles l'apprenant doit acquérir son autonomie dans le travail et maîtriser les techniques méthodologiques, d'élaboration et de conduite de projets
Unité d'Enseignement de Découverte (UED)	Enrichissement de la spécialité & Ouverture sur d'autres disciplines	3	Connaissances essentielles pour le parcours et permettent l'enrichissement des savoirs, elles introduisent la transdisciplinarité, la pluridisciplinarité, et donne l'occasion à l'apprenant de découvrir d'autres disciplines, Cette ouverture peut susciter son intérêt et constituer une opportunité pour de nouvelles perspectives de formation compatibles que celle qu'il a choisie, d'où la possibilité d'orientation, des passerelles ainsi que la professionnalisation.
Unité D'Enseignement Transversale (UET)	Culture Générale & Techniques	4	Connaissances complémentaires et d'exécution , destinées pour permettre à l'apprenant d'élargir ses savoirs et d'acquérir une culture générale, elle aborde les outils nécessaires pour la formation à savoir : l'apprentissage des langues vivantes, l'utilisation de l'outil informatique et logiciels

Tableau 3.3 : Classement et finalités des unités d'enseignements du système LMD

Source : Guide pratique de mise en œuvre et de suivi du LMD – M.E.S.R.S & https://www.mesrs.dz/fr_FR/accueil/-/journal_content/56/21525/26630 & Auteur, 2018

Les réformes de ce système n'ont pas épargné l'acte pédagogique, elles instaurent le passage de la *logique d'enseignement* à la *logique d'apprentissage* (Université, Paris Descartes, 2018). Les points angulaires du *triangle pédagogique* de Jean HOUSSAYE (Houssaye, 1988), représentent : le formateur - l'apprenant - le savoir - dont l'interaction dégage trois postures – enseigner – former – apprendre - (Figure 3.1).

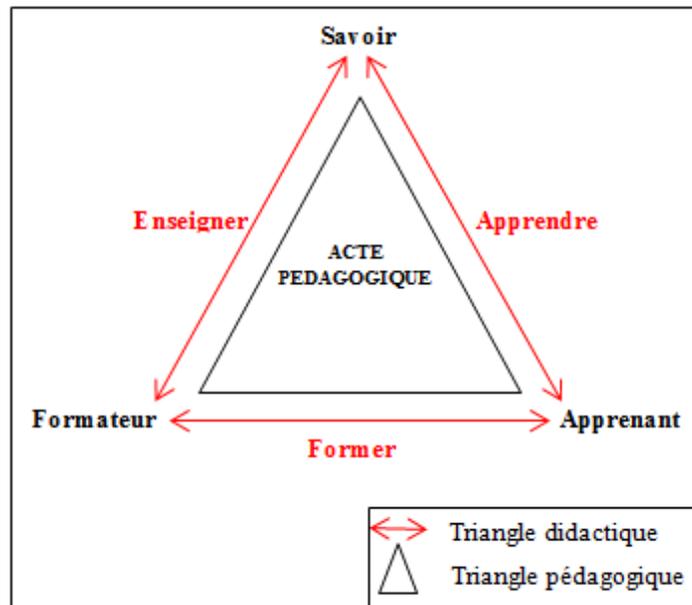


Figure 3.1: Le triangle pédagogique et didactique

Source : <https://www.profinnovant.com/difference-entre-triangle-didactique-et-triangle-pedagogique/>, 2021

Conformément à cette triangulation dans les formations universitaires :

- Les enjeux pédagogiques sont :
 - Former et enseigner autrement
 - Évaluer autrement
 - Apprendre autrement
- La classe s'est inversée et les rôles ont changé : la conception de l'enseignement :
 - Se focalise sur l'apprentissage de l'apprenant
 - Est proche de l'action
 - Développe les compétences ;
 - Le formateur et l'apprenant apprennent ensemble, le premier peut être un guide ou un tuteur ;

- Le parcours de l'apprenant n'est pas l'affaire de l'université uniquement. D'où L'ouverture sur le monde professionnel (le partenariat) est la base de la construction des compétences de l'apprenant ;
 - L'interprétation, l'exploitation et le traitement ainsi que la transformation des informations en connaissance et sens à travers des travaux de recherche, d'analyse critique, de résolution de problèmes, de conduite de projets ;
 - L'interactivité ;
- L'évaluation des apprentissages repose sur des livrables à savoirs projets réalisés, documents remis, rapports écrits, supports de présentation, ..., dont l'erreur est une source d'apprentissage donc évaluer pour valoriser et non pour sanctionner.
- Les modalités d'apprentissage sont de quatre types : l'écoute, la recherche, la pratique et l'échange (Dr Pagonis, 2018):
 - Apprentissage par l'écoute : en remplaçant le cours par la vidéo et la télévision qui aident au développement de la compétence de communication gestuelle. La visioconférence épargne efforts et temps des déplacements tout en conservant l'interactivité ;
 - Apprentissage par la recherche : en remplaçant la bibliothèque par l'internet et CD-Rom représentent une source de recherche documentaire et de l'information actualisée, illimitée, réutilisable et variée (image, audio, vidéo) ;
 - Apprentissage par la pratique : en remplaçant le TP par l'auto-évaluation et l'autoformation : l'erreur est une source d'apprentissage et de progrès ;
 - Apprentissage par l'échange : en remplaçant les réunions par les forums : comme espace d'échange sur des thèmes de la formation et de partage d'expérience de conseils et questionnement
 - Le tutorat : forme d'aide, d'accompagnement et de suivi pour les étudiants en difficulté. Le tuteur peut dispenser une formation particulière, complémentaire ou à distance.

3.3 Approche par Compétences : Contextualisation, Typologie,

Taxonomie et validation

L'Approche Par Compétence (APC), est une approche qui « consiste essentiellement à définir les compétences inhérentes à l'exercice d'un métier et à les formuler en objectifs dans le cadre d'un programme d'étude » (Côté, 2002).

3.3.1 Contextes des compétences

De la multitude des définitions de la compétence nous avons appris qu'une compétence est toujours assujettie à son contexte (Brailavsky, et al., 1998). Dans le contexte de la formation, les compétences sont développées, évaluées et citées dans les acquis de programme de l'apprentissage « *les compétences sont construites progressivement des programmes académiques figurant dans les unités d'enseignement d'un cursus de formation* » (Vagenaar & Gonzalez, 2006) (Figure 3.2). En outre, chaque compétence tire profit d'un certain nombre de connaissances, d'habiletés, de perceptions et d'attitudes, ce qui en fait sa caractéristique *multidimensionnelle* (Lavoie, et al., 2004). Une « *compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle* » (CNRC, 2019).

Dans le contexte professionnel, nous avons retenu que "*la compétence permet d'agir et/ou de résoudre des problèmes professionnels de manière satisfaisante dans un contexte particulier, en mobilisant diverses capacités de manière intégrée*". (Bellier & In Coulet, 2011) ; Que « la compétence se situe du côté de l'action (mise en œuvre de tâche) et possède un ancrage dans une situation donnée (compétence située), enfin, elle nécessite un choix et une combinaison de ressources diversifiées (ressources internes et externes) (Michèle Prieur, 2012); Elles « *visent un résultat observable et mesurable,...* » (Lavoie, et al., 2004) et ont « un caractère évolutif » (Clotilde Mercier-Dequidt, 2012).

Dans la pratique, les compétences sont développées dans le cadre d'un domaine thématique particulier. Par conséquent, il est très utile de relier une compétence particulière au contexte dans lequel elle sera appliquée concrètement. Cela donnera une indication du niveau jusqu'auquel cette compétence est développée dans le cadre d'un programme d'études.

La figure 3.2 montre qu'une compétence peut se construire à travers une ou plusieurs matières et se distingue obligatoirement des autres car elle exprime une habileté ou un comportement spécifique « *Chacune des compétences particulières reflète une situation de travail réelle* » (Brailavsky, et al., 1998).

Résultats d'apprentissage et compétences dans les programmes d'étude

Tuning
Tuning Educational Structures in Europe

Exemple

Unité de cours / Résultat d'apprentissage	Compétence									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Unité 1		X			X				X	
Unité 2	X			X		X	X		X	
Unité 3		X				X			X	
Unité 4	X		X							X

X = Cette compétence est développée et évaluée et elle est mentionnée dans le résultat d'apprentissage de cette unité

Figure 3.2 : Les acquis de l'apprentissage et compétences dans les programmes de formation universitaires

Source : (Vagenaar & Gonzalez, 2006) page 11 & traitements auteure

3.3.2 Catégorisation des compétences

Le projet *Tuning* (Lokhoff, et al., 2010), a été lancé et financé en premier temps par la commission Européenne et s'est généralisé par la suite au Tuning Amérique Latine depuis 2003 et au Tuning Afrique depuis 2011. Il a été mené en vue d'améliorer la qualité des formations en impliquant tous les maillons de la chaîne pédagogique et d'offrir une approche universelle des disciplines et des formations. Décidemment, ce référentiel incontournable, a rompu avec l'approche par contenu lors de la conception et construction des programmes d'apprentissage et a instauré l'approche par compétences, qui précise les caractéristiques particulières d'un profil de formation et le distinguent d'un autre. Ce projet va plus loin et catégorise le référentiel des compétences en deux types (Vagenaar & Gonzalez, 2006) :

- **Les compétences spécifiques appelées aussi particulières ou disciplinaire** (GAY, et al., 2018), relatives à un domaine ou spécialité de formation ; elles aident à l'accomplissement des tâches, l'évolution et l'efficacité dans le contexte professionnel et l'exercice du métier ;
- **Les compétences génériques appelées partagées, générales, transversales, transférables** (GAY, et al., 2018) ou *académiques générales*, communes à tous les programmes (Lavoie, et al., 2004) d'études (transférable d'un domaine d'étude à un autre). elles englobent des activités qui aident à la réalisation des tâches. Elles favorisent la polyvalence, l'intégration, et la mobilité.

3.3.3 Règles de formulation des compétences

D'un point de vue opérationnel, la formulation de l'énoncé de description d'une compétence A ou B comme indiqué dans la figure 3.2, obéit aux exigences pour l'entrée de

l'apprenant au métier, c'est-à-dire, ce qu'il devra et pourra faire que sur ce qu'il devra savoir.

D'un point de vue technique, l'énoncé doit :

- Etre concis et claire ;
- Avoir une ampleur ni trop étendue ni trop restreinte dans le programme d'apprentissage ;
- Etre composée d'un verbe d'action à l'infinitif, qui décrit la tâche à effectuer et d'un complément d'objet direct, qui précise le résultat attendu (Lavoie, et al., 2004).
- Tenir compte du niveau de complexité d'exécution de la tâche ou de l'activité qui correspond au degré de difficulté de la situation de travail dont il se trouve et à la responsabilité confiée. (Lavoie, et al., 2004).

3.3.4 Niveaux de complexité des compétences « la taxonomie de Bloom »

A ce propos, Benjamin Bloom, a instauré en 1956, une taxonomie dont la finalité est à la fois la construction de la compétence et la progression dans la formation selon un classement des objectifs d'apprentissage en six niveaux de complexité séquentiels allant du niveau le plus simple : initiation par exemple, au niveau le plus complexe à savoir la synthèse et même l'expertise. A ce propos la pyramide de George Miller (Miller, 1990) (figure 3.3), fixent pour tout apprentissage les niveaux cognitifs ascendants, stratifiés, consécutifs et interdépendants :

- Premier niveau : I : Initiation/Imitation, est constituée des connaissances (savoir) ;
- Deuxième niveau : A : Application/Adaptation, concerne les compétences opérationnelles / la compréhension (savoir comment faire), être capable de transposer par analogie, être autonome dans l'action ;
- Troisième niveau : M : Maîtrise, vise la performance / (montrer comment faire), être capable de synthétiser, de résoudre les problèmes ;
- Quatrième niveau : E : Expertise, être capable d'évaluer, d'innover, de faire évoluer, (agir) concerne maturation, c'est à dire l'action / l'évaluation et la synthèse de la base au sommet se résume le construit de la compétence.

Du deuxième au plus haut niveau de la version révisée, les gens défendent, justifient et évaluent leurs opinions (figure 3.4). En plus, au plus haut niveau, ils génèrent de nouvelles idées, créent un nouveau produit ou construisent un nouveau point de vue. Ce changement a été fait parce que la taxonomie est une hiérarchie reflétant une complexité croissante de la pensée, et la pensée créative (créer) est considérée comme une forme de pensée plus complexe que la pensée critique (évaluation).

Cette conception de la compétence à sens unidirectionnel a été stratifiée et réorganisée en 2001 par Lorin Anderson ancien élève de Bloom avec un groupe de psychologues cognitifs (Science Pédagogie, 2021), où le deuxième et troisième palier ont été regroupés (figure 3.4), en l'occurrence la compétence et la performance dans un seul niveau avec des allers-retours (feedbacks) entre la base et le sommet de la pyramide de Miller « *L'individu qui « sait comment faire », et qui veut corriger sa performance, adapte et nourrit ses connaissances pour améliorer son « savoir comment » afin de pouvoir ensuite améliorer sa performance* ». (Brailovsky, et al., 1998).

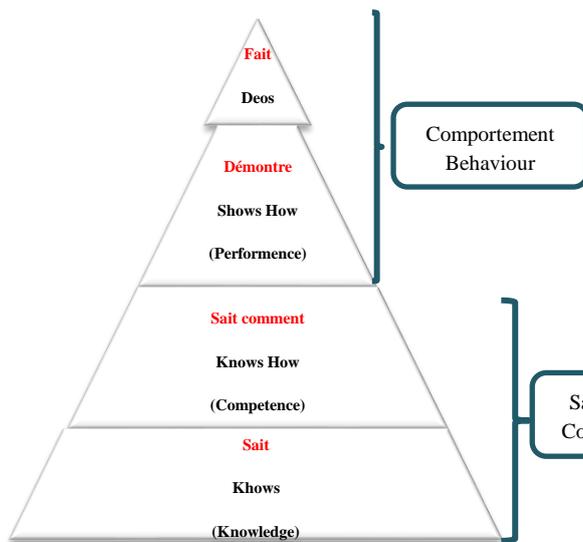


Figure 3.3 : Les niveaux de la compétence selon la pyramide de Miller (1956)

Source: Miller GE. Academic Medicine 1990; 65: S 63-S 7



Figure 3.4: Les niveaux de la compétence selon la pyramide de Miller révisés (2001)

Source : Brailovsky, C. A., Miller, F. & Grand' Maison, P. (1998)

En ce qui concerne la terminologie de la pyramide, il est important de noter le passage des noms aux verbes pour décrire les différents niveaux de la taxonomie. Les noms des principales catégories de processus cognitif ont été modifiés pour indiquer l'action, car la pensée implique des engagements actifs.

La révision de la taxonomie de Bloom met l'accent sur l'utilisation de taxonomie de Bloom comme outil de la planification des programmes de formation, de prestation de l'enseignement et de l'évaluation. Elle s'adresse à un public très large et est plus universelle et facilement applicable au primaire, au collège et au lycée, ainsi que de la formation des adultes.

En outre, la roue de la pédagogie est un outil très opérationnel pour tout apprentissage (figure 3.5), selon une approche systémique précise pour chaque niveau de la taxonomie de

bloom un panel de verbes d'action (BPA, 2021), regroupés dans trois domaines : cognitif, affectif et psychomoteur (voir Annexe C). Ces verbes permettent la formulation des objectifs d'apprentissage conformément au niveau de complexité du domaine cognitif. Chaque niveau a ses propres caractéristiques, des capacités visées, des habilités requises et enfin des critères d'évaluation (figure 3.6).

En ce qui concerne le premier niveau de l'apprentissage « **la connaissance** », l'apprenant :

- **Repère l'information et s'en souvient ;**
- A la **capacité à mémoriser et restituer** des informations avec un langage proche de celui appris, en ce qui concerne les faits et événements, les dates, les lieux relatifs à son apprentissage et aussi connaître de grandes idées, des règles, des lois, des formules ;
- Est soumis à des critères d'évaluation ou la réponse doit correspondre à celle mémorisée.

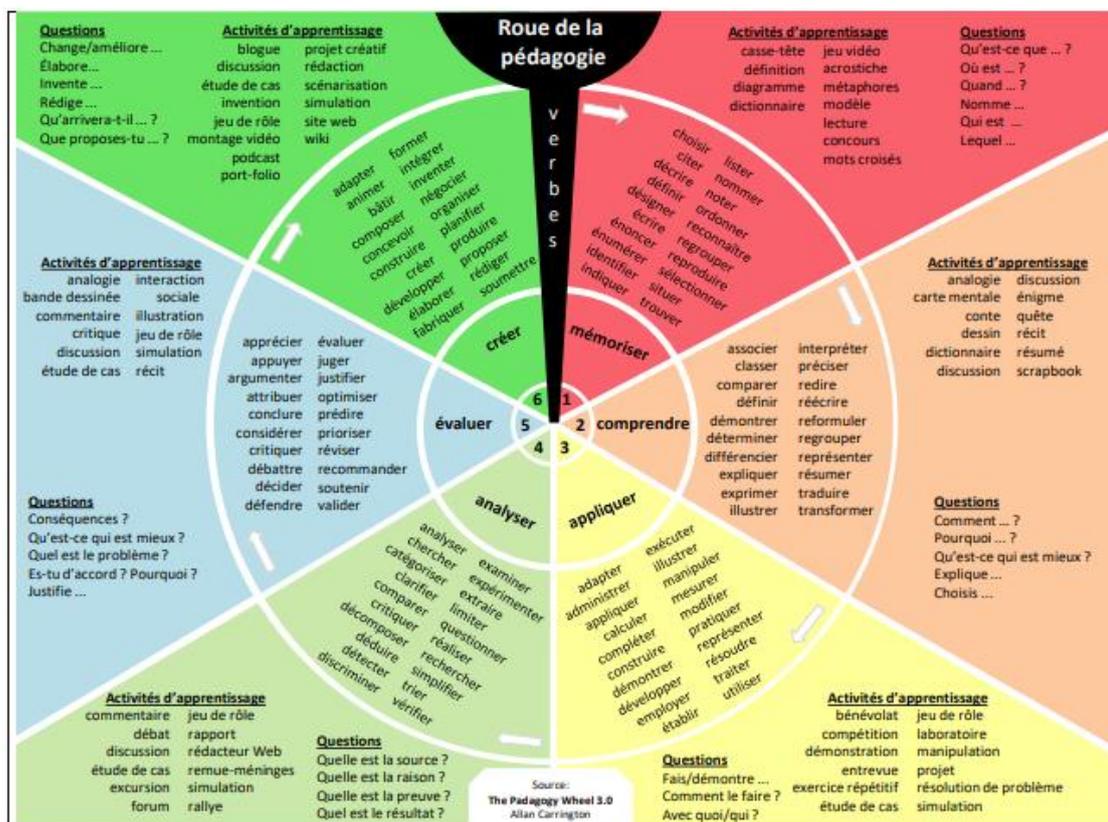


Figure 3.5 : Roue de la pédagogie

Source : [https://afeseo.ca > wp-content > uploads >2021/02, 2021](https://afeseo.ca/wp-content/uploads/2021/02/2021)

	1. Mémoriser	2. Comprendre	3. Appliquer	4. Analyser	5. Évaluer	6. Créer
caractérisation de ce niveau hiérarchique	Repérer de l'information et s'en souvenir. Connaitre des événements, des dates, des lieux, des faits ... Connaitre de grandes idées, des règles, des lois, des formules	Saisir des significations. Traduire des connaissances dans un nouveau contexte. Interpréter des faits à partir d'un cadre donné.	Réinvestir des méthodes, des concepts et des théories dans de nouvelles situations. Résoudre des problèmes en mobilisant les compétences et connaissances requises.	Percevoir des tendances ; reconnaître les sous-entendus. Extraire des éléments. Identifier les parties constituantes d'un tout pour en distinguer les idées.	Comparer et distinguer des idées. Déterminer la valeur de théories et d'exposés. Poser des choix en fonction d'arguments raisonnés. Vérifier la valeur des preuves.	Utiliser des idées disponibles pour en créer de nouvelles. Généraliser à partir d'un certain nombre de faits. Mettre en rapport des connaissances issues de plusieurs domaines.
capacité à	Mémoriser et restituer des informations dans des termes voisins de ceux appris	Traduire et interpréter de l'information en fonction de ce qui a été appris	Sélectionner et transférer des données pour réaliser une tâche ou résoudre un problème	Distinguer, classer, mettre en relation les faits et la structure d'un énoncé ou d'une question	Estimer, évaluer ou critiquer en fonction des normes et des critères	Concevoir, intégrer et conjuguer des idées en une proposition, un plan, un produit nouveau
habiletés requises	Mémorisation	Mémorisation	Mémorisation Compréhension	Mémorisation Compréhension Application	Mémorisation Compréhension Application Analyse	Mémorisation Compréhension Application Analyse Évaluation
critère d'évaluation	La réponse donnée est identique à celle qui devrait être mémorisée	La réponse donnée a le même sens que l'information à reformuler	La consigne a été appliquée et le résultat est juste (une seule solution possible)	L'argumentation présentée est réfléchie et illustre bien les concepts.	La démonstration est pertinente et scientifiquement viable	Le produit est original, créatif
Exemples de verbes d'action	Associer, citer, choisir la bonne réponse, décrire, définir, énumérer, identifier, indiquer, nommer ordonner, réciter, répéter, sélectionner	Convertir, démontrer, différencier, dire dans ses propres mots, exprimer, faire une analogie, généraliser, interpréter, paraphraser, prédire, reformuler, représenter.	Administrer, appliquer, calculer, construire, déterminer, employer, établir, formuler, fournir, manipuler, mesurer, modifier, montrer, opérer, traiter, trouver, utiliser	Cibler, contraster, critiquer, découper, délimiter, discriminer, examiner, faire, corréler, faire ressortir, mettre en priorité, mettre en relation, morceler, organiser, opposer, questionner	Apprécier, argumenter, attaquer, choisir, conclure, critiquer, défendre, déterminer, estimer, évaluer, juger, justifier, soutenir	Adapter, anticiper, composer, concevoir, construire, créer, développer, écrire, exposer, incorporer, intégrer, organiser, préparer, proposer, rédiger, structurer, synthétiser

Figure 3.6: Caractéristiques des niveaux de complexité du domaine cognitif de la taxonomie de bloom révisée.

Source : [https://afeseo.ca > wp-content > uploads > 2021/02,traitement_auteur_2021.pdf](https://afeseo.ca/wp-content/uploads/2021/02/traitement_auteur_2021.pdf), 2021.

3.3.5 Balises quantitatives des compétences

D'un point de vue quantitatif, le nombre de compétences nécessaires pour un programme est tributaire de la durée de formation à suivre, selon (Lavoie, et al., 2004) pour une formation de 1500 à 2000 heures-contact. Les compétences visées par le programme doivent être entre 20 et 25 dont la durée minimale pour chacune d'elles est 45 heures-contact et la durée maximale n'excède pas 150 heures-contact⁵⁰. Par exemple pour le niveau compréhension selon figure 3.6 :

Caractéristiques du niveau sont

- Traduire et interpréter de l'information en fonction de ce qui a été appris.
- Saisir des significations.
- Traduire des connaissances dans un nouveau contexte.
- Interpréter des faits à partir d'un cadre donné.

⁵⁰ La durée d'une compétence est un multiple de 15.

Exemples d'objectifs :

- Connaître les noms des villes.
- Se rappeler un événement.
- Déterminer la réponse correcte.
- Réciter la table de multiplication de 6
- Nommer certains événements historiques en les accompagnants des dates.
- Reconnaître et entourer les bonnes réponses.
- Associer des images et des mots

3.4 Le référentiel des compétences génériques

L'inventaire des activités ou des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier constitue le référentiel. Il constitue le point de repère pour tout métier. A ce sujet le référentiel de compétence du projet Tuning en dénombre 30 compétences génériques. Les compétences spécifiques sont du ressort du domaine d'activité (Tableau 3.4).

Compétences		
Type	Catégorie	Libellé / Enoncé
Spécifiques	Sont relatives à un domaine ou spécialité de formation (Comme celle de l'OPQU)	
Génériques	Instrumentale	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'analyse et de synthèse ; - Capacité d'organisation et de planification - Connaissances de base ; - Connaissances fondamentales de la profession ; - aptitudes linguistiques telles la communication orale et écrite dans la langue maternelle ; - Connaissance d'une deuxième langue ; - Aptitudes élémentaires en informatique ; - Capacité à utiliser l'information et à la gestion d'information (aptitude à l'extraction et à l'analyse d'informations provenant de sources différentes); - La résolution des problèmes ; - La prise de décisions
	Relationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités à critiquer et s'autocritiquer ; - Travail d'équipe ; - Aptitudes relationnelles ; - Aptitudes à travailler dans une équipe interdisciplinaire ; - Capacité à communiquer avec des spécialistes dans d'autres domaines - appréciation de la diversité et de la multicularité ; - Aptitude à travailler dans un contexte international ; - Engagement éthique.
	Systemiques	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités à mettre les connaissances en pratique ; - Aptitudes à la recherche ; - Capacités à apprendre ; - Capacités à s'adapter à de nouvelles situations - Capacités à s'adapter à de nouvelles idées (créativité) ; - Capacités de leadership ; - Compréhension des cultures et des coutumes d'autres pays ; - Capacités à travailler de manière autonome ; - Conception et gestion de projet ; - Esprit d'initiative et capacité à entreprendre ; - Souci de la qualité ; - Volonté de réussir.

Tableau 3.4 : Référentiel de compétences génériques du projet Tuning

Source : (Vagenaar & Gonzalez, 2006), pages 18-19, 2021

3.5 Les référentiels de compétences spécifiques de l'urbaniste en France

3.5.1 Le référentiel de compétences spécifiques de l'urbaniste en France « Office Professionnelle de Qualification des Urbanistes »

L'OPQU, créé en France en 1998 par un regroupement d'associations d'urbanistes, a élargi les domaines traditionnels d'intervention de l'urbaniste qui se limitaient à la planification spatiale et la composition urbaine pour les démultiplier, en 2006 à sept domaines, ajoutant des activités qui tiennent en compte l'évolution des politiques urbaines.

Les domaines d'activités du référentiel OPQU

Ce référentiel a été construit selon une approche par fonctions rassemblées en grands domaines d'activités qui spécifient des registres de compétences, sur cette base l'urbaniste se charge des domaines d'activités suivants (Université, Paris Descartes, 2018)

Quatre domaines d'activités spécifiques, lui permettant la connaissance des territoires et la mise en plan des orientations stratégiques, la programmation, la composition urbaine, l'aménagement urbain et la gestion territoriale (Tableau 3.5).

Trois domaines d'activités partagés avec d'autres professions (Tableau 3.6)

Domaine		Fonctions	Compétences génériques : Capacité à
Type	Libellé		
Spécifiques	Analyse et prospective territoriale	L'observation, l'étude, l'analyse et l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les grandes tendances d'évolution et de transformation des territoires, espaces et lieux ; - Créer et alimenter des bases de données et mettre en œuvre des observatoires de différente nature sur les multiples dimensions qui permettent de décrire et d'agir sur les territoires ; - Simuler des tendances d'évolution
		La prospective et le diagnostic de territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la prospective, à formuler des scénarii, des démarches d'actions et des projets (orientations, objectifs généraux, programmes). - Exploiter des analyses et des bases de données afin d'en extraire des tendances. - Produire des études (générales, thématiques, territoriales) et à les croiser pour en extraire des scénarios de développement ou des diagnostics (atouts-faiblesses) - Mettre en relation les finalités des missions (veille, observation, action publique, planification stratégique) et à formuler des diagnostics territoriaux et spatiaux (construction d'un état des connaissances, interprétation de ces connaissances)
		La spatialisation des projets de territoire et la planification stratégique	<ul style="list-style-type: none"> - Spatialiser un projet, à faire se rencontrer des volontés politiques et des contraintes territoriales. - Représenter, dimensionner, localiser des données et des phénomènes et à composer spatialement des projets territoriaux - Utiliser des études (générales, thématiques, territoriales) dans des outils et des démarches de planification et de pilotage à destination d'un décideur public - Agencer, coordonner : agir en situation, enrôler, anticiper, utiliser les ressources matérielles et humaines, nationales ou locales
		L'aide et la préparation des politiques publiques urbaines et territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Formuler des démarches d'action et des projets, et à les traduire en orientations, objectifs généraux, programmes d'action - Exploiter des analyses et des bases de données afin d'en extraire des tendances - Agencer, coordonner : agir en situation, enrôler, anticiper, utiliser les ressources matérielles et humaines, nationales ou locales

	Conception urbaine	La programmation urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des phénomènes complexes sur un territoire et dans le temps des stratégies d'actions pour le transformer (composition sociologique, état du bâti, transports, équipements et services, économie, données environnementales...) - Traduire les objectifs stratégiques et les articuler avec les ressources et les besoins en programme et hiérarchie d'actions - Quantifier les éléments du programme, prévoir les temps et modes de réalisation et les articuler afin de permettre la réalisation des objectifs - Exprimer de manière raisonnée, ordonnée et compréhensible les différents aspects du projet d'urbanisme (objectifs de transformation, stratégie de réalisation) - De conseil et d'aide à la décision pour la mise en œuvre et le contrôle d'une action, opération ou projet - Articuler phase d'études et phase de réalisation aux différentes échelles territoriales (mise au point d'un modèle opératoire)
		La composition spatiale	<ul style="list-style-type: none"> - Projeter et à produire des solutions spatiales jusqu'à la concrétisation matérielle. - Concevoir des projets d'urbanisme et d'aménagement (en fonction des échelles : schémas de structure, schéma directeur, plan d'aménagement, schéma directeur...) qui s'appuie sur la représentation graphique. Capacité à articuler l'intervention avec la culture du territoire, de l'espace et des usagers. - S'inscrire dans ou à piloter des structures de travail multi-partenariales (co-conception, co-traitance, sous-traitance...). - S'inscrire dans ou à piloter des structures de travail multi-partenariales (co-conception, co-traitance, sous-traitance...).
	Production D'opération	La mise en œuvre et la conduite d'opérations urbaines et d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer le lien entre stratégie et action, à ajuster les intentions aux contraintes de l'opérationnel (humaines, procédurales et réglementaires, foncières et financières); - Créer, à organiser et à mener l'opération : réguler l'action des décideurs politiques, organiser les partenariats public-privé ; établir les relations à la société civile et aux populations ; - Constituer des équipes de travail pluridisciplinaire adaptées à la spécificité de l'opération ; - Traiter et gérer de nombreuses informations (thèmes, territoires) dans le cadre de jeux complexes d'acteurs ; - Définir et gérer un plan d'action (calendrier) : définition des priorités, des moyens, évaluation des objectifs.

Tableau 3.5 : Domaines d'activités et de compétences spécifiques de l'urbaniste de l'OPQU

Source : OPQU, traitement auteures, 2019.

Domaine	Fonctions	Compétences génériques : Capacité à
Gestion urbaine	La gestion du droit des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer le lien entre stratégie et action, entre projet comme intention et réalisation ; - Rendre opératoire les orientations stratégiques sur un territoire donné au travers des outils de planification ; - Traiter de multiples informations (thèmes, territoires) dans le cadre de jeux complexes d'acteurs intervenant dans divers dispositifs : commissions d'urbanisme, services extérieurs (dde, agence d'urbanisme), abf, professionnel,... - Réguler l'action à plusieurs niveaux de décision : intercommunalité, communes, public-privé ; décideurs populations
	La gestion territoriale des opérations urbaines et de la politique de la ville	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les ressources nécessaires pour développer un territoire et réaliser les actions prévues : expertises d'acteurs, ressources juridiques et foncières, politiques, économiques - Résoudre les problèmes de concrétisation des projets et actions - Mettre en réseaux des principaux professionnels, acteurs et populations pour déterminer et légitimer objectifs et actions dans le cadre de procédures globales (comité de pilotage, commissions techniques inter-partenariales, conseils de quartiers) - Maintenir dans le temps la cohérence conceptuelle, politique, territoriale, dans le cadre des orientations stratégiques ou des opérations mises en œuvre - Gérer et suivre au quotidien les politiques, les opérations, les projets : sur des thèmes (logement, transport, commerce, vie sociale...) et sur des sous-secteurs territoriaux - Gérer des centres de ressources fédérateurs pour assurer l'information et mobiliser les acteurs
Coordination et conduite de projets territoriaux et urbains	Coordination et animation	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des méthodologies de projets, des dispositifs de pilotage et de suivi d'actions dans différents cadres : aux niveaux décisionnel et opérationnel ; entre partenaires de diverses organisations (décloisonnement institutionnel). - Manager et à conduire des réflexions collectives et des opérations concernant la production des territoires, des espaces et des lieux. - Coordonner et à mettre en relation des orientations connexes aux réflexions et aux projets engagés et émanant de différents donneurs d'ordre. - Diffuser une culture urbanistique commune auprès des acteurs indirectement impliqués dans l'activité urbanistique. - Comprendre les logiques de pouvoir, à objectiver les stratégies et les tactiques d'acteurs pour gérer les relations interpersonnelles, les conflits. - Ajuster ses propres savoirs à ceux des autres.
	Management par projet	<ul style="list-style-type: none"> - Au sens de l'économie des territoires et de l'intérêt général. - Assurer la production de produits complexes et innovants, à composantes diverses et relevant de différents décideurs dans un cadre donné. - Ajuster les conditions de production aux changements de contexte. - Coordonner, à mettre en relation, à mettre en pratique des méthodologies de projets. - Au management, hiérarchique et transversal : organiser l'action, le suivi et l'évaluation permanente des processus de production des territoires, des espaces et des lieux. - Diffuser une culture urbanistique auprès des acteurs indirectement impliqués par cette activité. - Comprendre les logiques de pouvoir, à objectiver les stratégies et les tactiques d'acteurs pour gérer les relations interpersonnelles, les conflits entre partenaires, organismes, institutions et citoyens. - Ajuster ses propres savoirs à ceux des autres

Animation de projets territoriaux et urbains	La communication et la promotion	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des stratégies de communication (démarche communicante ou participative) et des différentes techniques de représentations (modélisation territoriale et urbaine, de simulation des projets urbains) qui les supportent - Formaliser des documents d'urbanisme en fonction d'une cible de communication - Faire savoir pour faire adhérer
	La concertation et la participation	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la concertation et mettre en place les techniques de consultation (sondages, questionnaires) - Comprendre les mécanismes de mobilisation des populations (intérêts, stratégies, pratiques, leadership) - Opérer une lecture critique de la concertation - Maîtriser la prise de parole face à divers publics, à vulgariser les données techniques
Production des savoirs	La recherche fondamentale et la recherche appliquée	<ul style="list-style-type: none"> - Produire des savoirs théoriques et conduire des travaux de recherche scientifiques dans différents domaines de recherche liés à l'urbanisme - Etablir un savoir réflexif et critique sur la production et le fonctionnement du milieu - Dégager des connaissances opératoires pour les professionnels dans le champ des pratiques ou de la formation - Rendre accessible les informations à l'aide de différents modes de traitement, de traduction et de représentations
	Les savoirs et les pratiques professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une doctrine et des méthodes d'organisation ou de travail dans un domaine d'activité - Capitaliser des expériences pratiques pour les formaliser
	L'enseignement et la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les connaissances pour les transmettre - Développer des compétences pédagogiques à différents niveaux : définir des cursus, des méthodes, des contenus d'enseignements
	La diffusion et la vulgarisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier, à synthétiser, à faire savoir - Faire le lien entre le monde de la recherche et professionnel

Tableau 3.6 : Domaines d'activités et de compétences partagées de l'urbaniste de l'OPQU

(Source : OPQU, traitement auteure, 2019).

D'un point de vue opérationnel, toutes les fonctions indiquées dans le référentiel, ont été matérialisées par des fiches-métiers, qui définissent la fonction, précisent les compétences génériques, les savoirs, savoir-faire ainsi que les produits comme livrables (Figure 3.7). Les missions de l'urbaniste sont très diversifiées : plan local d'urbanisme, plan d'occupation du sol, élaboration de programme d'aménagement de lotissements, voies de circulation ou revalorisation d'un quartier, préparation d'une étude sur le tracé du TGV, ville nouvelle.

Fonction	
<p>Les activités d'analyse, étude ou de veille visent à comprendre les phénomènes urbains et territoriaux et à fournir les éléments pour la stratégie et l'action. Dans l'ensemble des champs techniques, sociaux et culturels qui s'attachent à la ville, (foncier, équipement, habitat, environnement, activités, service, modes de vies, géomorphologie, paysage, réseaux de communication, réseaux d'énergie) il s'agit de rendre intelligible l'ensemble d'informations, nombreuses, complexes et imbriquées qui permettent de caractériser un territoire urbain.</p> <p>Ces activités ont différentes applications. Parfois elles visent une finalité de connaissance et s'insèrent dans le domaine d'activité production des savoirs, formation et information (voir VII). Au sein des observatoires établis avec différents partenaires acteurs sur un territoire, elles servent à la définition d'indicateurs et d'objectifs, au contrôle des démarches de projet de planification spatiale ou d'opération d'aménagement, elles apportent les éléments de connaissance nécessaire à l'action. Les activités d'activités d'analyse trouvent un nouvel essor en relation aux activités de gestion territoriale (voir IV) et de communication (voir IV), notamment pour le fonctionnement des bases de données géo-référencées.</p>	
Compétence générique	
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à analyser les grandes tendances d'évolution et de transformation des territoires, espaces et lieux ; - Capacité à créer et alimenter des bases de données et mettre en œuvre des observatoires de différente nature sur les multiples dimensions qui permettent de décrire et d'agir sur les territoires ; - Capacité à simuler des tendances d'évolution. 	
Savoirs, Savoir-faire	
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les éléments constitutifs du fonctionnement urbain et des territoires, les organiser, les synthétiser, les rendre transmissibles et utilisables par d'autres en vue d'approches stratégiques (sur les territoires, les espaces et les lieux); - Maîtriser les méthodes quantitatives et qualitatives de recueil et d'analyse des informations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les multiples outils de gestion des données (informatiques) ; - Maîtriser la prospective (hypothèses, scénarios, évaluation) ; - Mettre en œuvre des systèmes de diffusion de l'information auprès des professionnels et des acteurs impliqués dans la transformation, l'adaptation et la préservation des territoires, espaces et lieux.
Produits	
<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux, analyses de fonctionnement et de relation : démographiques, sociales, transports, modes de déplacement, foncières, logement, équipements, activités économiques, ... ; - Bases de données documentaires, généralistes ou spécialisées ; - Dispositifs de veille et de prospective (Observatoires de différentes natures) ; - Atlas régionaux et locaux, thématiques ; - Evaluation, études d'impact ; - Réalisation d'ouvrages de synthèse. 	

Figure 3.7 : Fiches métiers du domaine N°1, activité 1 « l'observation, l'étude, l'analyse et l'évaluation ».

Source : Daniela Pennini et Michel Rousset (Déc, 2006), p23

3.5.2 Le référentiel de compétences de l'urbaniste « Le Répertoire Opérationnelle de Qualification de l'Urbaniste » en France

Le ROME est un référentiel opérationnel, actualisable trois fois par an, et regroupe les fiches emplois-métiers par domaines professionnels. Il a été conçu par Pôle emploi pour favoriser le rapprochement des offres et des demandes d'emploi et constituer un référentiel des métiers. Il définit les missions, les activités et les tâches ainsi que les prérequis, les qualifications et les compétences associées. Il offre aux conseillers, aux partenaires du Pôle emploi et aux acteurs territoriaux de l'emploi, un langage commun pour l'analyse :

- Des besoins en emploi et des compétences recherchées par les employeurs ;
- Des compétences disponibles ;
- Des besoins en formation ;
- Des contenus lors de l'élaboration des programmes de formation et d'orientation professionnelle

Le ROME est organisé autour d'une arborescence à trois niveaux : 14 grands domaines ; 110 domaines professionnels et 532 fiches métiers, regroupant plus de 11 000 appellations. Le répertoire comporte deux types de classification par domaine et par thématiques de A à N. Les fiches regroupent les appellations les plus courantes d'emplois autour d'un cœur de métier constitué par des savoir-faire et des savoirs de base communs. Les savoir-faire et les savoirs spécifiques rendent compte de la diversité des situations de travail et caractérisent certaines appellations de la fiche. Une appellation ne peut être présente que dans une seule fiche. Les mêmes savoir-faire, savoirs et environnements de travail peuvent figurer dans plusieurs fiches. D'une part, la multitude dans les appellations permet la mobilité professionnelle entre les différentes appellations d'une même fiche et permet le développement des opportunités professionnelles d'autre part.

Le domaine professionnel de l'urbaniste est le domaine K « **Services à la personne et à la collectivité** » 18 « Développement territorial et emploi » 02 « Développement local », donc il s'agit de la fiche K1802 (Tableau 3.7). Cette fiche métiers, définit les appellations des emplois (Tableau 3.8) les conditions d'accès et les conditions d'exercice des métiers, les activités et compétences de base et spécifiques (Tableau 3.9) ainsi que l'environnement de travail. Elle précise une multitude de missions à savoir la conception, le montage et réalisation des projets de développement local.

N°	Classification des par thématique	
1	Métiers de l'environnement et du développement durable	
2	Métiers de la défense et de la sécurité publique (hors logistique, santé, tertiaire, restauration)	
3	Métiers du patrimoine et de la restauration d'œuvres d'art	
4	Métiers de l'intelligence économique	
5	Métiers de la recherche	
6	Métiers de la mer, du nautisme et de la construction navale	
7	Métiers de l'aéronautique	
8	Métiers de la sécurité publique et privée	
9	Métiers du multimédia	
10	Métiers de l'humanitaire (hors santé et tertiaire)	
	A1301	Conseil et assistance technique en agriculture
	A1303	Ingénierie en agriculture et environnement naturel
	C1202	Analyse de crédits et risques bancaires
	E1103	Communication
	F1101	Architecture du BTP et du paysage
	F1106	Ingénierie et études du BTP
	F1201	Conduite de travaux du BTP et de travaux paysagers
	K1205	Information sociale
	K1701	Personnel de la Défense
	K1702	Direction de la sécurité civile et des secours
	K1705	Sécurité civile et secours
	K1802	Développement local
	K1903	Défense et conseil juridique
	K2106	Enseignement des écoles
	K2301	Distribution et assainissement d'eau
	M1205	Direction administrative et financière
	M1207	Trésorerie et financement
	M1705	Marketing
	N1103	Magasinage et préparation de commandes
	N1201	Affrètement transport
	N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises
	N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique
	N1302	Direction de site logistique
	N1303	Intervention technique d'exploitation logistique
	N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance
11	Métiers du nucléaire	
12	Métiers auprès des enfants	
13	Métiers saisonniers, de vacances / Jobs d'été	
14	Métiers des services à la personne à domicile	
15	Métiers du sport et autour du sport	
16	Métiers de l'ingénierie	
17	Métiers accessibles sans diplôme et sans expérience	

Tableau 3.7 : Arborescence par thématique du domaine professionnel K K1802 du ROME

Source : ROME, 2021

Appellations	
Agent / Agente de développement d'habitat social	Chargé / Chargée de projet en aménagement du territoire
Agent / Agente de développement économique	Chargé / Chargée de projet en gestion urbaine de proximité
Agent / Agente de développement local	Chargé / Chargée de développement culturel
Agent / Agente de développement rural	Chargé / Chargée de développement économique
Agent / Agente de développement social urbain	Chargé / Chargée de développement local
Agent / Agente de pays	Chargé / Chargée de développement social
Attaché de conservation du patrimoine	Chargé / Chargée de mission développement de zones d'activités
Attaché de restauration du patrimoine culturel	Commissaire d'exposition
Attaché de restauration du patrimoine de musée	Conservateur des collections
Animateur / Animatrice de charte de pays	Conservateur du patrimoine
Animateur / Animatrice de développement local - Chef de projet	Chef de projet contrat de ville
Animateur / Animatrice de développement régional	Chef de projet de développement local
Animateur / Animatrice de développement territorial	Chef de projet développement économique
Animateur / Animatrice de pays	Conseiller / Conseillère en développement local
Assistant / Assistante de charte intercommunale ou de contrat de	Coordonnateur / Coordinatrice de dispositif de développement local
Assistant / Assistante de développement local	Coordonnateur / Coordinatrice de projet de développement local
Assistant / Assistante technique de pays	Développeur / Développeuse économique
Chargé d'études et d'inventaire patrimoine	Développeur culturel / Développeuse culturelle
Chargé / Chargée de mission développement durable - Agenda 21	Directeur de musée
Chargé / Chargée de mission développement économique	Directeur / Directrice développement économique
Chargé / Chargée de mission développement local	Responsable de développement territorial
Chargé / Chargée de mission développement urbain	Responsable de projet de développement local
Chargé / Chargée de projet de développement social urbain	Urbaniste

Tableau 3.8 : Appellations de la fiche K 1802
Source : ROME, 2021

Fiche K1802	
Compétences de base	Compétences spécifiques
- Analyser les données socio-économiques d'un territoire	- Coordonner des projets d'aménagement du territoire
- Identifier de nouveaux axes d'intervention	- Conduire un projet de développement
- Élaborer un projet de développement local	- Concevoir un projet d'actions socioculturelles
- Participer à l'élaboration d'un projet de développement local	- Coordonner les différentes étapes d'un projet
- Apporter un appui à des partenaires institutionnels	- Développer une politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)
- Concevoir un plan d'action de projet	- Définir ou participer à la définition de la stratégie de développement d'un territoire
- Évaluer un projet de développement	- Constituer et présenter un dossier de demande de financement
- Présenter un projet à des acteurs locaux	- Répondre à un appel d'offre
- Participer à la définition de stratégies de développement local	- Réaliser un appel d'offre
- Animer une réunion	- Conseiller des créateurs d'entreprise
	- Former des créateurs d'entreprise
	- Coordonner l'activité d'une équipe

Tableau 3.9: Compétences exigées par la fiche K1802 (ROME)

Source : Auteure, 2021

3.5.3 Organisation des métiers de l'urbaniste

En France, comme partout à travers le monde, l'urbaniste peut intervenir aussi bien en tant que généraliste, qu'en tant que spécialiste. Selon l'association pour l'emploi des cadres (Apec) en France, l'urbaniste peut, en plus de la production des études et de la conception des projets, assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, publique ou privée, particulièrement en matière de concertation-participation. Il peut exercer les métiers suivants (Apec, 2019) :

Chef de projet urbaniste	Urbaniste-paysagiste
Chargé d'urbanisme	Ingénieur-urbaniste
Urbaniste réglementaire	Urbaniste-cartographe
Urbaniste concepteur	Urbaniste-géographe
Chargé d'études urbaniste	Urbaniste-économiste
Chargé de mission urbaniste	Architecte-urbaniste
Consultant urbaniste	Urbaniste en aménagement

3.6 Conclusion

En effet, faire face aux défis complexes de la durabilité nécessite de doter les professionnels (Néo-diplômés ou en fonction) de compétences disciplinaires variées (génériques et spécifiques) leur permettant de comprendre les interactions entre les dimensions économiques, sociales et environnementales de l'urbanisme durable. A ce propos, l'approche par compétences développée par le système LMD, encourage les apprenants à acquérir des compétences en analyse critique, en résolution de problèmes, en travail en équipe interdisciplinaire et en communication, qui seront indispensables pour répondre aux défis urbains sur terrain dans une perspective de durabilité.

En outre, le présent chapitre met en évidence l'existence d'une diversité des référentiels des compétences professionnelles disponibles et complémentaires pour la mise en œuvre des exigences de l'urbanisme durable. Cette variété dépend essentiellement du contexte. Chacun d'eux est adapté à un contexte particulier, et liste les compétences requises pour une situation donnée, selon le type et le niveau de complexité des objectifs à atteindre et les activités à réaliser. Bien que les contextes soient différents, il existe un vocabulaire commun qui est centré sur la capacité, l'activité, la tâche, l'action, les ressources et leur utilisation dans la pratique.

En effet pour l'accomplissement des diverses activités liées aux métiers émergents de l'urbaniste, le référentiel des compétences génériques ou partagées *Tuning*, est commun à tous les métiers qui existent, et ceux spécifiques à chaque métier, celui de la qualification « l'OPQU » qui se construit à travers des programmes de formations spécialisées et celui de la situation de travail le ROME qui se développe par à la fois la pratique et les formations continues.

L'exploration approfondie des référentiels des compétences professionnelles des métiers de l'urbaniste en France de ce chapitre, fournit un matériau riche pour l'évaluation de celui du contexte algérien, selon une démarche comparative et permettra de situer sa concordance vis-à-vis de ces standards internationaux et d'identifier les insuffisances ou axes d'amélioration potentiels.

CHAPITRE IV

**INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT URBAIN
DURABLE DANS LA PRODUCTION DES INSTRUMENTS
D'URBANISME : ANALYSE BIBLIOMETRIQUE ET
AVANCEES SCIENTIFIQUES**

CHAPITRE IV : INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE DANS LA PRODUCTION DES INSTRUMENTS D'URBANISME : ANALYSE BIBLIOMETRIQUE ET AVANCEES SCIENTIFIQUES

4.1 Introduction

L'intégration du développement durable dans les instruments d'urbanisme est une préoccupation majeure non seulement pour les multiples acteurs des projets de développement urbains durables (la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre urbaine, les urbanistes, les décideurs politiques, etc.) mais aussi pour la communauté scientifique. Par ailleurs, pour la compréhension des avancées scientifique dans ce domaine, ce chapitre reposant sur l'état de l'art et l'analyse bibliométrique, vise à explorer les travaux scientifiques et les ouvrages abordant cette thématique, et à répondre à plusieurs questions clés :

- Quels sont les principales contributions ?
- Quelles sont les approches et démarches méthodologiques ?
- Quelles sont les pratiques émergentes utilisées dans ces études ?
- Quels sont les résultats et les recommandations les plus fréquemment rapportés ?
- Quels sont les principaux auteurs, abordants ces recherches ?
- Quels sont les pays et les régions qui ont le plus gagné à ce domaine de recherche ?

En vue d'obtenir un aperçu de l'évolution du domaine au fil du temps en matière de théories et concepts, des évolutions et progrès réalisés, et d'identifier les aspects moins explorés, afin de contribuer de manière pertinente à l'enrichissement des connaissances dans ce domaine.

4.2 Analyse bibliométrique de l'intégration du développement urbain durable dans la production des instruments d'urbanisme

4.2.1 Analyse de l'évolution des publications recensées

La recherche bibliométrique au sujet de l'intégration des exigences du DUD dans la production des instruments d'urbanisme a été abordée par les scientifiques vers la fin des années 90, suite au sommet de la terre de Rio de Janeiro de 1992.

Les résultats obtenus le 11/04/2022 en cette matière étaient très modestes, avec seulement 73 articles publiés sur Scopus durant la période 1999-2022. A travers la Figure 4.1, on observe une fluctuation dans l'évolution de la production avec :

- Une première étape « Exploration du sujet » avec 0 à 4 articles/an pour la période 1999-2014 ;
- Une seconde étape « Développement du sujet » avec une légère tendance à la hausse avec 3 à 9 articles/an pour la période 2015-2021 ;
- Une troisième étape « Régression de la production », elle est passée de 9 articles en 2021 à 01seulen 2022.

Ainsi, ces résultats confirment que l'évolution temporelle de ce sujet n'a pas connu un grand essor et reste peu abordé. En revanche, adjoindre le développement durable à la production des instruments d'urbanisme, nécessite plus d'investigation de la part de la communauté scientifique.

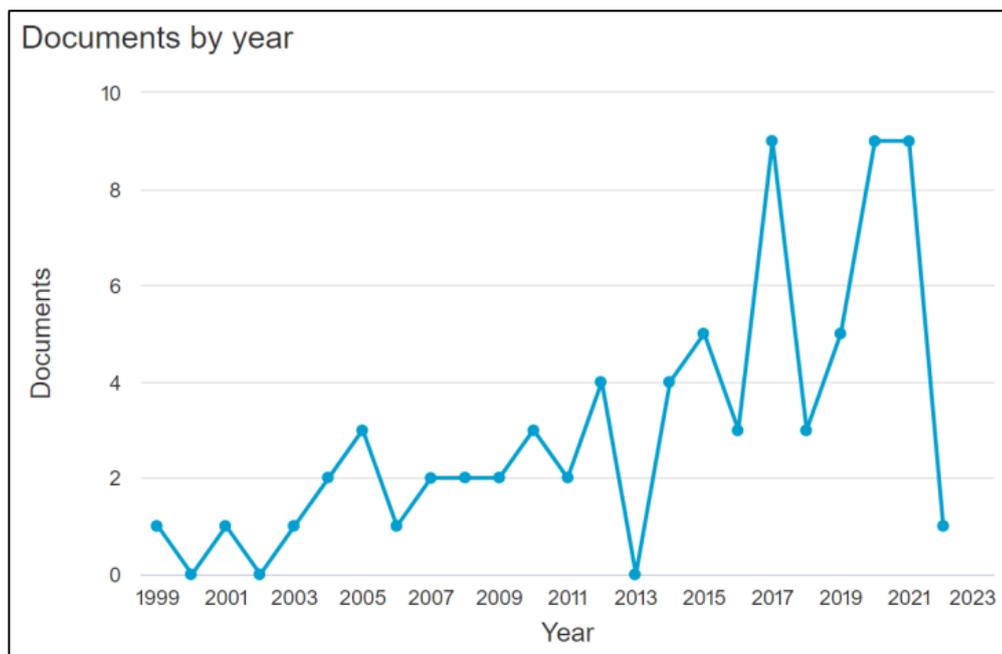


Figure 4.1: Evolution du nombre de publications durant la période 1999-2022

Source : Auteure, 11/04/2022

4.2.2 Analyse de la répartition des publications recensées par domaine de recherche

Le sujet analysé, comme l'illustre la Figure 4.2, est abordé par au moins 10 disciplines, le Top 5 affiche des recherches en sciences sociales en tête de liste avec 29% des articles recensés, suivi successivement par l'environnement, l'ingénierie, l'énergie et l'informatique,

etc. Ces articles ont approché la thématique sous différentes facettes. En effet, cette diversité disciplinaire paraît logique car elle relève :

Du métissage culturel du métier de l'urbaniste producteur des instruments d'urbanisme durable qui fait appel à d'autres profils dans son travail, à savoir la pluridisciplinarité, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité, exigés par le renouveau des modèles de sociétés évoqué plus haut ;

De la multitude et diversité des cibles de l'ODD n°11 au nombre de 10 tels que présentées dans le Tableau 2.1.

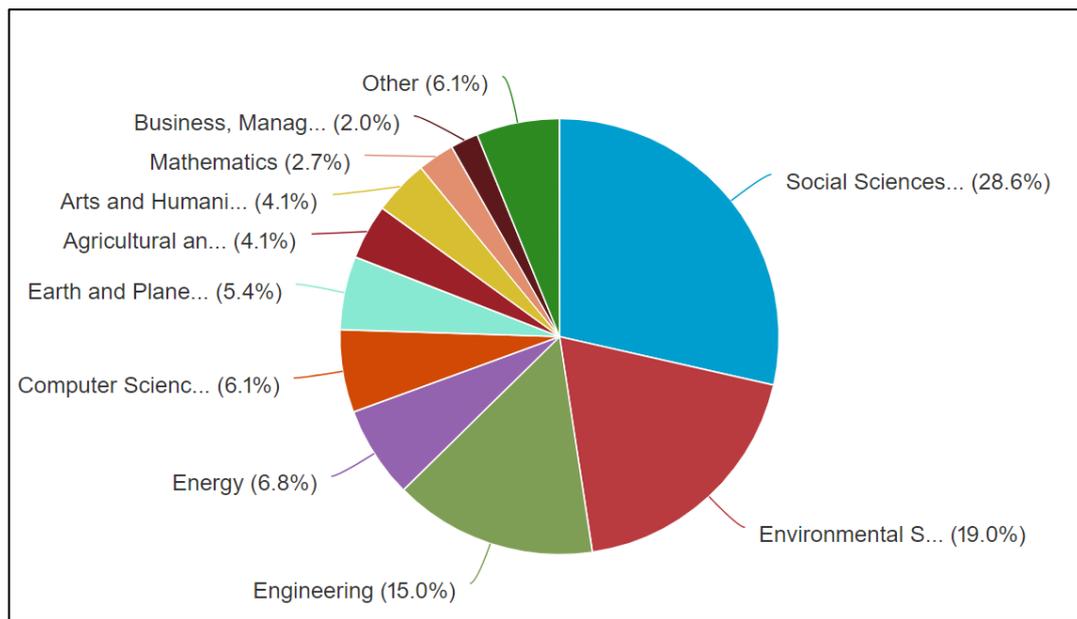


Figure 4.2: Répartition des publications recensées par domaine de recherche.

Source : Auteure, 11/04/2022.

4.2.3 Analyse de la répartition géographique des publications recensées

La taille des cercles de la Figure 4.3 exprime une répartition presque équitable au niveau de 8 pays à raison d'une moyenne de 6 articles par pays, ceci montre que l'intérêt porté à ce sujet est de la même importance. En tête de production l'Allemagne avec 9 articles et 549 citations, l'Italie avec 9 articles et 56 citations suivi par l'Afrique du Sud avec 7 articles et 10 citations, l'Espagne avec 6 Articles et 72 citations, et par l'Australie et 62 citations, la Chine, la France, le Royaume-Uni avec 5 Articles chacun, ces pays sont presque tous membres dans le sommet de la terre de Rio de Janeiro et précurseurs depuis 1992. Nous constatons que la moitié des publications provient des pays de l'Europe, résultat très logique et s'explique par l'appartenance de l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la France comme l'illustre la Figure 4.4, au réseau européen *Sustainable Urban Développement European*

*Network*⁵¹ (SUEDEN) (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006), qui a porté un très grand intérêt au développement urbain durable à différentes échelles territoriales et a mis en place la démarche et les outils de mise en oeuvre de cette politique, comme il a été expliqué plus haut dans le chapitre 2.

L'organisation de l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la France de plusieurs *Conferences Of the Partie* (COP)⁵²: la COP1-1995 à Berlin, les COP5-1999 et COP23/CMP13-2017 à Bonn, la COP9-2003 à Milan, la COP25/CMP15/CMA2 - 2019 à Madrid et la COP21/ CMP11-2015 à Paris, le Royaume-Uni COP26/CMP16/CMA3-2021 à Glasgow) ;

La classification des universités du Royaume-Uni parmi le Top 25 THE 2022 intégrant l'ODD n°11 "Villes et Communautés Durables" (Figure 2.4), les universités de Glasgow, de Manchester et de Newcastle et de quatre universités de l'Australie sont parmi le Top 10 (Tableau 2.2).

En revanche, aucune recherche n'a été recensée, en Amérique du Sud, au Canada, aux USA, en Afrique du Nord et de l'Est ainsi qu'en Moyen-Orient.

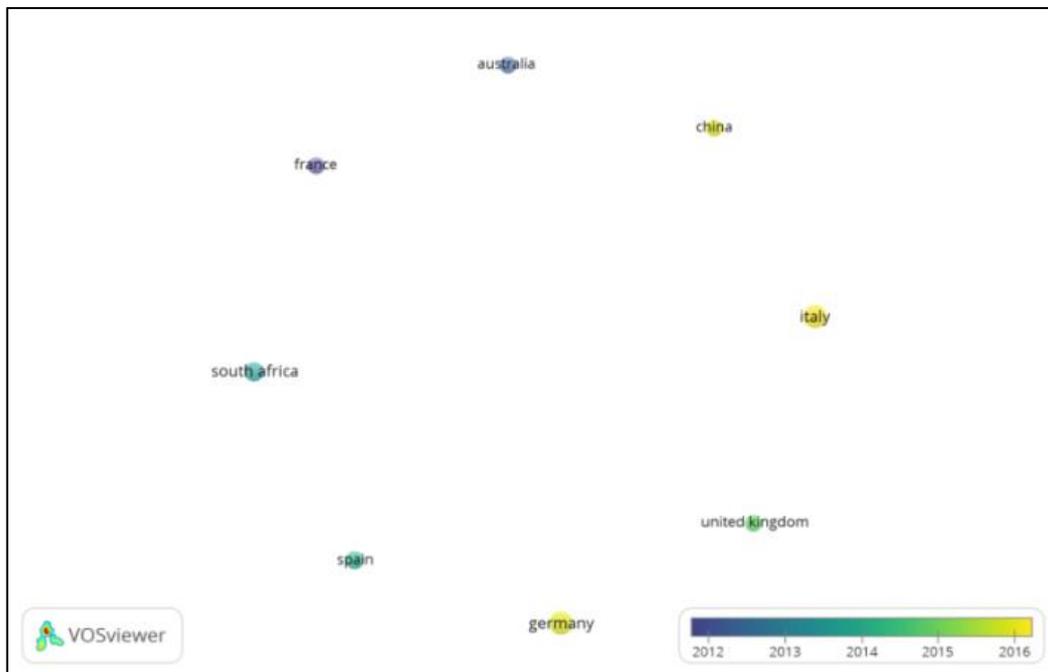


Figure 4.3 : Répartition géographique des publications recensées

Source : Auteure, 11/04/2022.

⁵¹SustainableUrbanDeveloppementEuropean Network = SUDEN

⁵²COP : Conferences Of the Parties signataires de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la CCNUCC.

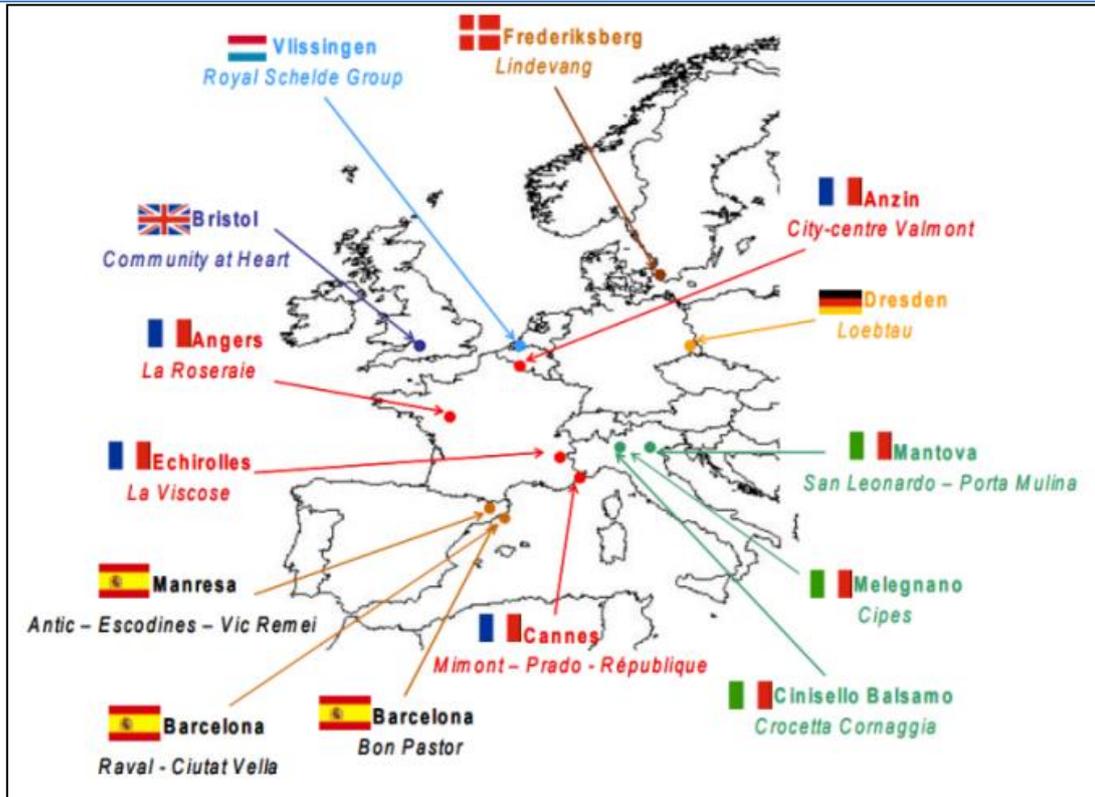


Figure 4.4 : Répartition des 14 quartiers du projet HQE2R

Source : (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006).

4.3 Analyse des Auteurs les plus prolifiques

A la lecture de la Figure 4.5, en plus des auteurs Abbattin G., Abdullahi, M., Adamo, M., Adebamowo, M., Adesina John, A., Ahmed, RI, quatre noms se détachent de la liste des Top 10 de la recherche bibliométrique, il s'agit par ordre décroissant de Schoeman c.b. La Figure 4.6 quant à elle, fait ressortir la coopération dans la production scientifique entre Naveed Ahmad, Zhu y.

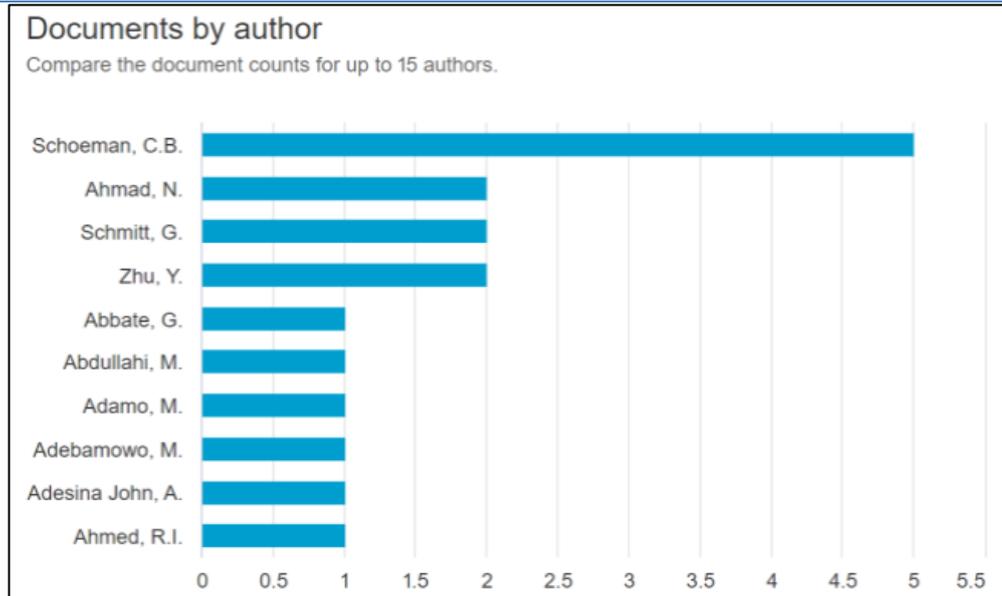


Figure 4.5 : Le Top 10 des auteurs

Source : Auteurs, 11/04/2022

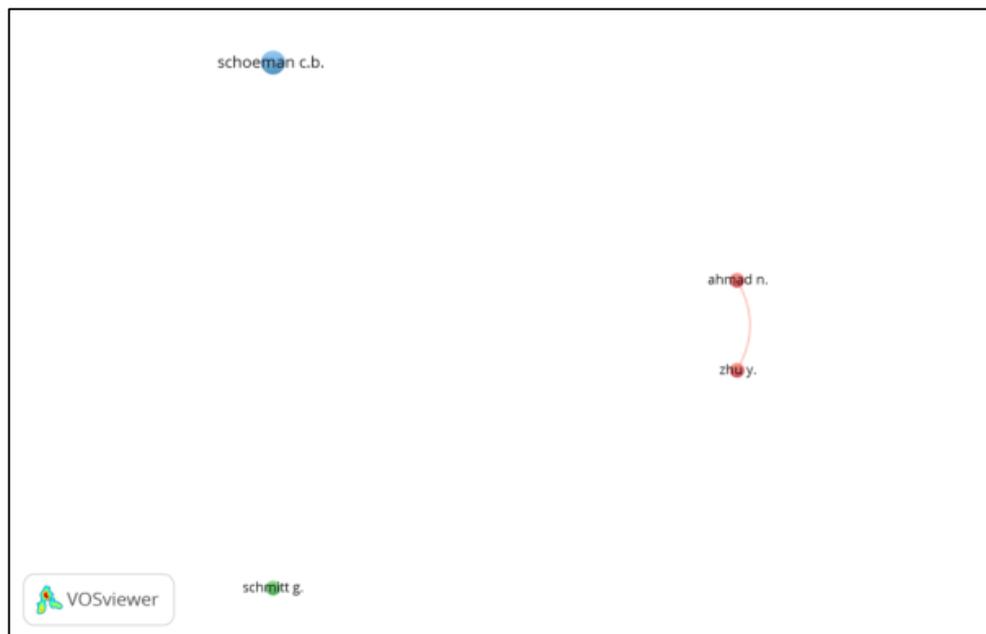


Figure 4.6 : Les auteurs les plus prolifiques et co-production scientifique

Source : Auteurs, 11/04/2022

Le Top 10, ne reflète pas un manque de travaux existants sur le ce sujet, mais plutôt est le reflet des dynamiques de visibilité scientifique.

4.3.1 Analyse des cooccurrences des mots-clés

Ce volet de la recherche bibliométrique, a tout d'abord affiché des concepts liés à notre requête, ensuite a permis d'identifier les liens et les relations entre eux avec un aperçu sur la manière dont ils sont interconnectés et en dernier fournit des informations précieuses pour

confronter ces concepts aux fondements théoriques de l'intégration du développement durable dans les instruments d'urbanisme évoqués dans le chapitre 1 (Figure 4.7).

Les mots clés de la présente recherche bibliométrique sont : Développement durable : politique urbaine, durabilité, aménagement spatial, transport urbain, planification des transports, planification, durabilité urbaine, prise de décision, protection de l'environnement, développement urbain durable, zone métropolitaine, intégration, croissance urbaine, développement urbain, utilisation des terres, forme urbaine, planification régionale. La co-occurrence des mots-clés de la recherche bibliométrique se présente et s'explique comme suit :

- La co-mention "développement durable", "politique urbaine" et "durabilité" : met en évidence l'importance de la dimension durable dans la politique de la ville et la planification urbaine et spatiale. Ce résultat atteste l'indissociation entre le développement durable et la planification urbaine, car ils sont étroitement liés et progressent vers une approche intégrée pour créer des villes durables à travers les instruments de la planification urbaine durable évoqués dans le chapitre 1.
- La co-mention de "aménagement spatial", "transport urbain" et "planification des transports", souligne l'importance de considérer la durabilité dans le contexte des transports et de l'utilisation de l'espace urbain. Cela peut être lié au besoin d'intégrer des approches durables dans la planification des infrastructures de transport et la gestion de l'espace urbain.
- La cooccurrence de "durabilité urbaine", "développement urbain durable" et "zone métropolitaine" mettent en évidence l'importance de la durabilité dans le contexte spécifique des zones urbaines et métropolitaines. Cela confirme la nécessité de promouvoir des nouvelles actions dans la planification et la gestion des zones urbaines, en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement, la résilience urbaine et la qualité de vie des habitants.
- La cooccurrence des mots-clés "intégration", "prise de décision" et "protection de l'environnement" souligne l'importance de prendre des décisions éclairées et d'intégrer des considérations environnementales dans les politiques et les processus de planification urbaine. Ces résultats peuvent être liés à l'importance de développer des approches intégrées et participatives dans la prise de décision en matière de planification urbaine durable, en mettant l'accent sur la protection de l'environnement et la durabilité à long terme.

- La co-mention de "croissance urbaine", "développement urbain", "utilisation des terres" et "forme urbaine" sont souvent associés, ce qui met en évidence l'importance de gérer efficacement l'expansion urbaine, l'utilisation des terres et la configuration physique des villes dans la perspective du développement durable. Ces résultats peuvent être liés à la nécessité de promouvoir une croissance urbaine maîtrisée, une utilisation efficace des terres et une conception urbaine durable afin de minimiser les impacts environnementaux, de préserver les espaces naturels et de favoriser la qualité de vie des habitants.
- Enfin, la co-occurrence du mot-clé "planification régionale" suggère l'importance de coordonner et d'intégrer des politiques durables à l'échelle régionale pour une planification urbaine efficace et cohérente. Ces résultats soulignent la nécessité de prendre en compte les dimensions régionales dans la planification urbaine, en favorisant la coopération entre les différentes parties concernées et en promouvant des approches transversales pour atteindre des objectifs communs en matière de durabilité.

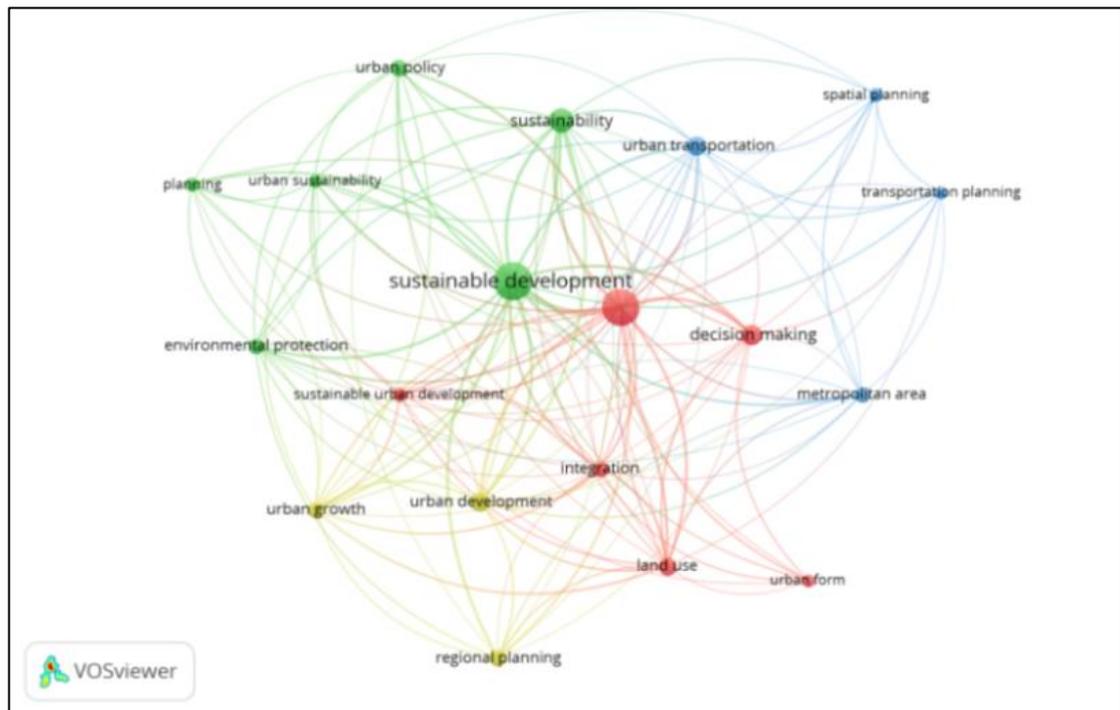


Figure 4.7 : Co-occurrence des mots clés

Source : Auteurs, 11/04/2022

4.4 Avancés scientifiques de l'intégration du DUD dans les instruments d'urbanisme

Beaucoup de scientifiques et d'urbanistes s'intéressent à la question de l'intégration des exigences du développement urbain durable, que ce soit sur la dimension théorique, méthodologique ou opérationnelle. Dans ce titre nous allons présenter :

- Les apports des travaux des quatre auteurs les plus récurrents en matière de visibilité comme la ressortie l'analyse bibliométrique : Schoeman c.b., Naveed Ahmad, Zhu y. et Schmitt g., pour la dimension internationale ;
- Les thématiques traitées par certains auteurs algériens.

4.4.1 Les avancés internationales de l'intégration du DUD dans les instruments d'urbanisme

En tête de liste des quatre auteurs les plus prolifiques de la recherche bibliométrique, s'affiche Schoeman c.b., défunt du campus de Potchefstroom de l'université de Nord-Ouest (NWU), en Afrique du Sud, il porte les profils d'urbaniste professionnel, urbaniste régional gestionnaire de projet de construction professionnel et est membre de l'Institut d'ingénierie municipale d'Afrique du Sud (IMESA). Depuis 2015 jusqu'à son décès en 2021, est un professeur de recherche dans l'unité des sciences et de la gestion de l'environnement, pour son implication et sa contribution continue dans le groupe de matières de la Planification urbaine et régionale. (Drewes, 2021). Ses contributions sont très importantes :

- En 2014-2016, il a été chef de projet pour la formulation des lignes directrices sur le renforcement des capacités en planification urbaine et régionale pour IMESA ;
- En 2015-2016, il a été chef d'équipe du projet « Compétences et normes du SACPLAN⁵³ » pour la profession de l'urbaniste.
- En 2015, il a publié son ouvrage intitulé « *Land Use Management and Transportation Planning* », parlant de la gestion de l'utilisation des sols et la planification des transports (Schoeman, 2015).
- Depuis 2004 jusqu'à 2017, tous les documents de **Schoeman c.b.**, recensés sur la base de données Scopus ont traité le sujet du transport en Afrique du Sud, et se résument ordre de parution comme suit :

⁵³SACPLAN : South Africa Council for Planners, fait par l'équipe professionnelle Prof. C.B. Schoeman et Prof. P. S. Robinson du Consortium des universités du Nord-Ouest NWU en 2015.

Schoeman c.b. (2004), « *The alignment between integrated transport plans and the preparation of integrated development plans in South Africa* » : Ce travail traite de l'alignement entre la formulation du Plan de Transport Intégré (PTI) et le Plan de Développement Intégré (PDI) en tant qu'instrument l'intégration du développement urbain durable, de renouvellement en Afrique du Sud. Il ressort qu'en vue d'une meilleure concordance entre ces deux instruments (le PTI et le PDN) il faut :

- Opter pour le management de projets stratégique et intégré dans le processus de Planification du PTI.
- Mettre en place un plan d'action approprié ;
- Réviser le PTI actuel qui doit s'aligner avec le PDI. Cet alignement entre ces deux instruments permettra de renforcer le développement spatial par l'optimisation des transports et de l'utilisation des sols, d'une part et le développement social et économique d'autre part.

Schoeman c.b. (2014), « *Intermodal transportation perspectives in south africa : A case study of its application within the gauteng province and les sonslearned for othe rmetropolitan areas* » : Gauteng est une province déterminante dans le développement économique et social du système spatial de l'Afrique du Sud, elle contribue avec plus de 30 % à l'économie nationale et de près de 10 % à l'économie africaine et s'est développée grâce à sa richesse de l'or (40% des réserves mondiales).

L'évaluation du développement des perspectives de transport intermodal de Gauteng, s'appuie sur les stratégies nationales définies dans le plan de développement national (NATMAP 2050) et le Master Plan Gauteng Integrated Transport (GITMP, 2013), qui orientent le niveau macroéconomique, spatial et social et l'adoption de stratégies spécifiques. Actuellement, la planification et le développement des transports conduisent à des pratiques non durables avec les émissions de gaz à effet de serre, l'insécurité énergétique, la congestion et divers autres impacts écologiques.

Dés lors, en vue du développement des systèmes de transport intermodaux, les responsables et les parties prenantes de ce domaine avec une vision à long terme se concentrent sur la manière de préparer les plans pour la mise en place d'un système de transport durable, accessible et efficace. En effet, pour la stratégie développement de transport intermodal et d'intégration de la durabilité au secteur des transports qui vise la préservation des ressources naturelles par l'utilisation de carburants propres, l'encouragement des modes de transport en commun et la réduction des déplacements.

En ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et la gestion des performances du système de transport, il est indispensable de les aborder selon une perspective intégrée d'aménagement du territoire (environnementale, économique, sociale et politique), d'une approche transdisciplinaire, et que les instruments de planification et de développement doivent être révisés régulièrement afin de garantir le développement en faveur des transports durables dans tous les systèmes spatiaux.

Schoeman c.b. (2015), « Transportation planning within the gauteng province of southafrica: An overview of instruments on strategic planning between 1970 and 2014», dans le cadre de l'évaluation qualitative des transports dans la province de Gauteng à travers les instruments de planification stratégique pour la période 1970 et 2014, il s'avère que depuis la démocratisation en 1994, les systèmes spatiaux nationaux et provinciaux sous-jacents en Afrique du Sud, n'ont pas cessé de subir des transformations intensives suite à l'évolution des instruments politiques, législatifs et de planification. Inéluctablement, cette évolution à eu d'importantes conséquences sur l'aménagement du territoire et le développement dans tous les domaines.

Il a été démontré que dans la phase qui a précédé la démocratisation, les documents relatifs aux transports étaient de nature technique avec une participation limitée des parties prenantes et de la communauté, et qu'avec la démocratie, ils sont suivis par la réflexion stratégique, l'analyse transdisciplinaire et la formulation de plans. En effet, le développement des transports dans la province de Gauteng sont maintenant passés à un stade de planification et de mise en œuvre, à travers, le développement du système spatial provincial (PSS) de Gauteng selon les instruments de la planification stratégique et spatiale (le Schéma national de développement spatial (SNDS); le Plan national de développement (la CARTNAT : 2050) ; le South African National Infrastructure Plan ; le Framework for Strategic Plans and Annual Performance Plans ; le Gauteng Integrated Transport Master Plan (25 Years) et le State of South Africa's Economic Infrastructure) indiqués dans cet article, l'orientation de la croissance spatiale selon les principales infrastructures routières. Ce système a :

- Favorisé le développement intégré et durable des transports ;
- Encouragé un développement et une croissance macro-économique du système spatial Sud-Africain (NSS) grâce au système de transport et la réalité micro-économique de la province de Gauteng ;
- Assuré une gestion spatio-temporelle très efficace de la mobilité par l'amélioration de la relation entre les zones résidentielles et les zones de travail ; la réduction des distances

de déplacements pendulaires parcourus et l'amélioration de l'utilisation des infrastructures de transport ainsi que la rentabilité d'exploitation.

Schoeman c.b. (2017), « International perspectives on transportation and urban formintegration », dans le cadre de la promotion et la réalisation du DD et de la résilience urbaine, il présente les perspectives internationales d'intégration des systèmes spatiaux nationaux, régionaux, métropolitains, urbains et ruraux en matière des transports en raison de leur interdépendance. Cette étude à travers un retour d'expérience (forme urbaine américaine, de la Grande-Bretagne, de la Nouvelle-Zélande, de la Chine), est une évaluation qui :

Guide l'intégration et illustre parfaitement les approches, le développement et la croissance des divers systèmes spatiaux au niveau international (zones rurales, zones de transition, villes, agglomérations, zones métropolitaines et régions) et leur connectivité avec les systèmes de transport (la circulation des personnes, des biens, des services et des informations) ;

Orienté les réflexions environnementales, l'optimisation de la forme urbaine et de l'aménagement du territoire, l'accessibilité, l'intégration modale, le développement des réseaux de transport et leurs impacts, les effets et implications de l'énergie et de la pollution :

Vise la nécessité d'utilisation et d'application des techniques de modélisation mesurables et de simulation en tant qu'instrument pour tous les scénarios de développement spatial en termes d'effets, de progrès, d'implications et de conditions préalables pour guider et mesurer les niveaux d'intégration de la durabilité d'une part et en tant qu'un outil d'aide à la prise de décision d'autre part ;

Vise la nécessité de repenser la planification spatiale à travers la technique de transdisciplinarité entre les disciplines, ce qui favorisera une l'efficacité et l'efficente entre les systèmes spatiaux, ainsi les professions ont besoin de penseurs transdisciplinaires et d'un engagement à promouvoir la durabilité urbaine et la résilience des villes.

En second classement, Naveed Ahmad, de l'École de Gestion, Université Polytechnique du Nord-Ouest, de la République Populaire de **Chine**, est un spécialisé et expert dans la modélisation ; le réaménagement des friches industrielles ; la gestion des connaissances ; la construction durable, l'efficacité énergétique dans le bâtiment ; le Lean Six Sigma ; les nouvelles pratiques de GRH ; la modélisation structurelle interprétative par équations structurelles. Ses contributions liées au sujet de la présente recherche sont très importantes :

Naveed Ahmad, (2019) : « *Critical barriers to brownfield redevelopment in developing countries: the case of Pakistan* » : En raison de la rareté des terrains urbanisables dans les pays en développement, cette étude vise l'identification des obstacles les plus critiques au réaménagement des friches industrielles dans les pays en développement à travers le cas du Pakistan, appelé *Brownfield Redevelopment (BR)*. Ce dernier est un instrument foncier urbain durable dans les pays développés. L'analyse comparative des obstacles à la BR au Pakistan et dans cinq pays : les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Chine, a montré que les obstacles critiques varient selon les pays. Ce travail repose sur :

- La méthode Fuzzy Delphi (FDM) et la modélisation par équation structurelle (SEM), sont arrivés à l'identification de 26 obstacles critiques au Pakistan dont les cinq principaux sont le manque d'incitations politiques, la complexité des partenariats public-privé, le manque de personnel professionnel et technique, le conflit entre les parties prenantes et le manque de sensibilisation au droit de l'environnement.
- L'analyse factorielle, avec 26 obstacles critiques réparties en cinq groupes : les obstacles politiques et juridiques, les obstacles financiers et économiques, les obstacles techniques et opérationnels, les obstacles au système de gestion et les obstacles environnementaux, avec la domination des obstacles techniques et opérationnels, entravant la BR.

Pour les praticiens et les décideurs, ces résultats constituent un outil d'aide à l'utilisation des terrains et au développement des stratégies appropriées pour promouvoir la BR.

Naveed Ahmad, (2020), « *Mapping the obstacles to brownfield redevelopment adoption in developing economies : Pakistani Perspective* » : Il s'agit d'un examen rétrospectif des études du redéveloppement et l'analyse des obstacles sur la base de l'opinion d'experts et de la stratégie de l'instrument de la planification urbaine BR, ce travail repose sur la Modélisation Structurelle Interprétative (ISM) et l'analyse Multiplication de Matrice d'Impacts Croisés Appliquée à la Classification (MICMAC). Les résultats de l'ISM, affirment que la mise en œuvre du BR au Pakistan en est encore au stade embryonnaire en raison de l'existence de deux types d'obstacles :

- Les obstacles dépendants, se sont les contraintes de propriété, les protestations publiques, le manque de communication transparente entre les parties prenantes et le manque de justice environnementale ;

- Les obstacles indépendants plus critiques, se sont les contraintes financières, généralement le manque de capital et la prise en compte des coûts.

Cette contribution vise l'intégration du développement urbain durable au Pakistan, par l'adoption du Brownfield Redevelopment (BR).

En troisième position Yuming Zhu, de l'École de Gestion, Université Polytechnique du Nord-Ouest, de la République Populaire de Chine. Il a travaillé en coopération avec, Naveed Ahmad dans ses productions scientifiques :

- **En 2020**, « *Mapping the obstacles to brownfield redevelopment adoption in developing economies : Pakistani Perspective* », déjà synthétisé plus haut ;
- **En 2021**, « *Sustainable solutions to facilitate brownfield redevelopment projects in emerging countries – Pakistani scenario* », dans le même sillage que les deux articles précédents, dans ce travail. Il ressort que l'intégration de la durabilité par l'adoption des projets de réaménagement des friches industrielles (PRB) en tant qu'instrument efficace de la politique urbaine au Pakistan reste à ses débuts. Les solutions durables préconisées pour accélérer l'adoption des PRB dans les pays en développement suite à l'application de la méthode Delphi ainsi que de la modélisation et la classification par l'approche ISM-MICMAC sont :
 - La définition des friches industrielles et la simplification du processus de la BR,
 - La sensibilisation des cadres supérieurs aux avantages des PBR,
 - Le soutien stratégique des pays développés,
 - L'intégration des politiques, des personnes et des processus,
 - La concentration des municipalités locales sur le développement de règles et de réglementations pour éviter les friches industrielles.

En quatrième position, Gerhard Schmitt, de formation de base en Architecture de l'Université de Californie à Berkeley, est professeur émérite au département d'architecture de L'École polytechnique fédérale de Zurich et directeur fondateur du Center ETH-Singapore. Il est chercheur principal du projet de recherche multidisciplinaire *Cooling Singapore* pour relever le défi de la chaleur urbaine et aider les urbanistes et les décideurs dans leurs processus décisionnels à Singapour.

Ses recherches portent sur la conception du climat urbain, la conception urbaine éclairée par les méga-données, le métabolisme urbain, les villes intelligentes et réactives, la simulation et la visualisation. Son thème général est « l'architecture de l'information », il est spécialisé et expert dans Le développement du curriculum ; le design urbain ; l'Architecture

virtuelle ; l'Enseignement ; Aménagement urbain ; Apprentissage collaboratif ; l'Apprentissage en ligne : Lui et son équipe ont développé et enseigné la première série de cours en ligne ouverts et massifs sur les villes futures, les villes vivables, les villes intelligentes et les villes réactives avec plus de 170 000 inscriptions.

Ses contributions liées au sujet de cette recherche, recensées sur Scopus sont :

Gerhard Schmitt, (2012), « *A Planning Environment for the Design of Future Cities* »: Déjà, en 2012, l'auteur atteste que les villes, systèmes complexes, centres dynamiques de la vie culturelle et stimulants de l'économie à différentes échelles restent des entités écologiquement, socialement et économiquement non durables et exercent une pression croissante sur les zones rurales environnantes et que les méthodes traditionnelles de planification et de gestion urbaine ont atteint leurs limites par rapport au progrès de la science et de l'ingénierie. Ce constat négatif en guise de la durabilité du système urbain-rural durable, a abouti sur le renouvellement des processus de planification et de conception selon plusieurs façons :

- Informatique : par la digitalisation de la conception avec l'intégration de nouvelles méthodes et instruments modernes.
- Gestion : par l'implication des parties prenantes et des décideurs dès la phase pré-opérationnelle.

En effet, les résultats de la démonstration de la combinaison de la conception interactive et du calcul à travers les exemples de planification et de mise en œuvre de la Suisse et de l'ETH Zurich Science City, démontrent les effets et les effets secondaires de la planification ou du réaménagement urbain-rural et contribuent à la planification de la conception des villes de demain et peuvent être généralisé dans d'autres parties du monde.

L'approche est construite sur la base de la dynamique et l'échelle et propose des simulations de scénarios pour les villes futures durables avec la méthode des stocks et de flux, à trois échelles : l'échelle du bâtiment (S-Scale), à l'échelle urbaine (M -Scale) et à l'échelle territoriale (L-Scale). Ainsi, l'implication des acteurs locaux, des autorités législative, politique et économique, la considération du contexte géographique, social et environnemental dans le processus de planification et conception, impose de grands plans directeurs.

Sur cette base, les villes de demain, seront attrayantes, durables et en équilibre avec leur environnement rural, les transports et la mobilité seront intégrés aux système spatial urbain; qu'un minimum d'énergie externe non renouvelable entre et sorte de la ville, ce qui

se traduit par de faibles émissions de gaz à effet de serre, que les matériaux de construction et l'eau soient recyclés en permanence ; et que la ville soit conçue et construite non seulement pour les riches et actifs, mais aussi pour les très jeunes et les personnes âgées. Cette idée d'un grand plan directeur avec un objectif de durabilité existe dans la proposition de Foster + Partners pour Masdar City à Abu Dhabi ou dans plusieurs plans d'éco-cités en Chine.

4.4.2 Les avancées de l'intégration du DUD dans les instruments d'urbanisme en Algérie

Notre recherche documentaire et théorique a démontré qu'en Algérie, face aux défis de l'étalement urbain, de la dégradation environnementale et des pressions sur les ressources naturelles, un riche éventail d'études et de travaux scientifiques ont plaidé pour la refonte des instruments réglementaires et ont porté sur la nécessité de l'intégration des exigences du développement urbain durable (DUD) en Algérie sous différents aspects.

Parmi les problématiques du renouvellement urbain nous pouvons citer :

- **La construction de la ville sur la ville**, par :
 - La démolition-reconstruction du vieux bâti (Kebir & Zeghiche, 2014); la requalification des espaces marginalisés (Kebir & Zeghiche, 2014), mettant en évidence la recherche d'équité territoriale ; par la tendance à la gentrification avec la dépossession des habitants au profit des promoteurs immobiliers privés.
 - La reconquête des vieux tissus (Kadri & Kettaf, 2018), soulevant les limites des documents d'urbanisme et les jeux d'acteurs entraînant la mise en œuvre efficace des projets.
 - La densification urbaine : est aujourd'hui une préoccupation centrale dans les politiques d'aménagement durable en Algérie. Cette action a pour objectif d'encourager une croissance urbaine intravertie au sein même des centres urbains existants, afin de gérer le patrimoine foncier, d'organiser l'aménagement urbain de manière durable à gagner en terrain urbanisable et de réduire l'étalement, source de crise foncière importante dans les grandes agglomérations (Derriche, 2015). Néanmoins, l'urbanisation en Algérie échappe encore à un développement maîtrisé avec un système urbain fragmenté basée sur d'anciens instruments où la densification effective ne semble pas au point avec les objectifs de la planification Algérienne (Benammar, 2001; Benidir, 2007; Derriche, 2015).
 - La résorption de l'habitat précaire, (Lamri, 2023), la récupération et la valorisation des friches urbaines. Ces opérations constituent des opportunités pour :

- Redéployer les territoires détériorés et améliorer l'attractivité territoriale et urbaine (Boudjabi Naouel , et al., 2023; Djellata-Benabderrahmane & Berezowska-Azzag, 2019), à l'aide d'outil clé de développement orientée vers la localisation d'activités métropolitaines et d'aide à la décision ((Djellata-Benabderrahmane & Berezowska-Azzag, 2019) ainsi que de système d'indicateurs qui tient compte des enjeux locaux (Boudjadja, 2021).
 - Approprié le foncier et les friches urbaines vierges (Boussouf & Benidir, 2014), offrant la possibilité de créer de nouveaux morceaux de ville.
- **Amélioration du cadre de vie par :**
- L'intégration de la nature en ville, aspect qui manque souvent de considération dans la planification urbaine. et les plans d'occupation des sols, malgré son importance environnementale et sociale négligé, (Mili M., et al., 2019), les espaces verts sont négligés ou réaffectés à d'autres usages ou carrement squattés dans le processus d'urbanisation rapide (Guettiche & Baziz, 2021). Les espaces verts et places publiques, suscitent un intérêt croissant et une demande sociale grandissante des citoyens. Des propositions d'aménagement d'espaces verts forestiers ont été formulées, comme à Skikda, dans une optique de développement urbain durable (Fadel, et al., 2016).
 - La réhabilitation des zones d'habitat dégradé et les périphéries urbaines dans le cadre de programmes d'amélioration urbaine (Mebirouk, 2019).
 - les opérations de relogement urbain, suite aux opérations de résorption de l'habitat précaire ont malheureusement rencontré des difficultés liées notamment aux problèmes sociaux engendrés après le relogement (Leghmouche, 2020; Lamri, 2023), suggère de tenir compte du vécu des résidents dès la conception, de promouvoir la diversité sociale, d'assurer un suivi après le relogement et d'envisager la réhabilitation sur place plutôt que les délocalisations systématiques (Leghmouche, 2020).
- **La préservation du patrimoine bâti et des vieux tissus :**
- L'Algérie possède un riche patrimoine urbain et architectural présentant des spécificités régionales. Cependant, ce patrimoine se dégrade avec le temps et manque de cohérence par rapport aux constructions récentes, engendrant une dégradation du paysage urbain (Mazouz, 2015). La question de la préservation et du renouvellement de ce patrimoine bâti vétuste se pose avec acuité. Dans les vieilles villes comme Constantine, malgré les

différentes opérations de conservation planifiées, la dégradation du patrimoine se poursuit et les habitants quittent ces quartiers historiques (Fantazi, 2021).

L'échec de ces projets soulève des interrogations sur les causes et la gestion de ces actions de sauvegarde. À Tebessa, le vieux centre-ville connaît également un phénomène de vieillissement, appelant à des opérations de renouvellement urbain dans un objectif de valorisation du cadre bâti et de poursuite de l'histoire de la ville (Gherzouli & Labii, 2013). Une approche globale et durable, intégrant les dimensions sociales, culturelles, économiques, d'aménagement spatial et de gouvernance, est préconisée.

La médina de Bou-Saada, témoin d'une riche histoire, subit aussi les assauts du développement urbain accéléré et non maîtrisé (Belouadah, 2012). Son tissu urbain se dégrade, faute d'entretien, d'interventions inadaptées et d'une réglementation spécifique pour préserver son statut patrimonial. De manière générale, les travaux soulignent l'incapacité des instruments d'urbanisme actuels, hérités de la colonisation, à assurer une gestion cohérente du développement urbain et la préservation du patrimoine (Gherzouli, 2015). De nouveaux outils, mieux adaptés au contexte algérien, sont nécessaires pour une véritable intégration du patrimoine dans la dynamique urbaine contemporaine.

- **La participation citoyenne**, dont l'objectif est l'intégration des dimensions environnementales et sociales dans les pratiques urbaines en Algérie, a été abordée en 2017 par Keira Bachar. Elle soulève les problèmes de l'étalement urbain, la qualité de l'habitat, la préservation de la verdure urbaine et la gestion des ressources naturelles, en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants, de promouvoir le développement urbain vert, de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le DD. Elle met en évidence l'importance de l'implication des autorités publiques dans toute action urbaine. Une approche participative, impliquant les usagers dans le développement de leur espace, a été préconisée dans l'extension des tissus urbains périphériques éclatés (Benammar, 2001).
- **Les méthodes d'évaluation de la durabilité**, plusieurs travaux proposent également des méthodes d'évaluation de la durabilité à différentes échelles (quartier, ville), comme la méthode HQDIL (Sehili, 2018), le modèle INDI (Roula & Bouchair, 2021; Chaguetmi & Derradji, 2020) ou des approches intégratrices combinant plusieurs techniques (Chaguetmi & Derradji, 2019). En matière de développement local, Berezowska-Azzag et al., ont développé un baromètre des performances urbaines locales pour les communes d'Alger (Berezowska-Azzag, et al., 2015) et Hocine Mohamed a expérimenté dans son travail de thèse, la notion de seuil de développement pour la création d'un outil SMART

pour la planification urbaine locale de la commune des Eucalyptus en Mitidja centrale Algeroise (Hocine, 2017).

Les changements contextuels, les procédures liées au développement urbain, ainsi que les limites des dispositifs de planification actuels, deux sujets complémentaires ont été abordé respectivement par Sidi Boumedine, en 2006 et 2013 (Sidi Boumedienne, 2013). L'évolution historique des instruments d'urbanisme et les enjeux de la formation, de la vie urbaine et de l'aménagement des villes ont été aussi abordés par plusieurs travaux (Saidouni, 2000; Bendjelid, 2010) Bendjelid en 2011 et Hafiane, 2010. Sur le plan méthodologique, les guides de Berezowska-Azzag (2011, 2012) fournissent des outils précieux pour intégrer le développement urbain durable (DUD) dans la planification.

4.5 Conclusion

Ce chapitre a présenté une analyse bibliométrique détaillée ainsi qu'un état de l'art sur l'intégration du développement urbain durable dans les instruments d'urbanisme. L'analyse bibliométrique a permis d'explorer les principales tendances de la recherche dans ce domaine, en mettant en évidence les auteurs clés, l'évolution des recherches, la répartition géographique des publications, ainsi que les concepts et thématiques interconnectés.

La revue de la littérature des contributions des auteurs internationaux les plus récurrents dans les résultats de l'analyse bibliométrique et quelques auteurs nationaux, couvre des thématiques variées tels que la planification des transports, le réaménagement des friches industrielles, la simulation de scénarios urbains durables, le renouvellement urbain par la densification, la résorption de l'habitat précaire, la préservation du patrimoine, la participation citoyenne ou encore les méthodes et outils d'évaluation de la durabilité urbaine. Cependant, ces contributions ne représentent qu'un échantillon des travaux menés sur notre thématique. En effet, il existe un nombre indéfini de chercheurs en Algérie et à travers le monde qui s'attèlent à approfondir cette thématique cruciale pour l'avenir de nos villes et territoires. De nouvelles approches et méthodologies continuent d'émerger, enrichissant sans cesse ce champ de recherche en pleine expansion.

A l'issue de ce chapitre, il ressort que les apports de ces contributions sont à la fois opérationnels, méthodologiques, juridiques et stratégiques :

Sur le plan opérationnel et méthodologique, ils proposent :

- Le développement d'environnements de planification combinant conception interactive, calculs et simulations à différentes échelles (bâtiment, urbain, territorial) pour concevoir des villes durables.

- L'utilisation de méthodes de modélisation comme les équations structurelles, la méthode Fuzzy Delphi, la modélisation structurelle interprétative et l'analyse MICMAC pour identifier et cartographier les obstacles au réaménagement durable des friches industrielles (brownfields).
- La préconisation d'une gestion de projets stratégiques et intégrés pour une meilleure concordance entre les plans de transport et de développement urbain intégrés.
- L'implication des parties apparaît dès les phases préliminaires du processus de planification urbaine.

Sur le plan juridique et stratégique, ils suggèrent :

- La mise en avant du rôle clé des instruments de planification stratégique à long terme (schémas nationaux, plans directeurs, etc.) pour orienter un aménagement du territoire durable intégrant notamment les transports.
- La promotion de l'élaboration de grands plans directeurs visant à révéler les enjeux de la durabilité urbaine comme les transports, l'énergie, les matériaux, etc.
- L'intégration du réaménagement durable des friches industrielles dans les politiques urbaines, particulièrement dans les pays en développement.
- La nécessité de réviser régulièrement les instruments de planification pour garantir un développement pérenne.

En conséquence, tous ces enseignements tirés, vont alimenter l'étude de l'intégration du développement urbain durable dans les instruments de planification dans le contexte Algérien objet des prochains chapitres. Ces derniers s'attachent en premier lieu à présenter ensuite à analyser et évaluer le cadre juridique et institutionnel régissant le développement urbain durable en Algérie. Cette étape permettra de confronter le cadre théorique, scientifique et juridique aux réalités locales.

PARTIE 2 : INVESTIGATION

CHAPITRE V
CADRE JURIDIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN EN
ALGERIE

CHAPITRE V : CADRE JURIDIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN EN ALGERIE

5.1 Introduction

Depuis le début des années 2000, l'engagement de l'Algérie dans la politique du développement durable du territoire a été consolidée par un corpus juridique incitatif nécessitant des pouvoirs publics une volonté d'ancrage des enjeux contemporains de protection environnementale et de gestion rationnelle des ressources au cœur de la planification territoriale et urbaine et de la fabrique de la ville.

A travers ce chapitre nous allons d'abord présenter les avancées du cadre juridique reflet d'une volonté politique affirmée d'engager l'Algérie sur la voie d'un urbanisme durable et intégré, ensuite nous aborderons de manière progressive, les différents apports de ce renouveau. Nous commencerons par les déclinaisons les plus générales qui exposent les objectifs et les grandes orientations thématiques du cadre juridique, ensuite nous passerons aux déclinaisons qui expliquent de manière précise les actions opérationnelles à mener dans les territoires.

Cette structure permet de passer progressivement d'une vision macro à une approche très opérationnelle et détaillée de sa mise en œuvre du renouveau juridique et de mettre l'accent sur la complexité et la richesse du corpus législatif, soulignant les bases solides nécessaires pour guider les actions en faveur du renouveau urbain.

5.2 Présentation du cadre juridique du développement urbain durable

L'Etat Algérien, fédérateur de la politique du développement durable et conscient de la transition économique (ouverture et internationale), du nouveau contexte énergétique et du rôle des nouvelles technologies, etc ..., s'est fixé trois impératifs majeurs : l'équilibre entre la répartition spatiale de la population sans cesse croissante et des activités; la mise en attractivité des différentes parties du territoire ; ainsi que la préservation, la protection et la valorisation des ressources naturelles et culturelles du pays.

Depuis le début des années 2000, le renouveau juridique, faisant directement référence au développement durable, s'est considérablement accru. En effet, la loi racine n°01-20 du 01 Décembre 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire est venue définir les orientations de la politique Algérienne en matière d'aménagement et du développement durable de manière à garantir un développement équilibré et durable de tout le territoire (JORA 77 du 15 décembre 2001, 2001). Chronologiquement, celle-ci s'est

démultipliée en un nombre important de lois mentionnées dans le Tableau 5.1, allant de la loi n° 01-19 sur la gestion, le contrôle et l'élimination des déchets en 2001 à la loi de la Protection de l'environnement de 2003, la loi de l'Aménagement et Urbanisme de 2004 jusqu'à la loi n° 22-17 sur la gestion, la protection et le développement des espaces verts en 2022. Tout ce corpus témoigne d'une volonté politique forte de légiférer la durabilité de tout le territoire.

Année de promulgation	N° de la loi	Objet de la loi	Déclinaisons sectorielles
2001	01-19	Gestion, contrôle et l'élimination des déchets	Environnement
	01-20	Aménagement développement durable du territoire	Aménagement du Territoire
2002	02-02	Protection et valorisation du littoral. Protection de l'environnement dans le cadre du développement durable	Environnement
	02-08	Conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement	Urbanisme
2003	03-01	Développement durable du tourisme	Tourisme
	03-02	Règles générales d'utilisation et d'exploitation touristiques des plages	Tourisme
	03-03	Zones d'expansion et sites touristiques	Tourisme
	03-10	Protection de l'environnement dans le cadre du développement durable	Environnement
2004	04-05	Aménagement et Urbanisme	Urbanisme
	04-09	Promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable	Environnement
	04-20	Prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable	Environnement
2005	05-12	L'eau	Environnement
2006	06-06	Loi d'orientation de la ville	Urbanisme
2007	07-06	Gestion, protection et développement des espaces verts	Environnement
2008	08-03	L'eau	Environnement
	08-15	Règles de mise en conformité des constructions et de leur achèvement	Construction
2010	10-02	Approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire	Aménagement du Territoire
2011	11-02	Aires protégées dans le cadre du développement durable	Environnement
	11-09	Orientation et organisation des transports terrestres	Transport
2022	22-17	Gestion, protection et développement des espaces verts	Environnement

Tableau 5.1 : Cadre législatif de la politique du développement durable

Source : Auteure, 2023.

5.3 Apports législatif et règlementaire du renouveau urbain durable

5.3.1 Déclinaisons stratégiques et transversales

Tous les textes du renouveau législatif promulgués depuis 2001, ont progressivement intégré les enjeux du développement durable dans différents secteurs. A travers le Tableau 5.1, nous constatons que les efforts ont soutenus en priorité le secteur de l'environnement suivi du secteur de l'urbanisme avec respectivement 9 lois (n°01-19, n°02-02, n°03-10, n°04-09, n°04-20, n°05-12, n°07-06, n°08-03 et n°11-02) et cinq lois (n°02-08, n°04-05, n°06-06, n°08-15, et n°22-17). Les secteurs du tourisme, de la construction ainsi que des transports, ont aussi eu leur part dans ce processus de renouvellement.

Par ailleurs, selon une approche intégrée et multicritère privilégiée, ces grandes lois à portée transversale sur l'environnement, l'urbanisme, le tourisme ou l'aménagement du territoire ont par la suite été déclinées selon la Figure 5.1 en des textes d'application (décrets exécutifs), régissant l'énergie, les transports, les villes nouvelles, les servitudes, le littoral, les zones côtières, ainsi que les déchets (Annexe A).

En effet, tous ces efforts législatifs et règlementaires entrepris depuis 2001, témoignent que l'état algérien a fait des enjeux de la protection environnementale, du renouvellement urbain et du tourisme durable une priorité stratégique, et un engagement officiel de l'intégration du développement durable dans toutes les dimensions.

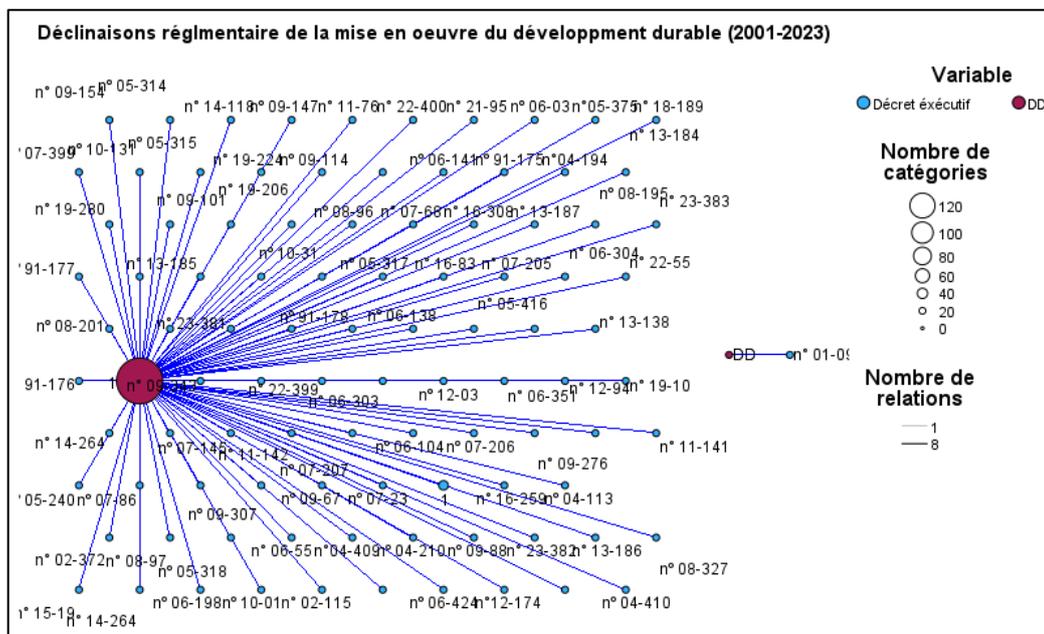


Figure 5.1 : Déclinaisons règlementaires du cadre juridique du Développement Durable en Algérie (2001-2022)

Source : SPSS, Auteure, 2022

L’amorce du développement durable, s’est vue consolidée par la mise en place de la Stratégie Nationale de l’Environnement et du Développement Durable (SNEDD), qui réside dans le Plan National d’Action pour l’Environnement et le Développement Durable (PNAEDD)⁵⁴ de 2002 (Mintstère de l’environnement , 2023) en matière de l’environnement, dans le Rapport National sur l’Etat et l’Environnement (RNE) de 2003 en matière d’urbanisation et dans le Schéma National d’Aménagement du Territoire à l’horizon 2030⁵⁵ en matière de durabilité. Ce dernier, référent stratège pour l’algérie d’ici e long terme, suit en plus de la dimension transversale de la gouvernance⁵⁶, quatre grandes lignes directrices (L.D.) (JORA n°61 du 21 octobre 2010, 2010). Comme l’illustre la Figure 5.2, ces lignes directrices sont le cadre stratégique de l'aménagement, la planification et le développement durable de tout le territoire.

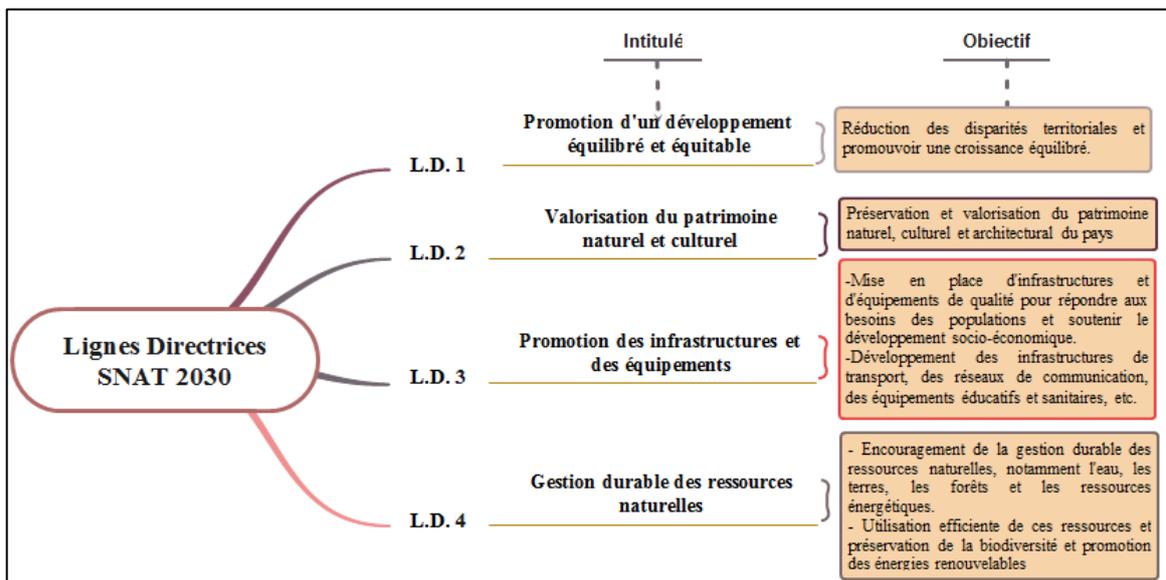


Figure 5.2 : Directives stratégiques 2030

Source : Auteure & SNAT 2030

⁵⁴Le PNAE-DD, a été élaboré pour le moyen terme, en partenariat avec la Commission Européenne à travers son programme EC-LIFE et du programme METAP administré par la Banque Mondiale, en 2002. Est un cadre législatif et réglementaire répondant aux nouvelles exigences du développement ; est un plan d’Actions opérationnel et un programme d’investissement ; est un ensemble d’outils institutionnels et instruments économiques

⁵⁵Le SNAT, a été élaboré par l’Agence Nationale à l’Aménagement et l’Attractivité des Territoires (ANAAT). Et fait l’objet de la loi n° 10-02 du 29 juin 2010, portant approbation du Schéma National d’Aménagement du Territoire à l’horizon 2030 et est révisable tous les cinq ans. Il représente la traduction du discours politique.

⁵⁶La gouvernance: pierre angulaire du SNAT, est considérée comme la 5ème ligne directrice, c’est une dimension transversale qui accompagne les circuits de décision jusqu’à la réalisation des aspiration des quatre lignes directrices. C’est aussi la prise en charge de l’organisation du travail des différents acteurs, l’animation de la concertation, et du phasage de la mise en œuvre des actions.

Ces quatre L.D., ont été soutenues par le renforcement de la gouvernance territoriale, en favorisant la participation citoyenne, la coordination entre les différentes institutions et acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire, et en promouvant la transparence et la responsabilité dans la prise de décision.

5.3.2 Déclinaisons institutionnelles

Les efforts de l'intégration de la durabilité, sont aussi **d'ordre institutionnel** et se sont concrétisés par la multiplication du nombre des ministères sectoriels ainsi que la création de plusieurs établissements publics à caractère industriels et commerciale (EPIC). En effet, pour bien prendre en compte les enjeux du développement durable, plusieurs types d'institutions ont été créées (Annexe A) :

- **Des agences spécialisées**, il s'agit de l'Agence Nationale de l'Urbanisme de 2009, chargée de la création du Système d'information Géographique de l'Algérie, la réalisation des études d'approche, l'élaboration et le suivi des plans relatifs aux zones d'habitat, l'élaboration de toute étude ayant pour finalité la réservation des sol (JORA n°61 du 25 octobre 2009, 2009) ; l'Agence Nationale des Déchets (JORA n° 37 du 26 mai 2002, 2002) ; l'Agence Nationale des Changements Climatiques (JORA n° 67 du 5 octobre 2005, 2005) etc.

Celles-ci permettent de piloter et de coordonner les politiques publiques sur des thématiques ciblées. De l'Agence Nationale d'Aménagement et Attractivité du territoire (L'ANAAT), chargée en premier lieu, de l'assistance aux collectivités locales pour la création de leurs documents de planification (PAWT, PDAU, POS, ...) conformément aux objectifs du SNAT et des problématiques régionales telles que l'urbanisation, la désertification ou les dangers naturels. En ce qui concerne les problématiques du développement durable, l'ANAAT encourage une planification qui intègre l'éco-urbanisme, la mobilité douce et la préservation des ressources.

- **Des observatoires et organismes de recherche**, ceux-ci, apportent une expertise scientifique et technique. Il s'agit :
 - **Du Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE)**, créé en 2002⁵⁷. Il a pour missions la formation, l'accompagnement, la sensibilisation et l'éducation environnementale en collaboration avec les pouvoirs publics et le secteur

⁵⁷ Le CNFE, créé en 2002, sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme (MATET), est le premier organisme spécialisé dans la formation environnementale.

privé dans le domaine environnemental et de Qualité, Hygiène, Sécurité (QHSE) (JORA n°56 du 18 août 2002, 2002);

- **De l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)** créée en 2002. Il assure une mission de service public en matière de collecte, de traitement, de production et de diffusion de l'information environnementale conformément à un cahier des charges, fixé par arrêté conjoint du ministre de tutelle et du ministre chargé des finances, (Art. 19) (JORA n°22 du 3 avril 2002, 2002).
- **De l'Observatoire National de la Ville** en 2007, il a pour mission le suivi de la politique de la ville en vue de la consolidation de son rôle dans le développement durable., l'élaboration des études, des indicateurs, des statistiques et des informations relatives à la ville, de proposer des mesures pour promouvoir le développement urbain durable ainsi que le développement des nouveaux mode de gestion et d'aide à l'Etat et aux collectivités locales (JORA n° 03 du 10 janvier 2007, 2007).
- **Du Conseil National de la Ville en 2006**, comme cadre de concertation et de coordination de la politique Algérienne de la ville. C'est l'instance de décision en matière de politique de la ville (JORA n°61 du 21 octobre 2010, 2010).
- **Des instances de gouvernance participative**, il s'agit du Conseil National de l'Aménagement et du Développement Durable (JORA n° 72 du 2 novembre 2005, 2005), de la Commission interministérielle des Espaces Verts etc. Qui favorisent la concertation et l'implication des parties participantes (JORA n°21 du 8 avril 2009, 2009) ainsi que la mise en place en 2019 d'un Comité National Intersectoriel chargé du suivi de la mise en œuvre des ODD (JORA n° 76 du 10 décembre 2019, 2019).
- **Des autorités de contrôle et d'inspection**, commel'Inspection Générale du Ministère de l'Environnement, qui garantit le respect des réglementations (JORA n° 80 du 21 décembre 2003, 2003) ;
- **Des établissements dédiés à l'aménagement urbain**, comme les organismes des villes nouvelles : de Bouinan (JORA n° 56 du 11 septembre 2006, 2006) ; de Boughezoul (J.O n° 56 du 11 septembre 2006, 2006); de Sidi Abdellah (JORA n° 56 du 11 septembre 2006, 2006) et des villes de Ain Nahas et de Ali Mendjeli (JORA n°19 du 2 avril 2014, 2014) & (JORA n°78 du 24 novembre 2022, 2022), qui pilotent les projets au niveau local.
- **Des institutions financières**, dédiées à l'appui et au financement de la mise en œuvre des orientations des schémas nationaux d'aménagement du territoire et des projets de

développement durable. Ce type regroupe à titre d'exemple : le « Fonds national pour la protection du littoral et des zones côtières (JORA n° 56 du 5 septembre 2004, 2004) ; le Fonds national pour l'aménagement durable du territoire, qui permet d'accorder des subventions ou des avances pour des projets territoriaux structurants (JORA n° 81 du 8 décembre 2002, 2002); le Fonds de modernisation écologique des territoires, qui soutient financièrement leur transition énergétique et écologique ; le Fonds d'aide à l'ingénierie territoriale, qui permet de cofinancer les études préalables et l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le Fonds national pour l'environnement et la dépollution (JORA n°45 du 9 juillet 2006, 2006).

Ainsi, à travers des instruments financiers diversifiés, ces institutions spécialisées visent à lever les obstacles économiques et à accélérer la réalisation opérationnelle des objectifs du schéma national. Elles en sont un maillon essentiel.

- **Et des instituts de formation**, comme :

- Les Écoles Nationales Supérieures Spécialisées pour construire les compétences nécessaires.
- La formation en urbanisme (2004) prépare les urbanistes à planifier et concevoir l'aménagement urbain ;
- Le Fond de Solidarité Prioritaire (FSP, 2009)⁵⁸, permet le développement des compétences des acteurs de l'aménagement du territoire en Algérie dans les nouveaux métiers de l'ingénierie territoriale, élément stratégique de la mise en œuvre du SNAT ainsi que le renforcement des capacités de réflexion, de programmation, de suivi et d'évaluation de projets à différentes échelles du territoire,
- L'Ecole Nationale des Ingénieurs de la Ville (ENIV) assurant la qualification "Ingénieur d'Etat de l'administration territorial en gestion technique et urbaine et Inspecteur principal l'hygiène, salubrité publique et l'environnement (JORA n° 37 du 20 juin 2018, 2018)...

Cette diversité d'institutions créées démontre une volonté de déployer les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour répondre et mettre en œuvre les enjeux soulevés par le SNAT à tous les niveaux.

⁵⁸La formation FSP (2009), d'une durée de 03 ans est une formation Franco - Algérienne, intitulé « Appui institutionnel à la mise en œuvre de la politique d'Aménagement et de développement Durable du Territoire en Algérie ». Elle a permis la formation de 55 experts pour la mise en œuvre du SNAT.

- **Les déclinaisons transversales, territoriales et spatiales globales du SNAT**, sont exprimées dans 21 Schémas Directeurs Sectoriels (Figure 5.3), entant que supports de planification des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt général. Ils orientent l'action et précisent les indicateurs de durabilité des différents ministères à l'échelle nationale (schémas directeurs des grandes infrastructures, de l'enseignement supérieur, ...), ainsi que des collectivités locales et des élus (schémas d'aménagement des espaces de programmation territoriale, schémas directeurs d'aménagement des grandes villes, ...) (SNAT 2030, 2010).



Figure 5.3 : Supports de la planification Algérienne des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt général.

Source : Auteure &SNAT 2030

Sur le plan territorial et spatial, le SNAT, s'exprime chronologiquement à travers les instruments ci-dessous :

- 20 Programmes d'Actions Territoriales (PAT) interdépendants, opérationnels et concrets, servant à l'implémentation de la politique du DD à tous les niveaux : régional,

local et de proximité (Figure 5.4). Le du plan d'action territoriale n°18 (PAT n°18) de la ligne directrice n°04, encadre dans le détail la Politique de la ville-Renouvellement urbain.

- 9 Schémas d'Aménagement des Espaces de Programmation Territoriale (SEPT) (Figure 5.5) ;
- 48 Plans d'Aménagement des Wilayas (PAW).
- Le Schéma Directeur d'aménagement du littoral (SDAL)
- Le règlement d'aménagement du territoire des massifs montagneux.

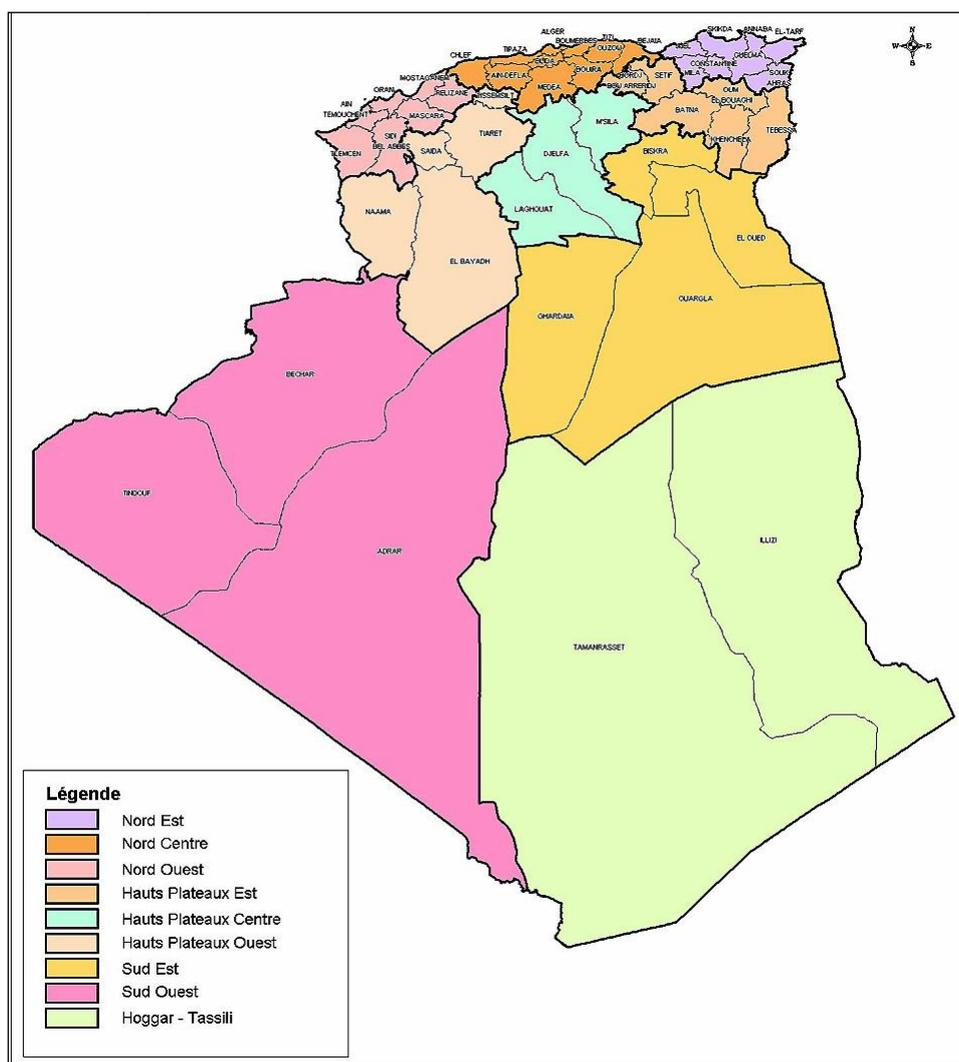


Figure 5.4: Délimitation des Espaces de Programmation Territoriale du SNAT 2030

Source : SNAT 2030.

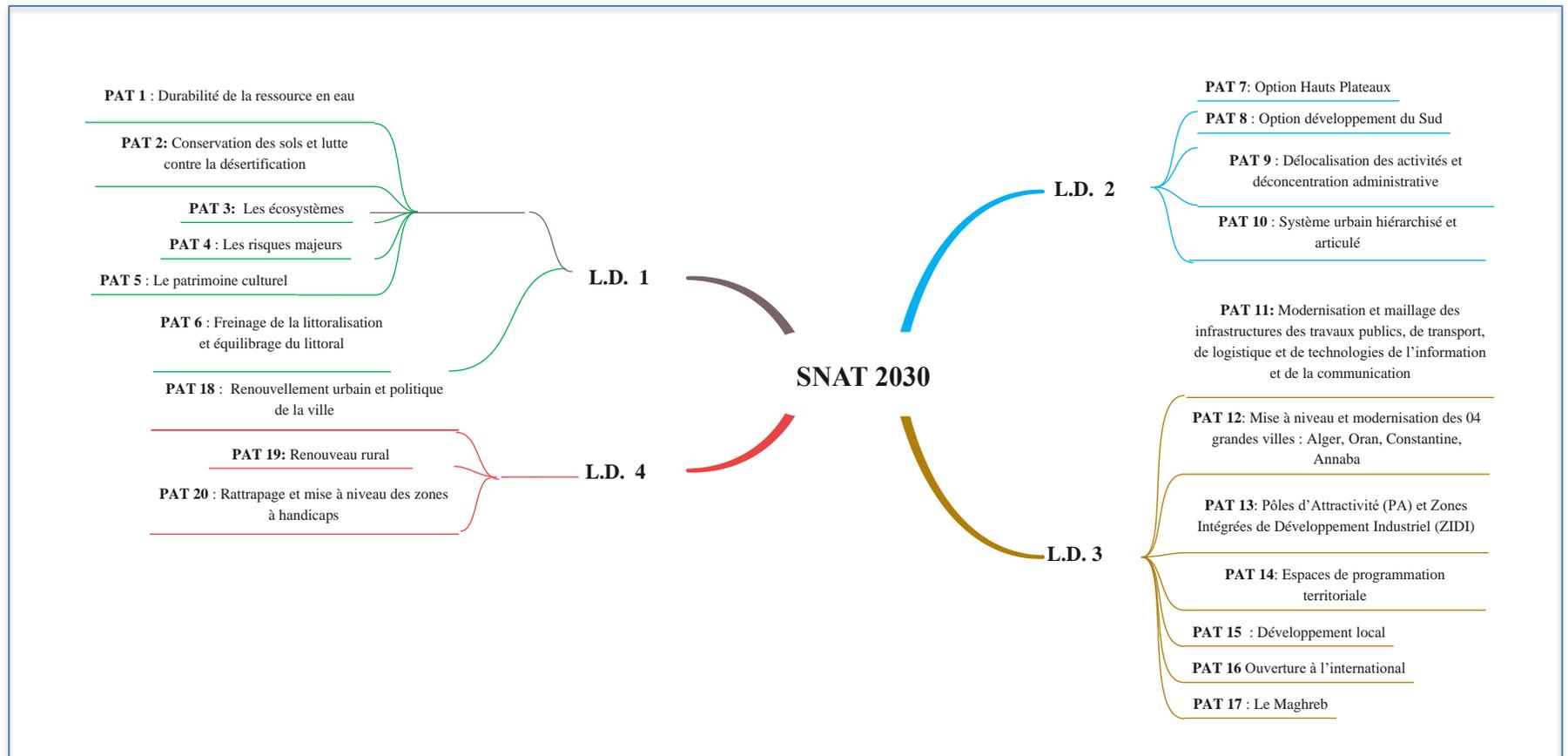


Figure 5.5 : Synoptique des Programmes d'Action Territoriale (PAT) du SNAT 2030

"Vers l'équilibre durable et la compétitivité des territoires"

Source : SNAT 2030, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement & traitement auteure

Ainsi, le SNAT prévoit une déclinaison de ses orientations à toutes les échelles spatiales via des documents d'aménagement et de planification adaptés aux enjeux de chaque territoire. A travers cette déclinaison multi scalaire, de l'échelle nationale à l'échelle locale, les schémas directeurs sectoriels traitent des enjeux nationaux tandis que les plans d'aménagement des wilayas se concentrent sur des problématiques wilayales. Entre les deux, les programmes d'actions territoriales (PAT) et les schémas d'aménagement des espaces de programmation territoriale (SEPT), permettent d'articuler et de territorialiser les orientations du SNAT à une maille intermédiaire pertinente en termes de cohérence économique, sociale et environnementale. On note aussi une approche différenciée avec des documents spécifiques pour le littoral et les massifs montagneux, reconnaissant leurs contraintes et spécificités géographiques.

Cette multiplication d'outils d'aménagement à toutes les échelles révèle une volonté d'opérationnalisation fine du SNAT au plus près des réalités et dynamiques de chaque territoire. Parmi les défis majeurs soulevés par le SNAT figure aussi la nécessité d'un développement urbain plus durable et équilibré (SNAT 2030, 2010). Ce plan d'action accorde ainsi une place centrale à la promotion de nouvelles formes urbaines, plus compactes, résilientes et respectueuses de l'environnement. Pour opérationnaliser cette ambition, il représente le référentiel du développement urbain durable et de la planification urbaine.

Toujours dans le cadre des déclinaisons territoriale et spatiale, outre ses objectifs, la LOV a instauré un certain nombre d'instruments dont l'approche doit suivre la vision du développement durable, qui respecte le triptyque des trois volets, économique, social et environnemental et la transversalité dans la mise en œuvre du projet urbain et valorise la mise à niveau des espaces urbains. Il ne s'agit plus d'aménagement d'espaces physiques figés, mais plutôt d'une nouvelle approche de la ville globale et non fragmentée et de projets urbains intégrés, partagés et dynamiques disposant d'une dimension sociale et fonctionnelle. Effectivement, les instruments de mise en œuvre des stratégies et actions du développement urbain de la LOV, couvrent deux échelles territoriales et spatiales (Figure 5.6).

Au niveau régional, sont les instruments d'aménagement du territoire, au niveau local, la LOV a aussi instauré une nouvelle dimension de prise en charge de la ville et de ses citoyens : le Schéma de Cohérence Urbaine (SCU) et la carte sociale urbaine (CSU). Les instruments de planification urbaine et spatiale à cette échelle sont soit des instruments réglementaires (Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan

d'Occupation des Sols (POS)⁵⁹, qui fixent les orientations et les règles d'utilisation des sols à l'échelle locale, soit non opposables aux tiers comme le plan d'aménagement de la ville nouvelle; le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et leur zone de protection ;le plan général d'aménagement des parcs nationaux.

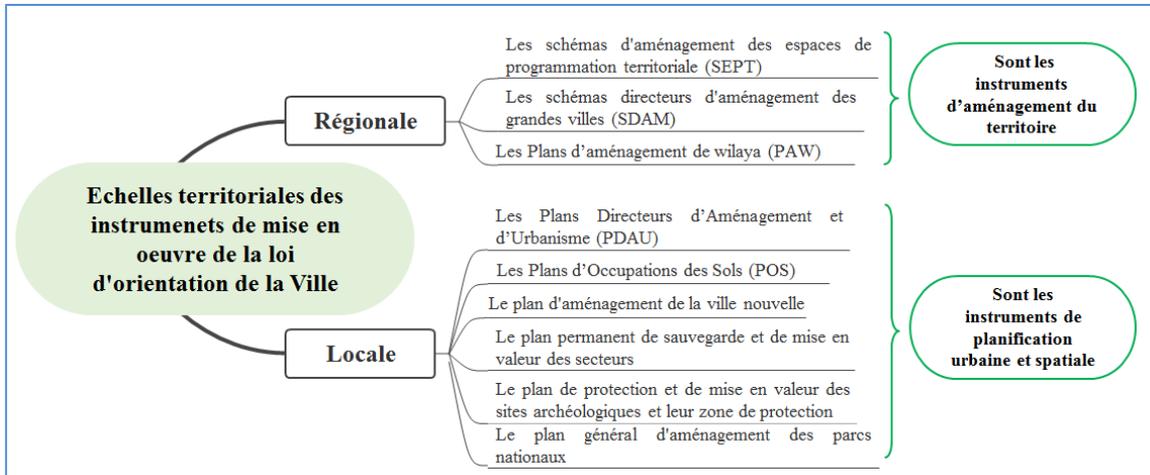


Figure 5.6 : Instruments de mise en œuvre de la LOV

Source : Auteure, 2023.

5.4 Apports exigenciels de mise en œuvre du renouveau urbain durable

5.4.1 Exigences du référentiel législatif et réglementaire : la loi n°04-05 relatif à l'aménagement et à l'urbanisme et ses décrets d'application

En 2004, la loi relative à l'aménagement et l'urbanisme est venue modifier et compléter les dispositions de la loi n° 90-29 du 1^{er} décembre 1990. Les apports exigenciels de la loi n°04-05 se présentent comme suit :

- **Élargissement des critères de constructibilité** en plus des critères de constructibilité des parcelles abordés par la loi 90-29 que sont :
 - La viabilité des exploitations agricoles,
 - La sauvegarde des équilibres écologiques,
 - La protection des sites naturels, archéologiques, culturels,
 - Le raccorder de toutes les habitations au réseau d'eau potable

⁵⁹Le PDAU et le POS : sont toujours les principaux instruments d'urbanisme réglementaire que doivent adopter les communes en Algérie. Ils fixent les orientations et les règles d'utilisation des sols à l'échelle locale.

- L'équipement de toutes les habitations d'un système d'assainissement évitant le rejet direct des effluents en surface
- La prévention des risques naturels

La loi 04-05 dans son article 2, étend les critères de constructibilité des parcelles en introduisant des considérations liées à :

- La prévention des risques technologiques.
- **Renforcement des instruments d'aménagement et d'urbanisme**, qui, en plus de :
- La rationalisation de l'utilisation de l'espace,
 - La préservation des activités agricoles,
 - La protection des périmètres sensibles, des sites, des paysages,
 - La prévision des terrains réservés aux activités économiques et d'intérêt général et aux constructions pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'équipements collectifs, de services, d'activités et de logements,
 - La définition des conditions d'aménagement et de construction en prévention des risques naturels.

Selon l'article 11 de la présente loi, les opérations doivent inclure des dispositions spécifiques pour :

- La prévention des risques technologiques,
 - L'identification des zones sismiques,
 - L'identification des terrains exposés aux risques résultant de catastrophes naturelles ou aux glissements de terrains et détermination des mesures de limitation ou d'interdiction de construire qui sont définies par voie réglementaire,
 - La détermination des périmètres de protection des zones identifiées.
- **Harmonisation Architecturale et Technique des projets soumis à un permis de construire** : le binôme Architecte-Ingénieur agréés est requis pour l'élaboration de ces projets dans le cadre d'un contrat de gestion de projet. Aux plans et documents du projet renseignant les caractéristiques architecturales sur l'implantation des ouvrages, leur organisation, leur volumétrie, l'expression des façades ainsi que le choix des matériaux et des couleurs qui mettent en relief les spécificités locales et civilisationnelles de la société algérienne, s'ajoutent les études techniques comprenant notamment le génie civil des structures ainsi que les lots d'état secondaires. (Loi 04-05, Article 5, Page 1).

- **Renforcement des pouvoirs de contrôle** : Les modifications renforcent les pouvoirs de contrôle des autorités, élargissant la liste des officiers et agents de la police judiciaire habilités à rechercher et constater les infractions selon l'article 8 aux :
 - Inspecteurs de l'urbanisme ;
 - Agents communaux chargés de l'urbanisme ;
 - Fonctionnaires de l'administration de l'urbanisme et de l'architecture.
- **Répression des infractions** : La loi 04-05 intègre de nouveaux articles tels que l'article 76 et suivants (76 bis, 76 quater, 76 quinquies, 76 sixties, et 76 septies), qui précisent les procédures et sanctions en cas d'infractions, notamment :
 - La démolition des constructions érigées sans permis de construire,
 - La mise en conformité des constructions non conformes aux permis délivrés.

En 2005, les textes d'application de la loi la loi relative à l'aménagement et l'urbanisme et notamment les décrets exécutifs n° 05-317 et 318 et n°18-188 relatifs aux instruments d'aménagement et d'urbanisme, sont venus modifier et compléter les dispositions des décrets d'application n° 91-177 et 178 de la loi 90-29.

« Art. 10. Les instruments d'urbanisme sont constitués par les plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme et par les plans d'occupation des sols. Les instruments d'aménagement et d'urbanisme ainsi que les règlements qui en font partie intégrante, sont opposables aux tiers. Aucun usage du sol ou construction ne peut se faire en contradiction avec les règlements d'urbanisme sous peine des sanctions prévues par la présente loi. »
(JORA n°52 du 1er décembre 1990, 1990).

Ces deux instruments selon l'article 11 de la même loi prennent en charge :

- Les orientations fondamentales d'aménagement des territoires concernés ;
- La détermination des prévisions et des règles d'urbanisme ;
- La définition des conditions permettant :
 - La rationalisation de l'utilisation de l'espace ;
 - La préservation des activités agricoles ;
 - La protection des périmètres sensibles, des sites et des paysages ;
 - La prévision des terrains réservés aux activités économiques et d'intérêt général et aux constructions pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'équipements collectifs de services, d'activités et de logements ;
 - La prévention des risques naturels.

Le Décret exécutif n°05-317, modifie et complète les dispositions du D.En° 91-177 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le contenu des documents y afférents (JORA n°62 du 11 septembre 2005, 2005).

Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) est un instrument prospectif et stratégique de planification et de gestion urbaine qui :

- Divise un territoire donné pour le long terme (commune ou regroupement de communes) en différents secteurs (urbanisés, à urbaniser, d'urbanisation future et non urbanisables) (Article 18, page 3 (JORA n°52 du 1er décembre 1990, 1990).
- Détermine la destination générale des sols sur le territoire concerné,
- Définit l'extension des établissements humains, la localisation des services et des activités, ainsi que la nature et l'implantation des équipements structurants et des infrastructures.
- Détermine les zones d'intervention sur les tissus urbains et les zones à protéger, (JORA n° 28 du 4 juin 1991, 1991). Art. 18. Page 3.

Les apports exigentiels de ces textes se présentent comme suit :

- **Alignement législatif du PDAU :** ce décret régissant les POS est venu modifier et compléter le D.E n° 91-177 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents. Il se réfère aux lois apparues après l'injonction du développement durable en 2001, prenant en considération la dimension environnementale, les risques majeurs, les ouvrages d'énergie électrique et gazière :
 - La Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa) ;
 - La loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;
 - La loi n° 03-01 du 17 février 2003 relative au développement durable du tourisme ;
 - La loi n° 04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable ;
 - Le D.E n° 90-411 du 22 décembre 1990 relatif aux procédures applicables en matière de réalisation, déplacement des ouvrages d'énergie électrique et gazière et au contrôle ;

- Le D.E n° 91-177 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents ;
- Le D.E n°98-339 du 3 novembre 1998 définissant la réglementation applicable aux installations classées et fixant leur nomenclature
- **Elargissement du champ de consultations:** outre les administrations publiques et les services de l'Etat chargés au niveau de la wilaya, de l'urbanisme, de l'agriculture, de la régulation économique, de l'hydraulique, des transports, des travaux publics, des monuments et sites et des postes et télécommunication, déjà mentionnés dans le décret n° 91-177, le décret n° 05-317 ajoute trois nouvelles parties à consulter obligatoirement, à savoir les services de l'environnement, de l'aménagement du territoire, et du tourisme. Ce complément, élargit le champ des consultations, reflétant probablement
- **Renforcement des Fondements et du Contenu du PDAU,** le rapport d'orientation, doit présenter d'une part l'analyse de la situation existante et les principales perspectives de développement compte tenu de l'évolution économique, démographique, sociale et culturelle du territoire concerné. D'autre part le parti d'aménagement proposé doit tenir compte non seulement des orientations en matière d'aménagement du territoire mais également celles relatives à la protection du littoral et l'atténuation des risques naturels et technologiques.
- **Affinage du règlement du PDAU,** en plus des règles applicables aux zones comprises dans le périmètre du PDAU, suivantes :
 - L'affectation dominante des sols,
 - La nature des activités interdites soumises à des prescriptions particulières notamment celles édictées par le plan d'aménagement côtier prévu par la loi n°02-02
 - La densité générale exprimée par le coefficient d'occupation au sol
 - Les servitudes à maintenir, à modifier ou à créer,
 - De délimitation des périmètres d'intervention des plans d'occupation des sols de la délimitation des zones d'intervention sur les tissus urbains existants et ceux des zones à protéger,
 - De la localisation et la nature des grands équipements et des infrastructures, des services et des activités

Le présent décret ajoute des règles applicables aux :

- Zones et les terrains exposes aux risques naturels, notamment les failles sismiques, les glissements ou effondrements de terrain, coulées de boue, tassements, liquéfaction, éboulements, inondations.
 - Perimetres de protection des zones et les terrains exposes aux risques technologiques presentes par les etablissements et les infrastructures, notamment les installations chimiques et petrochimiques, les canalisations des hydrocarbures et de gaz, les lignes energetiques. Il definit en outre, les conditions de construction particulieres a l'interieur de certaines parties du territoire concerne
- **Elargissement des Paramètres Graphiques duPDAU** : En plus des plans suivants :
- Plan d'état de fait, faisant ressortir le cadre bâti actuel, les voiries et les réseaux divers les plus importants
 - Plan d'aménagement délimitant les secteurs urbanisés, à urbanisés, d'urbanisation future et non urbanisables, certaines parties du territoire : le littoral, les terres agricoles à préserver, les territoires à caractère naturel et culturel marqués. Les périmètres des plans d'occupation des sols.
 - Plan des servitudes à maintenir, à modifier ou à créer.
 - Plan d'équipement faisant ressortir le tracé des voiries, d'adduction en eau potable et d'assainissement les plus importants ainsi que la localisation des équipements collectifs et ouvrages d'intérêt public

Il intègre deux nouvelles pièces cartographiques : Plans détaillant les Risques Naturels et Technologiques, et Plans Particuliers d'Intervention au niveau des documents graphiques, notamment :

- Plan délimitant les périmètres des zones exposées aux risques : Une cartographie spécifique détaillant les zones et terrains soumis aux risques naturels et/ou technologiques. Ce plan fait appel à des études sismiques, géotechniques, ou à d'autres approches spécifiques.
- Plans Particuliers d'Intervention : détaillant les actions et mesures particulières à mettre en œuvre dans des situations d'urgence ou de risques. La délimitation des périmètres de protection des installations à risques doit être en conformité avec les normes légales et réglementaires en vigueur.

Les zones et les terrains exposés aux risques naturels et/ou technologiques sont transcrits sur le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme sur proposition des services

chargés de l'urbanisme territorialement compétents, dans les mêmes formes qui ont prévalu à l'approbation du plan.

Les deux décrets exécutifs n° 05-318 et n° 18-189, modifient et complètent le D.En°91-178 du 28 mai1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du Plan d'Occupation des Sols et le contenu des documents y afférents (JORA n°62 du 11 septembre 2005, 2005) (JORA n° 43 du 18 juillet 2018, 2018).Ce dernier maillon de la chaine des instruments d'urbanisme, est opposable aux tiers, établi conformément à la loi de 1990, relative à l'aménagement et à l'urbanisme (JORA n°52 du 1er décembre 1190, 1990).

Le POS doit être compatible avec les dispositions du PDAU dont il fait partie. Il fixe de manière détaillée les droits d'usage des sols et de construction pour les secteurs concernés conformément aux règles d'urbanisme⁶⁰ édictées par le D.E (JORA n°26 du 1 juin 1991, 1991). Élaboré pour le moyen terme, sur une échéance de 10 ans, il constitue le principal référentiel pour tous les actes d'urbanisme (Certificats et permis). Les principales composantes d'un Plan d'Occupation des Sols (POS)sont liées à :

- La Forme urbaine et l'organisation de l'espace
- Le droit des sols et les règles de constructibilité
- L'aspect extérieur des constructions
- La délimitation des espaces publics et emplacements réservés
- La définition des servitudes
- La protection du patrimoine (quartiers, rues, monuments...)
- La préservation des terrains agricoles

Les apports du renouveau règlementaire du POS, par rapport au D.E n°91-178, se rapportent à ce qui suit (JORA 62 du 11 septembre 2005, 2005):

- **Alignement Législatif du POS** : ce décret régissant les POS est venu modifier et compléter le D.E n°91-177 du 28 mai1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents. Il se réfère aux lois apparues après l'injonction du développement

⁶⁰Les règles générales d'aménagement, d'urbanisme et de construction fixées par le décret exécutif n° 91-175, sont Pour le Chapitre 1 « Règles générale d'aménagement et d'urbanisme : conditions édictées sont liées à quatre volets : Localisation et desserte des constructions ; Implantation et volume des constructions ; Densité des constructions au sol ; Aspect des constructions. Pour le Chapitre 2 « Mesures générales de construction applicables aux bâtiments à usage d'habitation

durable en 2001, prenant en considération la dimension environnementale, les risques majeurs, les ouvrages d'énergie électrique et gazière :

- La Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;
 - La loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral;
 - La loi n° 03-01 du 17 février 2003 relative au développement durable du tourisme ;
 - La loi n° 04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable ;
 - Vu le décret présidentiel n° 04-136 du 19 avril 2004 portant nomination du Chef du Gouvernement ;
 - Vu le décret présidentiel n° 05-161 1er mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
 - Vu le D.E n° 91-178 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan d'occupation des sols ainsi que les documents y afférents ;
 - Le D.E n°90-411 du 22 décembre 1990 relatif aux procédures applicables en matière de réalisation, déplacement des ouvrages d'énergie électrique et gazière et au contrôle;
 - Le D.E n°98-339 du 3 novembre 1998 définissant la réglementation applicable aux installations classées et fixant leur nomenclature.
- **Elargissement du champ de consultations:** outre les administrations publiques et les services de l'Etat chargés au niveau de la wilaya, de l'urbanisme, de l'agriculture, de la régulation économique, de l'hydraulique, des transports, des travaux publics, des monuments et sites et des postes et télécommunication, déjà mentionnés dans le décret n° 91-177, le décret n° 05-317 ajoute trois nouvelles parties à consulter obligatoirement, à savoir les services de l'environnement, de l'aménagement du territoire, et du tourisme. Ce complément, élargit le champ des consultations, reflétant probablement une reconnaissance accrue de l'importance de ces domaines dans la planification urbaine.
- **Approfondissement des Études Techniques et Renforcement des Documents graphiques POS :**
- Au niveau du règlement,** le POS doit préciser pour chaque zone homogène :
- La nature et la destination des constructions autorisées ou celle interdites ; les droits de construire exprimés par le Coefficient d'occupation du sol et le Coefficient d'emprise au sol ;
 - L'accès et voiries ; la desserte par les réseaux et les caractéristiques des terrains ;

- L'implantation des constructions par rapport aux voies publiques, par rapport aux limites séparatives et les unes par rapport aux autres sur une même propriété ;
- Hauteur maximale des constructions ; l'aspect extérieur ;
- Le stationnement et les espaces libres et plantations ;
- La nature et l'implantation des ouvrages et des équipements publics ; la voirie et réseaux divers à la charge de l'Etat conformément au PDAU et ceux à la charge des collectivités locales ainsi que l'échéancier de leur réalisation.

Au niveau des documents graphiques, en plus des documents graphiques habituels du POS :

- Le plan de situation (échelle : 1/2000 ou 1/5000).
- Le plan topographique (échelle : 1/500 ou 1/1000).
- Le plan de l'état de fait y précisant le cadre bâti, la voirie, les réseaux divers et les servitudes existantes ainsi que leur état (échelle : 1/500 ou 1/1000).
- Le plan d'aménagement général détermine les zones réglementaires homogènes, l'implantation des équipements et des ouvrages d'intérêt général et d'utilité publique, le tracé des voiries et des réseaux divers en distinguant ceux qui sont la charge à de l'Etat et ceux à la charge des collectivités locales, les espaces à préserver en raison de leur spécificité.
- Le plan de composition urbaine (échelle : 1/500° ou 1/1000°). Celui-ci contient les éléments du règlement et une (ou plusieurs) axonométrie illustrant les formes urbaines et architecturales souhaitées par le ou les secteurs considérés
- Il introduit une nouvelle pièce graphique :
- La carte (échelle 1/500 ou 1/1000) délimitant les zones exposées aux risques naturels et technologiques, accompagnée de rapports techniques y afférents, ainsi que les risques majeurs découlant du plan général de prévention.

La délimitation des zones et des terrains exposés aux risques naturels est effectuée conformément aux moyens d'études géotechniques et de micro zonation sismique, à l'échelle du plan d'occupation des sols.

La délimitation des périmètres de protection ou de servitude des installations de toute nature et des infrastructures présentant des risques technologiques, est effectuée en application des prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

Les zones et les terrains exposés aux risques naturels et/ou technologiques, classés selon leur degré de vulnérabilité, sont transcrits sur le plan d'occupation des sols sur

proposition des services chargés de l'urbanisme, territorialement compétents, dans les mêmes formes qui ont prévalu à l'approbation du plan.

5.4.2 Exigences du référentiel législatif : la loi n° 06-06 portant Loi d'Orientation de la Ville

Les exigences de la loi d'Orientation de la Ville « LOV » se fondent sur onze principes énumérés dans le Tableau 5.2, et développent les quatre volets suivant (JORA n° 15 du 20 février 2006, 2006):

- Le volet du développement durable et de l'économie urbaine ;
- Le volet urbain et culturel, a pour objectif de maîtriser la croissance de la ville en préservant les terres agricoles, les zones du littoral et les zones protégées ;
- Le volet social a pour objectif l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population ;
- Le volet de la gestion » a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance ;
- Le volet institutionnel a pour objectif la mise en œuvre, la promotion du financement ainsi que le renforcement du suivi et du contrôle de la politique de la ville.

Par ailleurs, ces quatre volets se traduisent par des exigences spécifiques détaillées dans le Tableau 5.3.

Libellé	Explication
Coordination et concertation	Les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs
Gestion de proximité	Les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs
Développement humain	L'homme est la principale richesse et la finalité de tout développement
Développement durable	Contribuer au développement qui satisfait les besoins actuels, sans compromettre les besoins des générations futures
Bonne gouvernance, Information	L'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent
Information	Les citoyens sont informés, de manière permanente, sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives
Équité sociale	La cohérence, la solidarité et la cohésion sociale constituent des éléments essentiels de la politique

Tableau 5.2 : Les principes de la LOV

Source : Loi n°06-06, Traitement auteure, 2023.

Les exigences de la présente loi, accordent une importance particulière à toute intervention relative à :

- La réduction des disparités inter-quartiers et la promotion de la cohésion sociale ;
- La résorption de l'habitat précaire ou insalubre ;
- La maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes ;
- Le renforcement des voiries et réseaux divers ;
- La garantie et la généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs ;
- La protection de l'environnement ;
- La prévention des risques majeurs et la protection des populations ;
- La lutte contre les fléaux sociaux, la marginalisation la délinquance, la pauvreté et le chômage ;
- La promotion du partenariat et de la coopération entre les villes ;
- L'intégration des grandes villes aux réseaux régionaux et internationaux.

Ce cadre d'intervention, allant de l'aménagement au développement social en passant par l'environnement, la gouvernance et le rayonnement international, démontrent le caractère multidimensionnel de la politique de la ville qui vise à offrir un cadre de vie de qualité à tous les habitants.

Volet	Objectifs / Cibles
Développement durable	La sauvegarde de l'environnement naturel et culturel
	L'exploitation rationnelle des ressources naturelles
	La promotion de la fonction économique de la ville
	La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication
Urbain et culturel : Maîtriser la croissance de la ville en préservant les terres agricoles, les zones du littoral et les zones protégées	La correction des déséquilibres urbains
	La restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel
	La préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville
	La promotion et la préservation des espaces publics et des espaces verts
	Le renforcement et le développement des équipements urbains
	La promotion des moyens de transport en vue de faciliter la mobilité urbaine
	La mise en œuvre d'actions foncières prenant en compte la fonctionnalité de la ville
	La promotion et le développement du cadastre

Social Améliorer les conditions du cadre de vie de la population	La lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers
	La promotion de la solidarité urbaine et la cohésion sociale
	La promotion et le développement des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs
	La promotion et la préservation de l'hygiène et la sante publiques
	La prévention de la délinquance urbaine ;
	Le renforcement des équipements sociaux et collectifs
Gestion Promouvoir la bonne gouvernance	Le développement des modes de gestion rationnelle en utilisant des moyens et procédés modernes ;
	Le renforcement et l'amélioration de la qualité des prestations de service public
	La réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la ville ;
	Le renforcement de la coopération inter-villes
Institutionnel	La mise en place d'un cadreAlgérien d'observation d'analyse et de proposition dans le domaine de la politique de la ville
	La promotion du financement de la politique de la ville dans le cadre du concours du budget national, des finances locales et de mécanismes novateurs tels que l'investissement et le crédit, conformément à la politique économique Algérienne
	Le renforcement du suivi et du contrôle, par les instances compétentes, de l'exécution de la politique de la ville et des programmes et actions arrêtés dans ce cadre

Tableau 5.3 : Les exigences de la LOV

Source : Auteure, 2023.

5.4.3 Référentiel législatif : Le PAT n°18 « Renouvellement urbain et politique de la ville »

Le PAT 18 du SNAT 2030, en vue de mettre en place une ville algérienne de qualité, compétitive, attractive et durable, ainsi que de contribuer au développement d'une culture et identité urbaines, à déployées plusieurs stratégies (JORA n°61 du 21 octobre 2010, 2010) :

- Promouvoir une ville durable en veillant à la qualité et au renouvellement urbain permet de répondre à l'objectif d'attractivité et de durabilité ;
- Adapter la ville aux activités économiques contribue à développer son caractère compétitif tandis que la préservation de l'écosystème urbain renforce l'identité des lieux ;
- Maîtriser la gestion urbaine tout comme la lutte contre les exclusions, créent les conditions d'une ville qualitative répondant aux besoins de ses habitants ;
- Mettre la ville hors risques et la valoriser le patrimoine participent également à l'identité urbaine.

Les exigences en matière d'actions du renouvellement urbain édictées par le PAT n°18 sont détaillées dans le Tableau 5.4, et se rapportent à trois volets :

- **La rénovation urbaine**, implique la Direction de l'Urbanisme et de la Construction, l'Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière et l'Assemblée Populaire Communale ainsi que les citoyens. A travers les documents d'urbanisme (Tableau 5.4), elle vise la prise en charge des problématiques des grandes villes en matière de dégradation et vétusté des tissus urbains, du parc logement menaçant ruine.
- **Le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps**, vise l'amélioration des conditions de vie dans les zones marginalisées et sous équipées, par la réduction des disparités, la cohérence et l'intégration des différents quartiers des villes de plus de 100 000 habitants avant la généralisation sur l'ensemble des villes.
- La réforme de la gestion et du management urbains, vise l'amélioration des modes de gestion des villes. Compte tenu du poids de la population urbaine et le nombre de villes, il va sans dire que l'amélioration des modes de gestion de nos villes nécessite de nouveaux types d'intervention de gouvernance.

Volet	Finalités	Actions	Instruments de mise en œuvre
Rénovation urbaine	Amélioration du cadre urbain	<ul style="list-style-type: none"> - Rehabilitation des grands ensembles - Resorption de l'habitat insalubre ; - Mise a niveau des equipements, socio-economique ; - Mise a niveau des services de base (raccordement aux reseaux aep et d'assainissement - Affectation et reintegration des immeubles non fonctionnels ; - Structuration du tissu urbain, - Integration urbaine et aménagement des espaces publics : voirie, espaces verts, - Reconquete des friches urbaines - Amelioration des liaisons avec le centre urbain et des liaisons inter-quartiers par des infrastructures et services adaptes (transports en commun). - Rehabilitation, mise en valeur et entretien des espaces publics, - Rehabilitation, restauration et mise en valeur du patrimoine historique et culturel, en permettant leur ouverture au public ; - Protection et mise en valeur des paysages urbains (naturels et batis) avec la mise en place de plans de paysages urbains inclus dans les documents d'urbanisme et leurs prescriptions (pdau, pos), - Valorisation des espaces verts en ville par l'entretien ou la creation de parcs et jardins, par des plantations urbaines (alignements d'arbres, ...) Et la valorisation des espaces non urbanises, - Modernisation des reseaux d'assainissement et de ramassage des ordures performants permettant de limiter les pollutions et nuisances. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les SDAM - Les PDAU - Les POS
	Amélioration de l'image de la ville et sa promotion	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des équipements et des activités structurantes qui sont indispensables à son rayonnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les SDAM - Les PDAU - Les POS
Rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps	Amélioration des conditions de vie dans les zones marginalisées et sous équipées	<ul style="list-style-type: none"> - Resorption de l'habitat precare et realisation de logements sociaux. - Realisation des equipements de base et de proximite dans les quartiers afin d'assurer la sante et l'hygiene publique. - Acces aux equipements collectifs (education, sante, sports, culture ...). - Integration urbaine des quartiers est amelioration, tant sur le plan du fonctionnement et de la forme urbaine que de l'integration sociale et economique des habitants : - Amelioration de la desserte des quartiers par les infrastructures et reseaux de transports en commun afin d'assurer leur integration au reste de la ville, - Accompagnement social et culturel et la promotion d'une culture urbaine par les equipements de proximite de type "maisons de quartiers" - Participation des habitants aux projets les concernant permet de mieux les ajuster aux besoins et d'en assurer une meilleure gestion. - Reforme de la gestion et du management urbains 	<ul style="list-style-type: none"> - La carte nationale de l'exclusion sociale
Gestion et management urbains	Amélioration des modes de gestion des villes	<ul style="list-style-type: none"> - Amelioration des capacites de management municipal, - Generalisation des outils de prise de decision dans le developpement de la ville, - Elaboration de nouveaux instruments reglementaires pour les zones urbaines specifiques - Promotion de l'urbanisme participatif a travers la concertation avec les acteurs de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Instruments réglementaires pour les zones urbaines spécifiques - Outils de prise de décision

Tableau 5.4 : Actions et instruments du renouvellement urbain en Algérie

Source : PAT 18, SNAT 2030, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, traitement auteurs, 2023

5.5 Apports opérationnels du renouveau urbain durable au niveau local

5.5.1 Le code communal, levier d'opérationnalisation du DUD

En ce qui concerne le développement urbain durable au niveau local, Le code communal définit les compétences et responsabilités des communes algériennes dans plusieurs domaines liés au développement durable local (JORA n°37 du 3 juillet 2011, 2011), notamment :

- Aménagement du territoire et développement ;
- Urbanisme, infrastructure et équipement ;
- Éducation, protection sociale, sport, jeunesse, culture, loisirs et tourisme ;
- Hygiène, salubrité et voirie de la commune Environnement et cadre de vie.

Selon le Tableau 5.5, les communes algériennes ont de très importantes prérogatives pour promouvoir un développement local durable, dans ses dimensions environnementales, urbaines, économiques, sociales et culturelles.

Domaines	Compétences et responsabilités	Articles
Aménagement du territoire et développement	Elaboration, adoption et mise en œuvre des programmes de développement conformément aux schémas nationaux d'aménagement durable du territoire	107
	Participation aux procédures d'aménagement	108
	Protection des terres agricoles et des espaces verts dans les nouveaux projets	110
	Développement d'activités économiques durables	111
	Utilisation rationnelle des ressources en eau et des sols	112
Urbanisme, infrastructure et équipement	Dotation en d'instruments d'urbanisme	113
	Contrôle du le respect des règles d'utilisation des sols et de construction	115
	Préservation du patrimoine architectural et de l'harmonie urbaine	116
	Développement de programmes d'habitat et d'espaces pour les activités économiques	117
	Protection du patrimoine foncier relevant du domaine public de l'Etat.	117
	Sauvegarde, entretien et rénovation d'immeubles ou de quartiers	119
Éducation, protection sociale, sport, jeunesse, culture, loisirs et tourisme	Réalisation des établissements scolaires primaires et soutient les activités sportives, culturelles et de loisirs.	122
	Identifiant et prise en charge les catégories sociales défavorisées	122
Hygiène, salubrité et voirie de la commune	Préservation de l'hygiène publique (eau, déchets, assainissement).	123
	Aménagement et entretien des espaces verts, du mobilier urbain et des espaces récréatifs	124

Tableau 5.5 : Compétences et responsabilités des communes algériennes

Sources : Loi 11-10 & traitement auteure, 2023

Ces domaines de compétences de l'assemblée populaire communale, sont à la charge de plusieurs commissions permanentes dont le nombre dépend du nombre de population constituées par délibération adoptée à la majorité des membres de l'APC, sur proposition du président de l'assemblée.

De plus, l'assemblée populaire communale peut également constituer une commission ad hoc à son niveau pour examiner les sujets spécifiques. La composition des commissions permanentes doit assurer une représentation reflétant proportionnellement la composition politique de l'assemblée populaire communale. Chaque commission élit un président parmi ses membres. Les commissions se réunissent sur convocation de leur président.

Les affaires de l'urbanisme au niveau de l'APC sont du ressort de la direction II avec ses deux services et quatre bureaux :

II. Direction des services techniques	II.1 Service de l'urbanisme, de l'habitat des études et suivi	- Bureau de planification de l'Urbanisme et de l'Habitat - Bureau des Etudes et Suivi
	II.2 Service de la programmation et des marches	- Bureau de la Programmation - Bureau des Marchés

Les missions des services techniques sont :

- Le contrôle sur le terrain et suivi de l'application de la réglementation 15/08 pour les constructions avant 2008 et de la réglementation 22/55 pour celles de 2020.
- Constatation des infractions à la réglementation d'urbanisme en vigueur.
- Poursuites judiciaires des situations irrégulières constatées.
- Traitement des dossiers de demande de certificats d'achèvement ou de conformité selon les décisions du guichet unique.
- Mise en conformité des situations irrégulières ou des infractions constatées, qu'il s'agisse de constructions illicites ou de toute autre violation des textes réglementant l'urbanisme.
- Respect des orientations du Plan Directeur d'Aménagement Urbain (PDAU) et du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur.

En vue d'assouplir les procédures de délivrance des divers actes d'urbanisme (les permis et certificats), les services de l'APC ont été renforcés en 2015, par l'installation à leur niveau d'un nouvel organe appelé le guichet unique ((JORA n° 07 du 12 février 2015, 2015).⁶¹

Selon une fréquence de travail sous huitaine, ce guichet a été mis en place pour simplifier les démarches administratives liées à l'urbanisme. Il a pour missions principale la réception et le traitement des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, conformément aux instruments d'urbanisme réglementaires. La composition de ce bureau regroupe englobe selon l'article 58 du même décret :

Des membres permanents :

- Les subdivisonnaire de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction
- Le chef de service des domaines ou son représentant
- Le conservateur foncier ou son représentant
- L'inspecteur de l'urbanisme ou son représentant
- Le president de l'assemblee populaire ou son représentant ;
- Le subdivisionnaire des travaux publics ou son représentant ;
- Le subdivisionnaire de l'hydraulique ou son représentant.

Des membres invités peuvent être associés ou représentés, le cas échéant, par :

- Le subdivisionnaire de l'agriculture ou son représentant ;
- Le représentant de la protection civile ;
- Le représentant de la direction de l'environnement de wilaya ;
- Le représentant de la direction du tourisme de wilaya ;
- Le représentant de la direction de la culture de wilaya ;
- Le représentant de la santé et de la population ;
- Le représentant de la sonelgaz.

Le guichet unique est habilité à solliciter l'expertise de toute personne, autorité ou organisme pour l'éclairer dans le traitement des dossiers.

⁶¹ Le décret exécutif n°15-19 du 25 janvier 2015 modifié et complété par le décret exécutif n° 20-342 du 20 novembre 2020, fixent les modalités d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme-

5.5.2 Le référentiel des compétences professionnelles de l'urbaniste au regard de l'opérationnalisation locale du développement durable

La mise en pratique des exigences du nouveau juridique nécessite la disposition de professionnels qualifiés pour appréhender la globalité des enjeux sur le territoire et fournir des réponses efficaces et durables aux attentes du secteur socio-économique. Ceci a conduit à la définition d'un référentiel de compétences en Algérie.

Effectivement, les autorités algériennes, comptant se doter d'une nomenclature des métiers adaptée au contexte Algérien et aux nouveaux besoins de ses usagers et les nouvelles exigences du nouveau juridique, ont sollicité la contribution en premier lieu du Canada pour une expérimentation de l'approche par compétences dans le secteur de la formation professionnelle. L'intitulé était : « Appui à l'expérimentation de l'approche par compétences dans le secteur de la formation professionnelle en Algérie », pour une durée de deux ans (2004-2006), dans quatre filières : Froid et climatisation, Arts et industries graphiques, Maintenance automobile et Gestion des ressources en eau.

En seconde étape, elles ont sollicité la contribution de la France, avec un programme exécutif bilatéral Algéro-Français entre l'Agence Nationale des Métiers/emplois (ANEM) et son homologue français l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE⁶²) pour une durée de trois ans à compter du 22 décembre 2006, concédant à l'ANEM le droit d'utilisation du Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME V3) français. Un second programme de partenariat bilatéral Algéro-Français a été signé en janvier 2011, engageant la partie co-contractante dans l'assistance technique et méthodologique. En effet, les experts du Pôle-Emploi ont assuré l'adaptation des fiches du ROME V3 au contexte algérien de la plateforme Nomenclature Algérienne des Métiers / Emplois (NAME).

Cette plateforme NAME a été confectionnée en collaboration avec les intervenants dans le marché de l'emploi (entreprises, organismes de formation, employeurs publics ou privés, ...), selon une approche par compétence, pour tous les métiers existants en Algérie (Figure 5.7). Elle est appuyée par un système d'information WASSIT qui assure la sensibilisation même sur les réseaux sociaux (Figure 5.8).

Depuis 2015, la NAME, est un outil opérationnel fixant le référentiel national des métiers et emplois, permettant à travers ses fiches métiers au nombre de 422, l'identification

⁶²L'Agence Nationale Pour l'Emploi, est actuellement le pôle emploi en France, son outil opérationnel est la fiche ROME.

des compétences requises. Ces dernières présentent une adaptation des fiches métiers du Répertoire Opérationnel Métier/Emplois⁶³ (ROME V3) en France au contexte Algérien.



Figure 5.7 : Interface de la plateforme NAME. Dz

Source : Plateforme NAME, 2020



Figure 5.8 : Post de sensibilisation sur les réseaux sociaux (Facebook)

Source : <https://www.facebook.com/198488300190439/posts/852325188140077/>, 2020

⁶³Le répertoire opérationnel des métiers emplois (ROME) a été créé en 1989 par l'ANPE pour l'identification détaillée de chaque métier

Architecture et contenu de la Nomenclature Algérienne des Métiers/Emplois

Selon une organisation arborescente, le référentiel métier national NAME est organisé autour de 16 secteurs d'activités économiques, codés de A à P (Tableau 5.6) déclinés en 87 Domaines, 36 Sous-domaines, 422 Fiches NAME et 5479 appellations.

Code	Secteurs d'activité
A	Agriculture et pêche
B	Energie, extraction et hydrocarbure
C	Industrie
D	Installation, maintenance et propreté
E	Artisanat d'art
F	Bâtiment et travaux publics
G	Commerce
H	Hôtellerie, restauration et tourisme
I	Transport et logistique
J	Communication, media et multim2dia
K	Banque, assurances et immobilier
L	Support à l'entreprise
M	Sante
N	Spectacle
O	Formation, enseignement et recherche scientifique
P	Services à la personne et à la collectivité

Tableau 5.6 : Secteurs d'activités de la NAME

Source : (Kadri, et al., 2022)

Les fiches métiers (Figure 5.9), en plus de la précision de l'appellation du métier et sa définition, fixent :

- En matière de qualification : les conditions d'accès au métier et celles de l'exercice de la fonction (Tableau 5.7).
- En matière de compétences : les activités de base ainsi que les compétences de base (Tableau 5.8).

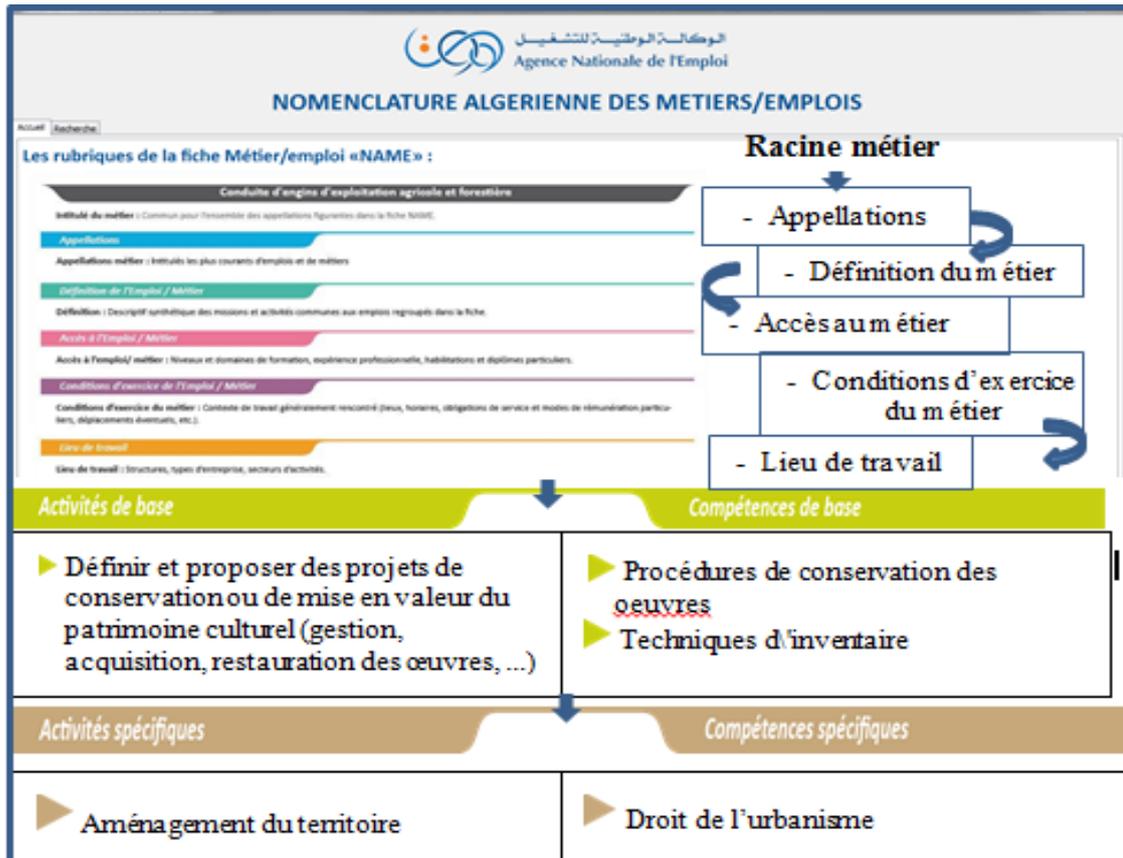


Figure 5.9 : Rubriques de la fiche métier NAME

Source : Plateforme NAME, traitement auteurs, 2020

Inventaire des métiers de l'urbaniste sur la NAME

La NAME compte 5 appellations liées à l'urbanisme et par conséquent à la mise en pratique des exigences du renouveau urbain juridique. Il s'agit de :

- Architecte-urbaniste
- Urbaniste
- Responsable architecture, urbanisme et veille technologique
- Dessinateur-projeteur en urbanisme
- Technicien supérieur en urbanisme- assistant urbaniste

Chacun de ces métiers de l'urbaniste est domicilié dans un secteur bien précis, lequel est étendu en domaines, sous domaine et fiche métier. Le Tableau 5.7, synthétise les conditions d'accès aux métiers/emplois-cités.

Métiers de l'urbaniste	Qualifications	Profil des diplômes
Métier 1 : Architecte-urbaniste	Diplôme universitaire : -Graduation Bac+5 -Agrément	-Architecture
Métier 2 : Urbaniste	Diplôme universitaire : -graduation (Bac+3, Bac+5) -post graduation magister ou doctorat	-Archéologie, histoire, sociologie, -Gestion des techniques urbaines, gestion de la ville), aménagement du territoire -Urbaniste
Métier 3 : Responsable architecture, urbanisme et veille technologique	Diplôme universitaire : -graduation (Bac+3, Bac+5)	- Domaines de compétence partagés avec l'urbanisme
Métiers 4 et 5 : -Dessinateur-projeteur en urbanisme -Technicien supérieur en urbanisme-assistant urbaniste	Diplôme de la formation professionnelle : -Brevet de Technicien	- Dessin du Bâtiment et Travaux Publics BT.

Tableau 5.7 : Exigences d'accès aux métiers de l'urbaniste

Source : Fiches NAME n°P1401, traitement auteurs, 2020.

La fiche 1402, compte cinq activités de base pour huit compétences de base et huit activités spécifiques pour six compétences spécifiques (Tableau 5.8).

Fiche P1401		
Activités	Base	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et proposer des projets de conservation ou de mise en valeur du patrimoine culturel (gestion, acquisition, restauration des œuvres, ...) - Concevoir et mettre en place des actions culturelles ou de promotion de la structure (expositions temporaires, thématiques, ...) - Organiser et suivre le déroulement des opérations de conservation (préventive, curative) d'œuvres d'art, restauration, aménagement de biens culturels ; - Organiser les opérations d'inventaire des collections, œuvres d'art et superviser la tenue des registres (entrées/sorties, ...) et le marquage des objets ; - Suivre et mettre à jour l'information culturelle, réglementaire, professionnelle
	Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Participer et intervenir dans des spécialités culturelles spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> o Antiquités o Arts et traditions populaires o Beaux-arts o Cinématographie et l'audiovisuel o Préhistorique, anthropologique et historique, manuscrits, archéologie - Coordonner des projets de : <ul style="list-style-type: none"> o Aménagement du territoire o Développement culturel o Développement urbain - Sensibiliser le personnel (surveillant, guide-conférencier, ...) aux collections, aux consignes de sécurité ; - Elaborer ou participer à l'élaboration d'un projet de développement local et apporter un appui aux partenaires institutionnels ; - Evaluer le projet de développement local, identifier de nouveaux axes d'intervention et les présenter aux acteurs locaux ; - Etablir un plan local d'urbanisme d'un territoire Etablir un plan local d'urbanisme d'un territoire ; - Organiser et suivre l'activité du personnel (recrutement, salaires, formation, plannings, hygiène et sécurité des locaux, ...) et apporter un appui aux équipes ; - Effectuer le suivi administratif et comptable d'une structure
Compétences	Base	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures de conservation des œuvres - Techniques d'inventaire - Techniques de management - Règles d'hygiène et de sécurité - Muséologie - Muséographie - Archéologie - Techniques de communication
	Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques de conduite de projet ; - Droit de l'urbanisme ; - Techniques rédactionnelles ; - Utilisation de Système d'Information Géographique –SIG.

Tableau 5.8 : Activités et compétences de la fiche métier P1401

Source : Auteure, 2021.

5.6 Conclusion

L'exploration des textes juridiques du nouveau urbain algérien, nous a permis de constater que d'importantes avancées ont été réalisées depuis l'an 2001, année d'adoption de la politique d'aménagement et du développement durable en Algérie en matière de loi, de décrets d'application et de plan d'action. La volonté d'algérianiser le développement durable et la richesse juridique du nouveau urbain témoignent de l'adoption d'une démarche intégrée dans les stratégies nationales et fournissent des bases solides pour guider les actions en faveur du développement urbain durable. Outre cela, les innombrables déclinaisons induites du renouvellement urbain durable en Algérie, sont à la fois stratégiques et institutionnelles, mettant en avant de nouveaux organes sectoriels en tant que catalyseurs d'une gouvernance performante, ainsi que transversales, territoriales et spatiales exprimant l'attention particulière portée au rôle du SNAT et des différents référentiels du nouveau urbain et des instruments d'urbanisme réglementaire.

Les apports de cette législation renouvelée sont venus progressivement. Chaque référentiel juridique a apporté une contribution spécifique pour l'intégration du développement durable dans l'action urbaine. En 2004, le premier référentiel juridique a contribué à la consolidation des risques naturels et technologiques et leur prise en compte et par conséquent s'est chargé de la dimension environnementale. En 2006, le second référentiel a défini les exigences pour la ville durable en prenant en compte toutes les dimensions de la durabilité que ce soit environnementale, sociale économique et même la gouvernance. Et en 2010, le principal référentiel SNAT, à travers le PAT n°18, est venu orienter l'action urbaine et le renouvellement urbain.

Au cours de cette période de genèse, durant laquelle le renouvellement urbain juridique en Algérie a été établi, la concrétisation des engagements et stratégies nationales, sur le terrain, passe inévitablement par une déclinaison territoriale de proximité, au plus près des réalités et spécificités locales d'abord en 2011, par le nouveau code de la commune, comme outil juridique. Celui-ci leur confère, d'une part, des latitudes en matière d'aménagement durable du territoire, de protection de l'environnement, de développement économique local, ainsi que dans les domaines sociaux, éducatifs et culturels. Et d'autre part leur permet d'assurer le lien entre différentes échelles d'intervention, du global au local. Et en 2015, par l'adoption d'un référentiel de compétences algérien pour les métiers existants domiciliés dans la plateforme NAME.

Après avoir examiné attentivement et identifié toutes exigences induites du cadre législatif renouvelé et modernisé, la prochaine étape sera d'évaluer l'adéquation de ces avancées tangibles avec les enjeux contemporains universels de durabilité urbaine, à savoir l'agenda 2030.

CHAPITRE VI
MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE VI : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

6.1 Introduction

Dans ce chapitre, nous exposons la méthodologie utilisée pour aborder notre problématique concernant l'harmonisation du cadre juridique Algérien régissant la production et la conception des instruments d'urbanisme avec les besoins du développement urbain. Nous détaillons également les étapes à suivre pour mener à bien notre recherche.

La démarche suivie a nécessité deux approches. D'abord l'évaluation des textes de lois ensuite le choix des méthodes et des outils d'analyse d'actualité. Elle nous a permis d'éclairer le sujet de recherche sous différents angles : théorique, empirique et analytique.

Le volet théorique, qui consiste en une recherche documentaire et bibliographique, nous a permis l'exploration des sources documentaires pertinentes telles que des ouvrages, publications scientifiques, des rapports institutionnels, etc. Pour le volet empirique et analytique, nous nous sommes appuyées sur une approche mixte alliant à la fois des méthodes d'analyse quantitative : l'analyse bibliométrique, le questionnaire et des méthodes d'analyse qualitative : la revue règlementaire, l'analyse documentaire, et les entretiens.

Chaque méthode utilisée a fait appel à ses propres outils d'analyse. Nous avons cartographié le paysage intellectuel avec le logiciel VOSviewer pour l'analyse bibliométrique, extrait et visualisé les thématiques, concepts et actions liés à notre requête à la fois avec le logiciel Atlas ti 23 pour l'analyse du contenu (la revue règlementaire et l'analyse documentaire), et les matrices de croisement qui nous ont facilité la mise en relation et la comparaison des différentes sources d'information. En dernier nous avons traité et interprété les résultats de notre enquête avec le logiciel SPSS 21.

L'articulation de ces méthodes a ainsi favorisé la compréhension approfondie du sujet de recherche.

6.2 Cadrage théorique de la recherche

Cette approche nous a permis d'exposer les fondements et de définir les concepts clés liés au développement urbain durable sur lesquels repose notre recherche (le renouvellement urbain, la ville compacte, la ville résiliente, la mixité des fonctions urbaines, la mobilité douce, le passage vers l'économie circulaire, etc), ainsi que les politiques et certifications de référence, à savoir : la démarche de la haute qualité environnementale HQE²R, l'Agenda 21, l'Agenda 2030, l'ODD n°11. Ces derniers ont permis le développement de notre travail d'analyse et d'évaluation du cadre juridique Algérien stipulant l'intégration des exigences

du développement urbain durable dans la production et conception des instruments d'urbanisme.

Pour mieux comprendre les dynamiques sociales, économiques et environnementales en jeu dans la planification et la conception des villes, ce volet s'est également penché sur l'apport des travaux de grands penseurs et théoriciens de l'urbanisme durable au monde comme François Ascher, Catherine Charlot-Valdieu, Philippe Outrequin, Naveed Ahmad, Schoeman c., etc, et en Algérie comme Eva Azzag, Belguidoum Rachid Sidi Boumediene, etc.

Cette première approche s'est développée à travers les trois chapitres suivants (Figure 6.1) :

- **Chapitre 2** : Le Développement Urbain Durable : Un Renouveau Multidimensionnel. Nous avons abordé le développement urbain durable sur le plan conceptuel, existentiel (cibles et sous cibles), méthodologique et opérationnels (démarches et outils). Ce chapitre a nécessité l'exploitation d'une documentation très variée (Les ouvrages, périodiques, publications scientifiques, thèses et mémoires, sites Internet) ;
- **Chapitre 3** : Opérationnalisation des exigences de l'urbanisme durable, une approche par les compétences. Nous avons abordé le DUD selon une approche par compétences ou nous avons choisi les référentiels de compétences de mise en œuvre des exigences du DUD en France, à savoir, le référentiel Tuning, le ROME, l'OPQU. Ce choix est justifié par l'implication de ce pays dans l'élaboration du référentiel Algérien cas d'étude. Ce chapitre a nécessité l'exploitation d'une documentation très variée, (Guides, plates-forme, sites Internet) ;
- **Chapitre 4** : Intégration du développement urbain durable dans la production des instruments d'urbanisme : Analyse bibliométrique et avancées scientifiques, ce chapitre a combiné en plus de l'exploitation des documents théoriques, la veille technologique avec une analyse bibliométrique. La revue de la littérature des travaux de recherche liés à notre sujet de thèse, a pour objectif de faire l'inventaire des travaux de recherche liés à notre sujet de thèse et de mettre en évidence les concepts et théories clés, d'identifier les principales problématiques de recherche traitées ainsi que les méthodologies employées. Et de positionner notre propre recherche par rapport aux travaux existants, et de justifier la pertinence de notre question et hypothèses de recherche. Et fait ressortir l'originalité du présent travail.

6.3 Contextualisation et cadre analytique de la recherche

La seconde approche à la fois empirique et analytique examine le cadre juridique Algérien des instruments d'urbanisme depuis l'injonction du développement urbain durable en Algérie, c'est-à-dire depuis 2001 jusqu'à l'année 2022. Sur le plan empirique, nous avons étudié l'ensemble des textes de loi et décrets d'application en la matière qui ont mis l'accent sur la durabilité. Nous avons défini le contexte empirique de la recherche :

Le cadrage juridique quant à lui, a consisté en une analyse de contenu des textes de lois et règlements en matière de développement urbain durable en vigueur, avec :

- Les matrices croisées entre les exigences de l'Algérie avec les exigences des référentiels Français comme suit :
 - L'ODD n° 11 de l'Agenda 2030, qui compte 10 cibles de mesure, dont 7 sont de mise en œuvre et 3 de résultat, (cf. Tableau 2.1, Chapitre 2). Avant de finaliser la matrice de ce référentiel, les exigences ont été d'abord comparées aux cibles de la démarche HQE²R de CHARLOT-VALDIEU & OUTREQUIN de 2006 (Tableau 2.4), nous avons trouvé que les 21 cibles de cette démarche sont abordées dans le référentiel ODD n°11. Le codage des cibles et indicateurs est dans l'Annexe **D** **Erreur ! Source d u renvoi introuvable.**
 - Le référentiel de compétences générale Tuning, qui compte 30 compétences génériques, dont 10 de type institutionnel, 8 de type relationnel et 12 de type systémique (cf. Tableau 3.4, Chapitre 3).
 - Le référentiel professionnel et de mise en œuvre le ROME en France (cf. Tableau 3.7, Chapitre 3).
 - Le référentiel de compétences et de mise en œuvre l'OPQU en France (Tableau 3.5 & Tableau 3.6, Chapitre 3).
 - Cette analyse de contenu, nous a permis de situer et d'évaluer la concordance du contexte Algérien vis-à-vis du contexte de référence universel.
 - Pour réaliser cette approche, nous avons fait appel à plusieurs méthodes. L'analyse diachronique, pour contextualiser et expliquer comment ce problème affecte la gestion urbaine à différents niveaux et à différentes périodes de temps. L'analyse de contenu, les matrices de croisement, l'enquête par questionnaire ainsi que des entretiens auprès des quelques personnes sources en matière d'urbanisme, d'instruments d'urbanisme et de durabilité au niveau local.

Cette deuxième approche s’est aussi développée à travers les quatre derniers chapitres (Figure 6.1) comme suit :

- **Chapitre 5** : Cadre juridique du développement urbain durable en Algérie
- **Chapitre 6** : Méthodologie de la recherche
- **Chapitre 7** : Revue réglementaire du cadre juridique du développement urbain durable en Algérie
- **Chapitre 8** : Vers la pertinence du référentiel de compétences de l’urbaniste en Algérie

Cette approche a également nécessité l’exploitation d’une documentation très variée (Les ouvrages, périodiques, publications scientifiques, thèses et mémoires, sites Internet, bases de données numériques).

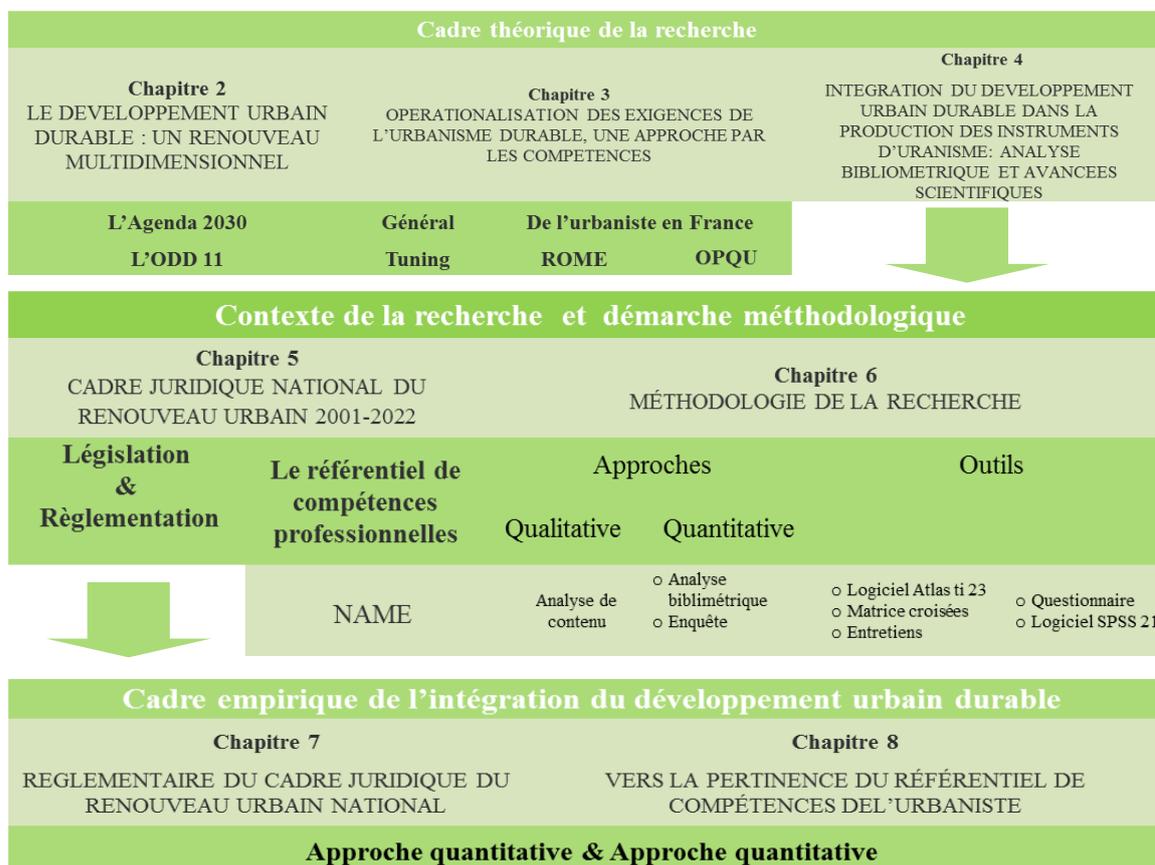


Figure 6.1 : Schéma de structuration de la thèse

Source : Auteure, 2024

6.4 Présentation des méthodes et outils du travail de recherche

6.4.1 Analyse bibliométrique :

Pour l'élaboration de la partie état de l'art, nous avons préféré utiliser une des méthodes de la Veille Technologique à savoir l'analyse bibliométrique qui constitue une source d'information incontournable. Selon Hervé Rostaing, c'est « *l'application de méthodes statistiques ou mathématiques sur des ensembles de références bibliographiques...est un outil de "mesure" basé sur l'emploi de techniques statistiques, qui a pour objet d'aider à la comparaison et à la compréhension d'un ensemble d'éléments bibliographiques* » (Rostaing, 2017), c'est à dire la quantification et le recensement des travaux scientifiques de même nature. Elle permet la connaissance de l'évolution temporelle des recherches scientifiques antérieures de tous les domaines de la science dans le monde en entier d'une part et de bien cerner le sujet à aborder.

De type quantitatif, l'analyse bibliométrique a été menée à l'aide du logiciel VOSviewer. Cette analyse a permis de quantifier, de cartographier et de visualiser les résultats de la navigation dans le moteur de recherche numérique SCOPUS, mettant en évidence les principaux concepts, auteurs et thématiques liés à l'intégration du développement urbain durable dans les instruments d'urbanisme.

En effet, notre recherche bibliométrique, s'est effectuée le 11 04 2022 sans limitation de la langue de recherche et est passée par les étapes suivantes (Figure 6.3) Erreur ! Source d u renvoi introuvable.:

Coix des mots-clés ;

- Choix des bases de données : SCOPUS et Portail National de Signalement des Thèses (PNST) ;
- Recherche d'articles et travaux scientifiques ;
- Visualisation des résultats de la recherche bibliométrique ;
- Analyse des résultats.

Choix des mots-clés : est la première étape de l'analyse bibliométrique, les mots-clés de recherche sont étroitement liés à notre sujet de recherche "Intégration" "Développement Durable" "Production" des "Instruments "d'urbanisme".

Choix de la base de données : la recherche bibliométrique a été menée à partir de la base de données Scopus via le portail SNDL "Système National de Documentation en Ligne" mis en place par le consortium CERIST. Cette base de données interdisciplinaire existe depuis 1788 et appartient à la maison d'édition Elsevier. L'intérêt de Scopus réside dans la

fiabilité, l'actualité et la rapidité d'accès aux informations ainsi que la visibilité internationale. Elle couvre 240 disciplines provenant de plus de 7 000 éditeurs et totalise plus de 80 millions d'articles scientifiques indexés de haute qualité revues par des pairs et publiées dans le monde entier (Figure 6.2).



Figure 6.2 : Scopus en chiffres.

Source: <https://www.elsevier.com/solutions/scopus/how-scopus-works/content>.

[22/11/2022](#) à 13h00.

Recherche d'articles et travaux scientifiques : Une fois le corpus de références produit à partir de la base de données Scopus, les résultats de la recherche bibliométrique sont traités sous forme (Figure 6.3) :

D'indicateurs chiffrés, uni-variés ou descriptifs⁶⁴: générés par l'outil Science Value (SciVal), généralement sous forme de tableur Excel à caractère purement quantitatif, ils résultent du comptage d'articles publiés à partir des banques de données digitales des différents éléments bibliographiques, ils renseignent la quantité des publications par noms d'auteurs, date de publication, thèmes, domaines, revues ou pays. Cet indicateur quantitatif à travers les facteurs : type (livre, périodique, rapport...); collaboration nationale ou internationale (plus valorisante); nature du contenu (fondamental, méthodologique, expérimental, synthèse, ...); renommée du périodique concerné ; nombre de citation par les autres chercheurs, permet l'évaluation qualitative d'une publication ((Rostaing, 2017).

D'indicateurs relationnels, des cartes relationnelles ou de représentations visuelles : la visualisation, la cartographie et l'analyse des données se fait grâce au logiciel Visualisation Of Similarities Viewer (VOS Viewer) en ligne, outil d'analyse à caractère dynamique. Il permet la construction de cartographies qui retranscrivent sous forme de graphiques la complexité des relations retenues entre les différents éléments bibliographiques (les auteurs, les entités de publications et les mots utilisés par les auteurs et par les entités d'indexation): co-citations, co-occurrence des termes, co-classifications, co-publications, co-opérations, des tableaux de contingences (Rostaing, 2017).

⁶⁴ L'ANALYSE BIBLIOMÉTRIQUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE : GUIDE MÉTHODOLOGIQUE D'UTILISATION ET D'INTERPRÉTATION, par Éline Gauthier Observatoire des Sciences et des Technologies (CIRST), e Canada Septembre 1998, page 16

Dans notre cas, l'analyse a porté sur l'évolution temporelle à travers les années de publications, sur la répartition géographique à travers les pays de publication, sur les domaines de publication à travers les sujets, les auteurs et en dernier sur les mots-clés.

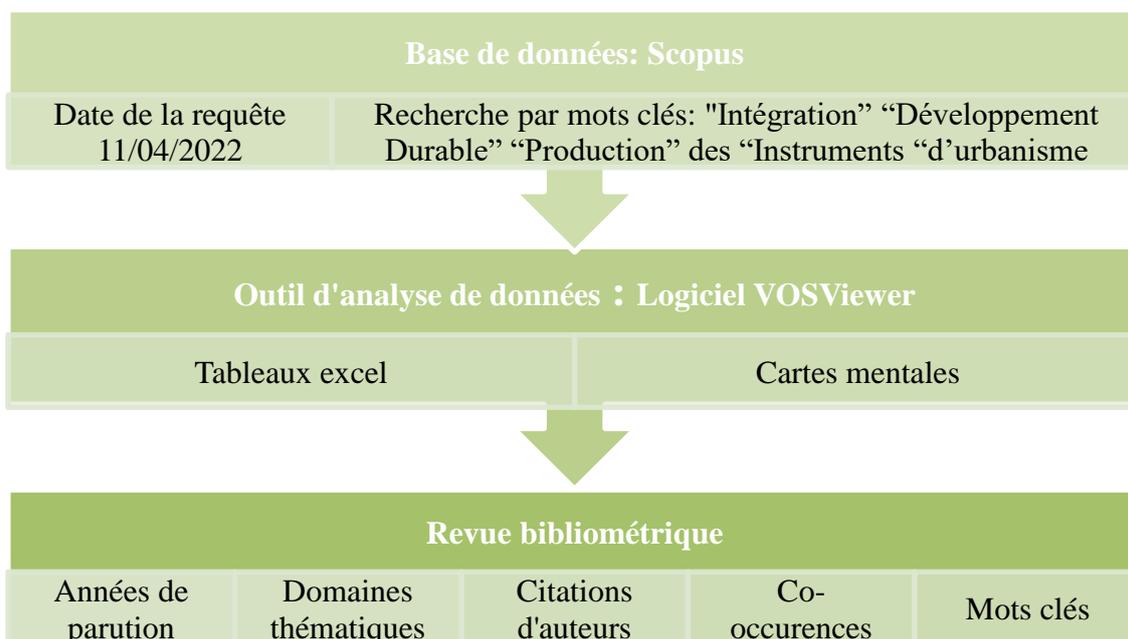


Figure 6.3 : Méthode de l'analyse bibliométrique

Source : Auteure, 2022

Le Top 10 des auteurs dans les résultats de la recherche bibliométrique effectuée dans le chapitre 3 ne mentionne aucun auteur ou contribution pour le contexte Algérien. Suite à cette infructuosité, nous avons mené une deuxième requête à travers le Portail National de Signalement des Thèses (PNST) pour compléter la revue de littérature des travaux nationaux au cours de la dernière décennie.

6.4.2 Analyse diachronique

Cette analyse abordée au chapitre 7, a été très pertinente, pour contextualiser et voir la progression de l'intégration du DUD en Algérie au fil de deux dernières décennies et voir le niveau de coordination entre le local et global.

6.4.3 Analyse de contenu

En ce qui concerne ce travail, nous avons réalisé cette analyse sous forme d'une revue réglementaire⁶⁵ et analyse documentaire à l'aide de deux outils :

- Le logiciel d'analyse qualitatif *Atlas ti 23*, pour l'analyse lexicale ;

⁶⁵ La revue réglementaire est une méthode qui s'inscrit dans une approche qualitative, dont l'objet est l'analyse de contenu de texte.

- Les matrices de croisement, pour l'analyse croisée.

Méthodologie de travail avec le logiciel *Atlas ti 23*⁶⁶ :

Ce logiciel est un outil informatique, d'analyse qualitative des données textuelles pour révéler automatiquement les thématiques clés dans un corpus texte. Il permet de codifier, catégoriser et mettre en relation les segments de texte importés de diverses sources et de différents formats (textes Word ou PDF, images, enregistrements vidéo ou audio) et les coder selon des codes définis par le chercheur en sciences sociales et humaines et permet de traiter et d'interpréter de grandes quantités de données (Atlas ti, 2023).

L'analyse qualitative du lexique des textes de loi et décrets exécutifs relatifs au développement urbain durable à l'aide de ce logiciel, a été délimitée dans la période 2001-2022. Nous sommes passées par les étapes et fonctionnalités figurant dans le Tableau 6.1.

Présentation de notre projet de recherche sur Atlas ti 23 :

Nous avons travaillé avec la version d'essai d'une durée de 7 jours, renouvelable suite à chaque désinstallation et réinstallation du 31-12-2023 au 03-05-2023, selon les étapes suivantes :

- **Première étape** : création de notre projet de recherche sous l'intitulé « Développement durable, Urbanisme » le 31 12 2023 (Figure 6.4) ;
- **Deuxième étape** : organisation et importation de 17 documents « Textes de lois et des décrets d'application entiers ou fragmentés » dans notre espace (projet) dans le logiciel (loi n°04-05, décrets exécutifs n° 05-317, 318 et n°18-188, loi n° 06-06, PAT 18) ;
- **Troisième étape** : codage des documents, dont 478 codes liés à notre thème ont été retenus ;
- **Quatrième étape** : exportation des résultats sous formes de tableau excel par document comportant les mots et leurs occurrences ;
- **Cinquième étape** : exploitation des tableaux par la catégorisation des mots en thèmes
- **Sixième étape** : Visualisation des résultats avec les graphiques et les nuages de mots.

⁶⁶ Atlas.ti 23 : Logiciel d'analyse qualitative assistée par ordinateur (CAQDAS), développé par ATLAS.ti Scientific Software Development GmbH. L'Équipe fondatrice : Lancé en 1989 par Thomas Muhr à l'Université Technique de Berlin. L'équipe actuelle est dirigée par Ricardo Boy.

Étapes	Description
<p>1. Définition du projet</p>	<p>Déterminer les objectifs : Évaluer la prise en compte des principes du développement urbain durable dans les textes juridiques régissant l'urbanisme et la planification urbaine en Algérie Questions de recherche : Dans quelle mesure les concepts clés du développement urbain durable (mixité, densité, mobilité douce, participation citoyenne, etc.) sont-ils repris et promus par le cadre juridique algérien ? Quels sont les textes les plus pertinents à analyser ? Cadre théorique : Les principales approches et modèles conceptuels du développement urbain durable (ville compacte, transition socio-écologique, résilience urbaine, etc.) qui guideront l'analyse de contenu. Cette section définit clairement l'objectif, les questions cruciales à éclairer et le bagage théorique permettant l'analyse des textes juridiques dans une perspective de développement urbain durable.</p>
<p>2. Importation des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Périmètre du corpus documentaire à analyser : corpus juridique Algérien en matière d'urbanisme et instrument d'urbanisme depuis l'année 2001. - Format des documents : versions numérisées en format Word et PDF issues de sites institutionnels algériens (JORA). - Stockage/Importation des documents : sur le projet ATLAS.ti 23 avec attribution d'identifiants uniques.
<p>3. Organisation des données</p>	<p>Les groupes de documents à analyser</p>
<p>4. Codage</p>	<p>Attributions des codes aux concepts pertinents pour notre analyse liés à l'urbanisme et au développement urbain durable</p>
<p>5. Rédaction de mémos</p>	<p>Analyse et interprétation des thèmes/concepts dégagés ainsi que leurs occurrences en expliquant, contextualisant et confrontant les résultats à nos lectures et cadre théorique</p>
<p>6. Exploration et Génération de rapports</p>	<p>Visualisation des résultats obtenus à l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des tableaux Excel de fréquences et occurrences des mots ; Les nuages de mots. Les graphiques
<p>7. Interprétations & Enseignements tirés</p>	<p>Interprétation et synthèse : Synthèse des principales conclusions, apports et limites de l'analyse au regard du cadre théorique</p>

Tableau 6.1 : Méthodologie d'analyse de contenus des textes juridiques algériens relatifs à l'urbanisme durable à l'aide du logiciel ATLAS.ti 23

Source : Auteur, 2023

La Figure 6.5, constitue la base de données, accessible sur la plateforme Atlas ti.

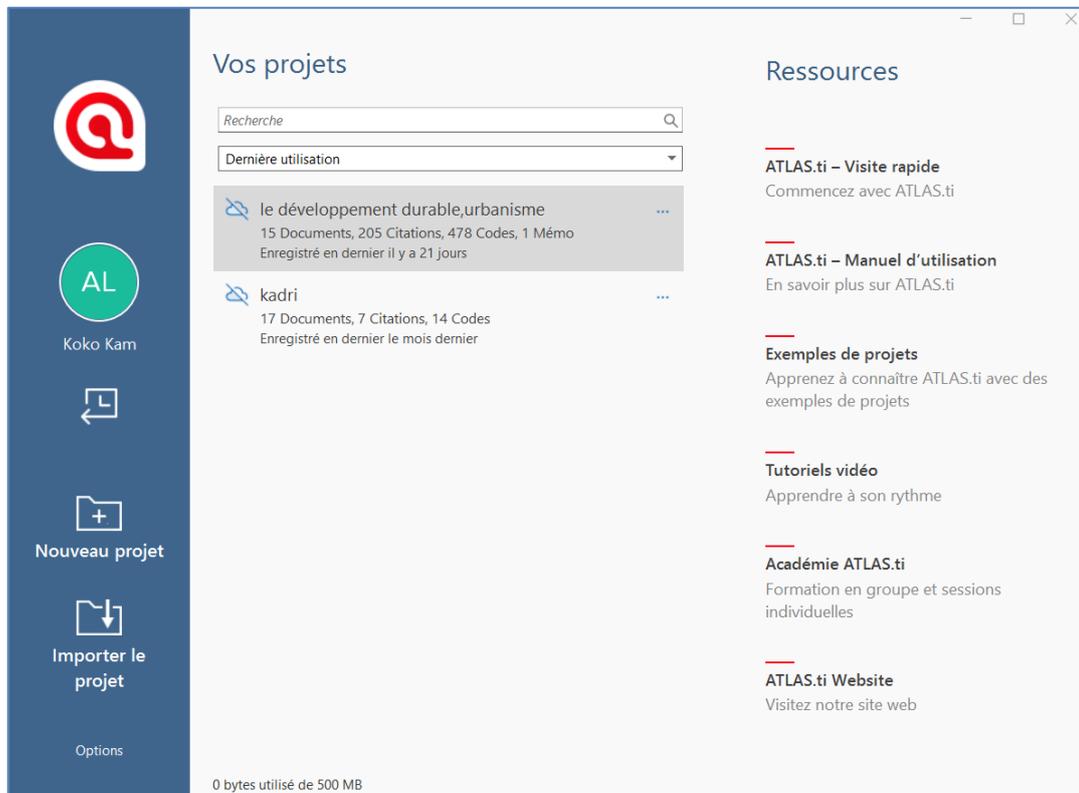


Figure 6.4 : Inteface d'accès au projet sur Atlas ti 23

Source : Auteure, Atlas ti 23, le 03-05-2024

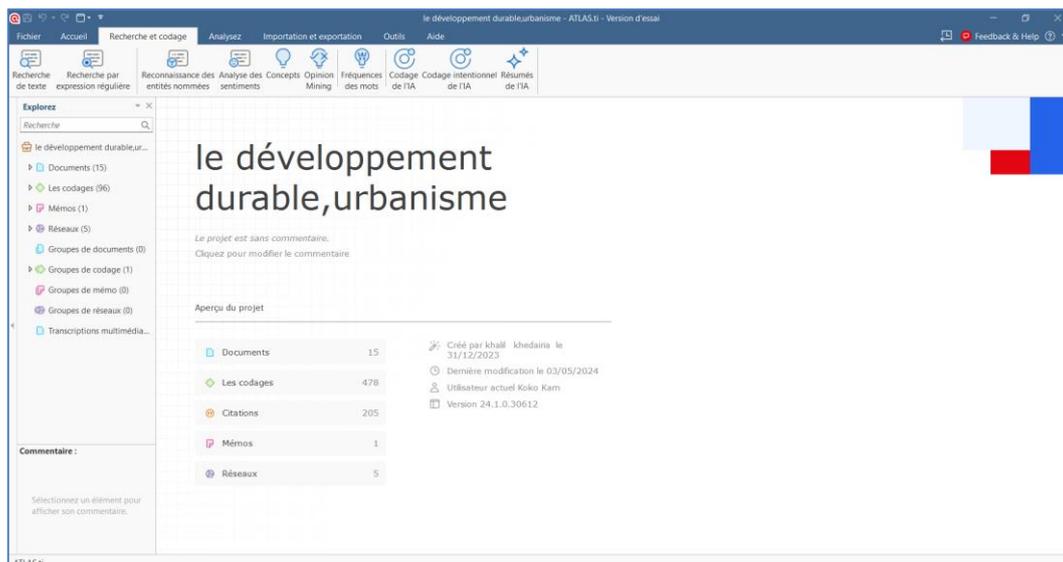


Figure 6.5 : Data Base projet "Le développement durable, Urbanisme"Atlas ti 23

Source : Auteure, Atlas ti 23, le 03-05-2024

Méthodologie de travail avec les matrices de croisement

Pour effectuer les croisements, nous avons construit cinq matrices sous forme de tableaux à double entrée. Les matrices en Annexe D, ont été remplies sur la base des entretiens avec des experts en urbanisme. Cet outil de travail, nous a servi dans la revue réglementaire de l'analyse de contenu abordé dans le chapitre 7 et dans l'analyse documentaire de l'analyse de contenu abordé dans le chapitre 8.

Les trois premières matrices confrontent les exigences de mise en œuvre du DUD, en Algérie depuis 2001 jusqu'à 2022, identifiées dans le chapitre 5, aux exigences de l'ODD n°11 (cf. Chapitre 2) :

- Matrice n°1 : confronte les 16 exigences de mise en œuvre du DUD édictées par la loi 04-05, relative à l'aménagement et l'urbanisme codées de E1-04-05 à E16-04-05, aux dix cibles de l'ODD n°11 (Annexe D) ;
- Matrice n°2 : confronte les 25 exigences de mise en œuvre du DUD édictées par de la loi n° 06-06 portant orientation de politique de la ville, aux cibles de mise en œuvre et de résultat du même référentiel que la matrice n°1 (Annexe D) ;
- Matrice n°3 : confronte les 27 exigences de mise en œuvre du DUD édictées par le PAT n°18 au même référentiel que les deux premières matrices (Annexe D).

Dans le cadre de l'analyse de contenu, nous avons aussi effectué analyse documentaire (Waller & Masse, 1999), la méthodologie du développement de cette dernière est résumée dans les cinq étapes de la Figure 6.6. A ce propos, les deux dernières matrices sont conçues pour évaluer la pertinence du référentiel de mise en œuvre des exigences du DUD en Algérie. Ces matrices croisent le référentiel de compétences professionnelles NAME pour les métiers de l'urbaniste en Algérie, chargé de la mise en œuvre des exigences du renouveau juridique au niveau local à deux référentiels français : à savoir le Répertoire Professionnel des Métiers Emplois et celui de l'Office de Qualification Professionnelle des Urbanistes de France, (cf. chapitre 3)

- Matrice n°4 : croise horizontalement les 5 activités de base de la fiche P1401 aux 10 compétences de base de la fiche K1802 du référentiel Français ROME (Annexe D).
- Matrice n°5 : croise horizontalement les activités et les 12 compétences spécifiques de la fiche K1802, en tant qu'indicateurs explicatifs et verticalement les 8 activités spécifiques de la P1401 en tant qu'indicateurs expliquées (Annexe D).
- Matrice n°6 : croise les 7 domaines d'activité de l'OPQU avec les 8 activités spécifique de la fiche K1802 du référentiel Français ROME (Annexe D).

La taxonomie de bloom : cet outil nous a permis d'évaluer la formulation des énoncés des activités et compétences de base et spécifiques de la NAME, présentées dans le chapitre 4, selon les règles définies par la taxonomie de bloom (cf. chapitre 3 & Annexe C).

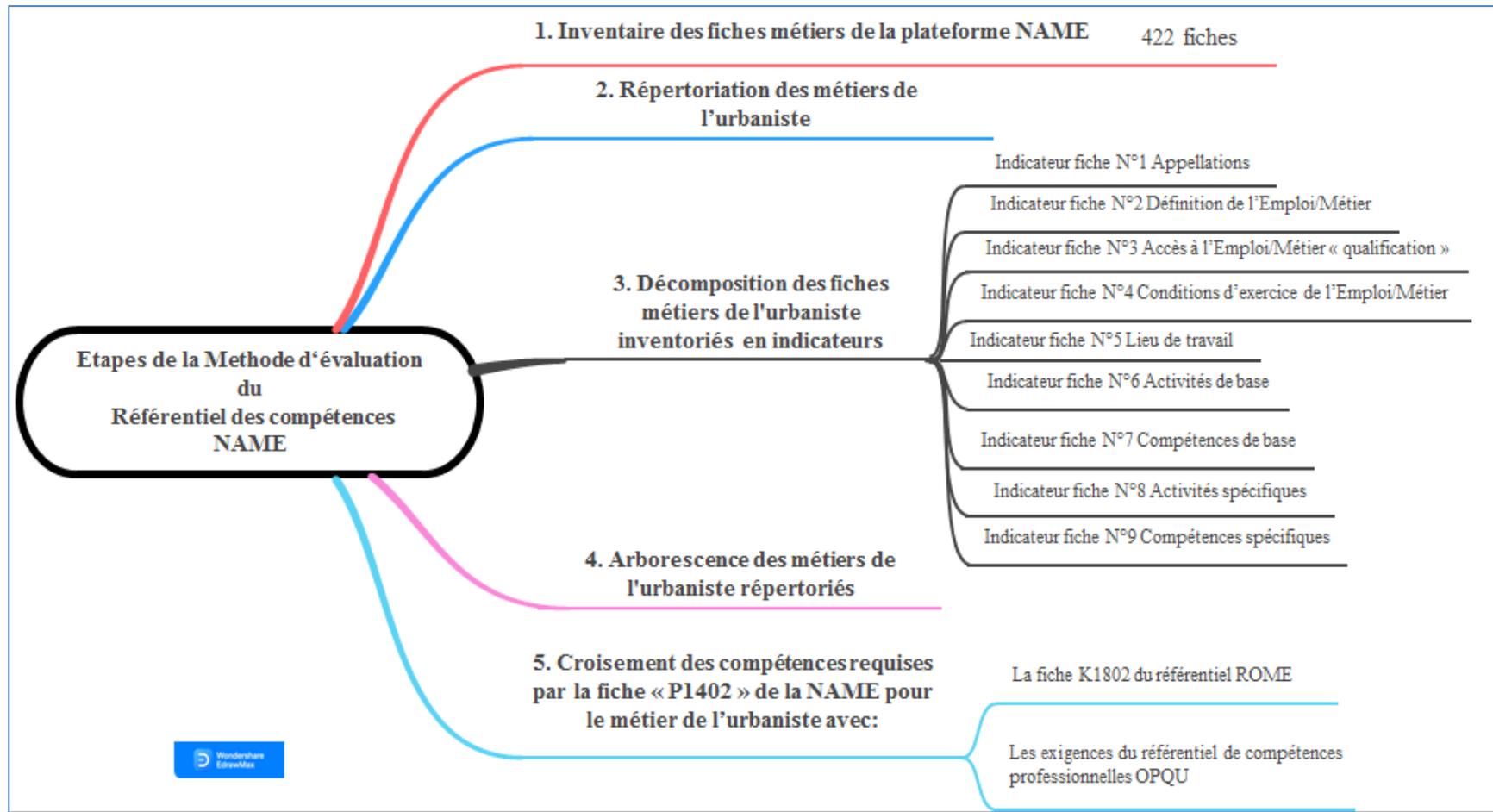


Figure 6.6 : Méthodologie de l'évaluation du référentiel des compétences "NAME"

Source : Auteure, 2023

6.4.4 Enquête

Nous avons également appliqué la technique d'enquête auprès des urbanistes chargés de la production des instruments d'urbanisme. Les outils utilisés pour cette enquête sont :

- Un questionnaire en ligne via Google Forms ;
- Des entretiens semi-directifs, auprès des professionnels sources dans le domaine de l'urbanisme, du développement durable et des instruments d'urbanisme.

Le déroulement de l'enquête est comme suit :

➤ **Construction/conception du questionnaire :**

- **Intitulé du questionnaire :** Intégration du développement durable dans la production des instruments d'urbanisme.
- **Objectif du questionnaire :** Vérifier l'effectivité de la prise en charge des exigences du DUD dans la production/conception des instruments d'urbanisme.
- **Contenu du questionnaire** (Annexe D) : il aborde essentiellement les éléments suivants :
 - La législation du développement urbain en vigueur
 - Les activités et compétences professionnelles abordées par le référentiel OPQU
 - Les démarches et outils de la HQE2R
 - **Structure du questionnaire :** Pour répondre à notre questionnement et vérifier nos hypothèses, nous avons dégagé 5 sections, chacune d'entre elles est déclinée en plusieurs questions :

Section 1 : Informations générales des répondants

- Genre / Age / Occupation actuelle / Années d'expérience dans l'urbanisme

Section 2 : Conditions de spécialisation

- Exigences / Qualification

Section 3 : Compétences professionnelles

L'analyse et la prospective territoriale

- L'observation, la collecte d'information, l'étude, l'analyse et l'évaluation
- La prospective et le diagnostic de territoire
- La spatialisation des projets de territoire et la planification stratégique
- L'aide et la préparation des politiques publiques urbaines et territoriales.

La conception urbaine

- La programmation urbaine

- La composition spatiale
- La production d'opérations
- La mise en œuvre et la conduite d'opérations urbaines et d'aménagement

La gestion urbaine :

- La gestion du droit des sols
- La gestion territoriale des opérations urbaines et de la politique de la ville

Section 4 : Intégration des exigences du renouveau urbain juridique dans les projets

- Législation et réglementation du DUD (Lois et décrets d'application en vigueur)
- Démarches /Référentiels utilisés (Agenda 21, HQE2R, EcoQuartier, etc.)
- Outils d'aide à la décision (ISDIS (système d'indicateurs) INDI (INDicateurs Impacts), ENVI (ENVironmental Impact), etc.

Section 5 : Identification des projets urbains élaborés

- Identification des études urbaines élaborées

➤ Lancement de l'enquête par questionnaire :

Le questionnaire a été lancé en date du 15 / 08 / 2018, via les emails et les réseaux sociaux (Messenger, Facebook, LinkedIn). L'enquête a été clôturée le 24-01-2019.

➤ **Test du questionnaire :** Avant de lancer ce questionnaire, un test a été entrepris. La première moture a été envoyée à des enseignants en urbanisme et d'autres en méthodologie avec l'introduction ci-dessous :

Bonjour,

Dans le cadre de la préparation de mon enquête pour ma recherche de Doctorat sur les instruments d'urbanisme, je vous sollicite, pour le test de mon questionnaire disponible sur le lien du questionnaire ci-joint :

S'il-vous-plait,

I. faites-moi des remarques concernant :

- 1. la clarté des questions ;*
- 2. l'enchaînement et l'ordre des questions ;*
- 3. l'enchaînement et l'ordre des sections ;*
- 4. la durée de réponse ;*

II. précisez-moi

- s'il y a les questions qui ne sont pas claires ou inutiles ?*
- s'il est long et ennuyeux ?*
- s'il est facile et pratique dans son utilisation ?*

III. Vous pouvez participer à son enrichissement par :

- des remarques ;*
- des compléments.*

Merci pour votre collaboration.

Mme KADRI Assia

Maître assistant

Département Management de Projets

Université Constantine 3, Salah BOUBNIDER

➤ **Importation, traitement et analyse des résultats :**

Le travail a été réalisé à l'aide du logiciel de l'analyse statistique SPSS (Statistical Package for the Social Sciences). Les tests utilisés relèvent de la statistique descriptive. Avant de procéder à l'analyse, une étape de vérification des réponses a eu lieu afin de s'assurer de la qualité des données.

Pour la visualisation et la valorisation des résultats, la représentation graphique a pris forme, de Diagrammes en batons, Diagrammes en secteurs et d'Histogrammes.

➤ **Interprétation des résultats :**

L'interprétation nous a permis de consolider la vérification de nos hypothèses formulées au départ et d'aller plus loin en proposant des recommandations concrètes.

6.5 Présentation du profil des répondants

Selon le Tableau 6.2, l'échantillon de l'enquête est assez diversifié en termes d'âge, de genre, de niveau d'études et d'origine géographique. On observe que la majorité des répondants (58,1%) ont entre 25 et 30 ans, suivis de ceux âgés de 20 à 24 ans (27%). Le genre féminin est largement majoritaire avec 69,7% contre 30,3% masculin.

En termes de niveau d'études, près de la moitié (45,8%) des répondants ont un diplôme de licence et plus d'un tiers (36,6%) ont un master. Une proportion non négligeable (10,7%), sont ingénieurs d'État.

Les répondants sont de diverses villes d'Algérie, avec une forte représentation de Constantine (36,3%), Jijel (10,4%), Mila (9,1%), Guelma et Skikda (7,8% chacune). D'autres wilayas sont également représentées mais dans une moindre mesure.

Caractéristiques			
Age	%	Ville de provenance	%
20-24 ans	27,0	Oum El Bouaghi	3,9
25-30 ans	58,1	Batna	5,2
31-35 ans	9,5	Béjaia	1,3
> 35 ans	5,4	Biskra	2,6
Total	100,0	Adrar	1,3
		Tlemcen	1,3
Genre	%	Tizi Ouzou	1,3
Femme	69,7	Alger	3,9
Homme	30,3	Jijel	10,4
Total	100,0	Sétif	1,3
		Skikda	7,8
Diplôme	%	Guelma	7,8
Licence	45,8	Constantine	36,3
Master	36,6	Boumerdès	1,3
Ingénieur d'Etat	10,7	El Taref	2,6
Magister	0,8	Souk Ahras	1,3
Doctorat	1,5	Mila	9,1
Chercheur scientifique	4,6	Relizane	1,3
Total	100,0	Total	100,0

Tableau 6.2 : Profil des répondants

Source : Auteure, 2019

6.6 Conclusion

Dans ce quatrième chapitre, nous avons présenté notre démarche mixte, alliant méthodes quantitatives et qualitatives de manière complémentaire. Cette triangulation méthodologique nous a permis de rassembler les outils nécessaires pour aborder notre problématique de l'intégration de la durabilité urbaine dans la planification urbaine dans toutes ses facettes, qu'elles soient théoriques, juridiques, comparatives ou empiriques.

D'un côté, les techniques quantitatives ont permis d'analyser de manière globale le sujet à savoir l'étude bibliométrique a permis d'avoir une vision d'ensemble du paysage intellectuel et des tendances actuelles. De l'autre côté, les techniques qualitatives pour l'évaluation du cadre normatif ont donné lieu à l'utilisation de l'analyse documentaire et la revue réglementaire avec une analyse comparative détaillée à l'aide des matrices de croisement. Par ailleurs, les résultats de l'enquête sur le terrain ont été confrontés aux opinions d'experts et d'acteurs impliqués. Ce mix méthodologique, a éclairé notre requête et nous a permis de se situer par rapport aux sources référentielles du présent travail.

CHAPITRE VII

REVUE REGLEMENTAIRE DU CADRE JURIDIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE EN ALGERIE

CHAPITRE VII : REVUE REGLEMENTAIRE DU CADRE JURIDIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE EN ALGERIE

7.1 Introduction

La revue règlementaire du cadre juridique du renouvellement urbain consiste en un examen des textes législatifs et réglementaires en tant que référentiels algériens au regard des exigences du développement urbain durable universelles. Cette évaluation revêt une importance cruciale dans le contexte national. Elle repose sur trois analyses des textes juridiques liés au renouvellement urbain durable (RUD). La première est une « Analyse diachronique » qui présente la chronologie et la nature des textes liés au RUD. La seconde « Analyse lexicale » des textes à l'aide du logiciel *Atlas.ti version 23*, vise à examiner dans quelle mesure le vocabulaire du DUD est présent dans les lois, plans d'action et décrets d'application. La troisième est une « Analyse croisée » entre le cadre juridique algérien et l'ODD n°11 de l'Agenda 2030, pris comme référentiel d'évaluation, à l'aide des matrices croisées⁶⁷. Ces analyses complémentaires permettent d'évaluer si les exigences de durabilité urbaine sont effectivement prises en compte dans les textes législatifs et réglementaires, d'identifier les décalages ou insuffisances par rapport aux standards internationaux et en dernier de vérifier l'effectivité des exigences dans le contexte local à travers des illustrations concrètes et d'entretiens avec des urbanistes.

7.2 Première évaluation : Analyse diachronique des textes juridiques

Cette analyse, s'est basée sur l'interprétation de l'évolution des dates de promulgation des textes des lois et de leurs décrets d'application ainsi que sur les dates de lancement des études des instruments d'urbanisme et celles de leurs approbations, pour comprendre l'écart temporel entre les deux événements.

Effectivement, d'un point de vue timing, les dates de parution des lois et celles de leurs décrets d'application (Figure 7.1), enregistrent un écart temporel important. A titre d'exemple:

- Les décrets d'application de la loi n° 04-09 de 2004, relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable sont promulgués en 2019 et en 2021 (D.E n° 19-280 et n° 21-95) instituant le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, soit un écart de 15 ans.

⁶⁷ Les matrices croisées sont construites à partir des cibles de l'ODD n°11 et les mots résultant de l'analyse lexicale

- Les décrets d'application de la loi n°04-05, relative à l'Aménagement et l'Urbanisme sont restés les mêmes de ceux de la loi 90-29. Le décret exécutif n°91-178 relatif à la procédure d'élaboration et d'approbation des plans d'occupation des sols a été modifié et complété en 2018 avec le décret n° 18-189 donc 17 ans de mise en œuvre sans les exigences de la durabilité urbaine, soit un écart de 14 ans.

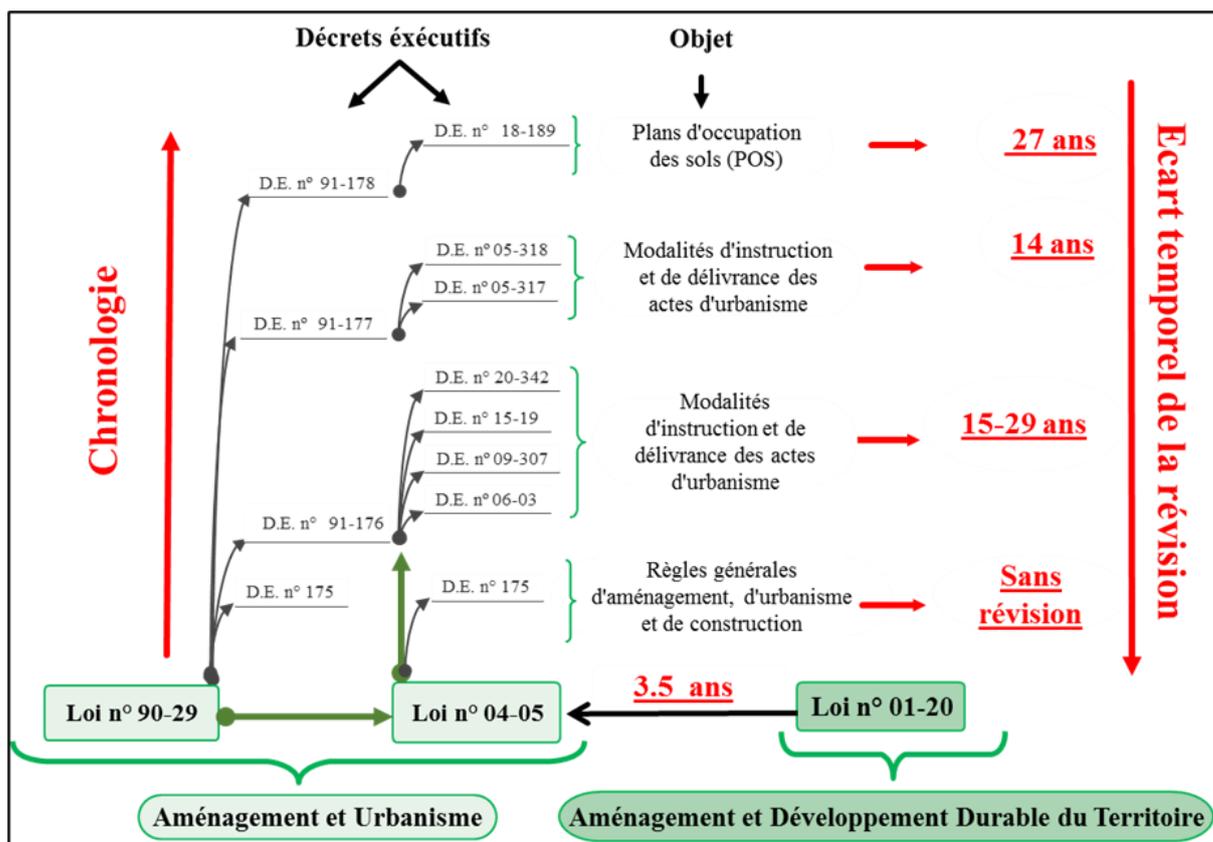


Figure 7.1 : Synoptique du cadre législatif et réglementaire de l'Aménagement et de l'urbanisme

Source : Auteure, 2023

Les dispositions d'application ne sont pas publiées en temps voulu avec soit des décrets d'application tardifs ou manquants, soulignant inéluctablement des dysfonctionnements dans la mise en œuvre du cadre juridique et constituent un signal d'alerte sur les problèmes sous-jacents que révèlent les délais infinis d'application des lois, une telle situation brouille le message politique initial que le législateur avait voulu adresser en adoptant la loi.

Outre le décalage temporel dans la promulgation des textes d'application d'une loi, d'importantes conséquences peuvent surgir, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des actions prévues par lesdites lois. Dans un tel scénario, les autorités et les parties prenantes

sont contraintes de continuer à mettre en œuvre les actions conformément au contenu de l'ancienne loi, insuffisantes ou inadaptées aux nouveaux défis :

D'importants délais et retards sont enregistrés dans les procédures des études et d'approbation des instruments d'urbanisme. L'approbation et la finalisation des instruments d'urbanisme, peut s'étendre sur plus d'une décennie entre le lancement et les phases finales. Les exemples suivants illustrent cette lenteur : le POS 32 d'El Eulma, lancé en 2000, n'a été approuvé qu'en 2017 (17 ans) ; la révision du PDAU du groupement de Constantine, initiée en 2008, reste non vérifiée à ce jour en raison d'un problème administratif (plus de 14 ans) ; et le PDAU intercommunal de Souk Ahras et Hannacha, lancé en 2010, n'en était qu'à la phase d'aménagement et d'orientations en 2022 (12 ans). Ces retards sont attribués à des problèmes administratifs ou de procédures ralentissant considérablement ces processus censés encadrer l'aménagement du territoire⁶⁸.

- **Faible appropriation des lois d'aménagement et d'urbanisme :**

- **Lois ignorées :** par exemple, à propos de la loi n°04-05 et des trois D.E. n°05-317, n°05-318 et n°18-188⁶⁹, l'entretien avec des enseignants de la faculté d'architecture et d'urbanisme a confirmé ne pas avoir connaissance « *Je n'ai jamais entendu parler de ces textes pourtant j'actualise mes supports d'enseignement régulièrement. Et s'est même posé la question pourquoi ces derniers ne sont jamais cités dans les références ?* » ;
- **Lois sous-utilisées :** Ce constat a été confirmé par les résultats d'une enquête par questionnaire en ligne menée en 2019 auprès des professionnels en urbanisme. Les réponses à la question n°15 de la section 4 "CADRE JURIDIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RÉFÉRENCE DES PROJETS", concernant la législation référentielle reconnue et utilisée lors de leur formation, stage ou pratique professionnelle, montrent que la loi 90-29 de 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme est citée par près de 40% des répondants. Cependant, la loi 04-05 de 2004 qui la complète et la modifie n'est pas du tout mentionnée. Les autres lois liées au renouveau urbain durable sont également peu utilisées (Figure 7.2).

⁶⁸ Entretien avec le responsable de l'agence d'urbanisme URBATECH

⁶⁹ La loi n° 04-05 relative à l'aménagement et l'urbanisme, les D.E. 05-317, modifie et complète le décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991 relatifs aux procédures d'élaboration et d'approbation des instruments d'aménagement et d'urbanisme et au contenu des documents y afférents et les D.E. n° 05-318 et n° 18-189, modifient et complètent le décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du Plan d'Occupation des Sols et le contenu des documents y afférents.

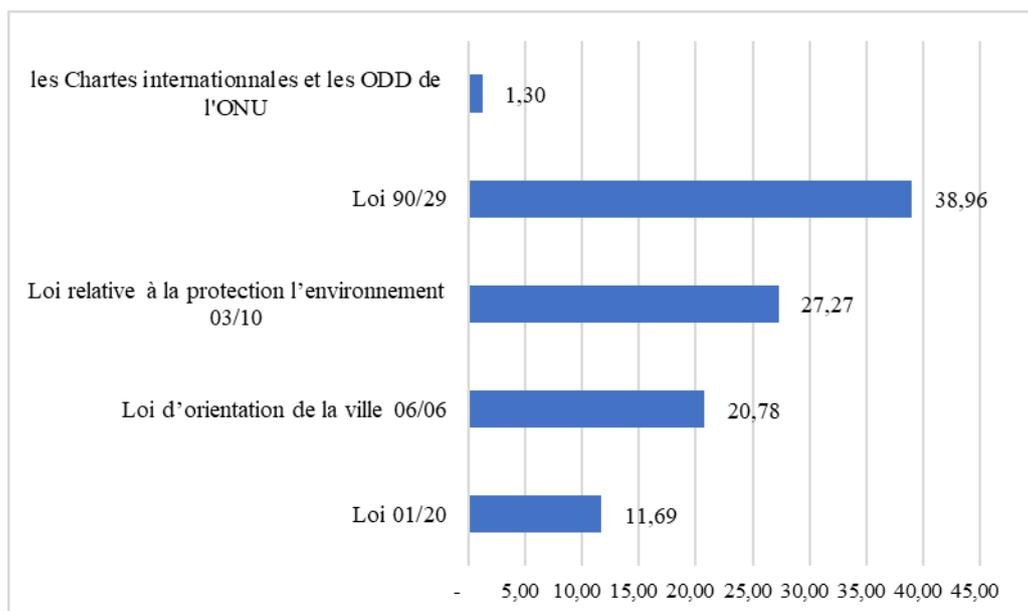


Figure 7.2 : Législation référentielle utilisée par les répondants

Source : Auteure, 2019

- **Les textes d'application des lois d'urbanisme durables font abstraction à la majorité des exigences du DUD :** Les D.E., censés opérationnaliser la législation urbaine, font largement abstraction des exigences relatives au développement urbain durable (DUD). De surcroît, même lorsque ces textes sont publiés, les apports et exigences du DUD, mis en évidence dans les chapitres 1 et 5, ne sont pas suffisamment pris en compte. À titre d'exemple, les décrets exécutifs n°05-317 et n°05-318 relatifs à la loi n°04-05 se limitent à l'intégration des risques, du littoral et à l'élargissement du champ de consultation, sans couvrir l'ensemble des aspects du DUD.

Ces insuffisances impactent préalablement la rédaction des cahiers des charges, et du règlement et laissent certaines exigences non prises en considération et non réglementées. Cela constitue une limite pour l'intégration de l'ensemble des exigences dans les instruments d'urbanisme et une non-conformité d'application incohérente de la législation en Algérie.

Du point de vue hiérarchique, aucune structure ou organe local de suivi de la mise en œuvre des exigences de durabilité n'a été mis en place depuis 2001, comme détaillé au chapitre 4. Les déclinaisons institutionnelles (agences et observatoires) citées sont centralisées et chargées d'assister les collectivités locales en matière d'urbanisme et d'aménagement, sans transfert effectif au niveau local.

De plus, selon les entretiens avec les professionnels⁷⁰ au niveau de trois APC, aucun bureau n'est dédié spécifiquement aux instruments d'urbanisme, hormis le service technique et le guichet unique chargé des procédures des actes d'urbanisme (certificats et permis) conformément au PDAU et POS. Concernant ce guichet unique, plusieurs défaillances ont été relevées :

Un manque de compétences en réglementation et en urbanisme pour traiter les dossiers : « *certain membre ont une spécialité qui n'a rien à avoir avec les missions du bureau exemple langue arabe* » ;

Une lenteur dans le traitement des dossiers : le traitement des dossiers peut prendre plusieurs mois : « *On se réunit seulement 5 dossiers traités en moyenne par semaine* »

Une discordance entre la fréquence de travail et le nombre de dossiers déposés :

L'insuffisance des ressources humaines et matérielles allouées, se traduit par un rendement limite : « *Utilisation de techniques et méthodes de travail rudimentaires dans le travail, comme le calcul d'échelles sur les plans à l'aide de règles, alors que des outils technologiques plus avancés sont disponibles à l'ère actuelle* ».

Certains membres avec peu d'implication efficace.

De plus, selon les entretiens avec les professionnels⁷¹ au niveau de trois APC, aucun bureau n'est dédié spécifiquement aux instruments d'urbanisme, hormis le service technique et le guichet unique chargé des procédures des actes d'urbanisme (certificats et permis) conformément au PDAU et POS. Concernant ce guichet unique, plusieurs défaillances ont été relevées :

- Un manque de compétences en réglementation et en urbanisme pour traiter les dossiers ;
- Une lenteur dans le traitement des dossiers : le traitement des dossiers peut prendre plusieurs mois ;
- Une discordance entre la fréquence de travail et le nombre de dossiers déposés : ils se réunissent une fois soit chaque semaine, ou quinzaine et même parfois plus.
- Certains membres avec peu d'implication efficace.

⁷⁰ Entretiens avec des professionnels dans le guichet unique des APC d'El Khroub (Un membre & un demandeur ⁷⁰, de Zighoud Youcef (Membre) et un stagiaire de l'ENIV de Tlemcen au niveau l'APC de Souk Ahras.

⁷¹ Entretiens avec des professionnels dans le guichet unique des APC d'El Khroub (Un membre & un demandeur ⁷¹, de Zighoud Youcef (Membre) et un stagiaire de l'ENIV de Tlemcen au niveau l'APC de Souk Ahras.

De plus, les missions des collectivités locales en aménagement et urbanisme, mêmes modifiées dans le code de 2011, ne mentionnent pas les exigences législatives de durabilité du chapitre 4.

7.3 Analyse lexicale des référentiels du renouveau urbain national

7.3.1 Analyse lexicale du référentiel législatif : la loi n° 04-05

La lecture des résultats de l'analyse lexicale de la loi de 2004 et ses décrets d'application illustrés dans le tableau 7.1, a dégagé sept (7) thématiques inégalement représentées (Figure 7.3 et Figure 7.4)

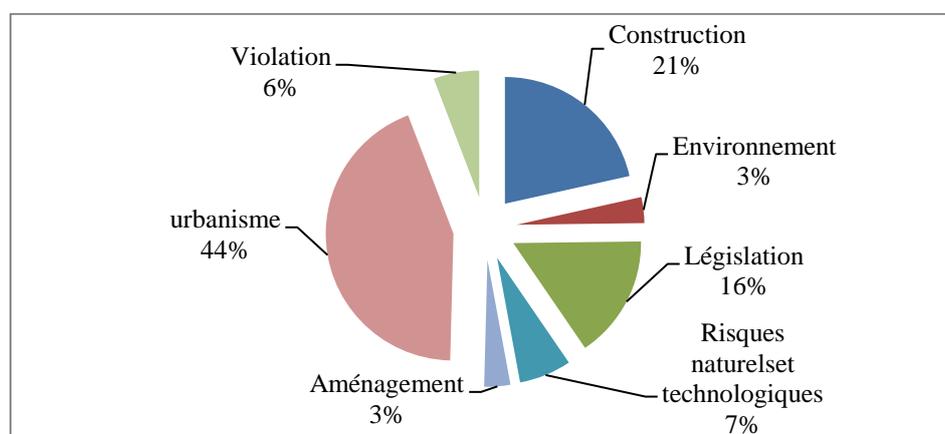


Figure 7.3 : Thématiques du corpus du texte de la loi n° 04-05

Source : Auteure., 2023

- **Le thème le plus fréquent est "Urbanisme"**, avec 53 occurrences. Il englobe un large éventail de considérations, tels que "Couleurs (1), Déclarations (1), Droit (1), Eau potable (1), "Mise en conformité (1)", "Non-respect des plans graphiques (1)", "Procédures légales (1)", "Couleurs", Protection du paysage (1), etc. Cela confirme son rôle central dans le texte de la présente loi, traite principalement les questions liées à l'urbanisme.
- **Le thème "Construction"** : prend la seconde position, avec un total de 26 occurrences. Il comprend une variété de mots liés "Construction (12)", "Architecture (3)", "Besoin d'exécution" (1), "Normes de construction" (1), etc. Cette position démontre que les conditions de construction sont aussi un thème important dans le texte de la loi et sont étroitement liées à la thématique principale qu'est l'urbanisme. En général ce thème est un élément de mise en œuvre des principes et des stratégies définis par l'urbanisme.
- **Le thème "Législation et Réglementation"**, vient en troisième position avec 19 occurrences. Cette position, démontre qu'il fournit le cadre juridique, normatif et réglementaire nécessaire pour l'urbanisme et l'aménagement objet de cette loi.

- **Le reste des thématiques dégagées : "Risques naturels et technologiques », « Violation", "Aménagement" et "Environnement" sont également présentes mais moins élevées avec respectivement 8, 7, 4 et 4 occurrences. Bien que moins fréquent, ces thèmes sont pertinents pour l'urbanisme et mettent en lumière des aspects essentiels tels que la gestion des risques, le respect des réglementations, la planification stratégique et la protection de l'environnement.**



Figure 7.4 : Nuages de mots des résultats de l'analyse lexicale de la loi 04-05

Source : Auteure, 2023.

L'urbanisme durable" proprement dit n'est pas présent textuellement dans ce tableau. Cette absence ne signifie pas nécessairement que le thème de durabilité est ignoré ou non pris en compte par la loi mais a été abordé :

- Par des expressions connexes qui incarnent les principes de durabilité peuvent l'être, par exemple, des termes comme "préservation de l'environnement", "gestion des risques", ou "aménagement du territoire" peuvent être considérés comme des éléments de l'urbanisme durable, même s'ils ne sont pas étiquetés comme tels dans le tableau.
- Ou de manière implicite dans les thèmes ou concepts abordés dans le tableau. Par exemple, la législation et la réglementation peuvent inclure des dispositions visant à promouvoir la durabilité dans l'urbanisme et la construction, même si elles ne sont pas spécifiquement étiquetées comme telles.

Il ressort de l'analyse de cette loi que le titre qui convient au texte analysé peut être « Loi relative à l'urbanisme et à la construction » au lieu de « Aménagement et urbanisme ». La dimension environnementale fait partie des objectifs de la présente loi contrairement aux aspects sociaux, économiques.

Thèmes dégagés	Mots associés ⁷²	Occurrences
Construction	Construction (12), Architecture (3), Besoin d'exécution (1), Besoin de permis de construire (1), Building permit (1), Building régulations (1), Démolition (1), Génie civil (1), Normes de construction (1), Profession d'architecte (1), Travaux de construction (1), Agriculture (1), Constitution (1).	26
Environnement	Environnement (2), Pollution (1), Préservation de l'environnement (1)	4
Législation	Législation (8), Législation (3), Réglementation (5), Loi (1), Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990(1), Règlements (1)	19
Risques	Risques naturels (5), Catastrophes naturelles (1), Risques technologiques (2)	8
Aménagement	Aménagement (2), Aménagement du territoire (2)	4
Urbanisme	Urbanisme (17), Urbanisme (2) (17), Autorité (1), Couleurs (1), Déclarations (1), Droit (1), Eau potable (1), Fonctionnaires (1), Force publique (1), Gouvernement local (1), Légalité (1), Matériaux (1), Mise en conformité (1), Non-respect des plans graphiques (1), Planification (1), Procédures légales (1), Protection du paysage (1), Responsabilité (1), Sauvegarde (1), Société algérienne (1), Urbanisme (1)	53
Violation	Violation (3), Infraction (1), (Infractions (1), Non-compliance (1), Prescription (1)	7

Tableau 7.1 : Fréquence des mots liés aux thèmes "Urbanisme durable" de la loi n° 04-05

Source : Travail effectué sur Atlas ti. 23, traitement auteure⁷³.

7.3.2 Analyse lexicale des décrets d'application de la loi n° 04-05 (D.E. n° 05-317 et n° 05-318)

L'analyse textuelle, a dégagé que trois thématiques majeures (Figure 7.5 et Figure 7.6) structurent le contenu du D.E n° 05-317 et n° 05-318, relatifs aux procédures d'élaboration et d'approbation des instruments d'aménagement et d'urbanisme et au contenu des documents y afférents. Les fréquences des mots associés à chaque thématique affichée dans le Tableau 7. 2 montrent que :

- La première thématique porte sur les « Risques majeurs », avec 29 occurrences. Les mots ont pour objectif l'atténuation des différents types de risques grâce à des zonages et des mesures d'aménagement adaptées à prendre en compte en matière de risques naturels comme les séismes, inondations, glissements de terrain, et risques technologiques liés aux

⁷² Mots associés = mots qui ont des liens sémantiques étroits.

⁷³ Correspondance des mots associés effectuée par l'auteure.

activités humaines. etc. Cette thématique couvre donc les différents types de risques, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique, ainsi que les moyens de les prévenir et de les gérer. Cette thématique démontre la dimension préventive en intégrant une évaluation des risques majeurs ;

- La deuxième thématique porte sur « Les procédures administratives », avec 27 occurrences. Les mots définissent le cadre réglementaire d'élaboration du PDAU à savoir : publication officielle, confidentialité, informations préalables, réglementations, résolutions de conflits et législation. Ce qui souligne l'engagement envers la légalité et la conformité aux textes en vigueur ;
- Et la troisième thématique concerne « l'Aménagement et l'Urbanisme », avec 13 occurrences. Elle concerne directement le contenu technique des instruments d'urbanisme avec les notions d'études géotechniques, de règles, de délimitation des zones, du plan d'aménagement côtier, du POS, des études géotechniques préalables, etc. Cette thématique renvoie à la planification urbaine et à l'aménagement du territoire.

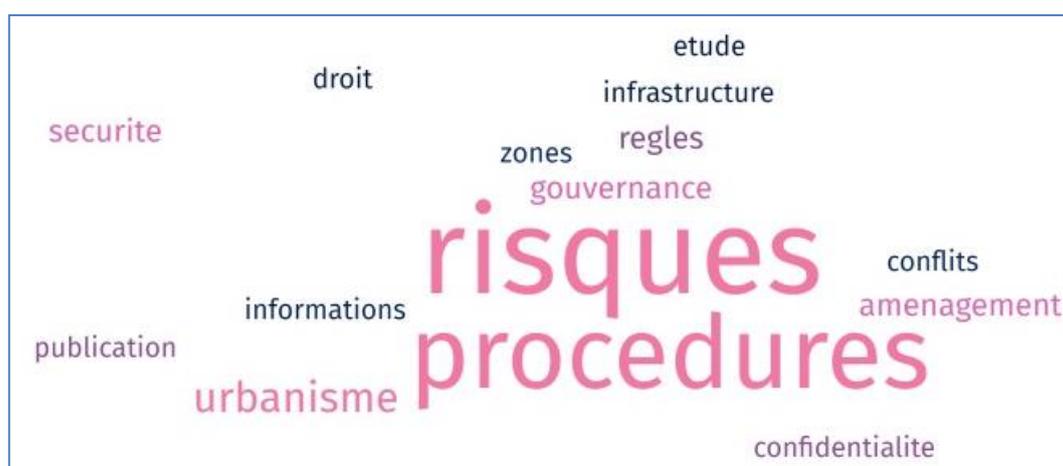


Figure 7.5 : Nuage de mots des résultats d'analyse des Décrets d'application de la loi 04-05

Source : Auteure, 2023

Ce résultat, met en évidence que ces instruments sont multidimensionnels, ils obéissent à des procédures administratives strictes, qu'ils doivent intégrer l'évaluation des risques, et qu'ils déterminent à la fois l'aménagement futur du territoire concerné et les règles d'occupation des sols. Quoique les trois thématiques soient interdépendantes et complémentaires pour encadrer l'aménagement urbain de manière réglementaire en prenant en compte les risques, il ressort que le texte du décret traite majoritairement des risques majeurs, qu'ils soient naturels ou technologiques, ainsi que de leur prise en compte dans l'aménagement du territoire et

l'urbanisme, appuyant la préoccupation de la sécurité et la résilience du territoire face aux menaces potentielles.

En résumé, des textes d'application de la loi d'aménagement et d'urbanisme, émerge l'intégration de plusieurs dimensions, allant de la gestion des risques à la conformité administrative, et jusqu'à l'aménagement urbain. Cette multi-dimensionnalité reflète la complexité inhérente à la planification et à la gestion des territoires urbains, soulignant l'importance d'une approche holistique et équilibrée pour guider le développement urbain.

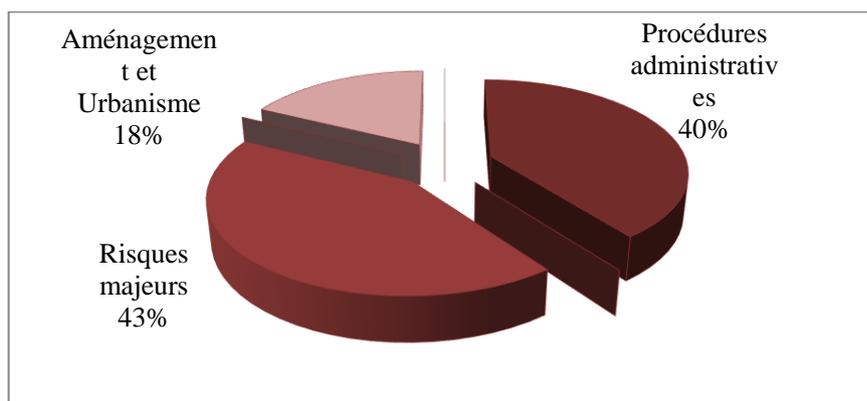


Figure 7.6 : Thématiques du corpus règlementaire (D.E n°05-317 & n°05-318)

Source : Auteure., 2023

Thèmes dégagés	Mots associés	Occurrences
Procédures administratives	Publication officielle (1), Procédures (5), Confidentialité (1), Gouvernance (2), Informations préalables (1), Réglementations (3), Résolution des conflits (1), Législation (12)	26
Risques majeurs	Gestion des risques (1), Sécurité (2), Risques naturels (6), Coulées de boue (1), Éboulements (1), Effondrements de terrain (1), Failles sismiques (1), Glissements de terrain (1), Inondations (1), Liquéfaction (1), Loi n° 02-02 (1), Tassements (1), Atténuation des risques naturels (1), Zones sismiques (1), Microzonation sismique (1), Protection du littoral (1), Prévention des risques (1), Risques majeurs (1), Risque technologique (1), Risques technologiques (3), Atténuation des risques technologiques (1),	29
Aménagement et urbanisme	Urban planning (1), Études géotechniques (1), POS (2), PDAU (1), Aménagement du territoire (1), Délimitation des zones (1), Droit (1), Infrastructure (1), Étude sismique (1), Plan d'aménagement côtier (1), Règles (2)	13

Tableau 7.2 : Fréquence des mots liés aux thèmes "Urbanisme durable" des décrets d'application de la loi n° 04-05

Source : Travail effectué sur Atlas ti. 23, traitement auteure.

Ce classement thématique, fait ressortir un déséquilibre dans la représentation lexicale des différentes dimensions du développement urbain durable dans le texte de loi analysé. En effet, les thèmes les plus représentés sont ceux de la ville, l'urbanisme et l'urbanisation, des politiques publiques, de la gouvernance et du patrimoine culturel. Cela dénote une focalisation sur les enjeux d'aménagement urbain, de planification spatiale et de gouvernance. En revanche, les thèmes du développement économique, social et environnemental, qui sont des dimensions essentielles du développement durable, sont nettement moins présents dans les résultats lexicaux. Ces trois dimensions - économique, sociale et environnementale apparaissent donc sous-représentées par rapport à la planification urbaine et à la gouvernance. Ce déséquilibre lexical traduit un accent mis sur certains enjeux au détriment d'autres dans le texte analysé.

D'autre part, selon le Tableau 7.4, ces résultats lexicaux s'apparentent avec les 11 principes de la LOV, certains correspondent à plusieurs principes et sont donc multifactoriels. La concordance affichée entre thèmes et principes, confirme que la loi 06-06 est :

Multifactorielles, Pluridimensionnelle, plurisectorielle et multilatérale ;

Mise en œuvre dans le cadre de la déconcentration, de la décentralisation et de la gestion de proximité.

Thématique		Mots associés avec occurrences	Occurrences
Ville, Urbanisme et Urbanisation		Développement urbain (2), Rayonnement (1), Planification urbaine (1), réaménagement urbain (1), Urban planning (1), Urbanisation (2), Agglomération urbaine (1), Compétitivité urbaine (1), Composition urbaine (1), Evolution urbaine (1), Quartier (1), Contrats de développement de la ville (1), Réhabilitation urbaine (1), Restructuration urbaine (1), Structure urbaine (1), Tissu urbain (1), Ville (3), Villes (1), Interventions (2), Population (4)	27
Patrimoine et culture		Culture (3), Expression artistique (1), Patrimoine architectural (1), Patrimoine culturel (3), Patrimoine historique (1), Patrimoine immatériel (1), Patrimoine matériel (1), Préservation (1), Préservation du patrimoine (1), Identité culturelle (1), Activités culturelles (1), Valeurs nationales (1)	16
Politiques	Publiques locales	Aménagement du territoire (1), Financement (1), Mesures financières (1), Mesures incitatives (1), Collectivités territoriales (5), Décentralisation (3), Politique d'aménagement du territoire (1), Politique de l'aménagement du territoire (1), Politique nationale (1), Politique publique (1), Politiques publiques (2), Pouvoirs locaux (1), Ressources publiques locales (1), Publication officielle (1), Évaluation (1), Evaluation des effets (1)	23
	Urbaines	Politique urbaine (1), Politique de la ville (14), Financement de la politique de la ville (1), Politique nationale de la ville (1), Politiques urbaines (1)	18
Développement	Durable	Besoins actuels (1), Besoins des générations futures (1), Développement durable (3), Développement touristique (1), Évaluation géographique (1)	7
	Social	Social (1), Chômage (1), Cohésion sociale (1), Concertation (1), Loisirs (2), Opérateurs sociaux (1), Sensibilisation (1), Santé (1), Education (1), Sport (1), Transport (1)	12
	Économique	Agriculture (1), Activités sportives (1), Créativité (1), Évaluation socio-économique (1), Partenaires économiques (1), Partenariat (2), Promotion immobilière (1), Promotion touristique (1), Tourisme (1), Valorisation (1), Économie urbaine (2), Opérateurs économiques (1)	14
Gestion et Gouvernance		Aide à la décision (1), Contrôle (1), Contrôle des modalités (1), Déconcentration (1), Gestion (1), Gestion de proximité (2), Institutionnel (1), Mise en œuvre (1), Prise de décision (1), Règlement (1), Suivi (2), Gouvernement (1), Gestion des villes (2), Gouvernance locale (1), Gouvernance participative (1)	18
Participation Citoyenne et Marginalisation		Délinquance (1), Engagement citoyen (1), Lutte contre les fléaux sociaux (1), Marginalisation (1), Pauvreté (1)	5
Environnement		Eau (1), gestion de l'environnement (1), Protection de l'environnement (1), Coastal areas (1), Zones côtières : Domaines (1), Zones côtières : Infrastructures (2), Zones côtières : Protected areas (1), Zones côtières : Régions (1), Zones côtières : Zones à promouvoir (1)	10
Services publics et communication		Débat (1), Collaboration (1), Communication (1), Consultation (1), Coordination (1), Dialogue (1), Dissuasion (1), Formation (1), Incitation (1), Information (2), Transparence (1), Intervention (1), Action (1), Attributions (1), Classification (1), National pride (1), Préservation (1), Protection (1), Services publics (1)	20

Tableau 7.3 : Résultats de l'analyse de la loi 06-06 avec le logiciel *Atlas ti 23*

Source : Atlas ti 23, auteure, 2023

Principes		Thèmes associés
Coordination et concertation	Les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs	Ville, Urbanisme et Urbanisation Politiques publiques locales et urbaines Gestion et Gouvernance
Gestion de proximité	Les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs	Ville, Urbanisme et Urbanisation Participation citoyenne et marginalisation Environnement Services publics et communication
Développement humain	L'homme est la principale richesse et la finalité de tout développement	Patrimoine et culture Développement social
Développement durable	Contribuer au développement qui satisfait les besoins actuels, sans compromettre les besoins des générations futures	Ville, Urbanisme et Urbanisation Développement durable Développement économique Environnement
Bonne gouvernance, Information	L'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent	Politiques publiques locales et urbaines Gestion et Gouvernance
Information	Les citoyens sont informés, de manière permanente, sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives	Participation citoyenne et marginalisation Environnement Services publics et communication
Équité sociale	La cohérence, la solidarité et la cohésion sociale constituent des éléments essentiels de la politique	Patrimoine et culture Développement social Participation citoyenne et marginalisation

Tableau 7.4 : Correspondance des résultats thématiques de l'analyse lexicale avec les principes de la LOV

Source : Auteure, 2023.

7.3.4 Analyse lexicale du référentiel législatif : PAT n° 18 de la loi 10-20

La fréquence des mots liés au renouvellement urbain et à l'urbanisme durable résultant de l'analyse, affiche selon la Figure 7.8, que les aspects urbains et sociaux sont bien rappelés par le PAT 18, avec les thèmes de l'aménagement urbain, l'intégration sociale l'urbanisme et de la qualité de vie (Figure 7.9). La dimension environnementale quant à elle est moins fréquente avec seulement 2 occurrences (Tableau 7.5).

D'un point de vue thématique, les mots dégagés de l'analyse du champ lexical du corpus du PAT 18 sont organisés par thème et sous-thèmes.

Ces mots sont directement liés à la mise en œuvre de diverses actions du renouvellement urbain et de l'intégration les principes du développement urbain durable (Tableau 7.5)

- **Pour le renouvellement urbain** : opérations de Rénovation urbaine, de Réaménagement urbain et de Reconquête urbaine ;
- **Pour l'urbanisme durable** : Action relatives à la Protection du paysage, de Nature en ville, Amélioration du cadre urbain, Planification stratégique, Transports en commun, Espaces publics, Environnement, Éducation, Santé publique, Culture, Sports, Participation citoyenne, Intégration, Lutte contre l'exclusion, Marginalisation, Lutte contre les exclusions, Réduction des disparités, Amélioration des conditions de vie

Cette lecture fait ressortir les différents volets à combiner dans une approche intégrée d'urbanisme durable et de renouvellement urbain.

Les résultats, montrent aussi que les instruments et outils de mise en œuvre sont peu présents dans le Tableau 7.5 : le "PDAU" et le "POS" apparaissent avec seulement une (1) occurrence pour chacun d'eux, en matière de d'outils de planification et d'orientations générales, la "politique urbaine" apparait avec deux (2) occurrences, la "planification stratégique », le "plans de développement" et le "schémas directeurs d'aménagement du SDAAM" (1), avec une (1) occurrence pour chacun d'eux.

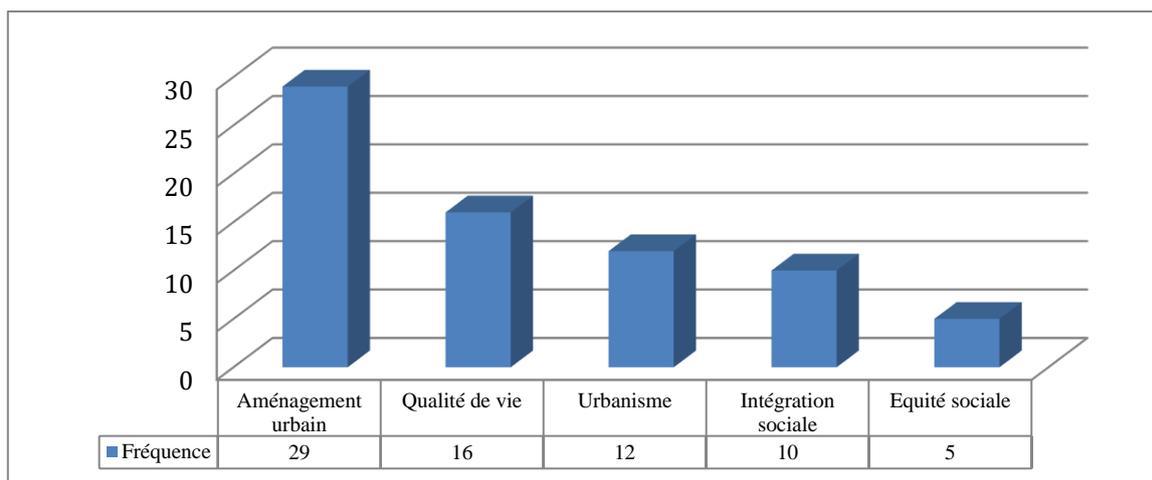


Figure 7.8 : Thématiques du corpus lexical lié au renouvellement urbain et à l'urbanisme durable.

Source : Auteure, 2023.

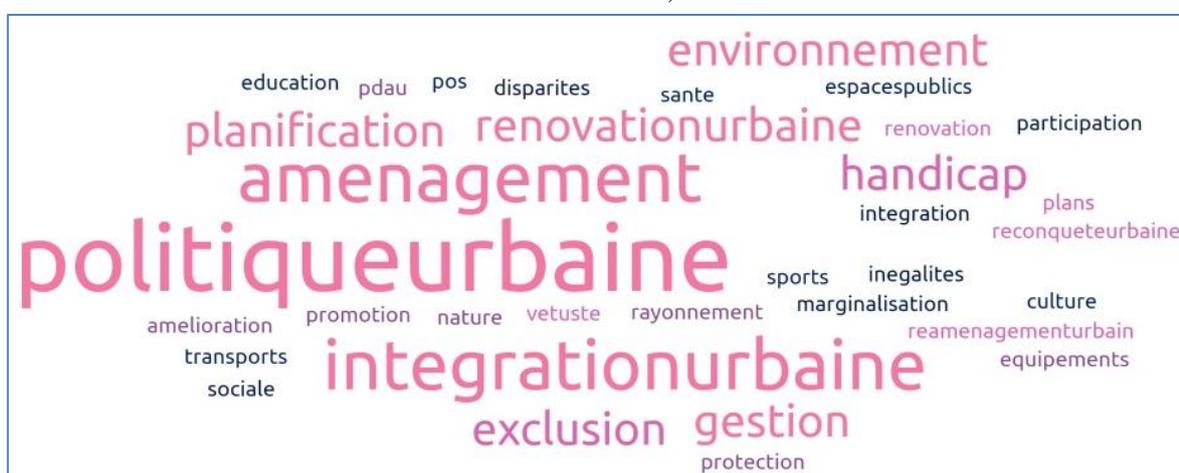


Figure 7.9 : Nuages de mots des résultats d'analyse d'Atlas ti 23 du PAT 18

Source : Auteure, 2023

Thèmes	Sous- Thème	Mots associés ⁷⁴	Fréquence
Aménagement urbain	Rénovation et requalification urbaine	Rénovation urbaine	2
		Réaménagement urbain	1
		Reconquête urbaine	1
		Stratégie de rénovation	1
		Tissu urbain vétuste	1
	Planification et politiques urbaines	Planification stratégique	1
		Plans de développement	1
		Politique urbaine	2
		Schémas directeurs d'aménagement	1
	Intégration et promotion urbaine	Intégration urbaine	2
		Promotion de la ville	1
		Rayonnement de la ville	1
	Gestion et équipements	Gestion de projets	1
		Gestion urbaine	1
		Équipements urbains	1
Environnement et cadre de vie	Protection du paysage	1	
	Nature en ville	1	
	Amélioration du cadre urbain	1	
Urbanisme	Planification urbaine	Planification stratégique	1
		Schémas directeurs d'aménagement	1
	Politiques urbaines	Politique urbaine	2
		Aménagement du territoire	1
	Outils règlementaires	PDAU	1
POS		1	
Qualité de vie	Services publics	Transports en commun	1
		Éducation	1
		Santé publique	1
	Cadre de vie	Environnement	2
		Espaces publics	1
	Cohésion sociale	Culture	1
		Handicap	2
Sports		1	
Intégration sociale	Lutte contre l'exclusion	Exclusion sociale	1
		Marginalisation	1
	Participation citoyenne	Participation citoyenne	1
		Intégration	1
Equité sociale	Égalité territoriale	Inégalités territoriales	1
		Disparités	1
	Lutte contre l'exclusion	Lutte contre l'exclusion	1

Tableau 7.5 : Thématiques découlant du corpus du PAT 18
Source : Travail effectué sur *Atlas ti. 23*, traitement Auteure.

⁷⁴ Correspondance des mots associés effectuée par l'auteure

7.4 Analyse croisée des référentiels du renouveau urbain national

Croisement du référentiel législatif : La loi 04-05 avec les cibles de l'ODD n°11

Le Tableau 7.6, met en lumière la combinaison des exigences légales. Plusieurs exigences de la loi et ses textes d'application convergent vers plusieurs cibles de résultat et de mise en œuvre de l'ODD n°11. Trois groupes se dégagent selon l'importance des correspondances :

- Correspondance faible (moins de 3 croisements) : il s'agit des cibles de deux croisements de type cible de résultat (C11.2 : Transports sûrs, accessibles et viables et C11.4 : Préservation du patrimoine) et d'une cible de mise en œuvre : C11.8 Développement territorial). Cependant, il y a une très faible intégration des aspects liés au transport, à la mobilité ainsi qu'au patrimoine, ils sont insuffisamment couverts par ces exigences de cette loi.
- Correspondance moyenne (3-4 croisements) : il s'agit de la correspondance des exigences de la loi de l'aménagement et de l'urbanisme avec 3 cibles de résultat (C11.1 : Accès au logement décent, C11.6 : Impact environnemental, C11.7 : Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs) et une cible de mise en œuvre (C11.10 : Bâtiments durables et résilients). Ces cibles ont un nombre moyen de croisements avec les exigences législatives. Cela peut indiquer une certaine prise en compte de ces aspects dans la législation urbaine, mais il pourrait encore y avoir des opportunités d'amélioration pour renforcer leur intégration et leur efficacité.
- Correspondance élevée (plus de 4 croisements) : Ce groupe a un nombre élevé de croisements des exigences législatives avec l'ODD n°11. On enregistre le croisement de 11 exigences avec deux cibles de résultat (C11.3 : Urbanisation durable, C11.5 : Prévention et limitation de l'impact des catastrophes) et de 5 exigences avec la cible C11.9 : Politiques intégrées pour des territoires résilients. Cela peut indiquer une prise en compte importante de ces objectifs de développement urbain durable dans la planification et la réglementation urbaines. Plusieurs objectifs de résultat, y compris l'accès au logement décent, la préservation du patrimoine, la prévention et la limitation de l'impact des catastrophes et le développement territorial, semblent correspondre aux exigences de la loi.

En synthèse, l'analyse des interactions entre les objectifs du développement urbain durable (DUD) et les exigences législatives met en évidence les points suivants :

- L'Accès au logement décent : Malgré son importance, l'accès au logement décent (C11.1) nécessite davantage d'attention dans la législation urbaine pour garantir que les normes de logement soient suffisantes et accessibles à tous.
- Les transports sûrs et accessibles : La sécurité et l'accessibilité des transports (C11.2) : sont des composantes cruciales du développement urbain, mais nécessitent des efforts supplémentaires pour garantir une intégration adéquate dans la législation, notamment en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées.

7.4.1 Croisement du référentiel législatif : La loi 06-06 avec l'ODD n°11

Le croisement de l'ensemble des objectifs de la loi 06-06 avec les cibles de l'ODD n° 11, nous a permis d'évaluer leur concordance et de voir la prise en compte ou pas des exigences du développement urbain durable et de la politique urbaine. En effet, il ressort du Tableau 7.7, une concordance significative entre les objectifs énoncés dans la loi et les cibles de résultat et de mise en œuvre de l'ODD 11. Les volets qui affichent la concordance la plus marquée sont le volet urbain et le volet social.

- Dans le volet urbain, les objectifs relatifs à la correction des déséquilibres urbains, la restructuration du tissu urbain, la préservation du patrimoine, la promotion des espaces publics et verts, ainsi que le renforcement des équipements urbains, démontrent une correspondance avec les cibles de résultat telles que l'urbanisation durable, la préservation du patrimoine et l'accès aux espaces verts. De plus, ces objectifs s'alignent également avec des cibles de mise en œuvre, notamment la promotion des nouvelles technologies et des moyens de transport.
- Le volet social, présente une concordance notable avec les cibles de résultat concernant la lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers, la promotion de la solidarité urbaine, le développement des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs, ainsi que le renforcement des équipements sociaux et collectifs. Ces objectifs du volet social correspondent également à des cibles de mise en œuvre, telles que l'urbanisation durable et le renforcement du suivi et du contrôle.
- Le volet institutionnel est moins présent. Dans l'ensemble, l'ODD 11 apparaît aligné avec cette politique nationale.

Certaines cibles plus émergentes comme la résilience et la construction durable sont moins présentes dans cette loi antérieure à l'agenda 2030.

	ODD n° 11									
	CIBLES DE RESULTAT							CIBLES DE MISE EN OEUVRE		
	CR11.1	CR 11.2	CR 11.3	CR 11.4	CR 11.5	CR 11.6	CR 11.7	CMo 11.8	CMo 11.9	CMo 11.10
Exigences de la loi 04-05										
E1-04-05								X		
E2-04-05						X				
E3-04-05				X						
E4-04-05	X									
E5-04-05	X									
E6-04-05			X		X				X	X
E7-04-05		X	X		X				X	X
E8-04-05		X	X				X			X
E9-04-05			X			X		X		
E10-04-05			X			X				
E11-04-05	X		X				X			
E12-04-05							X		X	X
E13-04-05					X					
E14-04-05					X					
E15-04-05					X				X	
E16-04-05									X	

Tableau 7.6 : Résultats du croisement des exigences de la loi 04-05 avec les cibles de l'ODD n°11

Source : Atlas ti 23, auteure, 2023

		ODD n° 11									
		Cibles de résultat						Cibles de mise en œuvre			
		CR11.1	CR 11.2	CR 11.3	CR 11.4	CR 11.5	CR 11.6	CR 11.7	CMo 11.8	CMo 11.9	CMo 11.10
Volet	Codage										
Développement durable et économie urbaine	E-1-06-06*			X	X		X	X			
	E-2-06-06			X	X		X				
	E-3-06-06	X	X	X					X	X	
	E-4-06-06	X		X			X			X	X
Urbain	E-5-06-06	X	X	X				X			
	E-6-06-06	X	X	X				X	X		X
	E-7-06-06				X			X		X	
	E-8-06-06			X				X		X	
	E-9-06-06	X	X	X				X		X	X
	E-10-06-06		X	X						X	
	E-11-06-06			X			X		X	X	
	E-12-06-06			X					X	X	
Social	E-13-06-06	X	X					X		X	
	E-14-06-06	X		X				X	X	X	
	E-15-06-06			X	X			X			
	E-16-06-06		X			X	X	X		X	
	E-17-06-06	X						X	X	X	
	E-18-06-06	X	X	X				X		X	X
Gestion	E-19-06-06			X			X		X	X	
	E-20-06-06	X	X	X			X			X	X
	E-21-06-06			X				X		X	
	E-22-06-06			X					X	X	
Institutionnel	E-23-06-06										
	E-24-06-06			X					X	X	
	E-25-06-06									X	

Tableau 7.7 : Résultats du croisement des exigences de la loi n° 06-06 avec les exigences de l'ODD n°11

Source : Atlas ti 23, auteure, 2023.

7.4.2 Croisement du référentiel législatif : PAT n° 18 de la 10-20 avec l'ODD n°11

L'analyse croisée du PAT n°18 (Tableau 7.8), révèle que les actions de développement urbain envisagées par ce dernier, couvrent l'ensemble des cibles de l'ODD 11, à des degrés divers. Certaines actions peuvent contribuer simultanément à plusieurs cibles à la fois, tandis que d'autres se concentrent sur des cibles spécifiques. Par exemple, la réhabilitation des grands ensembles se concorde avec les objectifs d'accès au logement décent, de transports viables et d'urbanisation durable. De même, la mise à niveau des services de base répond aux cibles d'urbanisation durable et d'impact environnemental, tandis que la réforme de la gestion urbaine s'aligne sur les objectifs de politiques intégrées pour des territoires résilients et de bâtiments durables.

Cette analyse croisée souligne la pertinence et la cohérence des actions proposées au PAT, en référence aux cibles internationales des ODD, et met en évidence les interactions entre dimensions sociales, économiques et environnementales dans l'aménagement urbain durable. En conséquence, la mise en œuvre coordonnée de ces actions devrait de ces actions favoriser la progression vers des villes plus inclusives, sûres, résilientes et durables, en conformité avec l'ODD 11.

Cette convergence témoigne de l'engagement de l'Algérie à s'aligner sur la dimension universelle du développement urbain durable. En intégrant les principes et les cibles des ODD dans ses initiatives locales. Cet alignement sur la dimension internationale indique une volonté de répondre aux défis mondiaux, tout en adaptant ces objectifs aux spécificités locales. Ceci renforce la position de l'Algérie dans la communauté internationale en tant que partenaire engagé dans la réalisation des objectifs communs de développement durable. Cet alignement universel reflète également la volonté de l'Algérie de contribuer activement à la construction d'un avenir urbain en harmonie avec les normes et les aspirations mondiales, promouvant ainsi une approche collaborative et intégrée pour le développement durable à l'échelle mondiale.

Cibles		ODD n° 11									
		Cibles de résultat							Cibles de mise en œuvre		
		CR 11.1	CR 11.2	CR 11.3	CR 11.4	CR 11.5	CR 11.6	CR 11.7	CMo 11.8	CMo 11.9	CMo 11.10
Actions du PAT 18			X	X		X	X				
E-1- PAT 18*			X	X		X					
E-2-PAT 18	X	X	X					X	X		
E-3-PAT 18	X		X			X			X		
E-4-PAT 18	X	X	X				X				
E-5-PAT 18	X	X	X				X	X			
E-6-PAT 18				X			X		X		
E-7-PAT 18			X				X		X		
E-8-PAT 18	X	X	X				X		X		
E-9-PAT 18		X	X						X		
E-10-PAT 18			X			X		X	X		
E-11-PAT 18			X					X	X		
E-12-PAT 18	X	X					X		X		
E-13-PAT 18	X		X				X	X	X		
E-14-PAT 18			X	X			X				
C2. Amélioration de l'image de la ville et sa promotion	E-15-PAT 18		X			X	X	X		X	
C3. Amélioration des conditions de vie dans les zones marginalisées et sous équipées	E-16-PAT 18	X					X	X	X		
	E-17-PAT 18	X	X	X			X		X		
	E-18-PAT 18			X			X		X		
	E-19-PAT 18	X	X	X			X		X		
	E-20-PAT 18			X				X		X	
	E-21- PAT 18			X					X	X	
	E-22-PAT 18										
E-23-PAT 18			X					X	X		
C4. Amélioration des modes de gestion des villes	E-24-PAT 18								X		
	E-25-PAT 18										
	E-26-PAT 18										
	E-27-PAT 18										

Tableau 7.8 : Résultats du croisement des exigences du PAT 18 avec les exigences de l'ODD n°11

Source : Atlas ti 23, auteure, 2023

7.5 Examen de l'effectivité des exigences du renouveau législatif urbain au niveau local

7.5.1 Couverture partielle du territoire national par des instruments d'urbanisme approuvés

Après plus de 30 ans, force est de constater que la couverture du territoire national par les deux instruments PDAU et POS, demeure très partielle. Selon les experts et rapports techniques réalisés par des organismes et experts algériens travaillant sur ces thématiques, et validée par les statistiques du ministère de référence, seules 38 communes disposent en 2020 d'un POS approuvé, soit moins de 5%⁷⁵ des 1.541 communes que comptait l'Algérie (Hadjiziane & Ait Mohamed, 2018; Azzouzi & Harkat, 2019; Medar, 2021).

- Persistante du phénomène de l'étalement urbain à Constantine :

Les autorités locales malgré la rareté du foncier urbanisable continuent de consommer les terrains pour la réalisation des différents programmes surtout ceux deslogements. Les prévisions d'extension du Tableau 7.8 sont le véritable témoignage de la poursuite de l'étalement urbain de la wilaya de Constantine pour le court et moyen terme dans plusieurs directions, (K. Lokman, 2023). Ce constat est conforté par un entretien semi structuré au sujet des nouvelles extensions du PDAU du groupement de Constantine « ...*C'est à dire que la logique de l'étalement urbain est toujours de mise, les principes du DD sont laissés au calandre grecque : la notion de construire la ville sur la ville comme gisement pour Constantine n'a pas encore sa place chez nous* »⁷⁶.

⁷⁵ Association National pour la Promotion de l'Urbanisme (ANPU), est une association professionnelle regroupant les urbanistes algériens. Le séminaire sur "Les défis de la planification urbaine en Algérie", organisé en 2021 par le ministère de l'Aménagement du Territoire. Communication de Riad Medar, expert en aménagement du territoire et membre de l'ANPU. Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT) du ministère de l'Aménagement du Territoire. Ces organismes techniques se chargent du diagnostic des principales difficultés encourues par les collectivités locales pour produire leurs documents d'urbanisme

⁷⁶ Enseignant chercheur au niveau du département d'Architecture et d'urbanisme, faculté d'architecture et d'urbanisme de l'université Constantine 3, ex-chef de service au niveau de la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la wilaya de Constantine

Echéance	Zone d'extension urbaine	Etendue (ha)	Programme
En cours de lancement	Extension sud de la ville Ali Mendjeli	284	Plus de 10 mille
	Ain Abid	400	Plus de 19 mille
Court terme	SISSAOUI	450	/
	Zouaghi	62	/
	EL AIFOUR	71	/
	4ème km	60	/
	El-Djedour	15	/
Moyen terme	Djbel El Ouahche	440	/

Tableau 7.9 : Prévisions foncières des extensions urbaines du PDAU du groupement intercommunal de Constantine.

Source : <https://www.annasronline.com/index.php/2014-08-25-12-15-24/2015-02-13-18-11-31/230393-3-251>, 17 12 2023

7.6 Conclusion

L'évaluation du cadre juridique du nouveau urbain en tant que référentiels nationaux nous a permis d'évaluer leur alignement au regard des exigences du développement urbain durable universelles (ODD n°11), dégagés dans le premier chapitre du présent travail. Des analyses lexicales et croisées effectuées, il ressort que le cadre juridique national s'aligne en grande partie avec les objectifs universels de durabilité en matière d'urbanisme avec quelques nuances lexicales. Nous confirmons ainsi notre hypothèse de départ qui stipule ce qui suit : « Le cadre juridique national s'aligne en grande partie avec les objectifs universels de durabilité urbaine ».

Néanmoins, l'importance de l'écart temporel entre l'adoption d'une loi et ses textes d'application effective génère plusieurs problèmes. D'après la première analyse de ce chapitre, il est clair qu'il y a une tendance vers une sous-utilisation, voire même une méconnaissance de certains textes dans la mise en œuvre concrète de ces textes, Cette défaillance, induit que les décrets antérieurs à ses lois sont toujours en vigueur, créant ainsi un anachronisme dans le cadre juridique relatif à deux étapes législatives bien distinctes.

Les entretiens au sujet du contenu des instruments d'urbanisme ont mis en lumière une discordance avérée dans la mise en œuvre au niveau local des innombrables exigences implémentées et a affirmé notre deuxième hypothèse « L'intégration des exigences du DUD au niveau local est loin d'atteindre les standards universels et contemporains en matière de durabilité urbaine ».

Par ailleurs, d'autres défaillances dans la mise en œuvre ont été dégagées notamment, le manque de compétences chez les professionnels chargés de la formulation des exigences et de l'expression du besoin dans les cahiers des charges en amont des projets ; des insuffisances en matière de ressources humaines spécialisée et en moyen techniques allouées à la mise en œuvre effective des exigences.

À la clôture de chapitre 6, nous pouvons dire que tous les efforts de renouvellement juridique n'ont pas réussi l'implémentation des exigences urbaines contemporaines découlant du RUD national au niveau local

À la lumière de l'évaluation du cadre juridique, il est opportun d'approfondir l'exploration des raisons sous-jacentes à cette discordance observée au niveau local notamment les compétences des urbanistes. Cette exploration supplémentaire nous aidera à éclairer notre troisième hypothèse notamment « Le référentiel de compétences national actuel défini par les offres d'emploi des urbanistes chargés de l'élaboration des instruments d'urbanisme, présentent des insuffisances considérables au regard des nouvelles exigences du cadre juridique urbain renouvelé tout comme celles des référentiels internationaux définissant les compétences génériques et spécifiques requises pour la pratique de l'urbanisme durable et du métier ». Ainsi, le prochain chapitre portera sur l'examen des exigences d'employabilité des urbanistes impliqués dans l'élaboration des instruments d'urbanisme. Ces professionnels jouent un rôle vital dans la traduction des exigences juridiques nationales en des instruments d'urbanisme concrets et conformes à la législation en vigueur.

CHAPITRE VIII
VERS LA PERTINENCE DU REFERENTIEL DE
COMPETENCES DE L'URBANISTE EN ALGERIE

CHAPITRE VIII : VERS LA PERTINENCE DU REFERENTIEL DE COMPETENCES DE L'URBANISTE EN ALGERIE

8.1 Introduction

La mise en œuvre effective des exigences de la politique du développement durable au niveau des territoires représente un défi de taille. L'analyse des textes juridiques objet du chapitre 7, à elle seule ne saurait suffire, une mise en œuvre réussie nécessite la mobilisation de compétences adéquates au niveau local, surtout que le code communal algérien confère des prérogatives étendues aux communes dans des domaines aussi variés que l'aménagement urbain durable, la protection de l'environnement, le développement économique local ou encore l'action sociale de proximité. En effet pour permettre aux communes d'exercer pleinement leurs compétences et assurer leurs responsabilités, la disponibilité de ressources humaines qualifiées apparaît comme un prérequis incontournable. C'est dans cette perspective d'adéquation des compétences de la ressource humaine que la nomenclature des métiers-emplois doit être examinée en vue de mise en pratique du référentiel de durabilité promu dans les textes officiels, notamment les compétences requises. C'est à ce second niveau capacitaire, que doit être évalué le degré d'intégration du développement durable en aménagement et urbanisme.

8.2 Présentation du référentiel des métiers de l'urbaniste en Algérie

8.2.1 Inventaire des métiers de l'urbaniste sur la plateforme NAME

En procédant à l'analyse de contenu des fichiers de la plateforme pour le repérage du métier de l'urbaniste, nous avons procédé à une catégorisation des métiers relatifs à l'urbaniste. Les catégories arrêtées sont :

- **Les domaines d'activités et de compétences** du référentiel de l'OPQU (Tableau 3.5 & Tableau 3.6), à savoir : Analyse territoriale, prospective territoriale, conception urbaine, production d'opération, gestion urbaine, programmation urbaine, la composition spatiale, coordination des projets territoriaux et urbains.
- **Les fonctions** : Observation, étude, analyse et évaluation, prospective et diagnostic de territoire, spatialisation des projets de territoire, planification stratégique, aide et la préparation des politiques publiques urbaines et territoriales, programmation urbaine, composition spatiale, mise en œuvre, conduite d'opérations urbaines et d'aménagement,

gestion du droit des sols, gestion territoriale des opérations urbaines et de la politique de la ville

- **Les mots-clés** : Urbanisme et Urbaniste.

La recherche par les mots clés correspondants à la catégorie des domaines d'activités et de compétences du référentiel et celle des fonctions a été infructueuse ; aucun métier n'a été affiché (Tableau 8.1). Par contre la recherche avec les mots Urbanisme et Urbaniste, a affiché cinq appellations métiers (Tableau 8.1), qui représentent 0,007% de l'ensemble des appellations du métier existantes sur la plateforme (pourcentage insignifiant).

Mots de repérage	Résultat de la recherche
Analyse territoriale	- Néant
Prospective territoriale	
Conception urbaine	
Production d'opération	
Gestion urbaine	
Programmation urbaine	
Composition spatiale	
Coordination des projets territoriaux et urbains	
Urbanisme et Urbaniste	<ul style="list-style-type: none"> - Architecte-urbaniste - Urbaniste - Responsable architecture, urbanisme et veille technologique - Dessinateur-projeteur en urbanisme - Technicien supérieur en urbanisme-assistant urbaniste

Tableau 8.1 : Résultats de l'inventaire des métiers de l'urbaniste sur NAME

Source : Auteurs, 2021

8.2.2 Arborescence des métiers de l'urbaniste repérés sur la NAME :

Sur la plateforme NAME, chaque métier est domicilié dans un secteur bien précis, lequel est étendu en domaines, sous-domaine et fiche métier. Les métiers de l'urbaniste résultants de la recherche ont le chemin illustré dans le Tableau 8.2.

Métier	Secteur d'activité	Domaine	Sous-domaine	Code fiche	Intitulé métier repéré
Métier 1	F. Bâtiment et travaux publics	F15- Conception et étude en BTP	Architecture du BTP	F1502	- Architecte-urbaniste
Métier 2	P-Service à la personne et à la collectivité	P14- Culture et gestion documentaire, secteur	Gestion de patrimoine et développement local	P1401	- Urbaniste
Métier 3	L-Support à l'entreprise	L18- Système d'information et de télécommuni- cation	Expertise et support technique en systèmes d'information IT	L1803	- Responsable architecture, urbanisme et veille technologique
Métier 4 et 5	F-Bâtiment et travaux publics	F15- Conception et étude en BTP	Dessin BT P	F1506	- Dessinateur- projeteur en urbanisme - Technicien supérieur en urbanisme-assistant urbaniste

Tableau 8.2 : Chemin des métiers de l'urbaniste repérés sur la NAME

Source : NAME, traitement auteurs, 2020

8.3 Analyse des exigences d'accès aux métiers/emplois repérés sur la NAME « Qualification »

Ce point précise les exigences en matière de qualification dans la fiche P1401 de la NAME pour l'accès aux métiers/emplois repérés (Tableau 8.3).

Métiers répertoriés	Qualifications	Profil des diplômes
Métier 1 : Architecte-urbaniste	Diplôme universitaire : - Graduation Bac+5 - Agrément	- Architecture
Métier 2 : Urbaniste	Diplôme universitaire : - Graduation (Bac+3, Bac+5) - Post graduation magister ou doctorat	- Archéologie, histoire, sociologie, - Gestion des techniques urbaines, gestion de la ville), aménagement du territoire - Urbaniste
Métier 3 : Responsable architecture, urbanisme et veille technologique	Diplôme universitaire : - Graduation (Bac+3, Bac+5)	- Domaines de compétence partagés avec l'urbanisme
Métiers 4 et 5 : - Dessinateur-projeteur en urbanisme - Technicien supérieur en urbanisme- assistant urbaniste	Diplôme de la formation professionnelle : - Brevet de Technicien	- Dessin du Bâtiment et - Travaux Publics BT.

Tableau 8.3: Exigences en qualification d'accès aux métiers inventoriés

Source : Fiches NAME, auteurs, 2020.

De notre analyse des exigences de qualification il ressort ce qui suit :

- Les exigences sont de trois types : qualification universitaire, agrément, qualification en formation professionnelle.
- Seul le métier 2 concerne l'urbaniste, exigeant un diplôme universitaire en urbanisme.

8.4 Analyse du contenu de la fiche métier de l'urbaniste

Le travail a porté sur la comparaison de la fiche NAME P1401 de la nomenclature algérienne par rapport à la fiche ROME K1802 de la nomenclature française. La comparaison et le croisement ont porté sur les rubriques suivantes :

8.4.1 Les appellations

Pour cet Indicateur, nous avons dénombré 39 appellations relatives au métier de l'urbaniste pour la fiche K1802, et seulement 12 appellations pour la fiche P1401 (Figure 8.1). Les deux fiches se rejoignent dans seulement quatre appellations (Tableau 8.4).

- Agent de développement local
- Chargé de développement local
- Coordonnateur de développement local
- Urbaniste

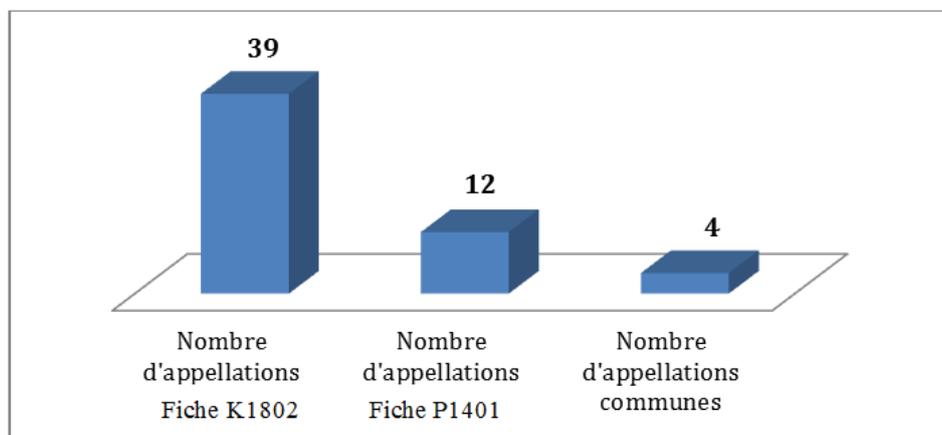


Figure 8.1: Nombre d'appellations métiers fiches P1401 et K1802

Source : Auteurs, 2020

Sur le Tableau 8.5, nous relevons ce qui suit :

Les appellations des deux fiches suivent un ordre de progression hiérarchique :

Pour la fiche ROME K1802 : Agent-animateur-assistant-chargé de...-chef de projet-coordonnateur-développeur-directeur-responsable-urbaniste.

Pour la fiche NAME 1402 : Agent-animateur-assistant-chargé de ...-chef de projet-coordonnateur-développeur-directeur-responsable-urbaniste.

Les appellations de la fiche ROME K1802 sont par genre (féminin/masculin). Pour la fiche ROME K1802 : Agent-Agente- animateur/animatrice, ...directeur/directrice. Ce qui n'est pas le cas pour la P1401.

Les appellations, par spécialisations, repérée sur les fiches (Tableau 8.5) ont été assimilées à trois concepts issus du jargon du parcours professionnel acquis au niveau de l'agence nationale d'aménagement du territoire, qui sont :

Thématique (Social, économique, urbain, ...) ;

Strate d'intervention (urbaine, rural, territorial) ;

Echelle d'intervention (locale, régionale, nationale).

La lecture des spécialisations montre que les fiches se rejoignent partiellement dans l'intitulé :

La fiche K1802 porte sur le développement local. 56% des appellations listées sur cette fiche relèvent du développement et sont détaillées par strate et échelle d'intervention. Selon la même fiche, le professionnel de ce métier « Conçoit ou participe à la conception de projets de développement local, social (*amélioration de l'habitat, valorisation d'activités, aménagement du territoire, ...*) et les met en œuvre selon le domaine d'intervention (économique, social, urbain, ...) afin de dynamiser un territoire (*ville, bassin d'emploi, région, ...*) ». Peut intervenir dans le montage et la réalisation de projets de développement dans le cadre d'une coopération internationale et peut coordonner une équipe. (K1802, 2020)

La fiche P1401 porte sur la gestion de patrimoine culturel et développement local. A travers cette fiche le professionnel « *Coordonne tout ou partie des actions pour la conservation, préservation, restauration ou mise en valeur d'œuvres ou biens culturels dans un objectif de promotion auprès du public selon la réglementation pour la protection du patrimoine.*

Peut participer à la conception de projets de développement local (amélioration de l'habitat, aménagement du territoire, ...) selon les directives nationales.

Peut coordonner l'activité d'une équipe. Peut gérer une structure ». (P1401, 2019).

Il ressort que cette fiche ne comporte aucune précision quant à la strate et l'échelle d'intervention (Tableau 8.5). Elle est majoritairement conforme au profil des qualifiés en patrimoine culturel.

N°	Spécialisations	Fiches		Thématiques	Strate d'intervention	Echelle d'intervention
		P1401	K1802			
01	Développement local	✓	✓	Développement		Locale
02	Patrimoine (Conservation, restauration, inventaire)	✓	✗	Culture		
03	Musée (restauration, exposition)	✓	✗	Culture		
04	Urbanisme	✓	✓	Urbanisme		
05	Développement rural	✗	✓	Développement	Rurale	
06	Développement social urbain	✗	✓	Social	Urbaine	
07	Charte de pays	✗	✓	Développement	Territoriale	
08	Développement régional	✗	✓	Développement	Régionale	Régionale
09	Développement territorial	✗	✓	Développement	Territoriale	Nationale
10	Charte intercommunale	✗	✓	Développement	Territoriale	Intercommunale
11	Développement durable-Agenda 21	✗	✓	Développement durable		
12	Développement économique	✗	✓	Economique	Economie	
13	Gestion urbaine de proximité	✗	✓	Gestion urbaine	Gestion urbaine	
14	Développement culturel	✗	✓	Culture	Culture	
15	Développement des zones d'activités	✗	✓	Industrie	Industrie	
16	Contrat de ville	✗	✓	Urbanisme	Territoriale	

Tableau 8.4 : Spécialisations existantes dans les fiches P1401 et K1802

Source : Auteure, 2021

Appellations	P1801	K1802	Progression dans le poste
Agent	✗	✓	
Attaché	✓	✗	
Animateur	✗	✓	
Assistant	✗	✓	
Chargé d'études	✓	✗	
Chargé de mission	✗	✓	
Chargé de projet de développement	✗	✓	
Commissaire	✓	✗	
Conservateur	✓	✗	
Chef de projet	✗	✓	
Conseiller en développement local	✗	✓	
Coordonnateur projet de développement local	✗	✓	
Développeur économique	✗	✓	
Développeur culturel	✗	✓	
Directeur de musée	✓	✗	
Directeur développement économique	✗	✓	
Responsable de développement territorial	✗	✓	
Responsable de projet de développement local	✗	✓	
Urbaniste	✓	✓	

Tableau 8.5 : Comparaison des indicateurs par appellations de la P1401 et la K1802

Source : Auteure, 2021

➤ **Activités /Compétences**

Tous les métiers de la nomenclature NAME sont consolidés par des activités et compétences de base et des activités et compétences spécifiques. La fiche 1402, compte cinq activités de base pour huit compétences de base et huit activités spécifiques pour six compétences spécifiques comme indiquées dans le chapitre 5.

Le travail d'identification des activités et compétences du métier de l'urbaniste exigées par la fiche P1401, nous a permis les interprétations ci-dessous :

- **D'un point de vue consistance :**

- La totalité des activités et compétences de base du Tableau 8.6, n'a aucune relation avec le métier de l'urbaniste, elle concerne les qualifiés en patrimoine culturel.
- La moitié des activités et compétences spécifiques du Tableau 8.6, concernent le métier de l'urbaniste.

P1401	Nombre total	Pour l'urbaniste	Pour le patrimoine culturel
Activités de base	08	00	08
Compétences de base	08	00	08
Activités spécifiques	08	04	04
Compétences spécifiques	06	04	06

Tableau 8.6 : Consistance des compétences et activités de l'urbaniste (P1401)

Source : Auteure, 2021

- **D'un point de vue formulation des énoncés des compétences**

Les énoncés de toutes les compétences de la fiche 1401, indiquées plus haut ne respectent pas les règles de formulation des énoncés telles que définies par la taxonomie de bloom. Par exemple « Le Droit de l'urbanisme » est exigé comme la deuxième compétence spécifique, alors que c'est un support ou outil pour le métier l'urbaniste. Selon la définition donnée dans le chapitre 3 « Une compétence est une capacité à réaliser une activité ou la maîtrise d'une tâche », cependant la formulation doit être la maîtrise du code de l'urbanisme.

8.5 Croisement de la fiche métier de l'urbaniste avec le ROME et l'OPQU

Du premier croisement, il ressort que pour le problème de formulation des compétences de la P1401 détaillées dans le Tableau 5.8 du chapitre 5, le croisement des compétences des deux fiches n'a pas pu avoir lieu.

Du deuxième croisement relatif aux compétences tirées de la K1802 nécessaires pour accomplir les activités de l'urbaniste et la P1401, il ressort : les activités de base de la P1401 ne concernent pas le métier de l'urbaniste, donc le croisement ne peut avoir lieu. Par contre les activités spécifiques de la P1401 font appel à seulement trois compétences spécifiques sur douze (Tableau 8.7).

Le troisième croisement relatif au croisement des activités spécifiques des deux fiches. Comme la K1802 ne précise pas les activités, nous avons opté pour le croisement avec les domaines d'activités identifiés par l'OPQU. Le croisement obtient quatre activités spécifiques de la P1401 avec cinq domaines d'activités de l'OPQU dont trois spécifiques et deux partagés Tableau 8.8.

Ces matrices sont une véritable confirmation de la non-concordance de la fiche P1401 avec la K1802.

Les écarts de croisements des compétences en Algérie par rapport au référentiels Français, ont été aussi confirmés par les résultats de l'enquête comme illustrés dans la Figure 8.4.

Cependant, malgré la diversité d'instruments d'urbanisme et de projets urbains dans lesquels les répondants ont participé (Figure 8.3), les compétences mobilisées semblent limitées à certains champs spécifiques, comme indiqué par les résultats de l'enquête (figure 8.3), Essentiellement concernant les champs partagés et certaines activités spécifiques sous-représentées. En effet le diagramme montre que :

- 58,1% pour "L'observation, collecte d'info, étude, analyse et évaluation". Cela correspond au domaine "Analyse et prospective territoriale".
- 19,4% pour "La programmation urbaine" - Proche du champ "Conception urbaine".
- 9,7% pour "La mise en œuvre et conduite d'opérations urbaines" - lié au domaine "Production d'opérations".
- 6,5% pour "La gestion du droit des sols" - Faisant partie de la "Gestion urbaine".
- Cependant, les domaines "partagés" de coordination/animation de projets et production de savoirs ne ressortent pas du tout dans les réponses répertoriées.
- De plus, le faible pourcentage pour "La prospective et diagnostic de territoire" (3,2%) et "La composition spatiale" (3,2%) pourrait indiquer un manque de prise en compte de ces activités importantes selon la catégorisation de l'OPQU.

Compétences spécifiques K1802	Activités spécifiques P1401							
	AS1	AS2.	AS3.	AS4.	AS5.	AS6.	AS7.	AS8.
CS1.		X		X	X	X		
CS2.		X		X	X	X		
CS3.		X		X	X	X		
CS4.		X						
CS5.								
CS6.								
CS7.								
CS8.								
CS9.								
CS10.								
CS11.								
CS12.								

Tableau 8.7 : Résultats du croisement des Activités spécifiques P1401 avec les compétences spécifiques K1802

Source : Auteure, 2021

Domaines d'activités Référentiel OPQU		Indicateur fiche N° 8 : Activités spécifiques P 1402							
		AS1	AS2.	AS3.	AS4.	AS5.	AS6.	AS7.	AS8.
Spécifique	Analyse prospective territoriale et				X		X		
	Conception urbaine				X		X		
	Production d'opérations				X		X		
	Gestion urbaine								
Partagé	Coordination et conduite de projets territoriaux et urbains								
	Animation de projets territoriaux et urbains								
	Production des savoirs								

Tableau 8.8 : Résultats du croisement activités spécifiques de la P1401 avec cinq domaines d'activités de l'OPQU

Source : Auteure, 2021

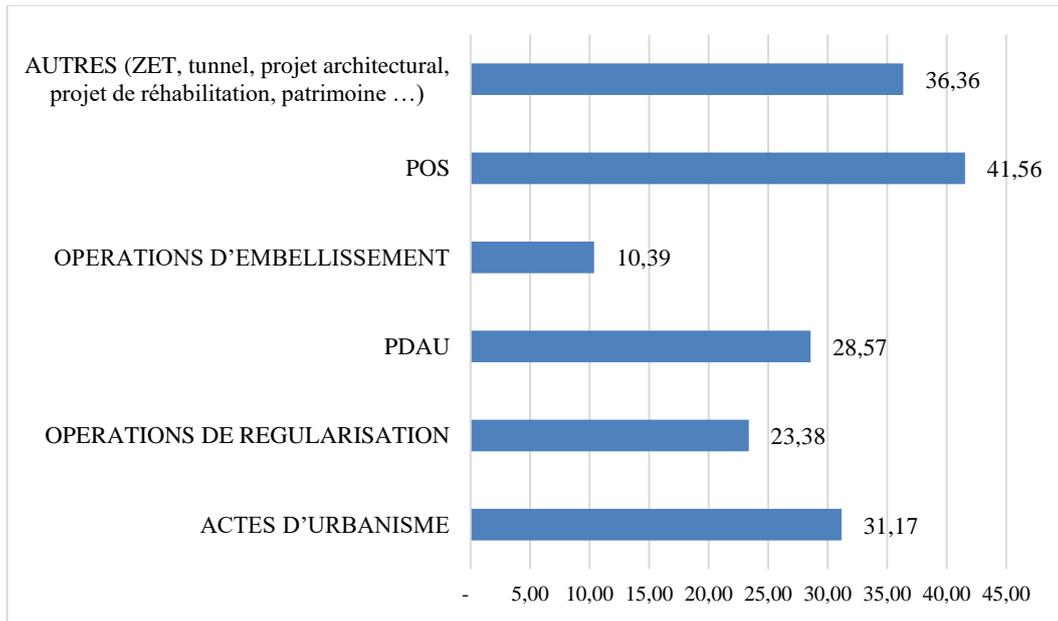


Figure 8.2 : Compétences acquises dans la formation en urbanisme

Source : Auteure, 2021

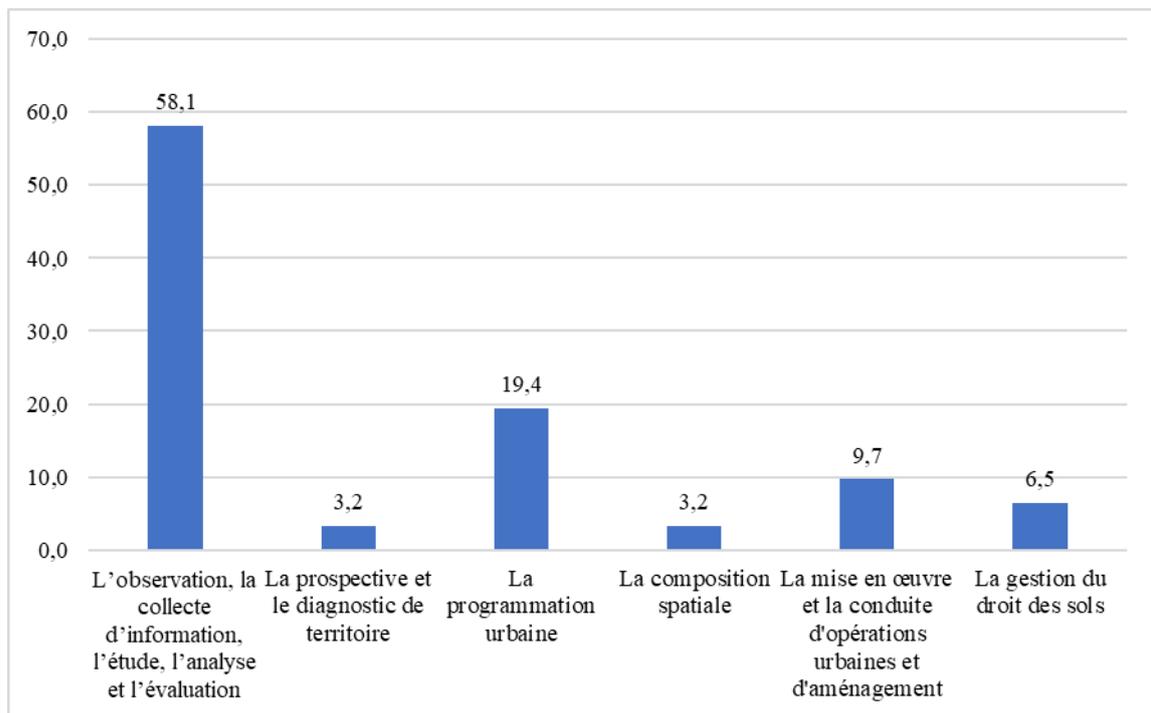


Figure 8.3: Compétences acquises dans la formation en urbanisme

Source : Auteure, 2021

8.6 Conclusion

En adéquation avec les enjeux de développement durable, notamment au niveau des compétences requises dans les collectivités locales. Nous avons procédé à travers ce travail à l'évaluation du référentiel des compétences de l'urbaniste en explorant le référentiel français « source ».

L'évaluation ex-post du métier de l'urbaniste a démontré une discordance entre offre de formation et offres d'emplois et un décalage du référentiel national avec celui de son homologue français, ainsi que l'absence d'adaptation aux exigences du contexte Algérien.

Le travail d'identification, de décomposition, de comparaison et croisement des référentiels de compétences de l'urbaniste algérien et français, démontre qu'en tant que contenant, les fiches NAME, OPQU et ROME sont identiques et ont une parfaite corrélation en matière d'interface et de cheminement des métiers/emplois et de rubriques (Indicateurs): code métier, définition métier, appellations métier, conditions d'accès au métier, lieu de travail, activités de base, compétences de base, activités spécifiques, compétences spécifiques.

Cependant elles se distinguent dans leur contenu en matière d'exigences, ne remplissant pas les exigences de la norme internationale ISO 9001/2015 où l'établissement et la vérification des compétences nécessaires pour tout métier sont indispensables.

La non-concordance réside dans les appellations inscrites dans la NAME, qui ne concernent l'urbanisme qu'en partie. Ces appellations n'ouvrent pas le champ vers les nouveaux métiers de l'urbaniste.

CHAPITRE IX
CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES

CHAPITRE IX : CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES

9.1 Conclusion générale

Depuis le début du XXI^e siècle, une révolution moderne transforme la planification urbaine à l'échelle mondiale. Au cœur de ce changement se trouve un principe fondamental : « la durabilité urbaine » repose sur l'équilibre harmonieux entre développement économique, bien-être social et santé environnementale. Cette trilogie n'est pas qu'un concept académique; elle est devenue le moteur d'une refonte profonde des politiques urbaines dans de nombreux pays.

L'adoption de l'Objectif de Développement Durable n°11 par les Nations Unies en 2015 marque un tournant dans la conception de la ville durable. Cet objectif propose une vision holistique englobant les dimensions économiques, sociales et environnementales : création d'emplois, accès à des services de base de qualité et à un logement décent, transports efficaces, espaces verts, résilience face au changement climatique et gestion efficace des ressources. Cette approche tripartite, renforcée par les Agendas 21 et 2030, établit un cadre international qui légitime et contextualise les nouveaux défis auxquels sont confrontés les urbains du monde entier.

Ce paradigme a lancé une série de réformes à tous les niveaux. Sur le plan politique, les gouvernements réorientent leurs priorités vers un développement urbain intégré. Sur le plan législatif, de nouveaux cadres juridiques émergents, tissant des liens entre des domaines autrefois séparés : urbanisme, environnement, social. Sur le plan institutionnel, des organes transversaux sont créés pour orchestrer cette approche multidimensionnelle.

L'évolution de la notion de durabilité

Mais c'est au niveau opérationnel que la transformation est la plus visible. La planification urbaine et spatiale durable est devenue un exercice d'une complexité sans précédent, comme en témoigne la multiplicité des instruments mis en œuvre. Cette profusion d'outils n'est pas le fruit du hasard, mais reflète la nature multidimensionnelle et interdépendante des défis urbains contemporains.

Au niveau local, nous trouvons une panoplie d'instruments, chacun conçu pour aborder un aspect spécifique de la durabilité, les plans locaux d'urbanisme incluent les règles d'utilisation des sols. L'agenda 21 local traduit les principes du développement durable en actions concrètes. Les Plans de prévention des risques (PPR) renforcent la résilience face

aux catastrophes naturelles. Le Plan de déplacements urbains (PDU) organise une mobilité plus efficace et écologique.

À cela s'ajoutent d'autres outils à différentes échelles : plans directeurs, plans d'urbanisme intercommunaux, et plus récemment, les plans climat-air-énergie territoriaux qui répondent spécifiquement aux enjeux climatiques et énergétiques. Cette diversité illustre comment chaque facette du développement durable - qu'il s'agisse de l'usage des terres, de la gestion des risques ou de la transition énergétique - nécessite une attention et une expertise particulière.

Cette complémentarité entre outils stratégiques et opérationnels est cruciale. Elle permet d'assurer que les grands principes de durabilité irriguent tous les niveaux de décision, de la vision globale aux détails techniques. Mais pour être efficace, cette complémentarité doit s'accompagner d'une articulation cohérente. Il ne suffit pas que chaque outil fonctionne bien individuellement ; ils doivent travailler en synergie, se renforçant mutuellement sans se contredire.

Cette armada instrumentale, s'est aussi confortée par des réformes opérationnelles et méthodologiques, évoquées dans l'enjeu n°2 de l'Agenda 2030, relatif à la transformation des modèles de sociétés. Ce dernier appuie l'intégration du DUD dans la gamme des instruments de planification urbaine et spatiale adoptés et adaptés et veille à la cohérence entre les niveaux hiérarchiques du territoire, la cohésion sociale, l'écologie urbaine et le développement à long terme.

Davantage, l'enjeu n°2, préconise d'une part une approche urbaine pluridisciplinaire, favorisant l'échange et l'optimisation des compétences entre différentes disciplines interprofessionnelle et partagée entre différents acteurs tels que les responsables de la planification urbaine, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Et d'autre part, s'appuie sur la pédagogie à long terme pour former les compétences nécessaires à la mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD) et par conséquent à adopter des pratiques axées sur la sobriété carbone, l'économie circulaire, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources naturelles et la biodiversité, etc.

Dans cette quête de durabilité, la démarche de haute qualité environnementale s'impose comme un guide incontournable. Son outil phare, la méthode HQDIL, offre une radiographie complète d'un territoire, examinant son patrimoine, sa qualité, sa diversité, son intégration et ses liens. Tel un diagnostic médical approfondi, il révèle les forces, les

faiblesses et le potentiel d'évolution d'une ville. Cette démarche ne s'arrête pas au diagnostic. Elle propose une panoplie d'outils pour planifier et suivre le traitement : grilles ISDIS pour comprendre les interactions complexes entre aspects urbains, questionnaire QQQCCP pour détailler chaque action, modèles INDI et ENVI pour surveiller les progrès. C'est une boîte à outils complète, permettant une planification urbaine durable, rigoureuse et efficace.

La réponse législative aux nouveaux défis de durabilité

L'Algérie, anticipant cette tendance, a entrepris depuis les années 2000 une refonte majeure de son cadre législatif en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Elle s'est lancée dans le processus de changement, selon une vision globale et du long terme. L'amorce était marquée par des réformes législatif progressif avec la promulgation de la loi 01-20 de l'aménagement et du développement durable du territoire national en 2001, de la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable en 2002, de la loi 03-10 de la préservation de l'environnement en 2003 et de la loi n° 06-06 en 2006 portant loi d'orientation de la ville. Cette législation multidimensionnelle s'aligne remarquablement avec les thèmes de l'ODD n°11, témoignant d'une compréhension précoce par l'Algérie de la nécessité d'une approche transversale et du système de la durabilité.

Pour mettre en œuvre cette vision, l'Algérie a développé une structure hiérarchique d'outils de planification qui reflète la complexité de la croissance de l'urbanisme durable. En Algérie, l'instrument de référence urbaine est bien le SNAT et son PAT n°18. Au niveau régional, les instruments d'aménagement du territoire adoptés sont : les schémas d'aménagement des espaces de programmation territoriale (SEPT) ; les schémas directeurs d'aménagement des grandes villes (SDAM) et les Plans d'aménagement de wilaya (PAW). Au niveau local, les instruments de planification urbaine et spatiale sont : les Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) ; les Plans d'Occupations des Sols (POS) ; La carte sociale ; Le schéma de cohérence urbaine.

Cette multiplicité d'outils n'est pas fortuite. Elle répond à la diversité et à l'interdépendance des défis contemporains : changement climatique, transition énergétique, densification urbaine, préservation du patrimoine, reconquête des friches, relogement des populations et lutte contre la spéculation foncière. Chaque outil, qu'il soit stratégique comme le SNAT ou opérationnel comme le POS, vise à intégrer ces considérations de durabilité dans son domaine spécifique.

La complexité opérationnelle : vers une professionnalisation de l'urbanisme durable

L'urbanisme durable, confronté à des défis opérationnels de plus en plus complexes, évolue vers une professionnalisation accrue. Cette transition est motivée par la nécessité de former des ressources humaines capables de naviguer dans un environnement multidimensionnel, où les enjeux techniques, sociaux, environnementaux et économiques s'entrelacent.

Au cœur de cette transformation se trouve un renouveau pédagogique dans les universités. L'objectif est de produire des diplômés dont les profils correspondent aux besoins du marché du travail, en particulier dans le domaine de l'urbanisme durable. L'approche par compétences est privilégiée, mettant l'accent sur l'acquisition d'aptitudes transversales essentielles : prospective, analyse critique, résolution de problèmes complexes, travail collaboratif et communication efficace. Ces compétences sont indispensables pour aborder la complexité inhérente aux projets d'urbanisme durable.

La professionnalisation s'appuie également sur des référentiels de métiers diversifiés et complémentaires, adaptés à des contextes spécifiques. Qu'il s'agisse du référentiel de base Tuning, des standards nationaux comme l'OPQU et le ROME en France, ou de la NAME en Algérie, ces outils guident la formation et définissent les compétences attendues dans le secteur.

La complexité opérationnelle de l'urbanisme durable se reflète aussi dans la variété des thèmes abordés par la communauté scientifique. Leur engagement souligne l'interdisciplinarité requise : de la planification des transports à la préservation du patrimoine, en passant par la réhabilitation des friches industrielles et la résorption de l'habitat précaire. Chaque domaine exige une expertise spécifique et une capacité à intégrer diverses variables.

De plus, les méthodes de modélisation sont de plus en plus utilisées pour cartographier et comprendre les contraintes et phénomènes urbains complexes. Cette approche technique permet une meilleure anticipation et gestion des défis opérationnels. La nécessité de réviser régulièrement les instruments de planification souligne également la nature dynamique et complexe du développement urbain durable.

Le cadre juridique et stratégique, illustré ici par l'Algérie, témoigne aussi de cette complexité. La succession de lois et de plans d'action (loi 04-05, loi d'orientation de la ville,

plan d'action n°18, code de la commune) reflète la nécessité d'ajuster continuellement les outils réglementaires face à l'évolution rapide des enjeux urbains.

Méthodologie : Une approche hybride pour décrypter la complexité de l'urbanisme durable

Cette étude adopte une approche méthodologique hybride pour analyser l'adéquation entre les réformes politico-juridiques nationales et les exigences contemporaines du Développement Urbain Durable (DUD) dans la conception des instruments d'urbanisme. Face à la complexité opérationnelle croissante de ce domaine, notre démarche allie rigueur académique et pragmatisme professionnel.

La recherche s'articule en deux volets complémentaires. Le premier, théorique, cartographie les exigences, thématiques et concepts du DUD via une revue littéraire approfondie. Cette phase établit un cadre conceptuel robuste, essentiel pour naviguer dans la complexité multidimensionnelle de l'urbanisme moderne.

Le second volet, empirico-analytique, dissèque le cadre législatif régissant les instruments d'urbanisme depuis l'intégration du développement durable en 2001. Cette date charnière marque le début d'une ère où la durabilité passe de concept à impératif opérationnel.

Pour décrypter la complexité textuelle des lois et décrets, nous avons mobilisés Atlas.ti 23. Ce logiciel d'analyse qualitative permet une analyse textuelle des corpus des lois et décret. Par ailleurs, des matrices de croisement comparent méthodiquement les exigences nationales aux critères de l'ODD n°11 et de la taxonomie de Bloom, évaluant ainsi l'alignement du local sur le global.

Parallèlement, des entretiens semi-directifs avec des spécialistes en urbanisme apportent une perspective praticienne. Leurs témoignages ancrent l'analyse dans la réalité opérationnelle, où la théorie se heurte souvent à des défis imprévus.

Sur le versant quantitatif, une étude bibliométrique via Scopus/SNDL et VOSviewer cartographie les tendances de recherche. Cette "radiographie" de la littérature scientifique identifie les foyers de complexité émergents, permettant d'anticiper les défis futurs.

Enfin, une enquête par questionnaire en ligne, traitée avec SPSS, quantifie les perceptions des acteurs du terrain.

Cette méthodologie hybride n'est pas un simple assemblage d'outils, mais une réponse structurée à la nature polymorphe de l'urbanisme durable moderne. Chaque composante est choisie pour sa capacité à éclairer une facette spécifique.

9.2 Synthèse des résultats

En premier lieu, l'examen approfondi du cadre juridique et réglementaire encadrant le renouveau urbain en Algérie, révèle des avancées significatives dans l'intégration des principes du développement durable au sein de la planification territoriale et urbaine. Depuis le début des années 2000, un important corpus législatif et réglementaire s'est progressivement mis en place et s'est décliné sur le plan stratégique, institutionnel, sectoriel, opérationnel, spatial et temporel, en faveur d'un développement urbain durable.

Selon cette recherche, l'ensembles des lois et règlementation constituent des référentiels considérables et témoignent de l'engagement politique de l'Algérie sur la voie d'un urbanisme durable pour relever les défis du 21ème siècle.

Chaque référentiel a apporté sa propre contribution, abordant les différentes dimensions économiques, sociales et environnementales. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et ses plans d'actions, notamment le PAT n°18, occupe une place centrale en définissant la vision et les priorités pour un aménagement cohérent du territoire national. Des avancées notables ont également été accomplies dans la prise en compte des risques naturels et technologiques, la promotion d'un urbanisme participatif ou encore le renforcement de la gouvernance urbaine locale.

Cependant, malgré ces progrès incontestables, certains défis subsistent quant à la mise en œuvre concrète et efficace de ce cadre juridique sur le terrain. On constate parfois des écarts de délais importants entre l'adoption des lois et la parution de leurs décrets d'application, ce qui peut entraver leur opérationnalisation.

De plus, la transition vers un nouveau modèle d'aménagement urbain durable soulève des difficultés d'ordre pratique et conceptuel, telles que l'inadéquation des outils réglementaires et des procédures actuelles pour intégrer pleinement les multiples exigences du développement durable. D'une part, on note le manque de formation continue et d'expertise spécifique des urbanistes et aménageurs sur les nouveaux concepts et approches de l'urbanisme durable. D'autre part, le manque de moyens techniques représente également un obstacle. Cela nécessite donc d'importants efforts d'adaptation et de modernisation des

cadres juridiques, des compétences techniques, ainsi que des processus de gouvernance et de gestion urbaine établis.

Au-delà de l'encadrement juridique national, une véritable territorialisation a été amorcée grâce au renouveau du code communal en 2011 et la promulgation du décret d'application n°15-19. Cette réforme se reflète notamment dans les nouvelles modalités de délivrance des actes d'urbanisme tels que les permis de construire et les certificats d'urbanisme. En effet, les communes ont désormais un plus grand pouvoir décisionnel et de contrôle sur ces actes clés régissant l'aménagement du territoire et l'urbanisme à l'échelle locale. En donnant aux communes plus de prérogatives sur ces actes, cela permet d'aligner le développement urbain communal sur les objectifs nationaux de durabilité.

De plus, l'adoption en 2015 d'un référentiel national pour les métiers de l'urbanisme durable, vient compléter l'ensemble de ces réformes visant une meilleure prise en compte des enjeux locaux. Cette décentralisation des compétences vise à ancrer les stratégies nationales au plus près des réalités de terrain

En seconde lieu, l'analyse du cadre des référentiels cas d'étude au regard des exigences universelles du développement urbain durable a dégagé plusieurs constats clés. Tout d'abord, les analyses lexicales et les analyses croisées avec l'ODD 11 de l'Agenda 2030 ont révélé que le corpus législatif et réglementaire algérien s'aligne dans une large mesure avec les objectifs internationaux de durabilité urbaine. Le vocabulaire et les notions liées au développement durable sont bel et bien présents dans les textes de lois, confirmant ainsi la première hypothèse.

Cependant, un décalage important a été enregistré entre l'adoption des lois et la publication de leurs décrets d'application opérationnels. Ces délais excessifs engendrent automatiquement des problèmes de mise en œuvre concrète et une inadéquation temporelle du cadre juridique renouvelé.

Par ailleurs, les entretiens réalisés avec des praticiens dans le domaine de l'urbanisme ont mis en évidence une divergence marquée entre les nombreuses exigences théoriquement intégrées du développement urbain durable et leur application concrète au niveau local lors de l'élaboration des instruments d'urbanisme. Cet écart confirme deuxième hypothèse selon laquelle l'intégration de la durabilité dans la planification urbaine locale reste en deçà des normes internationales. L'une des raisons identifiées de cette défaillance réside dans les insuffisances de compétences et de connaissances des professionnels chargés de formaliser

les exigences de durabilité et les traduire concrètement dans les cahiers des charges des outils de planification urbaine.

L'analyse comparative du référentiel des compétences de l'urbaniste en Algérie en explorant les référentiels français a démontré une discordance totale avec celui de son homologue français, ainsi que son inadaptation par rapport aux exigences urbaines renouvelées.

Cette discordance confirme notre dernière hypothèse selon laquelle la NAME, référentiel de compétences d'employabilité en Algérie, tel que défini par l'ANEM pour les offres d'emploi des urbanistes chargés de l'élaboration des instruments d'urbanisme, est inadapté aux nouvelles exigences en matière d'urbanisme durable et aux référentiels de compétences français.

En effet, le travail d'identification, de décomposition et de croisement des référentiels de compétences de l'urbaniste des deux contextes algérien et français, dégage qu'en tant que contenant, les fiches NAME, OPQU et ROME sont identiques et ont une parfaite corrélation en matière d'interface et de cheminement des métiers/emplois et de rubriques. Néanmoins, elles se distinguent dans leur contenu en matière d'exigences, ne remplissant pas les exigences de la norme internationale ISO 9001/2015 où l'établissement et la vérification des compétences nécessaires pour tout métier sont indispensables. La non-concordance réside dans les appellations inscrites dans la NAME, qui ne concernent l'urbanisme qu'en partie. Ces appellations n'ouvrent pas le champ vers les nouveaux métiers de l'urbaniste. La formulation des énoncés des compétences et activités de la plateforme n'obéissent en aucun cas aux règles de formulation de la taxonomie de bloom.

Ces résultats tracent une voie claire vers une professionnalisation accrue du métier d'urbaniste. En alignant et en enrichissant ces référentiels, nous ne faisons pas que mettre à jour des documents. Nous façonnons une nouvelle génération d'urbanistes, armée pour transformer la complexité opérationnelle d'un défi en une opportunité de créer des villes.

9.3 Recommandations

Les recommandations reflètent une compréhension approfondie des défis multidimensionnels et proposent des solutions concrètes pour y faire face. Voici les principales recommandations, qui se dégagent de cette recherche sont :

❖ **Recommandations liées à la gouvernance :**

- Complément des DE des instruments d'urbanisme par l'introduction de toutes les actions du PAT 18
- Favoriser la collaboration et l'implication des parties prenantes dès les premières phases des études des instruments d'urbanisme.
- Associer étroitement les populations à chaque étape de l'étude.
- Mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation au niveau local en élargissant les prérogatives de la commission ad-hoc aux niveaux des collectivités locales (APC et APW).
- Simplifier les procédures administratives de l'élaboration des instruments durable (PDAU et POS) dans les décrets consignés dans les décrets d'application de la loi 04-05 de l'aménagement et l'urbanisme.
- Revoir le coût des études d'aménagement et d'urbanisme

❖ **Recommandations méthodologiques :**

- Adopter des démarches et outils d'évaluation renouvelés, adaptés à l'intégration de la durabilité dans les instruments de planification urbaine.
- Adoption avec adaptation de la grille ISDIS (73 indicateurs) aux contextes locaux des instruments en Algérie.
- Utiliser des méthodes d'analyse, de diagnostic, de questionnement et d'évaluation spécifiques au DUD pour assurer l'efficacité des projets (par exemple la démarche HQE²R recommandée).
- Se référer aux stratégies et référentiels du DUD adoptés, que ce soit l'ODD n°11 ou du PAT n°18.
- Mettre en place des méthodes de modélisation et des guides ou grilles d'analyse et d'évaluation de la durabilité urbaine, à l'exemple du modèle "Attractivité des friches et Localisation des Activités Métropolitaines" (AfLAM), outils d'aide à la planification stratégique et opérationnelle d'Eva Berezowska-Azzag.
- Réviser et mettre à jour régulièrement les instruments de planification.

❖ **Recommandations opérationnelles :**

- Mettre en place ou actualiser les guides d'élaboration des instruments d'urbanisme.
- Renforcer les compétences opérationnelles et techniques en vue d'une intégration concrète de toutes les actions et exigences de la durabilité urbaine énoncés dans le PAT 18 du SNAT 2030 ainsi que le cadre juridique dans les instruments opérationnels de planification urbaine et spatiale (PDAU, POS, cartes, schémas, etc.) telles que la reconquête des friches urbaines, la densification, la préservation des ressources naturelle, etc. lors de l'élaboration des instruments d'urbanisme.
- Adapter le référentiel opérationnel national NAME aux exigences renouvelées par :
 - L'intégration dans l'arborescence de la nomenclature NAME d'un nouveau domaine dédié aux métiers de l'urbanisme conformément aux référentiels du métier de l'urbaniste (OPQU et ROME).
 - La Définition des qualifications et des caractéristiques détaillées des compétences requises pour les professionnels impliqués dans la production des instruments d'urbanisme.
 - La formulation des énoncés de compétences selon la taxonomie reconnue (la taxonomie de bloom révisée) avec l'utilisation des verbes d'action des différents domaines (cognitif, affectif et psychomoteur) ainsi que le respect des six niveaux hiérarchiques de complexité des activités du métier de l'urbaniste de la pyramide de Miller.
 - Adapter la NAME aux exigences (activités/compétences de base et spécifiques) issues de l'OPQU, en prenant en compte les compétences nécessaires à une mise en œuvre efficace des exigences du développement urbain durable dans les collectivités locales. Cela ne se limitera pas aux domaines d'activités traditionnelles et élargira l'intervention de l'urbaniste, ouvrant ainsi aux professionnels de l'urbain et néo-diplômés un large panel de nouveaux métiers liés à la concrétisation des principes de durabilité urbaine sur le terrain.
 - Compléter la plateforme par l'insertion dans le seizième secteur P-Service à la personne et à la collectivité de la nomenclature, un quinzième domaine : P15-domaine qui regroupera les métiers de de l'urbaniste et métiers de la ville.

9.4 Perspectives et recherches futures

A l'issue de notre travail, plusieurs pistes se dégagent pour les recherches futures. Il serait intéressant d'explorer :

- L'amélioration des mécanismes d'application des exigences du DUD :
 - o Input : La rédaction du Cahier des charges (CDC)
 - o Out put : La rédaction du règlement

Ces livrables jouent un rôle essentiel dans la planification et la réglementation de l'urbanisme. Le premier dans la phase ex-ante (pré opérationnelle), exprime les besoins nécessaires, Intègre les exigences légales et réglementaires, qui guident les soumissionnaires dans leurs offres. Le second en phase post-up, précise les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

- La formation continue de professionnelles impliquées dans ce domaine, ici il s'agit d'identifier les nouvelles compétences et d'approfondir les compétences existantes afin de s'adapter à la dynamique urbaine durable et aux attentes du secteur socio-économique
- Et les mécanismes de suivi des instruments d'urbanisme, essentiellement la composition et le fonctionnement des commissions chargées des affaires de l'urbanisme au niveau des collectivités territoriales essentiellement le guichet unique institué par le décret exécutif 15-19.

9.5 Retour sur les objectifs

Cette recherche avait pour principaux objectifs d'analyser dans quelle mesure, en Algérie :

- Le cadre juridique urbain favorise l'intégration des exigences du développement urbain durable dans les instruments d'urbanisme.
- Le référentiel de compétences actuel des urbanistes chargés de l'élaboration des instruments d'urbanisme est adapté aux nouvelles exigences du cadre juridique urbain renouvelé et aux référentiels internationaux.

Cette étude a permis de mettre en lumière les forces et les faiblesses du cadre juridique et des compétences actuelles en urbanisme en Algérie, par rapport aux impératifs d'un développement urbain durable. Les résultats obtenus offrent des pistes de réflexion cruciales pour repenser les instruments et les pratiques d'aménagement du territoire, afin de répondre

aux défis multidimensionnels de l'urbanisation et d'améliorer durablement le cadre de vie des citoyens.

9.6 Limites de la recherche

Les principales limites rencontrées dans cette recherche sur l'intégration du DUD dans les instruments d'urbanisme en Algérie sont les suivantes :

- 1- D'abord la complexité du sujet : la durabilité urbaine et la planification urbaine sont des sujets complexes et multidimensionnels. Ils impliquent de prendre en compte des aspects environnementaux, économiques, sociaux et de gouvernance, et de comprendre les interconnexions entre ces différentes dimensions. En raison de cette complexité, il a été difficile de saisir pleinement tous les aspects du sujet et d'obtenir une vue d'ensemble complète.
- 2- Ensuite, le problème d'accès à une documentation à jour, telle que la littérature scientifique de pointe et les bases de données spécialisées, a en partie entravé la possibilité d'avoir une vision complète des dernières avancées dans le domaine.
- 3- Enfin, la non-disponibilité de certains logiciels d'analyse et de traitement spécialisés et onéreux a pu restreindre la portée et la profondeur des analyses réalisées. Ceci nous a conduits à opter pour les versions d'essais en ligne pour effectuer une partie du travail.

CHAPITRE X
BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE X : BIBLIOGRAPHIE

- Trognon, L., Cayre, P., Lardon, S. & Maury, C., 2012. Ingénierie territoriale : de quoi parle-t-on ?. *Revue d'Auvergne*, . . , 126(602-603), pp. 321-342.
- Ascher, F., 1995. *Métapolis, ou l'avenir des villes*. Paris: Odile Jacob.
- Ascher, F., 2008. *Les nouveaux principes de l'urbanisme*. De l'aube éd. Clamecy: De l'aube.
- Ascher, F., 2008. *Les nouveaux principes de l'urbanisme*. de l'aube éd. Clamecy: de l'aube.
- Atkinson, A., Chabou, M. & Karsch, D., 2008. *Stratégies de Développement Durable Local. Renouveau Urbain et Processus de Transformations Informelles*. . : (Eds.)2008 TU Berlin,.
- Azzouzi, A. & Harkat, M. L., 2019. La planification urbaine en Algérie : réformes et blocages. *Droit et Ville*, . . , Issue 88, pp. 275-293.
- Basarab Nicolescu, 2011. De l'interdisciplinarité à la transdisciplinarité : fondation méthodologique du dialogue entre les sciences humaines et les sciences exactes. *Nouvelles perspectives en sciences sociales NPSS*, 7(1), p. 89–103.
- Belguidoum, S., 2018. Nouvelles urbanités : la ville algérienne dans tous ses états.
- Belguidoum, S., 2018. Transition urbaine et nouvelles urbanités: la ville algérienne dans tous ses états : . *IREMAM, CNRC*, Issue 40, p. 8 pages.
- Belouadah, . N., 2012. *Développement urbain et préservation du patrimoine architectural dans les médinas Cas de la médina de Bou-Saada*. Biskra: Université Mohamed Khider.
- Belouadah, . N., 2012. *Développement urbain et préservation du patrimoine architectural dans les médinas Cas de la médina de Bou-Saada*. Biskra: UMK Biskra. Faculté des sciences et de la technologie,.,
- Benammar, A., 2001. *Densification en périphérie et « développement urbain durable*. Algérie: Insaniyat / إنسانيات.
- Benammar, A., 2001. Densification en périphérie et «développement urbain durable» en Algérie. *Insaniyat/إنسانيات. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, Issue 13, pp. 123-129.
- Bendjedid,, . A., 2021. Urbanisme informel en Algérie: repères et problématiques. *El Watan*, 15 12.
- Bendjelid, , A. & Hafiane, A., 2010. De la fragmentation physique actuelle et passés à la tentative de défragmentation spatiale dans les grandes villes d'Algérie.. *Villes d'Algérie Formation, vie urbaine et aménagement, CRASC*, . . , pp. 39-45.
- Bendjelid, A., 2010. Villes d'Algérie. Formation, vie urbaine et aménagement. *Lectures, Publications reçues*..
- Benidir, F., 2007. *URBANISME ET PLANIFICATION URBAINE. Cas de Constantine*. Thèse de doctorat éd. Constantine: Université Frères Mentouri.
- Benidir, F., 2007. *URBANISME ET PLANIFICATION URBAINE. Cas de Constantine*. Thèse de doctorat éd. Constantine: Université Mentouri.

- Benyahia, L., 2015. *LES DYSFONCTIONNEMENTS DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN, ENTRE LES OUTILS D'AMENAGEMENT ET LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES CAS DE LA VILLE DE BATNA*. BATNA: Université HADJ LAKHDAR, Batna.
- Berezowska-Azzag, E. et al., 2015. Baromètre des performances urbaines locales : Alger et ses communes.. *LES ALTERNATIVES URBAINES* ISBN : 978-9931-9010-7-5.
- Blais, P. & Caron, A., 2007. *Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement et plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche?*, Quebec: MAMR.
- Blais, P. & Caron, A., 2007. *Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement et plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche?*, Quebec: Ministère des affaires municipales et des régions..
- Boudjabi Naouel , H., Bouzahzah , F., Noui , W. & Boumlit , Z., 2023. La Récupération Des Friches Urbaines A Constantine Et Le Redéploiement Des Territoires Déperis.Cas De La Cité Des Martyrs (Ex Cité Améziane) - (Constantine - Algérie). *RES MILITARIS* , 13(4).
- Boudjadja, R., 2021. *Pour une évaluation environnementale spécifique au projet de reconquête des friches urbaines du territoire ruisseau/abattoir à Alger*. Thèse de doctorat éd. Constantine: Université Salah Bounnider.
- Boudjadja, R., 2021. *Pour une évaluation environnementale spécifique au projet de reconquête des friches urbaines du territoire ruisseau/abattoir à Alger*. Constantine: Université Constantine 3.
- Boukhelouf, A., 2017. Rethinking the employability of learners Efl: Prospects and solutions. *Annales des lettres et des langues* ., Issue N° 08, pp. 15-25.
- Boussouf, M. B. & Benidir, F., 2014. La Problématique Du Foncier A Constantine : Cas Des Friches Urbaines Vierges. *Sciences & Technologie*, 40(4), pp. 65-72.
- Brailovsky, C. A., Miller, F. & Grand' Maison, P., 1998. L'évaluation de la compétence dans le contexte professionnel. *Revue Service social*, 47(1-2), pp. 171-189.
- Chaguetmi, F. & Derradji, M., 2020. Assessment of the environmental quality of neighbourhoods in the context of sustainable development: case of the Plain West in Annaba, Algeria.. *Environment, development and sustainability*, Issue 22(5), 4563-4588..
- Charlot-Valdieu, C. & Outrequin, P., 2004. *La démarche HQE²R de conduite de projet urbain intégrant le développement durable*. Paris: La Calade.
- Charlot-Valdieu, C. & Outrequin, P., 2006. *Le développement durable et renouvellement urbain, des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers*. L'Harmattan éd. France: L'Harmattan.
- Code de l'urbanisme, 2022. *droit.org*.. [En ligne].
- Collectivités européennes unies , 2004. *The Aalborg Commitments. LES ENGAGEMENTS D'AALBORG. Inspiring future*. [En ligne].

- Corbusier, L., 1943. *Urbanisme des C.I.A.M. La Charte d'Athènes avec un discours liminaire*. L'Architecture d'Aujourd'hui éd. Boulogne-sur-Seine: Éditions de l'Architecture d'Aujourd'hui, Collection de l'équipement de la civilisation machiniste., data.gouv.fr, 2022. *L'Agenda 2030 en France*, Paris: data.gouv.fr.
- Debbabi, S., 2022. *Politiques agricoles, développement et sécurité alimentaire*. Béjaia, Université Abderrahmane MIRA de Bejaia.
- Delater, A., 2015. *Cadrage Ateliers IDT 2014-2015: PLURIDISCIPLINARITÉ, TRANSDISCIPLINARITÉ, INTERDISCIPLINARITÉ POUR UNE PROSPECTIVE AU SERVICE DES TERRITOIRES*, Grenoble: Université Joseph Fourier, Institut de Géographie Alpine.
- Derriche, Z. (., 2015. *Densification des espaces urbains en Algérie, enjeu d'une politique contemporaine d'aménagement durable*. Oran: Université Mohamed Boudiaf des Sciences et de la Technologie-Mohamed Boudiaf.
- Djellata-Benabderrahmane, A. & Berezowska-Azzag, E., 2019. Amel DJELLATA-BENABDERRAHMANE & Ewa BEREZOWSKA-AZZAG. *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, pp. 35-63.
- Djemaci, B., 2012. *La gestion des déchets municipaux en Algérie : Analyse prospective et éléments d'efficacité*. UNIVERSITE DE ROUEN éd. Rouen: UNIVERSITE DE ROUEN.
- Drewes, E., 2021. In memoriam : Hommage au Prof. CB (Calie) Schoeman.. *Urbanisme et Aménagement du Territoire*, Volume 79.
- Drici, S., 2009. Urbanisation et impacts sur l'environnement en Algérie. *Naqd*, pp. 26-27.
- Duncan, R., 2022. *Impact Rankings. Methodology 2022. Version 1.3*, .: The Data Points.
- Faculty of Architecture and urban planning, 2019. *Student database (statistics)*. Constantine: Université Constantine 3.
- Fadel, D., Dellal, A. & Badouna, B. E., 2016. Enjeux et concept des espaces verts dans le développement urbain durable : proposition d'aménagement d'un espace vert forestier d'une ville du nord-est algérien *Révue Ecologie & Environnement*. Issue 12, p. 6 – 13.
- Fantazi, I., 2021. *Le Management Des Opérations De Conservation Du Patrimoine Bati En Algérie Dans Un Contexte Evenementiel: Cas De La Vielle Ville De Constantine Capitale De La Culture Arabe , Université Salah Bounider Constant*. Constantine: Université Salah Bounider Constantine 3.
- Ferlay, J. B., 2023. *La dérogation en droit de l'urbanisme. Droit*.. Lyon: Université Jean Moulin.
- Fruchart, A., 2017 . Les effets du plan local d'urbanisme intercommunal sur la pratique de la planification urbaine. Étude de l'élaboration du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg. *Science politique*, 8 décembre.
- Gay, C., Montarello, F. & Szczerba, C., 2018. Compétences transversales et transférables : définition, distinction et usages. *Commissions Professionnelles Consultatives CPC-Etudes* , Volume n°2017-4 .

- Ghédira, A., 2015. *Planification urbaine et développement durable en Tunisie : vers une nouvelle conception de la conduite publique des systèmes de déplacement et de localisation*. GRENOBLE: UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES.
- Gherzouli, L., 2015. *Les instruments d'urbanisme et le développement urbain durable de la ville algérienne Cas d'une ville patrimoniale : Tébessa*. Constantine: Université de Constantine 3.
- Gherzouli, L. & Labii, B., 2013. La ville patrimoniale et le renouvellement urbain. Cas du centre ville de Tébessa. *Sciences politiques*.
- Goupy, E., 2007. *Rencontre avec l'oeuvre, quelques pistes*. Toulouse: Musée des Abatoires.
- Grand Hammoud, C., 2005. La coopération intercommunale en Algérie, freins et perspectives. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Volume tome XLIII..
- Guettiche, G. & Baziz, A., 2021. Urbanisation et gestion des espaces publics DANS UNE VILLE ALGÉRIENNE. *CINQ CONTINENTS: Revue roumaine de géographie*, 11(24), pp. 265-283.
- Guilbeault, S., 2022. *Rapport d'inventaire national du gouvernement fédéral*, Québec: Ministère de l'Environnement et du Changement climatique.
- Hadef, H., 2017. Extension urbaine et consommation du foncier agricole ; quelle responsabilité des instruments d'urbanisme ? Cas de Skikda, Algérie.. *مجلة تشریحات التعمیر والبناء*, Issue 4, pp. 309-331.
- Hadjiziane, S. & Ait Mohamed, H., 2018. "La planification urbaine en Algérie : un cadre juridique en évolution, des progrès encore limités de l'Agence Française de Développement (AFD) en 2018 sont:.. *Villes en développement*, Issue 46, pp. 6-11.
- Hocine, M., 2017. *Expérimentation de la notion de seuil de développement pour l'élaboration d'un outil SMART² de planification urbaine locale. Cas de la commune des Eucalyptus en Mitidja centrale*. Alger: EPAU.
- Houssaye, J., 1988. *Le triangle pédagogique*. : Berne : Peter Lang.
- J.O n° 56 du 11 septembre 2006, ..., 2006. *Décret exécutif n°06-304 du 10 septembre 2006*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- Jacquot, H. & Priet, F., 2015. *Droit de l'urbanisme*. : Dalloz.
- Johnson, R.B., , R. B., Onwuegbuzie, A.J., A. J. & Turner, L. A., 2007. Toward a definition of mixed methods research. *Journal of Mixed Methods Research*, Issue 1(2), p. 112–133.
- JORA 62 du 11 septembre 2005, ..., 2005. *Les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents..* Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA 77 du 15 décembre 2001, ..., 2001. *Loi n°01-20*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n° 07 du 12 février 2015, ..., 2015. *Décret exécutif n° 15-19 du 25 janvier 2015*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.

- JORA n° 03 du 10 janvier 2007, ..., 2007. *Décret exécutif n°07-05 du 8 janvier 2007*. Alger: ..
- JORA n° 15 du 20 février 2006, ..., 2006. *Loi n° 06-06 du 20 février 2006*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n° 28 du 4 juin 1991, ..., 1991. *Décret exécutif n° 91-177 du 28 mai 1991*. Alger: Gouvernement.
- JORA n° 37 du 20 juin 2018, ..., 2018. *Décret exécutif n° 18-164 du 14 juin 2018*. Alger: Gouvernement..
- JORA n° 37 du 26 mai 2002, ..., 2002. *Décret exécutif n° 02-175 du 20 mai 2002*. Alger: Gouvnement.
- JORA n° 43 du 18 juillet 2018, ..., 2018. *Décret exécutif n° 18-188 du 15 juillet 2018*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n° 56 du 11 septembre 2006, ..., 2006. *Décret exécutif n°06-303 du 10 septembre 2006*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n° 56 du 11 septembre 2006, ..., 2006. *Décret exécutif n°06-305 du 10 septembre 2006*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n° 56 du 5 septembre 2004, ..., 2004. *Décret exécutif n° 04-273 du 2 septembre 2004*. Alger: Gouvnement.
- JORA n° 67 du 5 octobre 2005, ..., 2005. *Décret exécutif n° 05-375 du 26 septembre 2005*. JORA 67 éd. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n° 72 du 2 novembre 2005, ..., 2005. *Décret exécutif n° 05-416 du 25 octobre 2005*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n° 76 du 10 décembre2019, ..., 2019. *Décret exécutif n° 19-318 du 2 décembre 2019*. Alger: Gouvernement.
- JORA n° 80 du 21 décembre2003, ..., 2003. *Décret exécutif n° 03-493 du 17 décembre 2003*. Alger: Gouvernement.
- JORA n° 81 du 8 décembre 2002, ..., 2002. *Arrêté interministériel du 27 novembre 2002 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement..
- JORA n°19 du 2 avril 2014, ..., 2014. *Décret exécutif n°14-118 du 24 mars 2014*. Alger: Gouvernement..
- JORA n°21 du 8 avril 2009, ..., 2009. *Décret exécutif n° 09-115 du 7 avril 2009*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n°22 du 3 avril 2002, ..., 2002. *Décret exécutif n° 02-115 du 3 avril 2002*. Alger: Gouvernement.
- JORA n°26 du 1 juin 1991, ..., 1991. *Décret exécutif n°91-175 du 28 mai 1991*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n°37 du 3 juillet 2011, ..., 2011. *Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011*. Alger: Gouvernement.

- JORA n°45 du 9 juillet 2006, ..., 2006. *Décret exécutif n°06-237 du 4 juillet 2006 modifiant et complétant le décret exécutif n°98-147 du 13 mai 1998, modifié et complété*. Alger: Gouvernement.
- JORA n°52 du 1er décembre 1190, 1990. *Loi n° 90-29*. Alger: Gouvernement.
- JORA n°56 du 18 août 2002, ..., 2002. *Décret exécutif n°02-263 du 17 août 2002*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n°61 du 21 octobre 2010, ..., 2010. *Loi n° 10-02*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n°61 du 25 octobre 2009, ..., 2009. *Décret exécutif n° 09-344 du 22 octobre 2009*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n°62 du 11 septembre 2005, ..., 2005. *Décret exécutif n°05-318 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant le décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORA n°78 du 24 novembre 2022, ..., 2022. *Décret exécutif n° 22-400 du 21 novembre 2022 modifiant et complétant le décret exécutif n° 14-118 du 24 mars 2014*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- JORF n°289 du 14 décembre 2000, ..., 2000. *Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000*, Paris: Gouvernement Français.
- K. Lokman, ;., 2023. 1 12.
- Kadri, A., 2010. *Le Plan d'occupation des sols entre études et réalité*. Mémoire de Magistère éd. Constantine: Université Constantine Mentouri.
- Kadri, A., Sassi Boudemagh, S. & Saighi, O., 2022. TOWARDS IMPROVING THE EMPLOYABILITY OF URBAN PLANNING GRADUATES IN ALGERIA. *Economics and Business. Sciendo*, Issue 36.
- Kadri, Y. & Kettaf, F., 2018. Reconquête du quartier ancien Yaghmouracen d'Oran : documents d'urbanisme et jeux d'acteurs en question. *Revue Européenne de géographie: Cybergéo*.
- Kebir, B. & Zeghiche, A., 2022. Le renouvellement urbain à Annaba, entre recherche d'équité territoriale et tendance à la gentrification. *European Journal of Geography, Aménagement, Urbanisme*, 6 Juillet, p. ...
- Kebir, B. & Zeghiche, A., 2014. Le renouvellement de la ville algérienne par la démolition-reconstruction du vieux bâti. De la sanction à la recherche de légitimité, Cas de la ville d'Annaba. *Cybergeo :Journal européen de géographie*.
- Kebir, B. & Zeghiche, A., 2014. Le renouvellement de la ville algérienne par la démolition-reconstruction du vieux bâti. De la sanction à la recherche de légitimité, Cas de la ville d'Annaba. *Cybergeo :Journal européen de géographie*.
- Kebir, B. & Zeghiche, A., 2022. Le renouvellement urbain à Annaba, entre recherche d'équité territoriale et tendance à la gentrification. *Cybergeo*.
- Lamri, N., 2023. Analyse socio-économique du programme de résorption de l'habitat précaire (RHP) dans la wilaya de Bouira-Algérie.. *التكامل الاقتصادي*, 11., Issue 4, pp. 493-508.

- Lavoie, F., Marchessault, L. & Pouliot, J. f., 2004. *Elaboration des programmes d'études techniques*, Québec: Direction de la planification et du développement.
- Lavoie, F., Warchessault, L. & Puoliot, J.-F., 2004. *Guide de conception et productL'élaboration d'un programme*, Québec: Décroche tes rêves.
- Le Boterf, G., 2011. *Ingénierie et évaluation des compétences*. 6^{ème} Éditions éd. Paris: Éditions Organisatio, groupe Eyrolles.
- Leghmouche, A., 2020. *Le reloement dans les opérations de renouvellement urbain à Constantine, entre intégration et satisfaction résidentielle*. Constantine: Université Constantine 3.
- Lévy , A., 1999. Les trois âges de l'urbanisme: Contribution au débat sur la troisième ville. *Esprit* , Issue 249, pp. 46-61.
- Lokhoff, J. et al., 2010. *Guide de formulation des profils de formation Dont les compétences et les résultats d'apprentissage des programmes*, Bilbao: Publication de l'université de Deusto.
- Mancebo , F., 2008. *Développement durable*. .: Armand Colin.
- MATE, 2002. *Arrêté interministeriel n° 302-081: Fonds national pour l'aménagement du territoire*. Alger: ..
- Mazouz, F., 2015. Le renouvellement du patrimoine bâti vétuste en Algérie. Le cas du centre-ville d'Oran. *Droit et société*, (1),. *Droit et société*, Issue 1, pp. 151-170 .
- Meadows, D., Meadows, D. & Randers, J., 1972. *The Limits to Growth Universe Books*,. ROME: Universe Books.
- Mebirouk, H., 2019. L'amélioration urbaine, une action plurielle pour rechercher la qualité de vie. Quels effets sur la population et le cadre de vie dans les ensembles collectifs d'Annaba (Nord-Est Algérien). *Annales de l'Université de Bucarest – Série Géographie*, 68(1), pp. 75-97.
- Medar, R., 2021. *Les défis de la planification urbaine en Algérie*. Alger, Ministère de l'Aménagement du Territoire. Aménagement du Territoire (MATET).
- Meradi, . F., 2020. Quand l'anarchie s'invite sur les berges du Chélif. *Liberté*, 12 07.
- Mili M., M., Boutaba H., H. & Boutaba S-D., S. D., 2019. La nature urbaine: dégradation quantitative et qualitative des espaces verts urbains, cas de la ville steppique de M'Sila, Algérie. *urbe. Revista Brasileira de Gestão Urbana*, Novembre, pp. 1-19.
- Miller, G., 1990. The assessment of clinical skills/competence/performance. *Septembre Supplément*, 65(9), pp. 863-867.
- Mintstère de l'environnement , e. d. é. r., 2023. *PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES PUBLIES DURANT LA PERIODE 2001 – 2022*, Alger: Mintstère de l'environnement , et des énergies renouvelables.
- Mouaziz , N. & Belguidoum, S., 2010. L'urbain informel et les paradoxes de la ville algérienne : politiques urbaines et légitimité sociale. *Espace et société*, Issue 143, pp. 101-116.

- Nemouchi, H., 2011. Pratiques sociales et problèmes fonciers en Algérie in Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée. *Insaniyat*, Issue 64, pp. 127-144.
- Nicolescu, B., 1996. *La transdisciplinarité, Manifeste*. Monaco: Du Rocher.
- Paix, C., 1971. L'urbanisation : statistiques et réalités. *Revue Tiers Monde*, Tome 12(46), pp. 393-411.
- Pinheiro-Croisel, R., 2013. *Innovation et éco-conception à l'échelle urbaine : émergence et modèles de pilotage pour un aménagement durable*. Paris: MINES Paris Tech Centre de Gestion Scientifique.
- Pinson, D., 2015. Le renouvellement urbain des grands ensembles, quelles formes urbaines, et avec quelle place pour l'habitat?. pp. 1-10.
- Rode, S., 2017. La conception de projets d'aménagement urbain comme processus collectif. *Espaces et sociétés* , pages 145 à 161, 4(171), pp. 145-161.
- Rostaing, H., 2017. *La bibliométrie et ses techniques*. s.l.:Sciences de la Société.
- Roula, F. & Bouchair, A., 2021. Application of the INDI Model of the HQE²R Approach to Assess the Sustainability of a Neighbourhood: Case of Jijel City in Algeria.. *International Journal of Built Environment and Sustainability*, 8(3), pp. 63-75.
- Saïd Belguidoum, N. M.-B., 2010/3. L'urbain informel et les paradoxes de la ville algérienne : politiques urbaines et légitimité sociale. *Espaces et sociétés* , Issue 143 , p. 101 à 116.
- Saidouni, M., 2000. *Éléments d'introduction à l'urbanisme*. Casbah éd. Alger: Casbah.
- Saidouni, M., 2010. *L'urbanisme en Algérie : Instruments et applications*. Alger: OPU.
- Schoeman, ., C., 2015. *Land Use Management and Transportation Planning*. UK: WIT Press: Southampton.
- Schoeman, C., 2014. Intermodal transportation perspectives in south africa: A case study of its application within the gauteng province and lessons learned for other metropolitan areas. *With Transactions on the Built Environment*, Volume 146, pp. 19-130.
- Schoeman, C., 2017. Schoeman c.b., « International perspectives on transportation and urban form integration. Volume 1, Issue 1.
- Science Pédagogie, E. B. E., 2021. *Le guide complet de la taxonomie de Bloom*, s.l.: s.n.
- Semmoud, N., 2003. Les mutations de la morphologie socio-spatiale algéroise. *Annales de géographie*, . . , Issue 633, pp. pp. 495-517.
- Semmoud, N., 2005. La formation des tissus urbains à Alger. *Géographique de l'Est*, Volume Vol. 45.
- Sidi Boumedienne, R., 2002. Désordres ou "des ordres" urbains. *Naqd*, Issue 16, pp. 27-44.
- Sidi Boumedine, R., 2010. *Le droit de l'urbanisme en Algérie*. s.l.:Office des Publications Universitaires.
- Sidi Boumedine, R., 2013. La décentralisation et la planification territoriale en Algérie: Enjeux et perspectives. *Insaniyat*, Issue n°62-63.

- Sidi Boumedine, R., 2013. *L'urbanisme en Algérie. Echech des instruments ou instruments de l'échech ?* Ed. Les Alternatives Urbaines, 2013, Alger, 228 p.
- Sidi Boumedine, R., 2016. *Bétonvilles contre bidonvilles Cent ans de bidonvilles à Alger*. APIC éd. Alger: APIC.
- Signoles, P., 2010. Faire la ville en périphérie(s) ? Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb. *Cahiers d'EMAM*, Issue 19 .
- SNAT 2030, ..., 2010. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- SNAT 2030, ..., 2010. *Schéma Nationale de l'Aménagement du territoire*. Alger: Imprimerie Officielle du Gouvernement.
- Souiah, S. A., 2005. Les marginalités socio-spatiales dans les villes algériennes. *Cahiers du GREMAMO*, Issue 8, pp. 47-69.
- Spiga Boulahbel, S., 2005. L'urbain non planifié en Algérie: un signe avant-coureur de la . *Insaniyat*, Issue 28, pp. 61-65.
- Vagenaar, R. & Gonzalez, J., 2006. *Introduction à Tuning pour une convergence des structures éducatives en Europe* ». . Education and Culture Socrates-Tempus éd. UE: Education and Culture Socrates-Tempus.
- Vignaud, P., 1999. *Pour le renouvellement urbain*, Paris: La Plaine Saint Denis : Délégation interministérielle à la ville,.
- Zaidi, H., 2022. تخصص علم المكتبات و المعلومات نمودجا :د في سوق العمل .م.واقق ادماج خريجي نظام ل. *الحوار الفكري*, Volume 15(Numéro 4), pp. 01-12.

Webographie

- Agenda-2030.fr, 2022. *Feuille de route de la France*. [En ligne]
Available at: [///C:/Users/user/Downloads/synthese-feuille-de-route-fr.pdf](C:/Users/user/Downloads/synthese-feuille-de-route-fr.pdf)
- Apec, 2019. *Annuaire des métiers*. [En ligne]
Available at: <https://www.apec.fr/tous-nos-metiers/etudes-recherche-et-developpement/urbaniste.html>
- Atlas ti, 2., 2023. *Manuel d'Atlas ti 23*. [En ligne]
Available at: <https://doc.atlasti.com/ManualWin/Intro/Introduction.html>
[Accès le 2023].
- BPA, 2021. <https://www.globalbpa.com>. [En ligne]
Available at: <https://www.globalbpa.com/liste-des-verbos-daction-pour-formuler-les-objectifs-pedagogiques/> [Accès le 2021].
- Collectivités européennes unies , 2004. *The Aalborg Commitments. LES ENGAGEMENTS D'AALBORG. Inspiring future*. [En ligne].
- Côté, S., 2002. *L'ingénierie de la formation professionnelle et technique*. [En ligne]
Available at: <https://apprendre.auf.org/wp-content/opera/13-BF-References-et-biblio-RPT-2014/Confection%20et%20réalisation%20d'un%20référentiel%20d'évaluation.pdf>
- data.gouv.fr, 2022. *L'Agenda 2030 en France*, Paris: data.gouv.fr.

- Dr Pagonis, 2018. *Les nouveaux dispositifs pédagogiques*. [En ligne]
Available at: <https://docplayer.fr/17946675-Les-nouveaux-dispositifs-pedagogiques-dr-pagonis-responsable-tice.html> [Accès le . . 2022].
- K1802, R., 2020. *Pôle Emplo.* [En ligne]
Available at: <https://www.pole-emploi.fr/employeur/vos-recrutements/le-rome-et-les-fiches-metiers.html> [Accès le 22 Mars 2020].
- ODD n°11, ..., 2015. *Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*. [En ligne]
Available at: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>
[Accès le 20 Février 2024].
- OMS, 2018. *Neuf personnes sur 10 respirent un air pollué dans le monde*. [En ligne]
Available at: [action#:~:text=L%27OMS%20estime%20qu%27à,d%27Europe%20et%20des%20Amériques.](https://www.who.int/fr/news-room/factsheets/detail/air-pollution) [Accès le 22 Mai 2023].
- ONU, 2019. *World Urbanization Prospects 2018: Highlights*, New York: Division's website
at www.unpopulation.org.
- P1401, N., 2019. *NAME*. [En ligne]
Available at: <http://www.fce.dz/nomenclature-algerienne-des-metiersemplois/>
[Accès le 23 Mai 2019].
- Université, Paris Descartes, 2018. *Pédagogie dans l'enseignement supérieur: glossaire Rechercher moodle-1718.parisdescartes.fr*. [En ligne]
Available at: <https://moodle-1718.parisdescartes.fr/mod/glossary/showentry.php?courseid=45&eid=45&displayformat=dictionary>
- <https://www.kidsvacances.fr/fiches-de-cours/college/geographie/urbanisation-dans-monde.html>, consulté le 31 10 2022 à 12h30
- <https://www.kidsvacances.fr/fiches-de-cours/college/geographie/urbanisation-dans-monde.html>, consulté le 31 10 2022 à 12h30
- Nations Unies : Objectifs de développement durable
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>,
consulté le 2 11 2022
- <https://www.kidsvacances.fr/fiches-de-cours/college/geographie/urbanisation-dans-monde.html>, consulté le 31 10 2022 à 12h30
- <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities>
- <https://www.geographie.ens.fr/qu-est-ce-qu-une-ville-durable.html> consulté le 30 10 2022 à 13h15
- <https://www.veolia.com/fr/marches/municipal/croissance-ville-inclusive>, le 30 10 2022 à 13h00.
- <https://www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030/editorial/article/editorial-du-commissaire-general-au-developpement-durable>, le 02 11 2022 à 9h30

<http://www.vedura.fr/contact>, le 03 11 2022.

<https://www.agenda-2030.fr/plugins/beta/index.html>, le 2 11 2022 à 13h00.

<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd11-faire-en-sortes-que-les-villes-et-les-etablissements-humains-soient>, le 01 11 2022

<https://www.timeshighereducation.com/rankings/impact/2022/sustainable-cities-and-communities>, 22/11/2022 à 10h00

<https://www.timeshighereducation.com/rankings/impact/2022/sustainable-cities-and-communities>, 22/11/2022 à 10h00

<https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/consommer-autrement/elements-contexte/impacts-environnementaux>, le 22/02/2023 à 15h20

https://www.mesrs.dz/fr_FR/accueil/-/journal_content/56/21525/26630& Auteur, 2018

<https://www.profinnovant.com/difference-entre-triangle-didactique-et-triangle-pedagogique/>, 2021

<https://afeseo.ca/wp-content/uploads/2021/02>, 2021

<https://afeseo.ca/wp-content/uploads/2021/02>,traitement auteure, 2021

CHAPITRE XI : LISTE DES ANNEXES

11.1 Annexe A : Cadre législatif et réglementaire du Développement Durable en Algérie (2001-2023)

N° de la loi	Objet de la loi	Décret exécutif	Objet du décret	Année de parution	Portée du nouveau réglementaire	Mots Clés Des décrets	Mots clés de la loi
n°01-19	Gestion, contrôle et l'élimination des déchets	n° 01-09	Organisation de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.	2001	Institutionnelle	Institution ; planification territoriale	Législation de base ; élimination des déchets ; gestion des déchets ; recyclage/réemploi ; substances dangereuses ; mouvement transfrontière des déchets ; classement/déclassement ; infractions/sanctions
		n° 02-175	Création, organisation et fonctionnement de l'Agence Algérienne des déchets.	2002	Institutionnelle	Institution ; entité non-gouvernementale ; gestion des déchets	
		n° 02-372	Déchets d'emballages	2002	Opérationnelle	Déchets ménagers ; gestion des déchets	
		n° 03-477	Modalités et les procédures d'élaboration, de publication et de révision du plan Algérien de gestion des déchets spéciaux	2003	Opérationnelle	Déchets dangereux ; élimination des déchets ; politique/planification ; gestion des déchets	
		n° 03-478	Modalités de gestion des déchets d'activités de soins	2003	Opérationnelle	Déchets dangereux ; élimination des déchets ; gestion des déchets	
		n° 04-210	Modalités de détermination des caractéristiques techniques des emballages destinés à contenir directement des produits alimentaires ou des objets destinés à être manipulés par les enfants	2004	Opérationnelle	Déchets dangereux ; élimination des déchets ; emballage/étiquetage ; plastique ; gestion des déchets	
		n°04-409	Modalités de transport des déchets spéciaux dangereux	2004	Opérationnelle	Déchets dangereux ; gestion des déchets ; transport/dépôt	
		n° 04-410	Règles générales d'aménagement et d'exploitation des installations de traitement des déchets et les conditions d'admission de déchets au niveau de ces installations	2004	Opérationnelle	Déchets dangereux ; élimination des déchets ; emballage/étiquetage ; gestion des déchets	
		n° 05-314	Modalités d'agrément des groupements de générateurs et/ou détenteurs de déchets spéciaux	2005	Opérationnelle	Autorisation/permis ; élimination des déchets ; gestion des déchets	
		n° 05-315	Modalités de déclaration des déchets spéciaux dangereux	2005	Opérationnelle		
		n° 07-205	Modalités et procédures d'élaboration, de publication et de révision du schéma communal de gestion des déchets	2007	Opérationnelle	Elimination des déchets ; politique/planification ; déchets ménagers ; gestion des déchets	
		n° 19-10	Règlement de l'exportation des déchets spéciaux dangereux	2019	Opérationnelle	Gestion des déchets ; lutte contre la pollution ; élimination des déchets ; déchets non-ménagers ; déchets dangereux ; normes environnementales ; commerce interAlgérien ; mouvement transfrontière des déchets ; Transport/dépôt	
n°01-20	Aménagement développement durable du territoire	n° 05-416	Composition, les missions et les modalités de fonctionnement du conseil Algérien de l'aménagement et du développement durable du territoire	2005	Institutionnelle	Institution ; planification territoriale	Développement agricole ; utilisation durable ; pastoralisme ; gestion des zones côtières ; législation de base ; aménagement du territoire ; institution ; planification environnementale ; étude d'impact sur l'environnement (EIE); contrats; désertification; le développement durable; gestion des ressources en eau; eaux souterraines
		n° 12-94	Conditions et modalités d'élaboration du schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine et son approbation	2012	Opérationnelle	Institution ; planification territoriale	
		n° 16-83	Modalités d'élaboration du plan d'aménagement du territoire de wilaya	2016	Opérationnelle	Planification territoriale ; planification environnementale ; zone de montagne ; terrains urbains ; procédures judiciaires/procédure administratives ; collectivité locale ; préservation de l'écosystème ; développement durable	

Source : Auteure, 2023

11.2 Annexe B : Listing des indicateurs du modèle INDI-RU-2005 et

Benchmarks

Objectif 1 : PRESERVER ET VALORISER L'HERITAGE ET CONSERVER LES RESSOURCES

Cibles 1 : Réduire la consommation d'énergie et améliorer la gestion de l'énergie

Cibles	Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Cibles 1 : Réduire la consommation d'énergie et améliorer la gestion de l'énergie	Améliorer l'efficacité énergétique : chauffage et ventilation	1 ^a	% des bâtiments avec un système de chauffage-ventilation-isolation meilleur que la moyenne du parc existant (consommation unitaire inférieure à la moyenne Algérienne).	15%
		1B	% du parc de bâtiments neufs avec un système de chauffage-ventilation- Isolation meilleur que la réglementation RT 2000)	10%
	Améliorer l'efficacité énergétique : électricité	1C	Consommation électrique par habitant dans le secteur résidentiel tertiaire public.	i/n/p/a
		1D	Montant de la facture énergétique dans le secteur de l'habitat social	7,4€/m ² SH
		1E	Consommation d'énergie des bâtiments publics	91,8 kWh/m ²
		1F	Consommation d'énergie par l'éclairage public	55,2 kWh/habitant
	Utiliser au maximum les énergies renouvelables	1G	% de logements et des bâtiments publics (y compris éclairage public) utilisant des énergies renouvelables	25%
	Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre	1H	Mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le chauffage des bâtiments résidentiels et du tertiaire public	i/n/p/a

Cibles 2 : Améliorer la gestion de la ressource eau et sa qualité

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Economiser les ressources en eau potable	2Aa	Consommation d'eau potable du secteur résidentiel	80 litres/jour/hab
	2Ab	Part des équipements publics utilisant des techniques économisant l'eau	100%
Utiliser les eaux pluviales	2B	% de bâtiments utilisant l'eau pluie	25%
Gérer les eaux pluviales	2C	% des eaux pluviales des zones imperméabilisées gérées localement	100%
Améliorer le réseau d'assainissement	2D	Qualité du réseau d'assainissement	tb/n/i/m

Cibles 3 : Eviter l'étalement urbain et améliorer la gestion de l'espace

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Optimiser la consommation d'espace.	3Aa	Densité urbaine	a/m/mf
	3Aa	Surface d'espaces verts publics disponibles par habitant 5fonction de la localisation du quartier	10 (C) OU 40(P)
Requalifier les friches urbaines ainsi que des terrains et sites pollués.	3B	% de friches et des sites pollués par rapport à la surface totale	0%
Intégrer des préoccupations environnementales dans les documents d'urbanisme	3C	Nombre de cibles prends-en compte dans le règlement du PLU concernant le quartier (% par rapport aux 21 cibles HQE ² R)	18

Cible 4 : Optimiser la consommation des matériaux et leur gestion

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Prendre en compte des matériaux et produits recyclables et réutilisables dans le processus de construction, de réhabilitation et de démolition	4 ^a	% de bâtiments construits, réhabilités ou démolisen prenant en compte l'utilisation des matériaux recyclés, les labels environnementaux, des certifications ou de normes environnementales, le cycle devie des matériaux et des produits R équipements ainsi que la facilité d'entretien et de maintenance.	20%
Idem dans les espaces publics	4B	% des infrastructures publiques construites ? rénovées ou d2molies incluant une démarche de qualiti2environnementale	100%

Cible 5 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Mettre en valeur la qualité du patrimoine architectural	5 ^a	Mesures pour préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural	i/n/p/a
Préserver /valoriser le patrimoine naturel	5B	% d'espaces publics qui font l'objet de mesures pour préserver ou améliorer le patrimoine naturel et la biodiversité	100%

Objectif 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL**Cible 6 : Préserver et valoriser le paysage et la qualité visuelle**

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Préserver la qualité des entrées de quartier	6A	Mesures et prescriptions pour préserver ou améliorer la qualité des entrées du quartier	i/n/p/a

Préserver la qualité visuelle du mobilier	6B	Mesures et prescriptions pour prendre en compte la qualité visuelle dans les mobiliers urbains	i/n/p/a
---	----	--	---------

Cible 7 : Améliorer la qualité des logements et des bâtiments

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Améliorer la qualité du bâti	7A	% de bâtiments ayant une façade de qualité médiocre	0%
Améliorer la qualité des logements	7B	% des projets ou de bâtiments construits ou réhabilités prenant en compte leur environnement immédiat (orientation, vent, ensoleillement, ombre, proximité de transport en commun)	60%
Prendre en compte-pas satisfaction des usagers	7Ca	% des logements vacants	2%
	7Cb	% de logement adaptés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite	i/tf/r/i

Cible 8: Améliorer la propreté, l'hygiène et la santé

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Améliorer la propreté dans le quartier et les parties communes	8A	Importance des espaces publics ou privés (parties communes mal entretenues ou locaux) mal entretenus.	a/f/i/ti
Eradiquer l'insalubrité des logements	8Ba	%de logements insalubres ne correspondant pas aux normes de confort	0%
	8Bb	Part des logements suroccupés (personnes ou plus par pièces)	0%
Garantir le droit et l'accès aux soins et à la santé	8C	Offre médicale : Présence de médecins (secteur public ou privé ou hôpitaux) et infirmiers	s/ps/pi/i

Cible 9 : Améliorer la sécurité et la gestion des risque

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Améliorer la sécurité des personnes et des biens	9A	Nombre de délits, de crimes et de vols pour 1000 habitants	40/1000
Améliorer la sécurité routière	9B	Nombre de blessés de la circulation pour 1000 habitants	0
Gérer localement les risques technologiques	9C	Part de population exposée à des produits ou matières dangereuses, nécessitant un contrôle spécifique	0%
Gérer localement les risques naturels	9D	Nombre d'habitants exposés à un risque naturel sans mesure de protection ou de sécurité prise par la ville	0%

Cible 10: Améliorer la qualité de l'air

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Améliorer la qualité de l'air intérieur	10A	% des bâtiments récents avec des spécifications sur la qualité de l'air intérieur	25%
Améliorer la qualité de l'air extérieur	10B	% d'habitants ou usagers exposés à une pollution en NO ₂ , supérieure à 50 µg/m ³ en moyenne horaire annuelle	0
	10C	Nombre de jours par an où la population est exposée à une pollution à l'ozone (seuil de santé et d'information)	0 jour > 110µg/m ³

Cible 11 : Réduire les nuisances sonores

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Réduire les nuisances liées au voisinage	11A	% d'habitants soumis à des nuisances sonores	3%
Réduire la pollution sonore liée au trafic dans le quartier	11B	Longueur de voirie sujette à une nuisance sonore de 65dB (A) et plus entre 6h22h	0%
Réduire les nuisances sonores dans les chantiers de construction	11C	% de chantiers de construction, démolition ou réhabilitation prenant en compte le problème du bruit pour les riverains et les compagnons dans les cahiers de charges	50%

Cible 12 : Minimiser les déchets et améliorer leur gestion

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Gérer les déchets ménagers	12A	% de déchets collectés par collecte sélective	75%
Gérer les déchets de chantiers	12B	% de chantiers prenant en compte la gestion des déchets	30%

Objectif 3: AMÉLIORER LA DIVERSITÉ

Cible 13 : Diversité de la population

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Améliorer la diversité sociale et économique	13Aa	Diversité de la population active selon les catégories socio-professionnelles	Σ E < 15%

	13Ab	Taux d'emploi (population active/population en âge de travailler)	75%
Améliorer la diversité intergénérationnelle	13B	Distribution de la population par tranche d'âge(a/b/c)	$\Sigma E < 5\%$

Cible 14 : Diversité des fonctions

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Favoriser la présence d'activités économiques	14A	Nombre d'emploi pour 1000 habitants	ti/i/m/f
Favoriser la présence d'équipements et de services	14B	Nombre de commerce de détail pour 1000 habitants.	12 (P) ou 30 (C)
Améliorer la diversité des logements	14C	Nombre d'équipements et de services publics à moins de 300m du domicile	20/20 équipements

Cible 15 : Diversité de l'offre de logement

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Améliorer la diversité des logements	15Aa	Diversité des logements selon le statut : propriétaire, location, social, ...	$\Sigma E < 15\%$
	15Ab	Diversité des logements selon leur taille	$\Sigma E < 5\%$
	15Ac	Diversité des logements selon leur nature : individuel, collectif, ...	$\Sigma E < 10\%$

Objectif 4 : AMÉLIORER L'INTÉGRATION**Cible 16 : Augmenter les niveaux de qualification et la qualification professionnelle**

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Lutter contre l'échec scolaire	16A	% des enfants ayant un retard scolaire en sortant du primaire	f/m/i/ti
Renforcer le rôle de l'école dans le quartier	16B	Taux d'absentéisme scolaire dans les établissements scolaires	f/m/i/ti

Cible 17 : Favoriser l'accès de la population à l'emploi, aux services et équipements de la ville

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Améliorer l'intégration socioéconomique des habitants dans la ville	17Aa	% d'habitants logeant à moins de 300m d'un équipement ou service public, ou d'un arrêt de transport en commun qui lui permet d'aller directement à cet équipement	100%
	17Ab	Taux de chômage	3%

	17Ac	Présence de coupures urbaines entre les quartiers et le reste de la ville ou les équipements attractifs	a/f/i/ti
--	------	---	----------

Cible 18 : Améliorer l'attractivité du quartier en créant des espaces de vie et de rencontre pour tous les habitants de la ville.

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Favoriser la présence d'activités ou d'équipement attractifs dans le quartier	18Aa	Présence d'équipements ou services d'intérêt communal ou d'agglomération.	ti/i/f/m/a
	18Ab	Nombre de jours par an marqués par un événement type marché, foire, exposition.	80 jours
		Part des résidences principales dans le parc de logement	90 %

Cible 19 : Eviter les déplacements contraints et améliorer les déplacements à faible impact environnemental (transport, 2 roues, marche)

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Développer des cheminements piétons et cyclistes.	19Aa	Longueur de voiries en site propre dans le quartier (transport en commun, voies piétonnes, pistes cyclables) en mètres linéaires par habitant	2m/habitant
		Part des déplacements effectués en transport en commun	12% (P) ou 30% (C)
	19Ab	Part de la marche à pied et du vélo dans les déplacements des habitants	40% (P) ou 60% (C)
	19Ac	Longueur de voirie sans trottoirs ou avec des trottoirs de mauvaise qualité	0m/habitant
	19Ad	Système municipaux ou privés favorisant les modes de circulation douces et les transports en commun	ti/i/f/m/a
	19Ae	Qualité du système de stationnement	i/s/m/i/ti

Objectif 5 : RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Cible 20 : Renforcer la cohésion sociale et la participation

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Engager des habitants et des usagers dans le processus de D.D	20A	Part de la population engagée ou participant à des démarches de développement durable dans le quartier (en particulier l'Agenda 21)	10%
Favoriser la participation des habitants aux décisions et projets du quartier	20B	Nombres de bâtiments construits ou réhabilités et d'espaces publics aménagés dans le cadre	ti/i/f/m/a

		d'une concertation avec les habitants.	
--	--	--	--

Cible 21 : Améliorer les réseaux de solidarité et le capital social

Sous-cibles	Codage	Intitulé des indicateurs	Benchmarks
Renforcer la vie collective	21A	Part des d'habitants participant à des activités communautaires ou de solidarité par rapport au nombre d'habitants total du quartier	ti/i/f/m/a
Favoriser la participation des habitants au développement d'une économie locale	21Ba	Présence d'activités dans le domaine de l'économie social et solidarité	ti/i/f/m/a
	21Bb	Présence d'activités d'insertion par l'économie dans le quartier ou le territoire étudié	ti/i/f/m/a
Améliorer la solidarité Nord / Sud ou les liens avec la planète	21C	Présence d'action de solidarité Nord/Sud	ti/i/f/m/a

Source : (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006)

Légende des benchmarks pour les indicateurs qualitatifs :

- i/n/p/a: intégrées / nombreuses / ponctuelles / aucune
- tb/n/i/m: très bonne / normale / insuffisante / mauvaise
- a/ m / mf: adaptée au contexte / à moduler / à modifier fortement
- i / tf /r/i: intégrées / très fréquent / règlementaire / insuffisante
- a/ f /i/ti: aucune / faible / importante / très importante
- a /f /i /ti: aucune / faible / importante / très importante
- s / ps / pi / ti: suffisante / plutôt suffisante / plutôt insuffisante / très insuffisante
- f / m / i / ti: faible / moyen / important / très important
- i / s / m /i / ti: intégré / satisfaisant / moyen / insuffisant / très insuffisant (problème important)
- ti / i / m/f/a: très important / important / moyen / faible / aucun
- Les indicateurs comparatifs : P : indicateur pour un territoire périphérique ; C : indicateur pour un centre ville ; ΣE : somme des écarts entre deux répartitions (territoire étudié – territoire référence)

11.3 Annexe C : Liste des verbes d'action de la taxonomie de bloom

Verbes d'action du premier niveau : Mémoriser				
Acquérir	Arranger	Assortir	Choisir	Cocher
Copier	Couper	Décrire	Designer	Dire
Dupliquer	Ecrire	Encercler	Enoncer	Enregistrer
Enumérer	Epeler	Esquisser	Etiqueter	Examiner
Exclure	Identifier	Indiquer	Inscrire	Insérer
Inventorier	Lister	Localiser	Marquer	Montrer
Mémoriser	Piger	Nommer	Noter	Observer
Ordonner	Rappeler	Placer	Rappeler	Réciter
Répéter	Reproduire	Retenir	Se rappeler	Sélectionner
Situer	Souligner	Spécifier	Trouver	
Verbes d'action du deuxième niveau : Comprendre				
Associer	Calculer	Changer	Citer	Classer
Comparer	Construire	Convertir	Définir	Démontrer
Déterminer	Différencier	Dire en ses mots	Distinguer	Donner un exemple
Élargir	Estimer	Expliquer	Exprimer	Formuler
Généraliser	Illustrer	Interpréter	Manifester	Paraphraser
Préciser	Prédire	Présenter	Prolonger	Rassembler
Réarranger	Reconnaître	Regrouper	Redire	Réécrire
Reformuler	Reprendre	Représenter	Résumer	Suivre
Traduire	Transformer			
Verbes d'action du deuxième niveau : appliquer				
Accomplir	Administrer	Appliquer	Calculer	Choisir
Classifier	Collaborer	Collectionner	Colliger	Communiquer
Compléter	Construire	Consulter	Contraster	Contrôler
Convaincre	Coordonner	Découvrir	Décrire	Démontrer
Dessiner	Déterminer	Développer	Discuter	Employer
Enregistrer	Exécuter	Expérimenter	Exposer	Faire preuve
Formuler	Gérer	Illustrer	Implanter	Informar
Interpréter	Interviewer	Jouer	Manipuler	Mesurer
Mettre en œuvre	Mettre en place	Mettre en pratique	Modeler	Modifier
Montrer	Opérer	Organiser	Partager	Participer
Pratiquer	Préciser	Préparer	Préserver	Produire
Recommander	Relier	Reporter	Représenter	Résoudre
Restructurer	Sélectionner	Situer	Spécifier	Traiter
Transférer	Utiliser	Vulgariser		
Verbes d'action du deuxième niveau : Analyser				
Analyser	Associer	Attribuer	Catégoriser	Chercher
Choisir	Cibler	Clarifier	Classer	Classifier
Commander	Comparer	Compiler	Contraster	Coordonner
Critiquer	Déceler	Décomposer	Découper	Découvrir
Déduire	Délimiter	Dessiner	Détecter	Différencier
Discerner	Discriminer	Disséquer	Distinguer	Diviser
Effectuer	Examiner	Expérimenter	Expliquer	Extraire
Faiblir	Faire ressortir	Faire un sondage	Faire une recherche	Illustrer
Inspecter	Inventorier	Investiguer	* Limiter	Mettre en ordre d'importance

Morceler	Organiser	Pallier	Prendre partie	Privilégier
Questionner	Réaliser	Rechercher	Reconnaître (admettre)	Recueillir
Respecter	Sélectionner	Séparer	Simplifier	Subdiviser
Tester	Trier	Veiller	Vérifier	
Verbes d'action du deuxième niveau : Evaluer				
Anticiper	Apprécier	Appuyer	Argumenter	Attribuer
Censurer	Comparer	Conclure	Considérer	Corriger
Critiquer	Débattre	Décerner	Décider	Défendre
Dégager	Déterminer	Diagnostiquer	Discuter	Donner une note
Estimer	Expliquer	Exposer	Évaluer	Formuler
Gérer	Interpréter	Juger (à l'aide de critères)	Justifier	Maîtriser
Mesurer	Négocier	Optimiser	Orienter	Préciser
Prédire	Présenter	Prévoir	Prioriser	Recommander
Relater	Remplacer	Résumer	Réviser	Situer
Soutenir	Spécifier	Structurer	Synthétiser	Valider
Verbes d'action du deuxième niveau : Créer				
Adapter	Animer	Bâtir	Collaborer	Combiner
Composer	Concevoir	Confectionner	Constituer	Construire
Coordonner	Créer	Dessiner	Développer	Élaborer
Établir	Fabriquer	Façonner	Former	Fusionner
Générer	Intégrer	Inventer	Négocier	Organiser
Planifier	Produire	Proposer	Rédiger	Schématiser
Soumettre	Synthétiser			

Source : <https://afeseo.ca/wp-content/uploads/2021/02/>, 2021

11.4 Annexe D : Matrices de croisement

Tableau 1 : Codage des Cibles et sous cibles du référentiel d'évaluation l'ODD n° 11 de l'Agenda 2030

Catégories des cibles ODD n°11	Titre de la cible	Codage
Cibles de résultat	Accès au logement décent	CR11.1
	Transports sûrs, accessibles et viables	CR11.2
	Urbanisation durable	CR11.3
	Préservation du patrimoine	CR11.4
	Prévention et limitation de l'impact des catastrophes	CR11.5
	Impact environnemental	CR11.6
	Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs	CR11.7
Cibles de mise en oeuvre	Développement territorial	CMo11.1
	Politiques intégrées pour des territoires résilients	CMo11.1
	Bâtiments durables et résilients	CMo11.1

Source : Auteure, 2023

Tableau 2 : Matrice n° 1 (Croisement du référentiel Algérien n°1 (loi 04-05) du DUD avec l'ODD n°11)

		Cibles ODD n° 11												
		De Resultat						De mise en oeuvre						
		CR11.1	CR 11. 2	CR 11.3	CR 11.4	CR 11.5	CR 11.6	CR 11.7	CMo 11.8	CMo 11.9	CMo 11.10			
Exigences de la loi 04-05	Codage													
Viabilité des exploitations agricoles	E1-04-05*													
Sauvegarde des équilibres écologiques,	E2-04-05													
Protection des sites naturels, archéologiques, culturels,	E3-04-05													
Raccordement de toutes les habitations au réseau d'eau potable	E4-04-05													
Equipement de toutes les habitations d'un système d'assainissement évitant le rejet direct des effluents en surface	E5-04-05													
Prévention des risques naturels	E6-04-05													
Prévention des risques technologiques.	E7-04-05													
Rationalisation de l'utilisation de l'espace	E8-04-05													
Préservation des activités agricoles	E9-04-05													
Protection des périmètres sensibles, des sites, des paysages	E10-04-05													
Prévision des terrains réservés aux activités économiques et d'intérêt général et aux constructions pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'équipements collectifs, de services, d'activités et de logements	E11-04-05													
Définition des conditions d'aménagement et de construction en prévention des risques naturels	E12-04-05													
Identification des zones sismiques	E13-04-05													
Identification des terrains exposés aux risques résultant de catastrophes naturelles ou aux glissements de terrains	E14-04-05													
Détermination des mesures de limitation ou d'interdiction de construire des zones identifiées	E15-04-05													
Détermination des périmètres de protection des zones identifiées	E16-04-05													

* : E = exigence, 1 = numéro de l'exigence, 04-05 référentiel à évaluer (loi relative à l'aménagement et l'urbanisme de 2004. Source : Auteure, 2023
Tableau 3 : Matrice n°2 (Croisement du référentiel Algérien n°2 (loi 06-06) du DUD avec l'ODD n°11)

Volet	Exigences de la loi 06-06	Codage	ODD n° 11											
			Cibles de résultat							Cibles de mise en œuvre				
			CR11.1	CR 11.2	CR 11.3	CR 11.4	CR 11.5	CR 11.6	CR 11.7	CMo 11.8	CMo 11.9	CMo 11.10		
Développement durable et économie urbaine	La sauvegarde de l'environnement naturel et culturel	E-1-06-06*												
	L'exploitation rationnelle des ressources naturelles	E-2-06-06												
	La promotion de la fonction économique de la ville	E-3-06-06												
	La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication	E-4-06-06												
Urbain	La correction des déséquilibres urbains	E-5-06-06												
	La restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel	E-6-06-06												
	La préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville	E-7-06-06												
	La promotion et la préservation des espaces publics et des espaces verts	E-8-06-06												
	Le renforcement et le développement des équipements urbains	E-9-06-06												
	La promotion des moyens de transport en vue de faciliter la mobilité urbaine	E-10-06-06												
	La mise en œuvre d'actions foncières prenant en compte la fonctionnalité de la ville	E-11-06-06												
	La promotion et le développement du cadastre	E-12-06-06												
Social	La lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers	E-13-06-06												

Tableau 4 : Matrice n°3 (Croisement du référentiel Algérien n°3 (PAT 18) du DUD avec l'ODD n°11)

			ODD n° 11									
			Cibles de résultat							Cibles de mise en œuvre		
			CR11.1	CR 11. 2	CR 11.3	CR 11.4	CR 11.5	CR 11.6	CR 11.7	CMo 11.8	CMo 11.9	CMo 11.10
Cibles	Actions du PAT 18	Codage										
C1. Amélioration du cadre urbain	Réhabilitation des grands ensembles	E-1- PAT 18*										
	Résorption de l'habitat insalubre	E-2-PAT 18										
	Mise à niveau des équipements, socio-économique	E-3-PAT 18										
	Mise à niveau des services de base (raccordement aux réseaux AEP et d'assainissement)	E-4-PAT 18										
	Affectation et réintégration des immeubles non fonctionnels	E-5-PAT 18										
	Structuration du tissu urbain,	E-6-PAT 18										
	Intégration urbaine et aménagement des espaces publics : voirie, espaces verts	E-7-PAT 18										
	Reconquête des friches urbaines	E-8-PAT 18										
	Amélioration des liaisons avec le centre urbain et des liaisons inter-quartiers par des infrastructures et services adaptés (transports en commun).	E-9-PAT 18										
	Réhabilitation, mise en valeur et entretien des espaces publics	E-10-PAT 18										
	Réhabilitation, restauration et mise en valeur du patrimoine historique et culturel, en permettant leur ouverture au public ;	E-11-PAT 18										

	Protection et mise en valeur des paysages urbains (naturels et bâtis) avec la mise en place de plans de paysages urbains inclus dans les documents d'urbanisme et leurs prescriptions (PDAU, POS)	E-12-PAT 18											
	Valorisation des espaces verts en ville par l'entretien ou la création de parcs et jardins, par des plantations urbaines (alignements d'arbres...) et la valorisation des espaces non urbanisés	E-13-PAT 18											
	Modernisation des réseaux d'assainissement et de ramassage des ordures performants permettant de limiter les pollutions et nuisances	E-14-PAT 18											
C2. Amélioration de l'image de la ville et sa promotion	Réalisation des équipements et des activités structurantes qui sont indispensables à son rayonnement.	E-15-PAT 18											
C3. Amélioration des conditions de vie dans les zones marginalisées et sous équipées	Résorption de l'habitat précaire et réalisation de logements sociaux.	E-16-PAT 18											
	Réalisation des équipements de base et de proximité dans les quartiers afin d'assurer la santé et l'hygiène publique.	E-17-PAT 18											
	Accès aux équipements collectifs (éducation, santé, sports, culture ...)	E-18-PAT 18											
	Intégration urbaine des quartiers est amélioration, tant sur le plan du fonctionnement et de la forme urbaine que de l'intégration sociale et économique des habitants :	E-19-PAT 18											
	Amélioration de la desserte des quartiers par les infrastructures et réseaux de transports en commun afin d'assurer leur intégration au reste de la ville,	E-20-PAT 18											
Accompagnement social et culturel et la promotion d'une culture urbaine par les équipements de proximité de type "Maisons de Quartiers"	E-21- PAT 18												

	Participation des habitants aux projets les concernant permet de mieux les ajuster aux besoins et d'en assurer une meilleure gestion.	E-22-PAT 18										
	Réforme de la gestion et du management urbains	E-23-PAT 18										
C4. Amélioration des modes de gestion des villes	Amélioration des capacités de management municipal,	E-24-PAT 18										
	Généralisation des outils de prise de décision dans le développement de la ville	E-25-PAT 18										
	Elaboration de nouveaux instruments réglementaires pour les zones urbaines spécifiques	E-26-PAT 18										
	Promotion de l'urbanisme participatif à travers la concertation avec les acteurs de la ville	E-27-PAT 18										

* : E = exigence, 1 = numéro de l'exigence, PAT 18 référentiel n°3 à évaluer (Plan d'action territoriale du SNAT 2010). Source : Auteure, 2023

Tableau 5 : Codage activités de base P1401 (NAME)

Activités de base P 1401	Codage
Définir et proposer des projets de conservation ou de mise en valeur du patrimoine culturel (gestion, acquisition, restauration des œuvres, ...)	AS1.
Concevoir et mettre en place des actions culturelles ou de promotion de la structure (expositions temporaires,	AS2.
Organiser et suivre le déroulement des opérations de conservation (préventive, curative) d'œuvres d'art, restauration, aménagement de biens culturels	AS3.
Organiser les opérations d'inventaire des collections, œuvres d'art et superviser la tenue des registres (entrées/sorties, ...) et le marquage des objets	AS4.
Suivre et mettre à jour l'information culturelle, réglementaire, professionnelle	AS5.

Source : Auteure, 2021

Tableau 6 : Codage compétences de base K1802 (ROME)

Compétences de base K1802	Codage
Analyser les données socio-économiques d'un territoire	CB1.
Identifier de nouveaux axes d'intervention	CB2.
Élaborer un projet de développement local	CB3.
Participer à l'élaboration d'un projet de développement local	CB4.
Apporter un appui à des partenaires institutionnels	CB5.
Concevoir un plan d'action de projet	CB6.
Évaluer un projet de développement	CB7.
Présenter un projet à des acteurs locaux	CB8.
Participer à la définition de stratégies de développement local	CB9.
Animer une réunion	CB10.

Source : Auteure, 2021

Tableau 7 : Codage activités spécifiques P1401 (NAME)

Activités spécifiques P1401	Codage
Participer et intervenir dans des spécialités culturelles spécifiques	AS1.
Coordonner des projets d'aménagement du territoire, Développement culturel, Développement urbain	AS2.
Sensibiliser le personnel (surveillant, guide-conférencier, ...) aux collections, aux consignes de sécurité	AS3.
AS4. Elaborer ou participer à l'élaboration d'un projet de développement local et apporter un appui aux partenaires institutionnels	AS4.
Evaluer le projet de développement local, identifier de nouveaux axes d'intervention et les présenter aux acteurs locaux	AS5.
Etablir un plan local d'urbanisme d'un territoire	AS6.
Organiser et suivre l'activité du personnel (recrutement, salaires, formation, plannings, hygiène et sécurité des locaux, ...) et apporter un appui aux équipes	AS7.
Effectuer le suivi administratif et comptable d'une struc	AS8.

Source : Auteure, 2021

Tableau 8 : Codage Compétences spécifiques P1401

Compétences spécifiques K1802	Codage
Coordonner des projets d'aménagement du territoire	CS1.
Conduire un projet de développement	CS2.
Concevoir un projet d'actions socioculturelles	CS3.
Coordonner les différentes étapes d'un projet	CS4.
Développer une politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)	CS5.
Définir ou participer à la définition de la stratégie de développement d'un territoire	CS6.
Constituer et présenter un dossier de demande de financement	CS7.
Répondre à un appel d'offre	CS8.
Réaliser un appel d'offre	CS9.
Conseiller des créateurs d'entreprise	CS10.
Former des créateurs d'entreprise	CS11.
Coordonner l'activité d'une équipe	CS12.

Source : Auteure, 2021.

Tableau 9 : Matrice de croisement n°4

Compétences de base K1802	Activités de base P1401				
	AB1.	AB2.	AB3.	AB4.	AB5.
CB1.					
CB2.					
CB3.					
CB4.					
CB5.					
CB6.					
CB7.					
CB8.					
CB9.					
CB10.					

Tableau 10 : Matrice de croisement n°5

Compétences spécifiques K1802	Activités spécifiques P1401							
	AS1	AS2	AS3	AS4	AS5	AS6	AS7	AS8
CS1.								
CS2.								
CS3.								
CS4.								
CS5.								
CS6.								
CS7.								
CS8.								
CS9.								
CS10.								
CS11.								
CS12.								

Source : Fiche K1802, Fiche P1401, Auteurs, 2021

Tableau 11 : Matrice de croisement n°6

Domaines d'activités Référentiel OPQU		Indicateur fiche N° 8 : Activités spécifiques P 1402							
		AS1	AS2.	AS3.	AS4.	AS5.	AS6.	AS7.	AS8.
Spécifique	Analyse et prospective territoriale								
	Conception urbaine								
	Production d'opérations								
	Gestion urbaine								
Partagé	Coordination et conduite de projets territoriaux et urbains								
	Animation de projets territoriaux et urbains								
	Production des savoirs								

Source : OPQU, Fiche P1401, Auteurs, 2021

11.5 Annexe E : Questionnaire de l'enquête

Université Constantine 3, Faculté d'Architecture et d'Urbanisme

Intégration du développement durable dans les instruments d'urbanisme

Ce questionnaire est élaboré afin d'évaluer l'intégration des exigences du développement urbain durable dans la production/conception des instruments d'urbanisme, objet de mon travail de doctorat en sciences.

Comptant sur votre collaboration, je vous présente mes vifs remerciements.

Date de l'enquête :

Nom & Prénom de l'enquêté :

I. INFORMATIONS GENERALES

1. Sexe : Féminin Masculin
2. Age :
3. Ville de résidence :

II. CONDITIONS DE SPECIALISATION

4. Quels sont vos diplômes ?

Licence Master Ingénieur d'état Magister Doctorat

5. Quelles sont les spécialités de vos diplômes ?

	Architecture	Urbanisme	GTU	GVU	Aménagement	Management de projets
LICENCE	<input type="radio"/>					
MASTER	<input type="radio"/>					
INGENIORAT D'ETAT	<input type="radio"/>					
MAGISTER	<input type="radio"/>					
DOCTORAT	<input type="radio"/>					

6. Quelle sont les années d'obtention de vos diplômes ?

.....

III. COMPETENCES PROFESSIONNELLES ET FORMATIONS D'APPUI

7. Quelles sont vos activités que vous réalisez dans votre métier ?

L'ANALYSE ET LA PROSPECTIVE TERRITORIALE :

- L'observation, la collecte d'information, l'étude, l'analyse et l'évaluation
- La prospective et le diagnostic de territoire
- La spatialisation des projets de territoire et la planification stratégique
- L'aide et la préparation des politiques publiques urbaines et territoriales.

LA CONCEPTION URBAINE :

- La programmation urbaine
- La composition spatiale

LA PRODUCTION D'OPERATIONS :

- La mise en œuvre et la conduite d'opérations urbaines et d'aménagement

GESTION URBAINE :

- La gestion du droit des sols
- La gestion territoriale des opérations urbaines et de la politique de la ville
- Autres, veuillez préciser

8. Avez- vous poursuivi une formation d'appui (تكوين اضافي) pour votre spécialité ?

Oui Non

9. Si oui à la question 9, veuillez préciser la nature de la formation d'appui :

Français Anglais Informatique SIG Statistiques

Autres, veuillez préciser :

10. Si oui à la question N° 9, veuillez préciser pourquoi avez-vous fait une formation d'appui ?

- Non existence dans la formation de base
- Aide à l'accomplissement des tâches et activités
- Amélioration du niveau personnel en communication orale et écrite
- Multiplication des chances de réussite
- Multiplication des chances de mobilité
- Autres, veuillez préciser :

11. Avez-vous poursuivi des études universitaires dans une autre spécialité?

Oui Non

12. Si oui, à la question précédente, veuillez préciser l'intitulé de la spécialité :

.....

13. Si oui à la question 24, pourquoi poursuivez-vous des études dans une autre spécialité ?

- Pour compléter votre formation initiale Exigences de l'employeur
- Autres, veuillez préciser :

IV. CADRE JURIDIQUE ET METHODOLOGIQUE DE REFERENCE DES PROJETS

14. Appliquez-vous les principes et démarches du développement durable dans votre travail ?

Oui Non

15. Si oui à la question précédente, selon quelle loi vous avez travaillé?

- Loi 90/29 Loi 01/20 Loi 04-05 Loi d'orientation de la ville 06/06
- Loi *relative* à la protection l'environnement 03/10
- Autre veuillez préciser :

16. Si oui à la question 43, quelles sont les démarches que vous avez appliquées :

- Agenda 21 HQE2R HQE Eco-Quartier
- Autre veuillez préciser :

17. Si oui à la question 43, quelles sont les outils du diagnostic que vous avez utilisé :

- ISDIS (système d'indicateurs) INDI (INDicateurs Impacts)
- ENVI (ENVironmental Impact)
- Autre veuillez préciser :

V. IDENTIFICATION DES PROJETS URBAINS ELABORES

18. Sur quels projets avez-vous travaillé ?

- Le PDAU Le POS Le certificat d'urbanisme Le certificat de morcellement
- Le permis de construire Le permis de lotir Le permis de lotir
- Une opération d'embellissement urbain Un projet architectural Aucun
- Une opération de régularisation et de mise en conformité des constructions selon la loi 08-15
- Autres, veuillez préciser :

19. Dans quelle phase du projet avez-vous travaillé ?

- Phase préalable
- Phase 1 : Etat de fait, diagnostic et options d'aménagement
- Phase 2 : Aménagement et règlement d'urbanisme
- Phase 3 : Etude d'exécution de réseaux primaires et secondaires
- Phase 4 : Edition finale
- Dossier d'élaboration du SIG
- Phase APS
- Phase APD
- Dossier d'exécution
- Phase réalisation

20. Si le projet sur lequel vous avez travaillé se trouvait dans la phase préalable, quelles étaient les activités auxquelles avez-vous participé ?

- L'inscription du projet
- La rédaction du cahier de charges
- La rédaction de l'appel d'offres
- La soumission
- L'élaboration du planning du projet
- L'élaboration de l'échéancier du travail
- L'estimation du coût/budget du projet

21. Si le projet sur lequel vous avez travaillé, se trouvait dans la première phase "ETAT DE FAIT, DIAGNOSTIC ET OPTIONS D'AMÉNAGEMENT", quelles étaient les activités auxquelles avez-vous participé ?

- L'enquête exhaustive sur le terrain
- L'actualisation des données d'analyse et du tissu urbain
- L'analyse des potentialités d'aménagement et d'urbanisme
- L'analyse urbaine de toutes les composantes du site et de son environnement
- Identifier la problématique à travers un diagnostic du site qui constitue la première phase de l'étude.
- Les perspectives démographiques et socio-économiques
- La programmation urbaine
- La détermination des besoins en surface
- La spatialisation des besoins démographiques et socio-économiques
- La proposition des scénarios d'aménagement et de développement pour le court, moyen et long terme

22. Si le projet se trouvait dans sa deuxième phase "AMÉNAGEMENT ET RÉGLEMENT D'URBANISME", quelles étaient les activités auxquelles avez-vous participé ?

- La rédaction du rapport d'orientation
- L'élaboration du plan de situation faisant ressortir le cadre bâti actuel
- L'élaboration de la carte de réseaux (existants + projetés)
- La conception du plan d'aménagement général du scénario retenu, faisant ressortir les zones homogènes
- La spatialisation des besoins en logement, équipements et ouvrages d'intérêt général et d'utilité publique
- L'élaboration du plan de composition urbaine
- L'élaboration de la carte des secteurs urbanisés, à urbaniser, d'urbanisation future et non urbanisables
- L'élaboration de la carte des périmètres d'intervention des POS par agglomération
- L'élaboration du règlement d'urbanisme faisant ressortir

les prescriptions générales et techniques

23. Si le projet sur lequel vous avez travaillé, se trouvait dans sa troisième phase « ETUDE EXÉCUTION DES RÉSEAUX PRIMAIRES ET SECONDAIRES », quelles étaient les tâches auxquelles avez-vous participé ?

- Le dossier VOIRIE avec notes de calculs
- Le dossier AEP avec notes de calculs
- Le dossier ECLAIRAGE PUBLIC avec notes de calculs
- Le devis quantitatif et estimatif de l'exécution des réseaux

24. Si le projet sur lequel vous avez travaillé, se trouvait dans la phase ÉLABORATION DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE, quelles étaient les tâches auxquelles avez-vous participé ?

- La création de la banque de données des informations
- La modélisation et l'affichage des informations
- à référence spatiale

25. En plus des activités relatives aux instruments d'urbanisme, avez-vous participé au :

- Traitement de texte
- Reproduction numérique des cartes et plans
- Négociation et argumentation des scénarios d'aménagement proposés
- Coordination de l'équipe du projet
- Séances de concertation
- Présentation orale auprès des autorités locales

11.6 Annexe F: Article publié

Economics and Business

ISSN 2256-0394 (online)

ISSN 2256-0386 (print)

2022, 36, XX-XX

<https://doi.org/10.2478/eb-2022-000X>

<https://content.sciendo.com>



TOWARDS IMPROVING THE EMPLOYABILITY OF URBAN PLANNING GRADUATES IN ALGERIA

Assia KADRI¹, Souad SASSI BOUDEMAGH², Ouafa SAIGHI³

^{1,2,3}*University of Constantine 3, Constantine, Algeria.*

assia.kadri@univ-constantine3.dz

Abstract. The objective of this research is the assessment of the employment offers and the competencies framework of the urban planner's trade. This work is based on the results of a survey carried out with urban planning graduates, dealing with the acquired competencies during the university training, and on the documentary analysis of the Algerian framework of competencies of the urban planner, with regard to its counterparts the Operational Register of Trades/Professions and the Professional Office of Qualification of Urban planners in France. The adopted approach follows these stages: the inventory of 422 trade sheets; their breakdown into indicators; the analysis of the requirements for job access; the comparison of the Algerian urban planner sheet with the French one; and the crossing of their competencies.

The assessment demonstrates the inadequacy of the Algerian urban planner framework with its French counterpart; the disrespect of Bloom's taxonomy and the rules of writing competencies; and the mismatch between the training offer and the employment offers.

The results allow for a development of employment opportunities and improvement of the relevance of the framework competencies for urban planners in Algeria in view of a better employability of this trade and the concordance between training and employment.

Keywords: *Assessment, Competencies, Employability, Framework, Labor offers, University offer, Urban planner, Urban planning graduates, Trade.*

JEL Classification: I230

INTRODUCTION

Throughout the world, sustainable, economic, technological developments, as well as interAlgérien standards, mean that the exercise of any profession requires specific and shared qualifications and competencies. Algeria, in the wake of these development and urban renewal and in order to remedy all the urban dysfunctions and restore the city (the urban planner's domains of intervention) in its functional dimension, and to bring together the favorable conditions for initiating it towards a sustainable city, promulgated the law n°01-20 of 12 December 2001, relating to the planning and sustainable development of the territory which defines the orientations of the planning of the territory so as to guarantee a balanced and sustainable development of the whole country and the law 06-06 of 20 February 2006, carrying law of orientation of the city, generating reforms in urban planning and in land use and consumption

To achieve this policy and implement these regulatory and urban changes, the decision-maker must have qualified human resource to provide effective and sustainable responses to the expectations of the socio-economic sector. On this regard, territorial engineering, being the set of professional know-how needed by public authorities and local actors to conduct territorial development or sustainable planning (Trognon, Cayre, Lardon, & Maury, 2012), has opened up the field of urban planning to new professions and consequently to the competency-based approach, where the urban planner can intervene as a generalist as well as a specialist. He must have a diversified range of competencies because his role is not only limited to designing urban plans according to the zoning principle, i.e., locating urban functions on a territory, but also extends to the rational use as well as the land profitability and to assisting urban actors in orienting the development of their territories by integrating the objectives of sustainable development.

Indeed, according to the association for the employment of executives in France, the urban planner can, in addition to the production of studies and the design of projects, provide assistance to the project owner, public or private, particularly in terms of consultation and participation. He can practice the following trades: Project manager urban planner, urban planner landscape planner, Urban planning officer, Urban planning engineer, Urban planner – regulatory, Urban planner – cartographer, Urban designer, Urban planner-geographer, Urban planner in charge of studies, Urban planner-economist, Urban planner in charge of missions, Urban planner architect (Apec, 2019).

The competency-based approach of trades has been widely adopted in recent years and has been the subject of several scientific studies (Pitan O., 2017), (Megahed, Elshater, & Afifi, 2020). The interAlgérien standard “Quality management systems- Requirements” (ISO-9001, 2015), in its chapter 7, requires any organization to determine the necessary competencies of professionals in each trade and to ensure that they are genuinely suitable on the basis of initial or professional training, or appropriate experience and to carry out actions to acquire the necessary competencies and assess the effectiveness of these actions.

The policy of renewal has also been extended to the higher education sector with the aim of better integrating graduates into the job market. The reforms consist, firstly, in the broadening of the missions of higher education, which are not limited to training and research but also include professional integration, and secondly, in the introduction, as from 2004, of the License, Master, Doctorate (LMD) system with its professionalization process, training engineering and pedagogical engineering, which requires, for each level of learning, the identification of the competencies aimed at for qualification, closely linking the world of university training with the world of work.

In this purpose and in parallel, since 2004, the Algérien Employment Agency with the objective of developing human resources, has been involved in the engineering of university and vocational training by the establishment of a new strategy combining training offers to employment offers and consequently of the urban economy. To do this, the definition by field of economic activity of the number and the qualification profile of people to be trained becomes capital. Specifically, the Algerian Nomenclature of Trades/Professions ANTP, was put into operation in 2015 (NAME, 2019), with a view to modernization and performance. It is an operational tool setting the Algérien reference framework of trades and professions, allowing through its 422 trade sheets, the identification of the required competencies. The latter present an adaptation of the job descriptions of the Operational Register of Trades/Professions ORTP in France to the Algerian context.

In February 2019, the Algerian universities that generate the human resource and the competencies required by the professions and trades received a statement from the ministry of higher education and scientific research aiming the updating of the ANTP framework and the alignment of the diploma with the profession. In this context, the evaluation of the Algérien framework of competencies for urban planners has caught our attention. Indeed, this Paper tries to answer the following question "what is the degree of concordance between the training offer and the job offers of this trade"?

The training of urban planners is a French-speaking training course, which has been provided since 2005 at the Faculty of Architecture and Urban Planning of the University of Constantine 3, and remains the only one at the Algérien level until the 2019-2020 academic year.

Among the multitude of definitions, it appears that a competency is always subject to its context (Fave-Bonnet, Stamelos, & Quetin, 2008). For the context of:

- Training: competencies are a dynamic combination of knowledge, understanding, skills and ability. They are gradually constructed through the academic programs developed in teaching units of curricula. They can be specific to a subject or a module or generic (common to the entire diploma program) (Gonzalez & Vagenaar, 2006);
- Professional situation: competence is about solving professional problems by mobilizing different capacities (Bellier & In Coulet, 2011). The competency combines a set of knowledge, know-how and know-how-to-be or attitude in order to carry out an activity (RNCP, 2019), (Fave-Bonnet, Stamelos, & Quetin, 2008). The competency is linked to the action, requiring combination of internal and external resources (Priour, Aldo, & Pastor, 2012) ; it has an evolutionary character (Mercier-Dequidt & Becu-Robinault, 2012).

Some researches have also shown that, in addition to progression, employability development opportunities do not ignore gender and domain (specialization) (Pitan & Muller, 2020).

In the same sense, according to the four levels of cognitive complexity of Miller's pyramid (Miller, 1990), the progression of competence, whatever the situation and the context, must obey Benjamin Bloom's taxonomy. The latter, helped by the proposed panel of action verbs, allows the formulation and the classification of learning objectives into six sequential levels of complexity: knowledge, comprehension, application, analysis, synthesis and evaluation (Brailovsky, Miller, & Grand' Maison, 1998).

About the match between training offers and job offers, at the Algérien level several studies related to other disciplines have treated the employability of university graduates namely the integration of librarianship and information science's graduates in the job market (Zaidi, 2022) and the improvement of the employability of graduates of English as a foreign language (Boukhelouf, 2017), through which she emphasized the skills of graduates in the face of new requirements of the professional world and proposes that the teaching of foreign

languages, must be innovative and reoriented to meet the new requirements of globalization and find solutions to employment problems.

Finally, the conclusion is that all of the cited definitions come together and emphasize a common vocabulary: namely: ability, activity, task, action, resources and their link with the practice. Also, that the professional context is organized around typified requirements (specific or shared), which must be developed through specialized training. Consideration of these requirements for entry into the profession is indispensable and is materialized by the precision of the level of taxonomic complexity on the one hand, as well as by the respect of the writing rules (action verbs) on the other hand.

The inventory of activities or competencies necessary to practice a profession constitutes the framework. The competencies framework is the reference point for any profession because of its precise requirements for the implementation of knowledge and know-how. It is an approach that groups together and describes the required competencies. It constitutes the landmark for any profession. The two frameworks will be presented, respectively, in France and Algeria.

The Professional Office of Qualification of Urban planners POQU, created in France in 1998 by a group of urban planners' associations, has broadened the traditional areas of intervention of the urban planner, which were limited to spatial planning and urban composition in order to multiply them, in 2006 to seven areas, adding activities that take into account the urban policies evolution.

The POQU framework was built according to an approach by functions gathered in major fields of activity that specify registers of urban planner competencies (Pennini & Rousset, 2006). On this basis, the urban planner is responsible of the following domains of activity (Table 1):

- Four domains of specific activities:
- Three domains of activities shared with other professions.

From an operational point of view, all the functions indicated in the framework have been materialized by job description sheets, which specify 68 generic competencies, knowledge, know-how as well as the products as deliverables.

Table 1. Activities and competencies' framework of urban planner trade of the POQU

Type of domains	Domains of activities and competencies	Functions
Specific	Territorial analysis and foresight	Observation, study, analysis and evaluation Territorial foresight and diagnosis Spatialization of territorial projects and strategic planning Assistance and preparation of urban and territorial public policies
	Urban design	Urban programming Spatial composition
	Production of operations	The implementation and management of urban and development operations
	Urban management	Management of land rights Territorial management of urban operations and urban policy
Shared	Coordination and management of territorial and urban projects	Coordination and facilitation Project management
	Animation of territorial and urban projects	Communication and promotion Consultation and participation
	Knowledge production	Basic and applied research Professional knowledge and practice Education and training Dissemination and popularization.

Source: POQU Framework, authors' treatment, 2019.

The ORTP was created in 1989 by the Algérien Employment Agency, for the detailed identification of each trade. It is organized around a three-level tree structure: 14 major domains; 110 professional domains and 532 trades' sheets, grouping together more than 11,000 appellations. It defines the missions, activities and tasks for each trade, as well as the prerequisites, qualifications and associated competencies. The sheets group together the most common job titles around a core business consisting of know-how and common basic knowledge. A trade title can only be present in one sheet. The same know-how, knowledge and workplaces may appear in several sheets. The grouping of all possible designations allows for professional mobility between the different designations of the same record as well as the development of professional opportunities.

Designed by the Algérien Employment Agency, the ANTP platform was created in collaboration with stakeholders in the labor market (companies, training organizations, public or private employers, etc.), according to a competency-based approach, for all existing trades in Algeria. According to a tree structure, the Algérien trade framework ANTP is organized around 16 activity sectors coded from A to P, broken down into 87 domains, 36 sub-domains, 422 ANTP sheets and 5479 appellations (Fig. 1.).

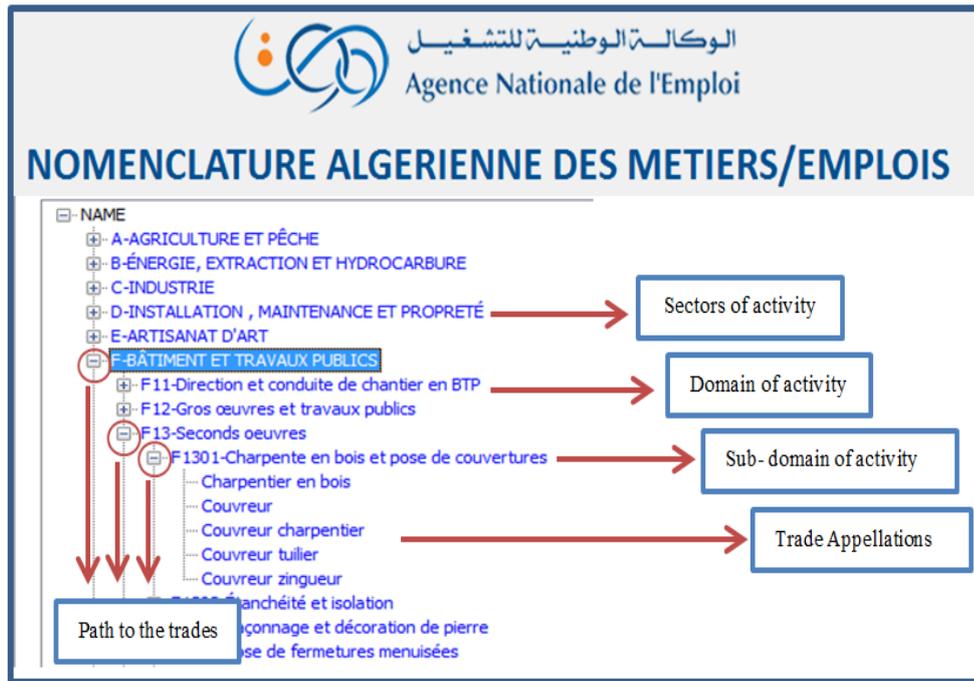


Fig. 1. Path of the trades on the ANTP (ANTP Platform, Author's treatment 2020)

The sectors of activities of the ANTP platform correspond to the economic sectors, namely, the primary sector, the secondary sector and the tertiary sector (administration and services) as shown in Table 2.

Table 2. Sectors of activity of the ANTP platform

Code	Sectors of activity
A	Agriculture and fishing
B	Energy, extraction and hydrocarbon
C	Industry
D	Installation, maintenance and cleanliness
E	Arts and crafts
F	Construction and public works
G	Commerce
H	Hotel, catering and tourism
I	Transport and logistics
J	Communication, media and multimedia
K	Banking, insurance and real estate
L	Support to the company
M	Health
N	Spectacle
O	Training, education and scientific research
P	Human and community services

Source: Authors', 2020.

In addition, the sheets trades specify the appellation of the profession and its definition, set out the conditions of access to the profession and the exercise of the function in terms of qualifications and the basic activities and competencies.

All ANTP trades are consolidated by basic and specific activities and competencies. The Urban planner sheet (P1401) count five basic activities accorded to eight basic competencies and eight specific activities accorded to six specific competencies (Table 3, Table 4).

Table 3. Activities framework of urban planner trade on the ANTP

Activities		Functions
Activities	Basic	Define and propose projects for the conservation or enhancement of cultural heritage (management, acquisition, restoration of works, etc.) Designing and implementing cultural or promotional activities for the structure (temporary or thematic exhibitions, etc.) Organizing and monitoring the progress of conservation operations (preventive, curative) of works of art, restoration, fitting out of cultural property Organizing the inventory of collections and works of art and supervising the keeping of registers (entries/exits, etc.) and the marking of objects Monitoring and updating cultural, regulatory and professional information
	Specific	Participate and intervene in specific cultural specialties: Antiquities; Arts and popular traditions; Fine arts; Cinematography and audiovisual; Prehistoric, anthropological and historical manuscripts, archaeology Coordinating projects in: Territorial planning; Cultural development; Urban development Raise the awareness of the staff (supervisor, guide, conference speaker, etc.) about the collections and safety instructions Develop or participate in a local development project and provide support to institutional partners Evaluate the local development project, identify new axis of intervention and present them to local authorities. Establish a local urban planning plane for a territory Organize and monitor staff activity (recruitment, salaries, training, schedules, hygiene and safety of the premises, etc.) and provide support to the teams, Carrying out the administrative and countable monitoring of a structure

Source: ANTP, authors' treatment, 2020.

Table 4. Competencies' framework of urban planner trade on the ANTP

Competencies		Functions
Competencies	Basic	Conservation procedures for works Inventory techniques Management techniques Health and safety rules Museology Museography Archaeology Communication techniques
	Specific	Project management techniques Urban planning law Writing techniques Use of Geographic Information System – GIS Modalities of administrative management of personnel Administrative and accounting management techniques

Source: ANTP, authors' treatment, 2020.

All the competencies indicated in the Table 4 are a complete and faithful reproduction of what is mentioned on the ANTP platform.

1. METHODS AND PROCEDURES

As France was the partner in the development of the ANTP, the French example was adopted, namely the ORTP and POQU frameworks. The assessment goes through two levels:

At the Algérien level, it aims:

- To match the training offer and the labor offers for urban planner through the research of training university domain “Architecture, Urban Planning and City Trades” to which belongs the urban planning discipline, on the 16 domains of job offers available on the platform of the ANTP;
- To identify the level of employability of urban planning graduates based on the survey conducted among graduates of this training. This survey has dealt with the competencies of the urban planner acquired from the university training.

At the interAlgérien level, it aims to identify the degree of relevance of the Algérien framework ANTP, through a documentary analysis and its comparison in two-step with the framework of required competencies for the profession of urban planner of the ORTP (ROME, 2020) and POQU (Pennini & Rousset, 2006).

The work is based on the documentary analysis (Waller & Masse, 1999), which is developed in the following approach:

- Search of the training domain “Architecture, Urban Planning and City Trades” on the ANTP platform;
- Inventory of the 422 trade sheets;
- Breakdown of the five inventoried job sheets into indicators, for the identification of the different appellations of the profession, the necessary qualification and the conditions of access to the profession;
- Tree structure of the five identified jobs trade on the ANTP platform;
- Comparison of the urban planner trade sheet ANTP “P1401” with:
 - o The corresponding ORTP sheet « K1802 » of the French nomenclature (indicators comparison);
 - o The competencies framework established by the POQU.
- Crossing the required competencies by the "P1401" sheet for the job of urban planner with the corresponding sheet «K1802».

2. RESULTS AND DISCUSSION

The evaluation process of the framework for the urban planner profession was conducted in the following steps:

2.1 Search of the training domain Architecture, Urban Planning and City Trades” in the list of domains of job offers on the ANTP platform

According to the ministerial circular on the pre-registration and orientation of baccalaureate students (2019), the urban planning profile belongs to the fourteenth field "D14: Architecture, Urban Planning and City trades" and constitutes a training pathway in its own right.

From this first step of research, we can conclude that the domain of Architecture, Urban Planning and City Trades is not included in the 87 domains of the ANTP platform. This indicates a mismatch between the field of training and the fields of employment opportunities for urban planners, which poses the problem of employability and professional integration.

With Algérien recruitment, urban planning training was set up in a separate department in 2012, with a ministerial decree, within the Faculty of Architecture and urban planning of Constantine, and in 2015, with the creation of the urban planning branch with another ministerial decree. Graduates have the profile of urban planner, which allowed the confirmation of the profile for the job market as well as the enrichment of the Faculty of Architecture and urban planning.

Actually, the department of urban planning has been able to train 1014 graduates, since 2012 until 2018 of which 433 are professionals of which 89% are graduates master level (Faculty of Architecture and urban planning, 2019).

Theoretically, this professionalizing training is an opportunity for specialization and opening up to the job market, but the results of the survey we conducted in December 2018 as part of the preparation of the doctoral dissertation, whose main objectives were to evaluate the conditions of professionalization (the professional immersion internship) and to measure the level of employability of this training, do not reflect this. The survey was intended for urban planning graduates, 75 of whom responded. A very low percentage of employability of graduates was observed. Of the total number of active respondents, only 3.6% are working as urban planners, compared to about half (49.1%) as architects. This first observation is due to the lack of knowledge of the specialty and its confusion with the specialties of the Faculty

of Architecture and Urban Planning. However, 77.2% of the respondents wish to work in a profession matching with their training profile (i.e., in the field of urban planning).

2.2 Inventory of urban planning professions on the ANTP platform

By analyzing the content of the sheets of the platform to identify the urban planner trade, those relating to him were categorized. The selected categories are translated in order to facilitate the comprehension of the search vocabulary:

- Domains of activities and competencies of the POQU framework (Table 1);
- Functions of the POQU framework (Table 1);
- Keywords: Urban planning and urban planner.

The search by the keywords corresponding to the category of domains of activity and competencies of the framework and that of functions was unsuccessful (Fig. 2.); no trade was displayed.

On the other hand, the search using the words urban planning and urban planner showed six trades appellations (Fig. 3) that represent 0.007% of all existing appellations on the platform (insignificant percentage):

1. Architect-urban planner
2. Urban planning draughtsman;
3. Senior urban planning technician-assistant urban planner;
4. Head of architecture, urban planning and technology survey IT;
5. Information systems planner;
6. Urban planner.

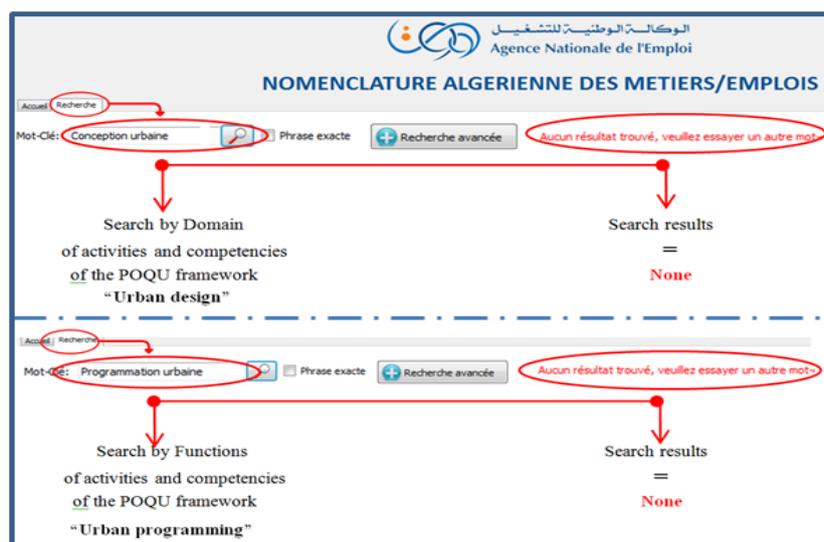


Fig. 2. Search result for the urban planner trade

using domains and functions of the POQU's framework

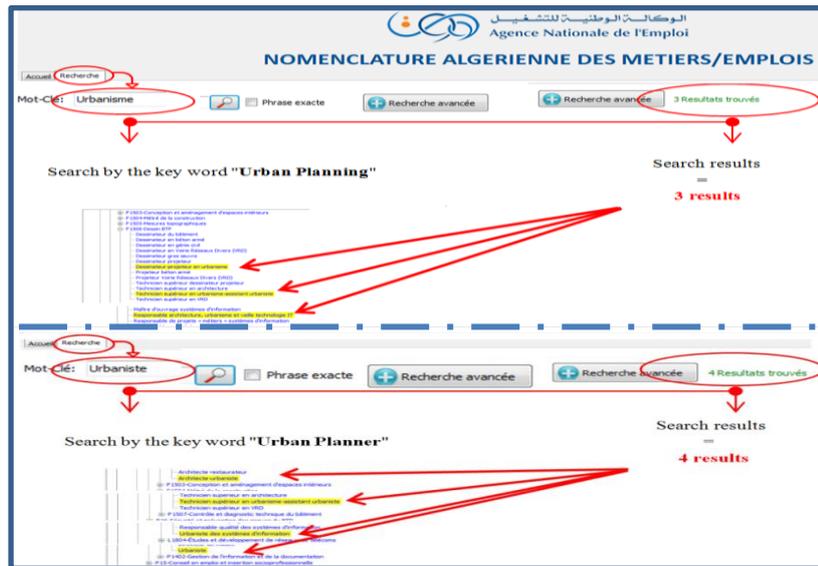


Fig. 3. Search results of the urban planner's trade using “Urban planning and Urban planner” key words

2.3 Breakdown of the inventoried trades sheets into indicators

In total, the trade sheet includes nine rubrics assimilated to indicators:

- Indicator N°1: Appellations
- Indicator N°3: Trade/ profession access “Qualification”
- Indicator N°4: Conditions of employment of trade/ profession
- Indicator N°5: Workplace
- Indicator N°6: Basic activities
- Indicator N°7: Basic competencies
- Indicator N°8: Specific activities
- Indicator N°9: Specific competencies

These allow the concordance assessment of the ANTP with the ORTP and the POQU, and its relevance. In addition to the appellation of the trade and its definition, these trade sheets set out:

- In terms of qualification: the conditions of access to the profession and those of the practice of the function;
- In terms of competencies: basic activities as well as basic competencies.
- These last points are the examined indicators in the present paper.

2.4 Tree structure and access requirements to identified trades/professions on the ANTP

On the ANTP platform, each trade is domiciled in a specific sector, which is extended into domains, sub-domains and trade sheet. The path of the six identified trades resulting from the research was studied. The path of the urban planner is illustrated in Fig. 4.

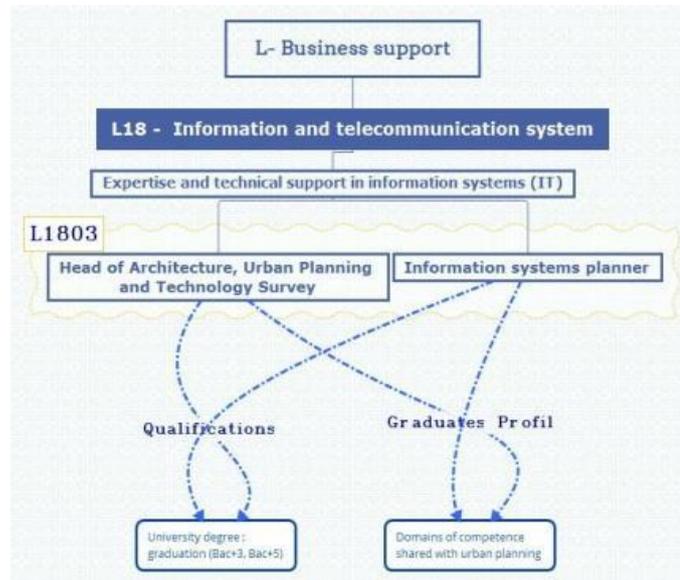


Fig. 4. Path and qualification requirements for access to urban planner trade on P1401 sheet (ANTP sheets, authors' treatment, 2020).

The qualification represents the sheet indicator N°3. It specifies in P1401 sheet of the ANTP the requirements for access to the trades / professions. From the qualification requirements analysis, the following emerges:

- There are three types of requirements: university qualification, accreditation and qualification in professional training;
- Only the trade 6 requires a university degree in urban planning.

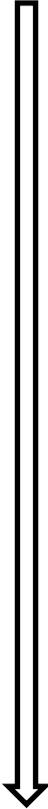
2.5 Comparison of the urban planner's trade sheets

The study focused on the ANTP P1401 of the Algerian nomenclature and the K1802 of the French nomenclature. The comparison focused on the following indicators:

Sheet Indicator N°1: Appellations:

For this indicator, 39 appellations relating to the profession of urban planner are identified on the K1802 sheet, and only 12 appellations on the P1401 sheet. The two sheets come together in only four appellations (Table 5):

Table 5. Indicators' comparison by appellations (P1401 and K1802)

Appellations	P1401	K1802	Progression job
Agent	✓	✓	
Attached	✓	✗	
Animator	✗	✓	
Assistant	✗	✓	
In charge of studies	✓	✗	
In charge of the mission	✗	✓	
In charge of the development project	✓	✓	
Commissioner	✓	✗	
Conservator	✓	✗	
Project Leader	✗	✓	
Local development advisor	✗	✓	
Coordinator of local development projects	✓	✓	
Economic developer	✗	✓	
Cultural developer	✗	✓	
Museum Director	✓	✗	
Director of economic development	✗	✓	
Responsible for territorial development	✗	✓	
Responsible for Local development projects	✗	✓	
Urban planner	✓	✓	

Source: P1401, K1802, Authors treatment, 2020.

On Table 5, the following are noted:

- The appellations on the two sheets follow an order of hierarchical progression (Table 5)
- The appellations of the K1802 sheet are mentioned by gender (female / male), which is not the case for the P1401.
- The appellations, by specialization, identified on the sheets (Table 6) have been assimilated to three concepts which are:
 - **Thematic** (Social, economic, urban...);
 - **Intervention stratum** (urban, rural, territorial);
 - **Intervention level** (local, regional, Algérien).

Reading the specializations shows that the sheets partially meet in the title:

- The sheet K1802 deals with local development; 56% of the listed appellations relate to development and are detailed by stratum and level of intervention. According to the same sheet, the professional in this trade is in charge of designing or participating in design of local and social development projects and implementing them in order to revitalize a territory. May be involved, also, in setting up and

carrying out development projects within the framework of interAlgérien cooperation and may coordinate a team. (K1802, 2020);

- The sheet P1401 deals with the management of cultural heritage and local development. Through this sheet, the professional can coordinate all or part of the actions for the conservation, preservation, restoration or enhancement of works or cultural property. He May participate in the design of local development projects and can coordinate the activity of a team and manage structure (P1401, 2020).

From the analysis of the content of indicator sheet No 1: Appellations, it emerges that this sheet, apart from the job progression, does not include any precision as to the gender, the stratum and level intervention (Table 6.). It is mostly in line with the profile of those qualified in cultural heritage. The lack of these parameters (gender, specialization, stratum and level of intervention), reduce the opportunities for employability development, as highlighted above by (Miller, 1990).

Table 6. Existing specializations in sheets P1401 and K1802

Specialization	Sheets		Thematic	Intervention on Stratum	Intervention Level
	P1401	K1802			
Local development	✓	✓	Development	/	Local
Heritage	✓	✗	Culture	/	/
Museum	✓	✗	Culture	/	/
Urban planning	✓	✓	Urban planning	/	/
Rural development	✗	✓	Development	Rural	/
Urban social development	✗	✓	Sociology	Urban	/
Country charter	✗	✓	Development	Territorial	/
Regional development	✗	✓	Development	Regional	Regional
Territorial development	✗	✓	Development	Territorial	Algérien
Inter-communal charter	✗	✓	Development	Territorial	Intercommunal
Sustainable development Agenda 21	✗	✓	Sustainable development	/	/
Economic development	✗	✓	Economy	/	/
Urban proximity management	✗	✓	Management	Local	/
Cultural development	✗	✓	Culture	/	/
Development of activity areas	✗	✓	Industry	/	/
City contact	✗	✓	Urban planning	Territorial	/

Source: Authors treatment, 2020.

Indicators sheet N°6 to 9: Activities / Competencies

The identification of urban planner profession's activities and competencies required by P1401 has enabled us to interpret the following:

- From a consistency point of view:
 - None of the basic activities and competencies of the P1401 sheet are related to the urban planner's profession, they concern those qualified in cultural heritage (Table 3, Table 4.);
 - Half of the specific activities and competencies in the P1401 sheet; relate to the profession of the urban planner (Table 3, Table 4).
- From a wording point of view, all the competencies listed in P1401 sheet, do not respect the rules of formulation of the statements as defined by Bloom's taxonomy, for example, in Table 4, the Planning Law is required as a specific competency, whereas it is a support or a tool for the profession of the urban planner. According to the definition given in the first part: a competency is an ability to carry out an activity or the mastery of a task. However, the formulation should be the mastery of the planning code, respecting the higher levels of Bloom's taxonomy (application, analysis, synthesis and evaluation).

2.6 Crossing urban planner's trade sheets

Except the second crossing, the construction of the two others matrices is based on double entry tables: horizontally the basic and specific activities and competencies of K1802, as explanatory indicators, and vertically the basic and specific activities and competencies of P1401 as explained indicators. The indicators sheets for this crossing are from 7 to 9:

- From the first crossing, it emerges that because of the bad wording of the statements of competencies in the P1401 detailed above (Table 4), the two-sheet competencies crossing is not feasible;
- From the second crossing, relating to the competencies from the K1802 required for urban planner practice with those of P1401, it emerges that, the basic activities of the P1401 do not concern the urban planner profession; therefore, the crossing is not feasible. The specific activities of P1401 require only four specific competencies out of twelve (Table 7).

Table 7. Crossing indicator N°9 K1802 with indicator N°8 P1401

N°	Indicator N°9 Specific competencies K1802	Crossing	Specific activities P1401 Indicator N°8
1	Coordinating territory planning projects		Participate and intervene in specific cultural specialties: Antiquities; Arts and popular traditions; Fine arts; Cinematography and audiovisual; Prehistoric, anthropological and historical manuscripts, archaeology
2	Conducting a development project		Coordinating projects in : Territorial planning; Cultural development; Urban development
3	Designing a socio-cultural actions project		Raise the awareness of the staff (supervisor, guide, conference speaker, etc.) about the collections and safety instructions
4	Coordinating the different stages of a project		Develop or participate in a local development project and provide support to institutional partners
5	Develop a company social responsibility policy		Evaluate the local development project, identify new axis of intervention and present them to local authorities.
6	Define or participate in the definition of the development strategy of a territory		Establish a local urban planning plane for a territory
7	Constituting and presenting a funding request file		Organize and monitor staff activity (recruitment, salaries, training, schedules, hygiene and safety of the premises, etc.) and provide support to the teams
8	Respond to a call for tenders		Carrying out the administrative and countable monitoring of a structure
9	Carry out a call for tenders		
10	Advising company creators		
11	Training company creators		
12	Coordinating the team activity		

Source: Authors treatment, 2021.

- For the third crossing with the competences and activities domains identified by the POQU, unfortunately, on the 68 competencies by the POQU framework, no matching was observed. The crossing was unsuccessful.

CONCLUSION AND DISCUSSION

Our research work assessed the development of the employment offers and competencies framework of the urban planner's trade at the Algerian Nomenclature of Trades/Professions by exploring the French one "source".

The assessment of the urban planner profession revealed a mismatch between the training offer and the job offers. It demonstrated, also, that the Algerian framework is out of step with that of its French counterpart, as well as its non-adaptation to the requirements of the Algerian context.

The identification, analysis, breakdown, comparison and crossing of the Algerian and French competencies frameworks urban planner revealed the following:

- As a container, the ANTP, POQU and ORTP sheets are identical and have a perfect correlation in terms of interface and progression of trades / professions and rubrics (Indicators): Code, Definition, Appellations, and Conditions of job access, employer, Basic activities, Basic competencies, Specific activities and Specific competencies;
- However, they stand out in their content in terms of requirements; Algerian framework is not meeting the requirements of the interAlgérien standard ISO 9001:2015 where the

establishment and verification of the necessary competencies for any profession are fundamental.

The mismatch lies in the appellations registered in the ANTP, which concern partially urban planning. These appellations, do not constitute a real employability opportunities and do not open the field to the new professions of the planner. Therefore, we point out the need to:

- Move between the different designations of the same sheet (Professional mobility);
- Adapt the ANTP to the concomitant requirements (basic and specific activities / competencies) of the POQU which is not limited to traditional domains of activity and broaden the urban planner intervention which will open up a wide range of professions to professionals of urban planning and new graduates;
- Rephrase the competencies statements according to the six progressive levels of Bloom's revised taxonomy using the action verbs of the different domains (cognitive, affective and psychomotor);
- Complete the platform and reorganize the trades by inserting the domain of Architecture, Urban planning and City Trades as a sector of activity in the ANTP, for the concordance between training offers and job offers. This sector will group together the urban planning and city trades. And consequently, relocate the trade of urban planner from the sixteenth sector "P-Service to the person and the community" of the ANTP.

For the sake of relevance of the ANTP platform and a better integration of urban planner graduates, we suggest that indicator N°1 of the “appellations” sheet specifies the gender, the hierarchy in the jobs, the stratum and level of intervention and specialization.

The main limitations of this research and the encountered constraints are first of all linguistic, as the platform used for this article is designed in French. Secondly, the youth of this training, which is still considered recent, delays a better development of the targeted competencies. Thirdly, the absence of a structure for monitoring graduates or an employment observatory at the university made the contact very difficult and limited the number of respondents to the survey questionnaire. Such a structure can ensure a satisfactory response rate and maintain permanent contact.

ACKNOWLEDGMENT

The authors thank the General Directorate of Scientific Research and Technological Development (DGRSDT) of the Algerian Ministry of Higher Education and Scientific Research, for its sponsorship in the publication of this paper.

REFERENCES

- Prieur, M., Aldo, G., & Pastor, A. (2012). Appuis et freins à l'évaluation des compétences du socle. SYMPOSIUM : Regards croisés sur les référentiels de compétences (pp. 17-26). Luxembourg : ADMEE - Europe.
- Trognon, L., Cayre, P., Lardon, S., & Maury, C. (2012). Ingénierie territoriale : de quoi parle-t-on ? 126, pp. 321-342.
- Apec. (2019). Urbaniste-Apec apec.fr. Retrieved Mars 30, 2019, from Annuaire des métiers : <https://www.apec.fr/tous-nos-metiers/etudes-recherche-et-developpement/urbaniste.html>
- Bellier, S., & In Coulet, J. j. (2011, Janvier). In La notion de compétence : un modèle pour décrire, évaluer et développer les compétences. Le travail humain, 74, p. 1à30. Retrieved Novembre 19, 2020, from <https://www.cairn.info/revue-le-travail-humain-2011-1-page-1.htm>
- Brailovsky, C. A., Miller, F., & Grand' Maison, P. (1998). L'évaluation de la compétence dans le contexte professionnel. (É. c. LAVAL, Ed.) Revue Service social, 47(1-2), pp. 171-189. [doi:https://doi.org/10.7202/706787ar](https://doi.org/10.7202/706787ar)
- Fave-Bonnet, M.-F., Stamelos, G., & Quetin, N. (2008). L'approche par les compétences (Atelier 2). In C. d. Doua (Ed.), TUNING en France : une approche européenne des formations par les compétences (pp. http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/files/File/bdiviale/2_1_document_accompagnement_pdf_82128.pdf). Lyon : Université de Lyon. Retrieved Novembre 19, 2020, from Glossaire de la formation et de la certification professionnelle : [www://cpu.fr/uploads/media/Atelier2](http://www.cpu.fr/uploads/media/Atelier2)
- Gonzalez, J., & Vagenaar, R. (2006). Introduction à Tuning pour une convergence des structures éducatives en Europe. Bilbao, Espagne: Education and Culture Socrates-Tempus.
- ISO-9001. (2015). Quality management systems — Requirements. Retrieved August 8, 2021, from InterAlgérien Organization for Standartization: <https://www.iso.org/standard/62085.html>
- K1802. (2020). ROME. Retrieved Mai 23, 2020, from Répertoire Opérationnel des Métiers/Emplois : <https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=K1802>
- Megahed, G., Elshater, A., & Afifi, S. (2020, July). Competencies urban planning students need to succeed in professional practices. Lessons learned from Egypt. Archnet-IJAR: InterAlgérien Journal of Architectural Research, 14(2), pp. 267-287. [doi:https://doi.org/10.1108/ARCH-02-2019-0027](https://doi.org/10.1108/ARCH-02-2019-0027)
- Mercier-Dequidt, C., & Becu-Robinault, K. (2012). Des prescriptions officielles sur la validation des competences. SYMPOSIUM : Regards croisés sur les référentiels de compétences (pp. 27-37). Luxembourg : ADMEE.
- Miller, G. (1990, Septembre Supplément). The assessment of clinical skills/competence/performance. (A. Medecine, Ed.) 65(9), pp. 863-867.
- NAME. (2019). Nomenclature Algérienne des Métiers / Emplois. Retrieved Mars 22, 2019, from Nomenclature Algérienne des Métiers/Emplois : <http://www.fce.dz/nomenclature-algerienne-des-metiersemplois>
- P1401. (2020). NAME. Retrieved Mai 23, 2020, from Nomenclature Algérienne des métiers/emplois : <http://www.fce.dz/nomenclature-algerienne-des-metiersemplois/>
- Pennini, D., & Rousset, M. (2006, Décembre 29). Le métier d'urbaniste, Domaines d'activité, fonctions et compétences (Le moniteur ed.). Paris: Le Moniteur.

- Pitan, O. (2016). Employability development opportunities (EDOs) as measures of students' enhanced employability. *Higher Education, Skills and Work-Based Learning*, 6(3), pp. 288-304. [doi:https://doi.org/10.1108/HESWBL-05-2016-0024](https://doi.org/10.1108/HESWBL-05-2016-0024)
- Pitan, O. (2017). Graduate employees' generic skills and training needs. *Higher Education, Skills and Work-Based Learning*, 7(3), pp. 290-303. [doi:https://doi.org/10.1108/HESWBL-04-2017-0026](https://doi.org/10.1108/HESWBL-04-2017-0026)
- Pitan, O. S., & Muller, C. (2020). Student perspectives on employability development in higher education in South Africa. *Education + Training*, 63(3), pp. 453-471. [doi:https://doi.org/10.1108/ET-02-2018-0039](https://doi.org/10.1108/ET-02-2018-0039)
- RNCP. (2019). pedagogie.ac-guadeloupe.fr. Retrieved Novembre 19, 2020, from [www://cpu.fr/uploads/media/Atelier2](http://www.cpu.fr/uploads/media/Atelier2)
- ROME. (2020). Répertoire Opérationnel de Métiers / Emplois. Retrieved Mars 23, 2020, from <http://www.pole-emploi.org/opendata/repertoire-operationnel-des-meti.html?type=article>
- Waller, S., & Masse, C. (1999). *L'analyse documentaire : une approche méthodologique*. Paris : ADBS Collection Sciences de l'information ; Série Etudes et techniques.

AUTHORS' SHORT BIOGRAPHY



A. Kadri is graduates with an architect diploma (1992) and a Magister in urban planning (2010) from Constantine University (Algeria). She is a TEACHER-RESEARCHER in faculty of architecture and urban planning, university of Constantine, RESPONSIBLE of the master's level training and student traineeship and EXPERT in planning and urban planning studies.

She has published articles and participated in interAlgérien conferences in French and English languages.

She has participated in three research projects related to competencies. She has been a member of the validation commission of the urban planning training by the Association for the Promotion of Teaching and Research in Planning and Urban planning (InterAlgérien network of universities). She has worked in the Algérien Agency of Territorial Planning and Attractivity.

assia.kadri@univ-constantine3.dz. ORCID: [0000-0003-0558-2735](https://orcid.org/0000-0003-0558-2735).



S. Sassi Boudemagh has obtained the Architect diploma (1990) and the Doctorat (2006) in architecture from Constantine University but the Magister (1996) in Urban Design is from Setif University. He is - PMP ®, PROFESSOR RESEARCH DIRECTOR, DIRECTOR of research laboratory “Architecture, Ville, Métiers et Formations” and of several research projects. Former director of two academic journals: AJER, AJHSS. Editorial & Scientific Advisory Board member at InterAlgérien Journal of Architecture, Arts and Applications (Publons), Reviewer for Journal of Civil Engineering and Architecture (Scopus) since 10/2021. Reviewer for Land Use Policy journal Elsevier. Certified Publons Academy Peer Reviewer. Reviewer in A|Z ITU Journal of the Faculty of Architecture, Turkey, September 2019. Editorial & Scientific Advisory Board member at EUSER scientific platform. She has published 10 Scopus indexed papers and participated in 47 interAlgérien conferences.

souad.sassi@univ-constantine3.dz. ORCID: [0000-0002-1840-7197](https://orcid.org/0000-0002-1840-7197)



O. Saighi has been graduated in architecture, from the university of Constantine (Algeria) in 1999. She got the diploma of Magister then the Doctorat from the same university. Since 2006, she is giving graduate courses at the faculty of architecture and urban planning (university of Constantine 3, Algeria) as a LECTURER. She has worked within European projects. Presently, she is member of insurance quality of an Erasmus master, as well as a member of the insurance quality cell of the University of Constantine 3.

She is a reviewer (conferences and books) and since December 2020, she is an associate editor in an Algerian journal. Her production in three languages varies between published papers, conference proceedings, workshops and book chapters. Her research interests include heritage, housing, digital, design, ICT in architecture and higher education.

ouafa.saighi@univ-constantine3.dz. ORCID: [0000-0003-0298-6099](https://orcid.org/0000-0003-0298-6099)

Nom et Prénom : Kadri Assia

Titre : Quel instrument d'urbanisme pour le Développement Urbain Durable : Cadre juridique et référentiel de compétences de l'urbaniste.

Thèse en vue de l'Obtention du Diplôme de Doctorat en Science en Urbanisme

RESUME

L'urbanisation rapide et l'étalement urbain, la mondialisation et les nouvelles technologies posent d'importants défis urbains en termes de gestion des ressources naturelles, de qualité de vie et de préservation de l'environnement. Le développement urbain durable propose en conséquence, un modèle alternatif visant à répondre aux besoins des populations de manière équilibrée sur le plan économique, social et environnemental. Face à ces défis, de nouvelles politiques, stratégies et exigences ont vu le jour afin d'intégrer les principes de durabilité dans production urbaines. Des réformes juridiques ont été mises en place pour encadrer cette transition. En Algérie, des réformes importantes ont aussi été entreprises depuis le début des années 2000 afin d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire et la planification urbaine. Toutefois, la mise en application concrète de ces nouvelles orientations sur le terrain reste un défi.

L'objectif de cette recherche est de s'interroger sur l'alignement du cadre législatif et réglementaire algérien avec les exigences de la durabilité urbaine universelles. Il s'agira notamment d'analyser dans quelle mesure les principaux textes de loi encadrant les instruments d'urbanisme intègrent les dimensions économiques, sociales et environnementales. Un autre enjeu sera d'évaluer le référentiel des compétences professionnelles pour le métier de l'urbaniste. Ainsi, la problématique centrale porte sur l'adéquation entre les réformes urbaines engagées en Algérie et leur mise en œuvre effective dans la production urbaine.

Afin de répondre à ces objectifs, l'approche méthodologique déployée est mixte, combinant la revue de la littérature et conceptuelle ainsi qu'une analyse qualitative des textes de lois du cadre juridique du développement urbain durable en Algérie, à l'aide du logiciel Atlas.ti 23, des matrices de croisement, la taxonomie de Bloom, tandis que les entretiens avec des professionnels ont permis d'évaluer la mise en œuvre concrète des exigences de durabilité. L'analyse quantitative inclut une étude bibliométrique avec VOSviewer et une enquête par questionnaire analysée avec SPSS 21.

Ainsi, les résultats montrent des avancées significatives dans l'intégration des exigences de durabilité urbaine en Algérie, avec un important corpus législatif et réglementaire. Néanmoins, si le cadre juridique s'aligne avec les principes de durabilité, sa mise en œuvre effective fait défaut en raison des délais administratifs et du manque de formation des professionnels impliqués dans la production des instruments d'urbanisme, révélant des lacunes dans l'opérationnalisation des objectifs tracés. Par ailleurs, le référentiel de compétences algérien pour les urbanistes présente des insuffisances au regard des référentiels français.

En conclusion, si des avancées notables sont à souligner, la pleine intégration de la durabilité dans la planification urbaine algérienne reste à parfaire. Il est recommandé de simplifier les procédures administratives d'élaboration des instruments d'urbanisme, et de renforcer la formation continue des professionnels chargés de la mise en œuvre des orientations législatives. De plus, il conviendrait d'adapter le référentiel des compétences de l'urbaniste et d'associer davantage les citoyens. Une évaluation régulière des plans serait aussi nécessaire pour garantir leur pertinence.

A l'issue de notre travail, plusieurs pistes de recherches se dégagent. Il serait en effet utile d'explorer dans les mécanismes de mise en œuvre de la durabilité dans l'aménagement urbain algérien, notamment au niveau de la rédaction du cahier des charges et du règlement, dans l'identification des nouvelles compétences ainsi que les mécanismes de suivi mis en place.

Mots clés : Développement urbain durable, cadre juridique, Algérie, instruments d'urbanisme, exigences de durabilité, référentiel de compétences, urbanisme.

Directrice de thèse : Sassi Boudemagh Souad -Université Constantine 3.

